

Les archives de la mer et du littoral



*Dossier de formation permanente réalisé par
le centre de ressources documentaires du département des conservateurs
pour le séminaire des 26, 27 et 28 juin 2012*

FORMATION PERMANENTE DE L'INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE

Département des conservateurs

2012

Avertissement

Ce dossier de formation permanente a été réalisé par le centre de ressources documentaires du département des conservateurs de l'Inp pour le séminaire *Les archives de la mer et du littoral*, organisé les 26, 27 et 28 juin 2012, à Cherbourg.

Les textes et supports de formation ont été élaborés par les intervenants du séminaire.

L'orientation bibliographique proposée en fin de dossier a été établie par le centre de ressources documentaires du département des conservateurs de l'Inp.

Tous les documents inclus dans ce dossier sont strictement réservés à l'usage privé du copiste en application du code de la propriété intellectuelle (article L122-5).

Sommaire

1. Objectifs et information pratiques	4
2. Programme du stage	5
3. Textes et documents	8
▪ Les expériences de collecte	
<i>Les sources de la météorologie nationale aux Archives nationales : Fonds de la climatologie et de la prévision</i> , Sylvie Le Clech et Philippe Dandin, 2012 Résumé d'intervention	9
<i>Dossier iconographique sur les archives de Météo France en lien avec la mer</i> , Gérard Fleuter, Sonia Woelfing, Frédéric Bastian et Sylvie Le Clech, 2012 Dossier iconographique	20
<i>Archives et histoire du climat : sauvegarde et valorisation du fonds de la météo aux Archives nationales</i> , Sylvie Le Clech et Philippe Dandin, 2012 Présentation PowerPoint	66
<i>Les archives des associations de défense de l'environnement en Finistère : de l'action locale à la mise en réseau</i> , Patrick Singelin, 2012 Résumé d'intervention	84
<i>Visite du Muséum Emmanuel-Liais</i> , Louise Le Gall, 2012 Résumé d'intervention	87
▪ Les ressources archivistiques du domaine maritime	
<i>De l'inventaire scientifique de la biodiversité marine à la documentation des métiers du littoral : l'œuvre de Mathurin Méheut (1882-1958)</i> , Denis-Michel Boëll, 2012 Résumé d'intervention et orientation bibliographique	88
<i>Le document final de synthèse au DRASSM</i> , Michel L'Hour, 2012 Document de référence	89
<i>Présentation des installations et des partenaires de l'île de Tatihou : du patrimoine historique au patrimoine naturel préservé</i> , Mathilde Moebs, 2012 Résumé d'intervention	110
<i>Les archives et les sources de Tatihou</i> , Mathilde Moebs, 2012 Texte de présentation	111
▪ Sources archivistiques et nouveaux utilisateurs	
<i>Mémoire des gens de mer : Cimarconet, un projet participatif</i> , André Zysberg, 2012 Résumé d'intervention	121

<i>Archives et prévention des risques : l'histoire de la mer et des polders</i> , Yannis Suire, 2012 Résumé d'intervention	124
<i>Archives, écohistoire et prévention des risques : l'exemple des espaces littoraux</i> , Yannis Suire, 2012 Présentation PowerPoint	125
4. Orientation bibliographique , Anne-Laure Séguin, 2012	142
5. Annexes	
Circulaire relative au tri et à la conservation des documents produits et reçus par les services du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Energie chargés de la mer et du littoral.	148

Pour information consulter également :

Le Grenelle de la Mer, Groupe III : partager la passion de la mer [en ligne], juin 2009, 46 p.
<<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/094000255/0000.pdf>>
(consulté le 17 septembre 2012).

Le Grenelle de la mer - Rapport d'étape 2009-2010 [en ligne], février 2011, 27 p.
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_d_etape_-_Grenelle_de_la_mer.pdf>
(consulté le 17 septembre 2012).

Le Grenelle de la mer – Deuxième rapport d'étape 2009-2011 [en ligne], mars 2012, 36 p.
<http://www.legrenelle-environnement.gouv.fr/IMG/pdf/grenellemer-2e_rapport-mars2012.pdf>
(consulté le 17 septembre 2012).

Livre bleu : Stratégie nationale pour la mer et les Océans [en ligne], Décembre 2009, 83 p.
<http://www.sgmer.gouv.fr/IMG/pdf/2009-12-08_-_Livre_bleu.pdf> (consulté le 17 septembre 2012).

COCHARD Nicolas, « L'histoire des populations maritimes à l'époque contemporaine : la géographie au service de l'historien », *EchoGéo* [en ligne], 2012, n° 19, mis en ligne le 10 février 2012
<<http://echogeo.revues.org/12991>> (consulté le 17 septembre 2012).

GUIGUENO Vincent, « Le rivage des ingénieurs », *Le Mouvement Social* [en ligne], 2002/3, n° 200, p. 147-152
<<http://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2002-3-page-147.htm>>
(consulté le 17 septembre 2012).

MOULIN Angéline, *Inventaire des fonds des acteurs privés et associatifs de la protection de la nature et de l'environnement dans le Finistère* [en ligne], Quimper, Archives départementales du Finistère, 2011, 95 p.
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Inventaire_Finistere.pdf>
(consulté le 17 septembre 2012).

Grande nation maritime et présente aujourd'hui sur tous les océans, la France détient sur ce domaine des archives publiques ou privées, administratives et scientifiques, civiles et militaires, traditionnelles ou numériques. Ces fonds constituent une ressource pour l'ensemble des acteurs intéressés à la gouvernance écologique de la mer et du littoral dans le contexte du changement climatique et de la prévention des risques naturels. Ce matériau scientifique et patrimonial doit servir à écrire l'histoire du fait maritime et donc trouver sa place dans les projets culturels. Sa collecte et sa conservation constituent des enjeux majeurs.

Une circulaire interministérielle « Mer et littoral » cadre désormais la collecte de ces archives. Les journées ont pour objectif de la présenter en la resituant dans les engagements du Grenelle de la mer. On étudiera les conditions de sa mise en œuvre. Ceci permettra d'évoquer l'histoire des institutions en charge des affaires maritimes, leurs évolutions et les enjeux actuels. Pour répondre à ces enjeux, le séminaire présentera, dans une approche pluridisciplinaire, des outils méthodologiques et des expériences de collecte, de sélection, de traitement et de valorisation des « archives de la mer ». Ceci dans une perspective décloisonnée « par-delà nature et culture », la nécessaire connaissance préalable des territoires afin de satisfaire leur mise en valeur pérenne et de répondre et garantir à la curiosité du grand public.

COORDONNATEURS

Françoise Lemaire, conservateur en chef du patrimoine, Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

Philippe Vergain, conservateur général du patrimoine, chef de la mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel, direction générale des patrimoines, Ministère de la culture et de la communication

INTERVENANTS

Denis-Michel Boell, conservateur général du patrimoine, directeur adjoint du musée national de la Marine, Paris

Bernard Cauvin, président directeur général de La Cité de la Mer, Cherbourg (sous réserve)

Sylvie Coulot, directrice du musée, musée maritime de l'Île de Tatihou

Philippe Dandin, directeur de la climatologie, Météo France, Toulouse

Clémence Ducroix, attachée de conservation du patrimoine, association French Lines, Le Havre

Hélène François, conservation et valorisation des collections, musée maritime de l'Île de Tatihou

François Gasnault, conservateur général du patrimoine, chef du Centre historique des archives au service historique de la Défense

Vincent Guigueno, chargé de mission patrimoine phares et balises, DGITM/DAM, Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

Magali Lachèvre, conservateur du patrimoine, direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, service historique de la défense, centre historique des archives, département marine, échelon de Cherbourg

Julie Laplanche, attachée de conservation du patrimoine, Archives départementales de la Manche, Saint-Lô

Sylvie Le Clech, conservatrice générale du patrimoine, Archives nationales, Fontainebleau

Louise Le Gall, conservateur du patrimoine, directrice des musées de Cherbourg-Octeville

Michel L'Hour, conservateur général du patrimoine, directeur du Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, Marseille

Mathilde Moebis, documentaliste et responsable des collections, musée maritime de l'Île de Tatihou

Flavie Noel-Rabay, direction de la culture, Ville de Cherbourg-Octeville

Patrick Singelin, association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE)

Yannis Suire, chercheur inventaire, service régional de l'Inventaire, Conseil régional de Poitou-Charentes

Agnès Vince, sous-directrice du littoral et des milieux marins, Meddtl - Dgaln

François Zoonekyndt, adjoint de la responsable de l'antenne Marine du service historique de la Défense, Cherbourg

André Zysberg, professeur émérite des universités

09h00 - 10h00 **Accueil des participants, tour de table et présentation des journées**
Anouk Bassier, adjointe au directeur des études du département des conservateurs du patrimoine, chargée de la formation permanente à l'Institut national du patrimoine, *Françoise Lemaire et Philippe Vergain*
En présence de *Flavie Noel-Rabay et Louise Le Gall*

10h00 - 11h30 **Les patrimoines naturel et culturel dans la stratégie nationale de la mer et du littoral : retour sur le Grenelle de la mer**
Agnès Vince

Cartographie des archives de la mer : la circulaire «Archives, mer et littoral » : analyse du texte et mise en œuvre avec les différents partenaires
Françoise Lemaire

11h45 – 13h15 **Visite et présentation de la Cité de la mer**
Bernard Cauvin (sous réserve)

13h15 – 14h30 **Déjeuner à la Cité de la mer**

Les expériences de collectes

14h30 – 15h45 **Archives et histoire du climat**
Sylvie Le Clech et Philippe Dandin

15h45 – 16h15 **Les Archives des compagnies maritimes**
Clémence Ducroix

16h15 – 16h30 **Pause**

16h30– 17h15 **Les archives des associations de défense de l'environnement en Finistère : de l'action locale à la mise en réseau**
Patrick Singelin

17h15 – 17h45 **Archives et prévention des risques : l'histoire de la mer et des polders**
Yannis Suire

*Rendez-vous : Muséum Emmanuel-Liais
19 ter, rue Bonhomme
50100 Cherbourg-Octeville*

18h00 – 19h00 **Visite du Muséum Emmanuel-Liais**
Louise Le Gall

Rendez-vous : Hôtel de Ville
Salle du Conseil
Place de la République
50100 Cherbourg-Octeville

Les ressources archivistiques du domaine maritime

09h00 – 09h45 **De l'inventaire scientifique de la biodiversité marine à la documentation des métiers du littoral : l'œuvre de Mathurin Méheut (1882-1958)**
Denis-Michel Boëll

09h45 – 10h30 **Le document final de synthèse au DRASSM**
Michel L'Hour

10h45 **Départ en autocar pour Saint-Vaast-La-Hougue**

11h30 **Bateau pour Tatihou**

12h00 – 13h30 **Déjeuner en commun**

13h30 – 17h00 **Présentation du site et des partenaires de l'île de Tatihou : du patrimoine historique au patrimoine naturel préservé**

- **Visite de l'exposition « Sagas de Tatihou »**
- **Visite de l'atelier de charpente marine**
- **Les archives de la Bataille de La Hougue et des fouilles sous-marines des épaves**
- **Les archives du musée du Tatihou**
- **Comment se réalise les liens entre les différents acteurs ?**

Sylvie Coulot (sous réserve), Hélène François, Mathilde Moebis

17h00 – 17h45 **Synthèse de la journée**
« Des archives au patrimoine »
Animé par Philippe Vergain
En présence de Louise Le Gall et des intervenants de Tatihou

18h00 **Bateau pour Saint-Vaast-La-Hougue**

18h30 **Retour à Cherbourg en autocar**

Rendez-vous : *Hôtel de Ville
Salle du Conseil
Place de la République
50100 Cherbourg-Octeville*

Sources archivistiques et nouveaux utilisateurs

- 09h00 – 10h00** **Mémoire des gens de mer : Cimarconet, un projet participatif**
André Zysberg
- 10h00 – 11h00** **L'expérience des Archives départementales de la Manche**
Julie Laplanche
- 11h00 – 12h00** **L'expérience du service historique de la Défense de Cherbourg**
Présentation des fonds dans les magasins
François Zoonekyndt et Magali Lachèvre
- 12h00 – 13h30** **Déjeuner**
- 13h30 – 14h30** **Débat**
Comment sensibiliser l'ensemble des acteurs à la nécessité de la collecte et de la conservation de la mémoire ?
Animé par Françoise Lemaire, en présence de Vincent Guigueno
- 14h30 – 15h15** **Renouveler les pratiques patrimoniales dans l'esprit du Grenelle de la mer**
François Gasnault
- 15h15 – 16h00** **Bilan des journées et fin des travaux**

Les sources de la météorologie nationale aux Archives nationales : Fonds de la climatologie et de la prévision

Résumé d'intervention

Ce résumé a été proposé par Sylvie Le Clech, conservateur général du patrimoine, directrice de l'appui scientifique, Archives nationales, avec la collaboration de Philippe Dandin, ingénieur en chef, directeur de la climatologie de Météo France.

Pour une connaissance de l'histoire du climat, il convient de se reporter aux travaux fondateurs d'Emmanuel Leroy-Ladurie, puis de son élève Emmanuel Garnier. Pour l'histoire de la météorologie, entendue comme discipline et mise en place d'un réseau, on consultera avec profit les ouvrages et articles de Jean-Pierre Javelle et de Fabien Locher. Parmi les contributions grand public très récentes, on citera le dossier pédagogique *Textes et documents pour la classe*, intitulé « *La météorologie* », du 15 décembre 2011, publié par Météo France et le Centre régional de documentation pédagogique de Midi-Pyrénées. Une introduction historique générale des principales découvertes scientifiques ayant accompagné le développement de la météo figure aux pages 8 à 13 sous la plume de Jean-Pierre Javelle et Michel J. Rochas. Un focus sur les premières cartes de l'époque d'Urbain Le Verrier, extraites des archives conservées à Fontainebleau, est paru dans le numéro du mois d'avril 2012 de la revue *Historia* (le document du mois, Sylvie Le Clech). Le but de cette présentation n'étant pas de revenir en détail sur la naissance des différents organismes en charge de la météorologie depuis 1855, on se reportera à l'ouvrage paru au début de l'année 2012 sous l'égide de Météo France, et du à Sophie Roy, « *125 ans à l'ombre de la tour Eiffel, du Bureau central météorologique à Météo France* ». Il importe cependant de savoir qu'aux Archives nationales, se trouve conservé un fonds de dossier sur l'histoire des organismes et de leurs compétences, dont sont tirées ici au fil de l'eau des indications de nature à aider à la compréhension des documents.

La météo nationale intègre une chaîne complète qui va de la recherche aux bulletins d'alerte opérationnels. La météorologie, dont l'origine est scientifique et militaire (Urbain Le Verrier était directeur de l'observatoire de Paris et le besoin de création d'un office émane du milieu militaire, besoin renforcé par la création d'un bureau rattaché en 1915 au service géographique des armées), est en fait rattachée, du point de vue de son fonctionnement civil, au secteur du ministère de l'Équipement sous ses diverses appellations, dont celle des Travaux publics, depuis 1921 (Office national météorologique né de la fusion par décret du 25 novembre 1920 du Bureau central météorologique et des services météorologiques de l'aéronautique et du ministère de la Guerre). Divers organismes placés sous la tutelle du ministère des armées puis de la Défense, en particulier sous la guerre 1914, exercent aussi des compétences dans le domaine militaire mais leurs fonds ne sont donc pas conservés aux Archives nationales, en vertu de l'autonomie de conservation reconnue par la loi sur les archives, au ministère de la Défense (et aussi à celui des Affaires étrangères). On retiendra l'étroite relation, dès les origines d'un service météorologique organisé, entre la mer et la météorologie. Cette imbrication est évidente, tant au niveau des sciences (météorologie, astronomie, navigation, hydrographie, océanographie) qu'à celui des institutions (Marine et service météorologique).

I - Constitution des fonds : fortunes critiques

Est-il possible de livrer un état exhaustif des fonds produits par les divers organismes chargés de la météorologie nationale et versés aux Archives nationales à Fontainebleau ? En d'autres termes, entre les documents conservés aux Archives nationales (à Fontainebleau essentiellement, à Paris pour l'Ancien Régime), à Météo France à Toulouse ou Trappes et dans les centres départementaux et stations, est-il possible de reconstituer une histoire commune et d'authentifier avec sûreté la provenance des grandes séries de documents, les doublons et les lacunes ?

On ne saurait que recommander la plus grande prudence, surtout pour des documents relevant d'une activité à vocation scientifique et technique et non administrative. On remarquera en effet, pour étayer cette hypothèse de travail, que la plupart des publications consacrées à l'histoire de la météorologie sont diserts sur l'histoire institutionnelle ou celle des progrès scientifiques, car ils peuvent s'appuyer sur un corpus de sources primaires incomplet mais suffisant et sur le recours à des sources de compensation, publications imprimées en particulier, dont le caractère concomitant avec la mise en place du réseau d'observateurs météo, professionnels ou bénévoles, n'aura échappé à aucun chercheur. La météorologie est une science expérimentale et sa pratique opérationnelle commence par l'observation aussi riche et systématique que possible de l'environnement traité, avec comme corollaire une consignation rigoureuse et une compilation des informations engrangées, destinées à décrire, comprendre et enfin prévoir. En revanche, en partie faute d'une vision d'ensemble, mais aussi du fait d'une culture scientifique technophile, essentiellement tournée vers le futur et la prévision, des ressources importantes que l'on ne jugeait utiles que pour l'historien restent à défricher. Elles se révèlent en effet aujourd'hui utiles à de nouvelles problématiques, dont celles des changements climatiques et du rôle du milieu marin.

A ce titre, la récente opération de partenariat de recherche et valorisation scientifique entre les Archives nationales et Météo France vient clore une période d'incertitude où la gestion matérielle a prévalu sur la recherche d'objectifs de recherche compatibles à défaut d'être identiques, entre les deux institutions. Cette intervention sera donc l'occasion à la fois de revenir sur l'histoire de la constitution des fonds, comme symptôme de la naissance possible d'une démarche rétrospective d'étude correspondant aux besoins d'un organisme scientifique donneur d'alertes, en charge d'une « mémoire du climat » et des risques et aux besoins de diffusion culturelle d'un autre organisme en charge de la mémoire de la Nation. On adoptera alors la démarche critique de l'historien pour proposer une première synthèse illustrée sous forme de dossier d'exemples visuels commentés sur les sources de la météorologie produites par le « réseau marine », les observatoires des phares et sémaphores, ou les navires et frégates météorologiques.

Les organismes scientifiques fonctionnant en réseau autour d'une tête de pont sont par nature des producteurs d'archives dont les informations s'échangent pour être traitées et retraitées et il ne faut donc pas s'étonner si le chercheur du XXI^e siècle doit être détrompé sur le caractère exhaustif du corpus constitué aux Archives nationales. En effet, l'échange ou le retraitement des données, en particulier par la constitution ou l'enrichissement *a posteriori* de bases de données informatiques, a aussi impliqué des déplacements physiques de documents jusqu'à des dates récentes. Pour s'en persuader, un simple constat volumétrique s'impose, remis dans le contexte de l'histoire des fonds.

Les premiers versements ont été effectués aux Archives nationales sur leur site de Fontainebleau à partir du mois de juillet 1971 et les derniers au début des années 1990. L'ensemble du fonds de la météorologie nationale (métropolitaine, Outre – mer, marine) est évalué en 1994 à 4 kilomètres linéaires par un pointage réalisé aux Archives nationales. Sur ces 4 kilomètres, il ne reste en 2012, à Fontainebleau, qu'un peu plus de 2 kilomètres. Les dates des documents les plus anciens remontent à la période du 1^{er} Empire et pour quelques pièces retrouvées récemment, à l'extrême fin du XVIII^e siècle. Entre temps, déménagements, réorganisations, éliminations, dons de bulletins imprimés aux bibliothèques universitaires ou reprise physique de séries de documents pour saisie informatisée des données climatologiques antérieures à 1945. Le nomadisme des fonds entre échelons centraux et départementaux de la météo est une donnée essentielle de la critique du corpus. C'est aujourd'hui un obstacle fort au travail de reconstitution des fonds par les climatologues de Météo France et l'une des raisons qui explique le très grand intérêt des fonds conservés aux Archives nationales.

En d'autres termes, le fonds scientifique de la météo nationale, est encore en cours de rassemblement pour un achèvement des versements aux Archives nationales, après regroupement au centre de Trappes, devenu récemment centre de pré archivage et de préparation des versements de Météo France. Les documents déjà versés aux Archives départementales et étant identifiés comme les productions des centres départementaux et des stations, restent conservés dans les services d'archives départementaux. Les versements font l'objet, comme par le passé mais avec des outils documentaires améliorés, d'instruments de recherche de type répertoires numériques sous feuille de style élaborée par les Archives nationales, respectant les normes de description et susceptibles d'être versés dans le système informatique commun aux 3 sites des Archives nationales.

On distingue des étapes dans la constitution des fonds historiques, dont l'essentiel s'est longtemps trouvé conservé dans les différents bâtiments parisiens de l'Alma de la météo nationale et au Fort de Saint Cyr.

Les premiers versements du service central de la météo eurent lieu entre le 20 juillet 1971, date du versement intitulé « versement 0 » et 1981. Un état synthétique des versements est rédigé le 23 novembre 1979. Il fait apparaître, ainsi que les échanges de correspondance entre la météo, la Direction des Archives de France et la Cité interministérielle des Archives à Fontainebleau, une réflexion méthodologique pragmatique et une pédagogie mutuelle qui ne va pas sans poser de difficultés de compréhensions car à cette époque, la Cité ne dispose pas encore de bâtiments de conservation définitive bien qu'elle ait des ambitions importantes en terme de collecte et se voit confier une délicate mission de pré archivage massif. Ainsi, les sacs en provenance de la météo sont entreposés dans les bâtiments de l'OTAN en attendant mieux. Les premiers fonds versés ne sont pas décrits avant 1975 et concernent, outre les observations pratiquées dans les « Terres australes », les archives des postes climatologiques des anciennes colonies et protectorats, ouvrant des revendications des pays devenus indépendants et occasionnant des recherches de documents par la directeur de la CIA, sur les fonds de l'AEF, AOF ou de l'Indochine, avec une qualité de réponse hétérogène (l'AEF est mal renseignée). Quelques arrivées se font en parallèle depuis les fonds plus anciens conservés à Paris et qui rejoignent Fontainebleau.

L'objectif est alors de définir une politique de collecte qui distingue les archives de la documentation imprimée « organique » (collections complètes produites par le service central) et « non organique » (bulletins départementaux ou étrangers en collections partielles, livres de cours). Dans un deuxième temps, il convient d'éviter rapidement que les centres en régions, envoient leurs dossiers non triés directement à Fontainebleau, sans passer par le service central de la météo, dérive qui produit une confusion entre des fonds qui auraient dû remonter vers le service central, en vertu de l'organisation de la Météo en réseau, et des fonds qui devraient en réalité rester dans les centres pour versement dans les Archives départementales.

En matière d'archives, le service « réseau et prévision » produit, en 1978, un « catalogue » donnant les types de cartes produites et leurs durées de conservation. La division « Climatologie » en fait de même mais le tableau n'est pas daté (entre 1977 et 1978 ?). Ces documents sont conservés aujourd'hui dans les dossiers d'archives du service (dossiers dits des fonds, Arch. Nat., 16 à 18), ainsi que plusieurs organigrammes de la météorologie nationale, à partir de 1968. Trois grands services producteurs, en dehors de celui de l'Outre-mer et du « réseau marine », produisent les fonds : la « prévision », la « climatologie » et la « documentation », d'où une typologie qui, malgré les changements d'intitulés, est simple dans sa définition, indépendamment des questions d'exploitation des informations par un public non spécialiste, hors professionnels de la météorologie. Il est intéressant de noter l'attachement des météorologues aux documents décrivant le temps, qui a permis de sauver l'essentiel des productions et permet aujourd'hui de retrouver des éléments d'information inédits et essentiels pour améliorer la compréhension du climat et de ses évolutions – question qui n'était pas d'actualité, sinon dans des cercles très restreints de scientifiques, à l'époque des versements.

Le travail entre les Archives nationales et le service central de la météo se concentre sur les archives historiques dites « techniques », de ces trois grands services, pour les différencier des archives « administratives » (finances, personnel) pour lesquelles les Archives nationales donnent des règles de tri préalable sans inciter dans un premier temps au versement. Des réunions tenues au cours de l'année 1978 aboutissent à demander la destruction des dossiers dits « aérologiques », composés de « radiosondages » et de « radiovents » le 30 janvier 1980, après une étude sur leur composition, leur utilité passée une période de consultation par les usagers en local. Ironie du sort : les données d'altitude, informations rares qui permettent de décrire la « 3^e dimension », font actuellement l'objet de recherches au niveau mondial pour des besoins de « réanalyse » historique du climat : la France, en pointe sur ces techniques de mesures depuis la fin du XIX^e siècle, est aujourd'hui un des grands contributeurs de ces programmes.

A cette date, les Archives nationales ont entrepris avec la collaboration des agents de la météo, un travail de tri et reclassement physique des premiers versements, arrivés entre 1971 et 1976, des éliminations et des réorientations des publications imprimées en accord avec la Bibliothèque nationale (dépôt des périodiques à Versailles, service central de prêt). Quelques archives départementales demandent des collections de bulletins, ainsi celles de l'Hérault, pour le bulletin météo du département, entre 1876 et 1905 (échange de courriers du 3 décembre 1979). L'Hérault, un département qui subit régulièrement des conditions météorologiques à fort impact, est évidemment un département où la conscience de l'importance d'une mémoire du climat est un élément essentiel de la protection des personnes et des biens.

Un transfert de documentation imprimée est effectué vers le centre de recherche de climatologie de Dijon situé rue Chabot-Charny à l'Université. Une correspondance du 24 avril 1978 fait état du don de cours de climatologie et de bulletins divers. La question du microfilm est d'actualité et des copies de sécurité de documents originaux microfilmés sont envoyées entre 1974 et 1978 au dépôt central des microfilms des

Archives nationales à Espeyran (Gard). Un état des microfiches versées à Espeyran est réalisé en 1974. D'autres versements de microfiches sont en revanche conservés aux Archives nationales à Fontainebleau : 19910603, 19920643 et 19940284.

L'engorgement du Fort de Saint Cyr à partir de 1977, qui abrite les archives de la division climatologie du service météorologique métropolitain, ouvre en 1981 une nouvelle période de traitement des archives. Passée la première période expérimentale, où l'on travaille sans l'aide de l'informatique, les professionnels souhaitent rationaliser la collecte et la chaîne de traitement de masse, depuis la constitution des versements par lots, décrits finement dès cette constitution, jusqu'à leur rangement et attribution d'une adresse physique en magasin. 1981 marque aussi la première installation de la Direction de la météorologie nationale à Toulouse, avec l'Ecole Nationale de la Météorologie et le Centre National de Recherches Météorologiques s'installent. La dernière migration vers Saint-Mandé, date de 2011. Toutes sont des étapes importantes pour les archives.

A cette époque, la Cité interministérielle, qui deviendra en 1986 le Centre des Archives contemporaines, destiné non plus au pré archivage mais à la conservation d'archives définitives, dispose d'une unité de conservation de 80 kilomètres linéaires et en prévoit une seconde, qui sera mise en service en 1984. L'informatisation des procédures a débuté en 1980 et les échanges entre les ingénieurs de la météo, qui utilisent aussi l'informatique pour leurs bases de données et les ingénieurs ou conservateurs des Archives nationales, sont complexes. L'enjeu est de savoir si les archives techniques de la météo ne sont censées servir qu'à la météo ou si elles seront communiquées à des tiers, hypothèse qui est celle du service national de la météo. Or les Archives nationales soutiennent le contraire et dans ce cas, s'il s'avère que le public souhaite avoir accès à ces sources, il importe que les fichiers de versements produits par les agents de la météo soient rendus conformes avec ceux du tout nouveau système informatique PRIAM des Archives nationales, pour éviter de longues et inutiles reprises de données.

Sur le contenu scientifique, on assiste à un regroupement des différents versements concernant l'Afrique (AEF, AOF, Afrique du Nord), qui relevait de ce qu'il était convenu d'appeler à la météo le « fonds Outre - mer », du nom du service qui l'avait produit et versé en deux étapes, 1972 – 1975, en vrac et en 1981, selon des procédures normalisées permettant un traitement intellectuel plus satisfaisant. Après des réunions régulières de travail entre la météo, les Archives nationales à Fontainebleau et le conservateur en mission auprès du ministère des Transports et de l'Equipement, un état des lieux est rédigé par la mission en juillet 1981, par Jean-Daniel Pariset, conservateur en chef.

Cet état des lieux identifie les principales typologies du fonds de la climatologie, dans lequel on repère pour la première fois la production du « réseau marine » au sein d'un vaste effort coordonné par le service météorologique auquel différents ministères sont associés : les CRQ ou comptes-rendus quotidiens, destinés à disparaître sous leur forme traditionnelle papier, mais qui sont aujourd'hui une source d'information inestimable du fait du pas de temps journalier, lequel permet de capturer des événements rapides; les « carnets marine » ; les observations des instituteurs et des bénévoles ; les diagrammes. Le fonds de la prévision, qui bénéficiait d'un tableau de tri, semble moins concerné par cette opération de versement que les archives de la climatologie. On peut craindre que ce constat ne résulte d'une perception moindre en prévision, lieu du renouvellement incessant de l'analyse et de la prévision, de l'utilité d'une conservation d'une « mémoire » - si ce n'est celle d'une typologie événementielle propre à la formation permanente des prévisionnistes, mais qui aujourd'hui sert les travaux de reconstruction d'une mémoire du risque.

L'état des lieux de 1981 évoque, au moins pour les tableaux de données, la possibilité de recours au micro filmage de substitution, qui permettrait d'éliminer des séries volumineuses. Cette option, après un début de réalisation qui conduit au transfert physique de parties de fonds du service central de la météo vers les centres départementaux, est abandonnée car lourde et onéreuse. On remarquera que les problématiques actuelles de numérisation de masse posent les mêmes problèmes de méthode (coûts, délais de réalisation, diffusion).

Entre 1981 et 1993, on assiste à des reprises temporaires ou définitives pour les besoins du producteur, en 1984, 1987, 1990 et 1993 (cf. supra, micro filmage, saisies informatiques). Se reposent à nouveau les questions d'échantillonnage et donc d'éliminations, au regard de contraintes matérielles grandissantes, car le site de Fontainebleau est à son tour saturé et ce qui devient l'établissement public administratif Météo France en 1993 poursuit par étapes son déménagement partiel vers Toulouse. La plupart des éliminations est cependant précoce (années 1975 – 1980) et les projets d'élimination ne sont en fait pas toujours réalisés, ce qui permet aujourd'hui de disposer de séries complètes (CRQ, carnets marine) dont la valeur *a posteriori* se révèle dans un contexte différent (cf. *infra*, PNACC).

Le déménagement des services de la climatologie à Toulouse en 1991 réactive les contacts entre Météo France et la Direction des Archives de France à propos des archives des échelons départementaux, en posant des questions relatives aux provenances. Les Archives départementales des Landes procèdent à une analyse sur des fonds, avec le Service technique de la Direction des Archives de France, pour savoir si elles conservent en fait des archives ayant été versées aux Archives nationales dans des temps anciens et reprises ensuite puis transférées en département ou si elles conservent bien des archives produites à l'échelon local. Une mission d'étude des Archives nationales à Toulouse en 1994 aboutit à un état des lieux et de l'organisation du Service central d'exploitation de la météo et du Centre de recherches climatologiques. Une identification est faite des archives des deux divisions principales, « climatologie et bases de données », « prévision ». L'histoire de la constitution des fonds serait incomplète si l'on n'évoquait pas le rôle fortement évolutif de l'image et la problématique ainsi faite entre des documents sur support analogique et des archives nativement numériques, sur lesquelles il importe d'avoir une visibilité globale. Les bases de données RADAR et SATELLITE, identifiées en 1994, conservent données et éléments connexes liés à la compréhension de leur constitution, permettant aujourd'hui d'ambitieux programmes de « réanalyse » ayant comme objectif premier d'harmoniser des séries constituées de morceaux se raccrochant de façon plus ou moins homogène. Depuis 1958, des images satellites sont produites et reçues tous les quarts et demi-heures (Météosat). L'archivage en est confié à Darmstadt pour l'Europe et Lannion pour la France (Centre météo spatial) car le lien, aujourd'hui évident entre les infrastructures de télécommunication et les données nativement numériques, ne l'était pas aux premiers temps de production des images.

S'ensuit, entre 1994 et 2010, une longue période d'incertitude sur la logique de collecte et de conservation de l'ensemble des fonds, qu'ils soient ceux des centres ou ceux d'un service central qui a connu une délocalisation récente. Du point de vue des météorologues, on peut y voir également un des effets de l'informatisation massive d'une activité gourmande de techniques numériques, posant d'autres questions d'archives, ainsi que l'émergence de la problématique climatique, qui instille l'importance vitale de la longueur temporelle d'analyse. A cette indéfinition archivistique, s'agrège celle de conservation matérielle des fonds, rangés dans les anciens bâtiments de l'OTAN. Ceux ci sont touchés par la problématique de l'amiante et de la dégradation des matériaux amiantés sur les fonds de la météo.

Ce n'est donc en réalité qu'en 2010 qu'est prise la décision globale de traitement des fonds, à deux volets, qui permette de sortir des problèmes récurrents de collecte réglementaire gérés depuis le traitement physique et intellectuel des fonds déjà versés aux Archives nationales. Sans ce traitement différencié, les partenaires, mal identifiés dans leurs rôles respectifs, ne peuvent réactiver l'intérêt porté aux données météorologiques dont on sait qu'elles relèvent dans notre société contemporaine d'une sensibilité particulière, tout spécialement révélée par la nécessité d'adaptation aux changements climatiques. Il convient donc de distinguer, dans la méthode de conduite de projet, ce qui relève de l'organisation d'un réseau d'archives internes à Météo France du traitement scientifique et culturel des fonds conservés aux Archives nationales. En effet, le premier volet relève des relations réglementaires entre le Service interministériel des Archives de France, successeur de la Direction des Archives de France et de l'exercice du contrôle scientifique et technique de l'État (bureau des missions). La démarche scientifique de traitement en conservation préventive et curative, documentaire et culturelle relève de la responsabilité des Archives nationales, opérateur responsable des fonds qu'elles conservent pour le compte du producteur.

Les Archives nationales et Météo France, constatant la convergence d'objectifs en terme de conservation, traitement et diffusion, choisirent donc au printemps 2010 d'élaborer une démarche de partenariat scientifique à partir d'un constat pragmatique, celui des risques encourus par les fonds (sanitaires, documentaires) en terme d'intégrité et de fiabilité des données. Les démarches de recherches anciennes rencontrent un calendrier d'un autre ordre. Les réorganisations des directions et centres, y compris les plus récentes, dues à la Révision générale des politiques publiques (fermetures de centres), jointes à la mise en œuvre d'une politique de recherche dans le cadre du Plan national d'adaptation aux changements climatiques, dont le pilote est le ministère de l'Écologie du Développement durable et de l'Énergie, conduisent à exploiter rapidement ce qui peut l'être car les séries de données intéressant Météo France pour ses propres besoins d'étude sont, du fait des instabilités passées, incomplètes. Aux Archives nationales à Fontainebleau, sont conservées des archives décrites succinctement dans les bases de données mais pourvues d'instruments de recherche plus détaillés, en cours de dématérialisation, qui intéressent les climatologues dans le cadre du Plan national d'adaptation aux changements climatiques. Plus de 2 kilomètres de sources identifiées à Fontainebleau, le reste en regroupement à Trappes, site historique de Météo France et dont le contenu rejoindra les Archives nationales, tout ceci permet de travailler sur des bases méthodologiques revues et dans un souci de recherches menées dans un délai raisonnable. La convention de partenariat signée en février 2011, complétée par un important mécénat de la Fondation

BNP Paribas au printemps 2011, est opérationnelle depuis le 2^e semestre 2011 et court jusqu'à la fin de l'exercice 2014, avec une possibilité de reconduction si nécessaire, eu égard à l'ampleur de la tâche. Ce partenariat scientifique comprend dans sa 1^{ère} phase un volet sanitaire de conservation préventive et curative indispensable sur les 2 kilomètres : dépoussiérage, mise à plat, reconditionnement et désamiantage des fonds selon 2 protocoles de traitement (protocole 1 « dépoussiérage » sur plus d'un kilomètre achevé le 31 janvier 2012 ; protocole 2 « amiante » pour 694 ml en cours, marché publié le 27 juillet 2012, AMOA et CSPS désignés depuis le 15 mai 2012).

II – Climat et typologies des documents

Rappel sur les dates couvertes : décembre 1857 – 1993 pour la plupart des documents mais certains versements constitués des productions des postes bénévoles remontent à 1801, 1844.

La création de séries de sources selon une typologie plus normée résulte de l'acte de naissance de la météo nationale en 1855, après le naufrage de 5 navires de commerce en Crimée. Une prise de conscience de la nécessité non plus seulement d'étudier mais aussi d'étudier pour prévoir donc alerter se fait jour. La constitution d'un réseau et la mise au point d'une méthodologie est donc à l'ordre du jour. Progressivement, le réseau, constitué de bénévoles, dans lesquels se recrutent des médecins ou lors de la mise en place des écoles normales d'instituteurs, les élèves des écoles normales des départements, se professionnalise et les documents accompagnent ces mutations.

De grands types majoritaires de documents peuvent être repérés, même si, dans le temps, ils ont pu porter des intitulés différents. Un focus sera fait sur les cartes et documents joints établis par les navires ou frégates météorologiques.

Les documents sont liés à deux types de missions, l'étude et la prévision et permettent de comprendre que la météorologie opérationnelle se structure, se professionnalise et progresse en tant que discipline scientifique au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle mais surtout lors du 1^{er} quart du XX^e siècle. Pour assurer une homogénéité de la chaîne de traitement des données, du recueil brut au pointage sur carte et au commentaire interprétatif qui nourrit l'étude et l'alerte, les documents adoptent des formes en usage dans l'administration centralisée depuis l'époque napoléonienne. Le cadre départemental et communal, hors fonds spécifiques (marine, Outre-mer) permet de faire fonctionner un réseau national de centres et de stations ou observatoires sur la terre ferme. Pour la mer, l'unité géographique est le « parcours » lui-même rapporté à une « mer » (espace situé dans le prolongement d'un pays) et l'élément de base, fixe ou mobile, est le navire. Quant aux sémaphores, on a vu précédemment qu'ils fonctionnent selon un réseau qui se distingue de celui des centres départementaux et des stations. Ainsi les instruments de recherche les identifient ils dans des liasses de documents mis à part, tout comme les navires.

Études et observations

Parmi les typologies les plus fréquentes, on compte les carnets ou compte rendus d'observation quotidiens, des tableaux, qui relèvent de l'activité de recueil de données (température, force du vent, pluie, pression atmosphérique) et observations visuelles (nuages, phénomènes célestes). Ces données sont présentées en tableaux (tableaux pluviométriques par commune par exemple) ou consignées sous forme de textes (comptes-rendus). Les tableaux, dont les noms sont divers mais liés à une mesure (pluie par exemple) ou à une fréquence (mensuelle par exemple) peuvent être accompagnés de commentaires textuels au delà des chiffres consignés. La forme de ces documents se normalise comme partout dans l'administration, dans la première moitié du XIX^e siècle. Pour les observations faites en mer, les « journaux de bord » d'observations météorologiques sont préimprimés (cadres gravés et rubriques types). En mer, chaque titulaire de « quart » contresigne ses données et mensuellement semble-t-il, le commandant signe au bas des tableaux, validant à la fois les données en colonnes et les commentaires sur les phénomènes météorologiques. Parmi les documents arrivés en 1971 puis éliminés en 1980, des dossiers de radiosondages et de radiovents (TRAC). Quant aux comptes-rendus quotidiens d'observation, leur arrivée en original aux Archives nationales provient de leur micro filmage de sécurité effectué par le service central de la météo. Qualifiés dans les comptes-rendus de réunion des années 1977 et 1978 d' « histoire du temps en France », leur intérêt fut un temps discuté, en 1981 car ils forment des séries volumineuses, aujourd'hui recherchées par le partenariat initié en 2010. En résumé, les typologies des documents relèvent des intitulés suivants : CRQ, observations, diagrammes, radiosondages et radiovents décrits par une circulaire interne du 18 avril 1974 (ou dossiers aérologiques sans séparation physique, envoyés au service central par les stations, éliminés car ils ne renseignent les usagers que pendant 6 mois).

Parmi les documents atypiques, on compte les notes dites de Renou, copies d'observations de la fin

du XVIII^e siècle (19830062, art. 25), des observations faites pour la Défense nationale entre 1958 et 1967 (19771674, versement du bureau des études spéciales, 5 articles), mais aussi des observations faites en Allemagne et, durant l'occupation, les observations rédigées en allemand, faites dans des villages français. On relèvera aussi les fonds d'Indochine et d'Afrique, composés de CRQ et de tableaux climatiques mensuels, depuis 1899 (19910603).

Le recueil des données se prête naturellement à la constitution de bases de données et donc à des archives nativement électroniques ou qui ont agrégé des données papier aux bases, a posteriori. La prise en compte des fichiers informatiques est précoce, dès 1977, au plan de la réflexion. Dans la pratique, il faut attendre les versements 19940682 à 684 (relevés météo synoptiques, quotidiens et en altitude pour l'Afrique, depuis 1853). Se reporter aussi aux 168 fichiers informatiques dans la partie « focus sur les documents établis par les navires et sémaphores ».

Représentation

La représentation visuelle des données relève majoritairement de la carte, mais aussi du diagramme d'évolution temporelle, celle des observations de l'emploi de la photographie, qui vient après le dessin (exemples : les carnets du docteur Clos, de Sorrèze dans le Tarn, 1797 – 1841 ; photos de nuages, années 1950, 19830062, art. 19-21). Les cartes de la météo sont au cœur des premiers échanges entre la météo et les Archives nationales et bénéficient de circulaires qui identifient leurs typologies depuis 1970. Elles relèvent à cette époque de la division prévision du service central et sont qualifiées de cartes d'exploitation, comportant des données pointées au sol et en altitude. Elles sont pourvues d'analyses manuelles ou numériques. Un premier versement de la cartotheque intervient en 1974.

L'enjeu est, au fur et à mesure qu'on s'approche du XX^e siècle, davantage la prévision que l'observation pour étude mais le réseau d'observation n'y arrive pas tout de suite. Les premières cartes issues des relevés (sens et force des vents et pression atmosphérique) datent des années 1855 – 1860 et correspondent à la mise en place de la Direction de la météorologie nationale ou DNM, centralisée sur la base du pointage au sol de données relevées par des postes reliés en réseau utilisant le télégraphe électrique; dans les années 1860, la représentation s'améliore, les postes sont plus nombreux, distribués selon une aire européenne et l'on dispose de cartes pourvues de courbes isobares qui permettent de suivre la circulation des tempêtes ; on dispose ensuite de cartes dites « norvégiennes » (théorie des fronts, mise au point par les scientifiques norvégiens en 1919 et que le service français sera parmi les premiers à traduire dans sa pratique opérationnelle) qui représentent par codes couleurs les masses d'air chaud et froid aux confins desquelles se trouvent les perturbations; les cartes de prévision plus contemporaines (années 1930 et après la seconde guerre mondiale), pointent des données en altitude, grâce à l'envoi de ballons sondes dans l'atmosphère dès 1929 à Trappes en particulier. Elles utilisent du papier puis des processus semi et totalement automatisés. L'utilisation des super calculateurs, à partir du début des années 1960, change l'élaboration de ces documents. A compter de 1985, l'utilisation des satellites et photos à infrarouges, permet de passer progressivement de l'image statique à l'image dynamique. Du point de vue de l'aire géographique couverte, les documents s'enrichissent aussi. On passe, au XIX^e siècle, d'un cadre pré imprimé à fond vert, en vision à plat, majoritairement français puis disposant de données en provenance d'Angleterre, Espagne, Portugal, Italie, Allemagne et Russie, à des cartes en forme d'hémisphères, vues d'en haut et rendant compte de la déformation introduite par la rotondité de la terre (années 1930, qui voient aussi se développer les mesures en altitude grâce à l'utilisation des avions depuis la 1^{ère} guerre mondiale). Au fil du temps, la météorologie élargit son spectre temporel, spatial mais aussi les paramètres observés, étudiés ou prévus, qui témoignent d'une sophistication constante des sciences géophysiques et de ses applications pratiques. Mais l'on devra également toujours se souvenir que la météorologie opérationnelle, telle que portée par les services jusqu'à Météo-France aujourd'hui, est plus qu'une science éthérée. Elle vise à servir la Nation, à analyser en temps réel des conditions environnementales complexes, à traiter cette information et à mettre à disposition de ses différents publics et utilisateurs des notions complexes sous une forme abordable : ainsi les sciences et technologies de l'information, de la cognition, de la représentation trouveront dans ces fonds des éléments d'intérêt premier, traduisant la posture de service opérationnel de la Météorologie.

III – Météorologie opérationnelle et mer

Les liens des fonds d'archives météorologiques avec le domaine de la marine donc de la mer sont, dans leur dimension première, liés à 2 activités : les navires de guerre ou de commerce doivent connaître le temps qu'il fait pour naviguer de manière sûre ; les navires embarquent à leur bord des missions d'observation scientifiques ou l'on confie le soin aux commandants, de conduire des observations utiles a posteriori pour l'étude de certains phénomènes (« coups de vents »). La sécurité en mer et l'optimisation

des temps de transit sur les routes maritimes ont conduit très tôt les marins à s'intéresser à la météorologie et à la climatologie (cf. conférence de Bruxelles, initiée par Maury, en 1853, et de nombreuses initiatives au cours des décennies et siècles précédents pour cartographier les vents). Il s'agit non seulement de savoir ce qui se passe et se passera en mer, mais aussi à la côte : les approches portuaires, la surveillance du littoral, l'efficacité des opérations au port sont autant de déterminants qui vont guider la construction météorologique au fil du XIX^e siècle : « Navigation et science » comme résumé d'une quête constante pour dominer l'environnement.

Pour la première activité, la connaissance de la météo est indispensable et la question des tempêtes et de leur déplacement est centrale. Il en va de la responsabilité du capitaine ou du commandant du navire de prendre ou de ne pas prendre la mer et il doit être averti des conditions météorologiques, car il exerce une responsabilité de 1^{er} ordre à la fois sur les passagers et équipages et sur les biens transportés. En ce qui concerne la seconde activité, celle des missions à vocation scientifique, sur le modèle des grandes expéditions des encyclopédistes et géographes, le navire offre des conditions d'observation favorables : à bord règne une discipline qui tient à l'organisation rigoureuse des actions de chacun sur le bateau, pour arriver à bon port. Ces activités sont organisées « H 24 » et une surveillance permanente peut donc être mise en œuvre par le système des « quarts ». Les observations météorologiques peuvent donc être organisées sur une amplitude de 24 heures. Pour les deux activités, les navires, par ce qu'ils suivent des routes parfois très longues, sont enfin des supports commodes pour recueillir des données sur des aires géographiques variées et ce depuis les premières circumnavigations de la fin du XVI^e siècle.

Une autre dimension relève de l'utilisation des « alertes » données après le recueil de données météorologiques. De ce point de vue, le public des marins rejoint donc peu ou prou celui des militaires et agriculteurs sur la terre ferme, depuis la naissance du bureau central de la météo (1855) devenu l'office central au début du XX^e siècle puis Météo France (1993). Les « alertes » sont données aux ports qui les mettent à disposition des navires par des systèmes sémaphoriques visuels puis plus tard qui captent les fréquences grâce à l'utilisation de la radio. La météorologie est étroitement associée à l'innovation en matière de transmissions, du télégraphe électrique d'hier aux origines au satellite de télécommunication d'aujourd'hui. La Tour Eiffel à Paris, émet des télégrammes dans les ports, à partir du réseau des informations transmises par les phares et sémaphores ou, en mer, par les frégates météorologiques. De nos jours, un affichage public des prévisions météo est en sus des bulletins de météo marine reçus par les ondes, ou des observations et prévisions transmises par satellite, fait quotidiennement dans les ports de plaisance et mises à disposition sur Internet.

Issu du décret du 13 février 1873, le Bureau central météorologique comprend ainsi 3 services dont les fonds peuvent être utiles au chercheur s'intéressant aux sources de la mer et du littoral : bureau des avertissements aux ports et à l'agriculture (rédaction des avertissements et du bulletin international quotidien, études sur les orages et la prévision du temps) ; la climatologie (organisation et surveillance des stations et observatoires répartis entre 8 observatoires de 1^{er} ordre, 80 écoles normales d'instituteurs, observatoires de 2^e ordre depuis 1864, et un réseau de 1200 observatoires de 3^e ordre confiés à des particuliers; publication de travaux scientifiques sous forme de sources donc imprimées, à partir des observations manuscrites énoncées ci-dessous) ; météorologie générale (collecte des observations en mer, dans les consulats, colonies, tous ces travaux étant rassemblés a posteriori dans les travaux de climatologie et météorologie dynamique). Les organigrammes des années 1950 – 1970 permettent aussi de repérer les bureaux en charge des alertes aux ports, des sémaphores et phares et les navires transformés en stations d'observations fixes ou se déplaçant sur un parcours. Une consultation du nom des stations placées le long des côtes est aussi une ressource. Ces bureaux relèvent habituellement du service météo métropolitain, de la division climatologie.

Les sources produites par le « réseau marine », les observations des phares ou des sémaphores sont donc déjà réparties en 2 grands types, à l'instar de celles produites par les stations du réseau classique des observatoires météorologiques :

- sources primaires : Il s'agit de fonds d'archives pour la plupart mal connus car longtemps restés de fait inaccessibles du fait de leur dispersion et état sanitaire médiocre.
- sources secondaires : études et travaux publiés et imprimés. Ici s'exprime la vocation de diffusion internationale des organismes chargés de la météorologie. Nous nous centrerons non pas sur les sources secondaires, accessibles aujourd'hui assez facilement dans les bibliothèques voire sur le réseau Internet, mais sur des sources de première main uniques ou au contraire sérielles, dont la fortune critique est beaucoup plus aléatoire et demande à être redécouverte en dehors du milieu initial pour lequel elles ont été produites.

Pour les sémaphores, qui établissent les mêmes typologies de documents que les stations classiques, il faut repérer les tableaux climatiques mensuels (ou TCM), conservés à Toulouse en 1994, alors que les observations depuis 1806 sont conservées à Fontainebleau jusqu'en 1985, comme les observations des navires. Les observations des phares et sémaphores concernent les vents, celles des navires sont liées à l'océan. Il y a une distinction entre les navires « en mer » (19820586), les navires « stationnaires » (1953 – 1985) et les navires « sélectionnés », où souvent le Radio fait office d'observateur météorologique (observations journalières, 1979). Les « navires stationnaires » étaient spécialement dédiés à l'occupation d'un lieu fixe au milieu de l'océan, dans un cadre coordonné au niveau international, et qui permettait une observation des zones de propagation des dépressions, essentielle pour la production météorologique à destination des marines, bien sûr, mais aussi de l'aéronautique. Ce système a été abandonné depuis la disponibilité de satellites d'observation météorologiques. Le musée maritime de La Rochelle conserve un de ces navires, baptisés « frégates » car les premiers étaient d'anciens navires militaires.

Certaines liasses d'archives citent ces frégates et des bateaux feu (observations de houle, 1966 – 1969). La météorologie, de façon constante au cours de son évolution, recherche toutes les opportunités d'association et d'exploitation de plateformes existantes et sollicite le concours d'opérateurs relevant d'autres administrations ou secteurs : (observateurs) « bénévoles », (navires) « sélectionnés », « guetteurs » (sémaphoristes)... Les informations météorologiques sont donc également à rechercher dans les services d'archives spécialisés, associés à cette typologie large d'acteurs.

Certains navires se comportent enfin comme stations de concentration et de relai de données émises par l'utilisation des avions sillonnant les airs et étant capables, dans les années 1930, de retransmettre par la TSF les données à l'échelon central à Paris, lequel les retransmet aux ports.

A titre d'exemple, l'état des lieux des archives de la division climatologie de 1981, identifiait des « carnets marine » au Fort de Saint Cyr, dont les données ont été saisies après 1954 par Météo France dans une base. Ces carnets relèvent en effet du « réseau marine », constitué en 1994 de 150 navires, 37 sémaphores et bouées. Ils sont conservés à Fontainebleau pour la période 1879 – 1982 sous la cote interne METC. Dans la même circulaire du 18 avril 1974, le centre de La Rochelle centralise les « NMS » (Navires météo stationnaires) et agit donc de la même manière que les autres stations classiques terrestres.

IV - Quelques documents établis par les navires et sémaphores

Se reporter au « Dossier iconographique » joint : images et notices issues des premières recherches Archives nationales -Météo France, 2012

Dans les fonds versés à Fontainebleau, figurent des liasses ou registres spécifiques aux « sémaphores et phares » qui constituaient un réseau naturel d'observation et des points d'émission et de réception des alertes et les documents spécifiques sur les frégates et navires « stationnaires », dont les observations émanant du navire – école « Jacques Cartier » loué à la Compagnie générale transatlantique et transformé à cette occasion en station météorologique, en 1921. Le navire concentre les observations des autres navires passant à sa portée et les retransmet à l'Office national de la météorologie. La technologie s'améliore par l'utilisation de la TSF et le lien entre la couverture aérienne au-dessus de l'océan, fait par les avions et les navires : les avions peuvent transmettre leurs observations à partir de 1930 aux navires stationnés dans l'océan atlantique (navire Carimaré affrété par l'ONM en 1936) sur un point fixe.

Les navires suivent des parcours matérialisés sous la forme de trajets figurés par des lignes tracées à la plume sur une carte et rendent compte des mesures effectuées en mer, sur différents points, notés à la fois sur les cartes et sur les documents joints (tableaux, carnets, registres...). Le lien avec Paris et la zone d'émission de la Tour Eiffel est matérialisé par des lignes qui rendent compte des capacités techniques d'émission et de réception. Lorsqu'on veut faire des observations dont les données sont envoyées à Paris et retransmises au réseau des ports, on ne peut aller au-delà d'une certaine distance dans l'Océan atlantique. De l'autre côté de l'Océan atlantique, un autre navire conserve un itinéraire côtier le long de la côte Est des États unis par exemple et effectue lui aussi des mesures qui sont consignées dans le même dossier que le navire parti de France, mais les documents sont différents et se complètent.

Quelques références tirées des premières explorations de l'année 2012 :

- 19910602, art. 334, 341 et 345, « sémaphores et phares »
- 19910602, art. 361 et 368, navires stationnaires, carnets d'observations et CRQ (compte – rendus quotidiens, données chiffrées) ; art. 375 et 381, « navires stationnaires, diagrammes ; « frégates bateaux feu, houle »

– 19810048, art. 60 et 61, CRQ Brest
19810084, art. 1 à 5, CRQ, Cherbourg, 1925 – 1946

– Les relevés chiffrés et les commentaires sous forme de texte sont séparés, seule la carte permet de réunir sur une aire géographique large les deux types de mesures faites par les deux navires. Dans les années 1920 – 1930, l'utilisation d'appareils enregistreurs montés sur cylindres permet de joindre aux journaux, carnets, tableaux et cartes, les rouleaux de courbes donnant une représentation quantifiée et visuelle à la fois des dépressions, sur une période définie (une semaine, puis un mois).

– Documents d'études créés a posteriori : une fois les registres tenus et paraphés, les cartes de pointage quotidiennes faites, il arrive que des dossiers d'étude soient constitués *a posteriori* pour connaître des phénomènes météorologiques précis (les « coups de vent ») sur une ou plusieurs aires géographique (mer de Chine, Antilles, méditerranée). Dans ce cas l'unité du dossier est géographique, comme pour un reportage et le dossier contient des extraits choisis des journaux de bord et toutes pièces utiles à la compréhension du phénomène étudié.

– Documents iconographiques : les sémaphores et phares (dessins aquarellés, plans...). Météo France a conservé les plans des frégates météorologiques construites à l'initiative de l'établissement. Ils seront prochainement versés. Des doubles ont été remis au musée maritime de la marine à la Rochelle et aux Archives départementales de la Charente maritime.

– Documents atypiques : dans le versement 19760006, de la météo marine, les documents du bureau de Mers El Kebir, appartenant au commandement des forces maritimes françaises en méditerranée (1953 – 1961); les documents du groupe aéronaval du Pacifique (rapport, planches, calques et tirages, 1948 – 1958); les documents sur les missions en terres australes et les croisières en « mers froides » (1945, 1965) et un projet de station sur l'îlot Clipperton (Pacifique), entre 1965 et 1969.

– Fichiers informatiques : les Archives nationales conservent, dans le versement 19880601 (données climatiques dont celles des sémaphores), 168 fichiers informatiques qui sont les héritiers des CRQ des XIX^e et de la 1^{ère} moitié du XX^e siècle. L'étude effectuée par les Archives de France en 1994 comporte un schéma de traitement de l'information « marine », valable pour les fichiers informatiques et bases, mais dont la modélisation permet de comprendre la filiation entre les anciens registres, journaux, carnets, tableaux en liasses ou cartes, produites exclusivement sur support papier, de l'Ancien Régime (voir encadré) aux années 1945 – 1950 et les fichiers informatiques, archives nativement numériques. Ces fichiers ont d'ailleurs été enrichis d'informations provenant des supports papier (cf. supra, reprises de cartons). Les bases stockent et traitent les données issues de 4 provenances : messages SHIP bouées ; carnets d'observation des navires dits « sélectionnés » ; sémaphores progressivement automatisés à partir de 1954 ; réception de fichiers étrangers). Le défi actuel des climatologues est toujours la ressaisie de données anciennes, pour produire des modèles et le traitement des données nouvelles, nativement numériques et non obtenues par reprises de supports analogiques.

L'opération qui se déroule Fontainebleau est en cours. Souhaitée depuis longtemps par les archivistes, les historiens et les climatologues, elle permet de réaccéder à un fonds dont l'intérêt est confirmé chaque jour à l'ouverture de nouveau carton. La tâche est loin d'être complète. L'engagement des Archives nationales et de Météo-France est total dans cette action. Le soutien de la Fondation BNP Paribas est un levier précieux, qui non seulement permet d'aller plus vite et d'envisager une diffusion plus large, mais qui donne aussi un signal fort sur l'importance des usages successifs des archives, matériaux patrimoniaux tout autant que données scientifiques ayant conservé leur valeur : un jury international a retenu cette action avec 3 autres projets abordant des défis majeurs de la recherche climatique aujourd'hui. Les archives conservées aux Archives nationales et dans les différents centres d'archives en France sont d'une richesse indéniable et d'une utilité première face aux questions posées par les changements globaux. Le défi actuel des climatologues est d'agir selon des priorités, alors que les tentations sont grandes à chaque découverte de ressources nouvelles. C'est pourquoi l'entreprise menée par les Archives nationales et Météo-France s'impose un travail archivistique qui permettra au plus grand nombre de chercheurs, issus de diverses communautés scientifiques, d'accéder à ces fonds. Pour l'étude du climat, c'est la saisie et la qualification de données anciennes, pour approfondir le diagnostic disponible sur les évolutions du climat passé, qui demeure la priorité absolue, permettant de produire des modèles plus affûtés et d'aborder avec une plus grande clairvoyance le futur de la planète. Mais avec les historiens et archivistes, les climatologues et météorologues sont également très motivés par la valorisation culturelle de ce fonds, au potentiel confirmé pour l'histoire des sciences, des techniques, des institutions et de la navigation.

Annexe : Fonds d'Ancien Régime des Archives nationales : la météorologie, déclinaison des pratiques de navigation

Essentiellement la sous-série 4 JJ (fonds Marine) des journaux de bord, depuis 1594 à 1870, avec une interruption entre 1789 et 1815 (réintégrations postérieures en BB4 et 5 JJ)

Se reporter pour le détail à l'État *général des fonds, Tome III, Marine et Outre-mer*, Paris, Archives nationales, 1980, pages 247 – 249 essentiellement

Voir aussi 3 JJ 398 – 403 : observations sur les vents, les courants, les marées et les températures, phénomènes météorologiques, 1683 – 1934.

Ces fonds et sous séries sont le plus souvent des collections artificielles issues de rassemblements de papiers avant la création en 1720 du dépôt des cartes et plans de la marine. Les producteurs sont les autorités portuaires qui envoient un double de leur production au secrétariat d'État à la marine, dont la création remonte à Colbert.

Il faut donc comparer les archives des ports, sources de première main et ces fonds formés de doubles, conservés aux Archives nationales.

Voir aussi :

Archives de la marine : le ministère de la Défense dispose de son propre système d'archivage.

Musées nationaux de la marine : Paris, Brest, Rochefort

Archives nationales d'Outre – mer (ANOM, Aix-en-Provence) : archives des anciennes colonies et départements français ayant accédé à l'indépendance.

Archives départementales des départements côtiers : rassemblement en cours par Météo France. Opération non systématique

Exemples : la sous-série 4JJ couvre le monde entier en fonction des mers sur lesquelles les navires se déplacent. Pour les côtes de France, voir 4 JJ 49 – 51, 1671 – 1789

Dossier iconographique sur les archives de Météo France en lien avec la mer

Dossier iconographique

Ce dossier a été préparé par Gérard Fleuter, ingénieur Météo France, Sonia Woelfing, archiviste des Archives nationales et Frédéric Bastian, étudiant en Master Métiers de la Culture, spécialité Archives sous la direction de Sylvie Le Clech.

Extraits du 19830062/22

Lien image : FRAN_2012_REP_00139, 140, 141 et 142

Extraits de journaux de bord Atlantique Nord et Sud, Mer Rouge, Mer de Chine Registre d'observations météorologiques en mer L'Erigone, 1841

La première catégorie de documents regroupe des extraits de journaux de bord de bateau naviguant sur l'Océan Atlantique, la Mer Rouge ou la Mer de Chine qui concernent le climat de ces zones (pression barométrique, température, orientation du vent, couverture nuageuse). Le registre qui suit a été réalisé en 1841 à partir des observations météorologiques faites en 1841 sur l'Erigone, l'un des ancêtres des premiers bateaux météo, qui navigue dans l'Océan Atlantique Nord et Sud. Il comporte au bas de page des instructions pour remplir correctement le registre, ce qui montre que les marins ne sont pas des météorologues professionnels et que nous nous situons dans les années précédant de peu la création d'un réseau météo professionnel à l'instigation d'Urbain Le Verrier, directeur de l'Observatoire de Paris. Ici, les observations sont confiées aux personnels qui naviguent. On cherche, par les instructions précises, à fiabiliser les observations et mesures. Les officiers de quart sont responsables de celles liées au vent et à l'état du ciel (rappel de la circulaire du 17 janvier sur la manière d'évaluer la force du vent). L'intérêt du document est de montrer un journal de bord météo avant l'existence de relevés normalisés.

Pour plus d'informations sur le tour du monde effectué par l'Erigone (28 avril 1841 au départ de Brest, retour 37 mois plus tard, le 4 juin 1844), voir <http://www.marelibri.com/search/current.seam>

Extrait du 19830062/26

Lien image : FRAN_2012_REP_00131 à 134

Compte-rendu quotidien du navire Mermoz, 9 mai 1948

Le document est un compte-rendu quotidien du temps réalisé le 9 mai 1948, entre minuit et 6 h 00 du matin, sur le bateau météo Mermoz. Ce compte-rendu, qui concerne un point bien précis de l'Océan Atlantique, situé à l'intersection du 39ème parallèle nord et du 17ème méridien ouest (le point L), regroupe plusieurs tableaux qui décrivent la température, la pression barométrique, l'humidité de l'air, la pluviométrie ou la couverture nuageuse mesurées à cet endroit. Ainsi, la lecture du document nous apprend, qu'au point L, le début de la matinée du 9 mai 1948 a été caractérisé par un ciel plutôt couvert (7/10), avec des cumulus, des strato-cumulus et des stratus, par une visibilité très faible (4 kilomètres), par une houle et un vent du nord et par une pression en baisse. Il s'agit d'un

Institut national du patrimoine

dossier complet comprenant à la fois les mesures en chiffres, les observations littérales et les représentations par diagrammes. L'intérêt du document est de montrer la permanence des relevés météo par la rotation des navires (mention de la relève par le Laplace)

Extrait du 19830062/26

Lien image : FRAN_2012_REP_00135 à 138

Compte-rendu quotidien Laplace dimanche 6 février 1949

Le document est un compte-rendu quotidien réalisé le dimanche 6 février 1949, entre minuit et 9 h 00 du matin, sur le navire météorologique stationnaire Laplace. Ce compte-rendu, qui concerne un point bien précis de l'Océan Atlantique, situé à l'intersection du 39° parallèle nord et du 17° méridien ouest (le point L), regroupe plusieurs tableaux qui décrivent la température, la pression barométrique, l'humidité de l'air, la pluviométrie ou la couverture nuageuse mesurées à cet endroit.

Ainsi, la lecture du document nous apprend, qu'au point L, le début et le milieu de la matinée du 6 février 1949 ont été caractérisés par un ciel plutôt dégagé, par un vent de sud ouest et une houle d'intensités modérées, par une bonne visibilité et, plus généralement, par un beau temps. L'intérêt du document est de montrer la permanence des relevés météo par la rotation des navires (mention de la relève par le « Le Brix »)

A noter :

Dans la nuit du 15 au 16 septembre 1950, le Laplace, qui stationne au Cap Fréhel, à proximité de Saint-Malo, heurte une bombe magnétique immergée, datant de la seconde guerre mondiale, dont l'explosion entraîne le naufrage du bateau et la mort de 51 hommes d'équipage.

Extrait du 19830062/32

Lien image : FRAN_2012_REP_00115 : carte de l'Atlantique nord avec trajet du Jacques Cartier (vue d'ensemble) ; FRAN_2012_REP_00116 à 120 : diagrammes portant les courbes de pression

**1 carte « De la Manche à New York » Paquebot Jacques Cartier janvier 1922
5 diagrammes reliés entre eux**

Le premier document est une carte de l'Atlantique nord sur laquelle est représenté le trajet Anvers-New York effectué par le paquebot météorologique Jacques Cartier entre le 8 et le 23 janvier 1922. Sur ce trajet, matérialisé sous la forme d'une ligne, sont insérés des cercles numérotés du 9 au 23 qui correspondent aux 15 positions occupées à midi par le bateau lors des 15 jours de sa traversée. L'étude du document nous permet également de savoir que le Jacques Cartier a navigué de New York à Norfolk entre le 28 et le 30 janvier 1922.

Le deuxième document est une série de 2 diagrammes hebdomadaires de pression enregistrés à bord du « Jacques Cartier » d'une part et du « Chicago » d'autre part pour la semaine du 16 au 23 janvier 1922 (voir la traversée de la dépression du 18)

Extraits du 19910602/326

Lien image : FRAN_2012_REP_00121 (sémaphore de Saint Marcouf) et FRAN_2012_REP_00122 (sémaphore de la Hougue, avec des comparaisons avec celui de Saint Vaast)

Département de la Manche

2 Plans des sémaphores de Saint-Marcouf et de La Hougue, s.d.

Le premier plan est celui du sémaphore de Saint-Marcouf, construit en 1860 sur l'une des deux îles du même nom, l'île du Nord (actuellement Ile du Large), en face de la côte est du département de la Manche. Le document, qui date sans doute de la seconde moitié du XIXe siècle, précise la hauteur du sémaphore, sa position géographique en termes de latitude et de longitude et la hauteur de son feu. Le sémaphore de Saint-Marcouf est entouré par les hauts murs d'un ancien fort datant de l'époque napoléonienne. Il se compose d'une tour munie d'un feu éclairant, d'une maison d'habitation et du sémaphore surmonté d'un mât servant aux transmissions d'informations aux bateaux ou entre sémaphores .

Le second plan est celui du sémaphore du Cap de la Hougue, situé à Saint-Vaast-la-Hougue, sur la côte est du département de la Manche. Ce plan sans doute du même auteur que le précédent, précise également la hauteur du sémaphore, sa position géographique en termes de latitude et de longitude et la hauteur de son feu.

Le sémaphore s'élève à l'intérieur du Fort de la Hougue bâti par Vauban à la fin du XVIIe siècle. La tour sur la partie gauche du document est-elle un vestige de cette fortification ou s'agit-il d'une tour de phare de type « feu grégeois » ? . Il se compose d'une maison d'habitation double et du sémaphore surmonté, comme dans le cas précédent, d'un mât.

Voir <http://dspt.perso.sfr./demaphore2V.htm>

Extrait du 19910602/326

Lien image : FRAN_2012_REP_00130

Département du Morbihan

Observations météorologiques Belle-Ile-en-Mer, mars 1887

Le document est un « relevé du temps réellement observé » réalisé le 21 mars 1887 par le chef émetteur du Sémaphore du Talut, à Bangor, l'une des quatre communes de l'île de Belle-Ile-en-Mer, dans le département du Morbihan. Ce relevé, qui se présente sous la forme d'un tableau, contient des informations relatives au temps à Belle-Ile-en-Mer entre le 11 et le 20 mars 1887 (couverture nuageuse, pression barométrique, chutes de pluie et de neige de chaque jour).

Ainsi, la lecture du document nous apprend qu'il a plu tout l'après-midi du 12 mars et qu'il a neigé le 13 (le matin, entre 5 h 30 et 8 h 20), le 14 (l'après-midi, entre 4 h 40 et 4 h 58), le 17 (l'après-midi, entre 1 h 00 et 1 h 10) et le 18 (l'après-midi, entre 2 h 30 et 4 h 20 et entre 5 h 00 et 5 h 04) de ce mois.

Extraits du 19910602/345

Lien image : FRAN_2012_REP_00114 (télégramme) ; FRAN_2012_REP_00108 et 109 (île de Batz) ; FRAN_2012_REP_00111 à 113 (Pointe Saint Gildas)

Départements de la Seine, du Finistère et de la Loire-Inférieure

1 Télégramme de l'Office National Météorologique du 6 janvier 1926

2 Relevés des avis de tempête janvier 1926 : Ile de Batz ; Pointe Saint-Gildas

Le premier document est un télégramme d'avis de tempête de l'Office National Météorologique (ONM) qui date du 6 janvier 1926. Ce télégramme, qui fait référence à une tempête océanique de vents sud-ouest devant s'abattre sur la Bretagne, le 7 janvier 1926, est destiné à l'ensemble des stations météorologiques de cette région. Il est notamment reçu par les sémaphores de l'île de Batz et de la Pointe Saint-Gildas.

Le deuxième document est un relevé des avis de tempête de l'ONM reçus au mois de janvier 1926 par le sémaphore de l'île de Batz, située au large de la côte nord du Finistère. Ce relevé s'organise sous la forme d'un tableau dont chacune des lignes, qui correspond à un avis de tempête, contient la date, l'heure d'arrivée et le numéro de l'avis, le jour et l'heure du commencement de la tempête et sa description (variations au cours du temps de la force et de l'orientation de ses vents).

Ainsi, l'étude du document nous apprend que le sémaphore de l'île de Batz a reçu 22 avis de tempête de l'ONM au cours du mois de janvier 1926. Notre document mentionne notamment l'avis de tempête du 6 janvier dont nous venons de parler.

Le troisième document est un relevé des avis de tempête reçus au mois de janvier 1926 par le sémaphore de la Pointe Saint-Gildas, à Préfailles, une commune littorale du département de la Loire-Inférieure (aujourd'hui Loire-Atlantique) située à 25 kilomètres au sud de Saint-Nazaire. Ce document contient les mêmes informations que le précédent. Il mentionne également l'avis de tempête du 6 janvier 1926.

Extrait du 19910602/345

Lien image : FRAN_2012_REP_00124 et 125

Département de la Loire-Inférieure : observations météorologiques, Pointe Saint-Gildas, juillet 1892 (deux versions différentes de relevés de « mer »)

Le document est un « relevé du temps réellement observé » réalisé au sémaphore de la Pointe Saint-Gildas, à Préfailles, une commune littorale du département de la Loire-Inférieure (aujourd'hui Loire-Atlantique) située à 25 kilomètres au sud de Saint-Nazaire. Ce relevé, qui se présente sous la forme d'un tableau, contient des informations relatives au temps à la Pointe Saint-Gildas entre le 21 et le 31 juillet 1892 (pression barométrique, température intérieure, direction et force du vent, état du ciel, état de la mer, nébulosité ou couverture nuageuse, durée et hauteur de la pluie, température extérieure). Toutes ces données sont mesurées chaque jour, le matin, à 7 h 00 et à 10 h 00, à midi et le soir, à 4 h 00 et à 8 h 00.

Ainsi, la lecture du document nous apprend, qu'entre le 21 et le 31 juillet 1892, la force du vent a été modérée (avec des directions nord-nord-est, nord, nord-est ou est-nord-est, entre le 21 et le 28, puis des orientations ouest, nord-ouest ou ouest-nord-ouest, entre le 29 et le 31). Notre document précise également que le ciel a été clair entre le 21 et le 24

et qu'il a été couvert et orageux entre le 25 et le 31, que la mer a été généralement belle, qu'il n'y a pas eu de pluie et que la température extérieure à 4 h 00 de l'après-midi a été le plus souvent comprise entre 20 et 25°C avec des pointes à 26, 28 ou 30°C.

Extrait du 19910602/345

Lien image : FRAN_2012_REP_126 à 129

Département de la Loire-Inférieure

Observations météorologiques Pointe Saint-Gildas août 1892

Le document est un « relevé du temps réellement observé » réalisé le 1er septembre 1892 par le chef guetteur de l'électro-sémaphore de la Pointe Saint-Gildas, à Préfailles, une commune littorale du département de la Loire-Inférieure (aujourd'hui Loire-Atlantique) située à 25 kilomètres au sud de Saint-Nazaire. Ce relevé, qui se présente sous la forme d'un tableau, contient des informations relatives au temps à la Pointe Saint-Gildas au mois d'août 1892 (température, état du ciel, pression barométrique, orientation et force du vent, quantité d'eau tombée, forme et direction des nuages, état de la mer). Toutes ces données sont mesurées chaque jour, le matin, à 7 h 00, à midi et le soir, à 8 h 00 ou à 9 h 00.

Ainsi, la lecture du document nous apprend, qu'au mois d'août 1892, la température à midi a été le plus souvent comprise entre 20 et 23°C, avec une pointe à 25°C. Notre document indique également que le vent a soufflé modérément entre le 1er et le 24 août (forces 0 à 4) et qu'il a été plus fort entre le 25 et le 31 du même mois (forces 5 et 6) et que les pluies du mois d'août, concentrées sur six jours non consécutifs, sont tombées en quantité moyenne (34,6 millimètres de pluie pour l'ensemble du mois). Le tableau précise enfin que le ciel a été généralement couvert ou semi-couvert (sauf les 6, 7, 12, 16, 20 et 21 août) et que la mer, belle du 1er au 13 et du 17 au 18, a été houleuse, agitée ou grosse du 15 au 16 et du 19 au 31.

Dossier iconographique sur les archives de Météo France en lien avec la mer

©Archives nationales - S. Reby - 2012

Semaphore de Ile de Batz

Relevé des avis de tempête reçus pendant le mois de janvier 1926.

Heure 1926	Etat	Force	Relevé
3 10 ^h 4 ^h 10	220	Dimanche 1000 Bie. Bague tempête SW.	Ceup's venthaus et station au signal. à 11 ^h 30, vent N, grand froid - 14°. vent NNE, petit coup de vent, stationnaire. Le 4 au jour, vent NNE, petit coup de vent, stationnaire.
4 11 ^h 35 13 ^h 31	211	Lundi 1100 alouche Bataque tempête SW.	à 13 ^h 31, vent N, petit coup de vent, j'allé. vent jusqu'à grand froid. Le 5 au jour, vent SSW, j'allé bris - 13°. vent NNE, haute bris, stationnaire.
5 6 ^h 7 ^h 5	502	Mardi 1500 alouche Bataque tempête SW.	à 7 ^h 5, vent NNE, haute bris, j'allé. vent jusqu'à j'allé bris.
6 11 ^h 40 11 ^h 50	779	Mercredi 1600 Bataque Bataque tempête SW.	à 11 ^h 50, vent NNE, j'allé bris. Le 7 au jour, vent SSW, grand froid, j'allé. distant jusqu'à petit coup de vent.
7 11 ^h 40 7 ^h 5	982	Jeudi 1600 alouche tempête SW.	à 7 ^h 5, vent SW, j'allé bris - 10°. vent vent SSW, j'allé bris, stationnaire.
8 11 ^h 40 11 ^h 40 après	118	Vendredi 1600 alouche Bataque tempête SW.	à 11 ^h 40, vent SSW, j'allé bris, Ma. stationnaire. Le 9 au jour, vent ESE, haute bris - 11°. vent SSW, haute bris, stationnaire.
10 11 ^h 40 7 ^h 40	145	Samedi 1600 Bataque tempête SW.	à 7 ^h 40, vent S, haute bris, stationnaire tout le jour.

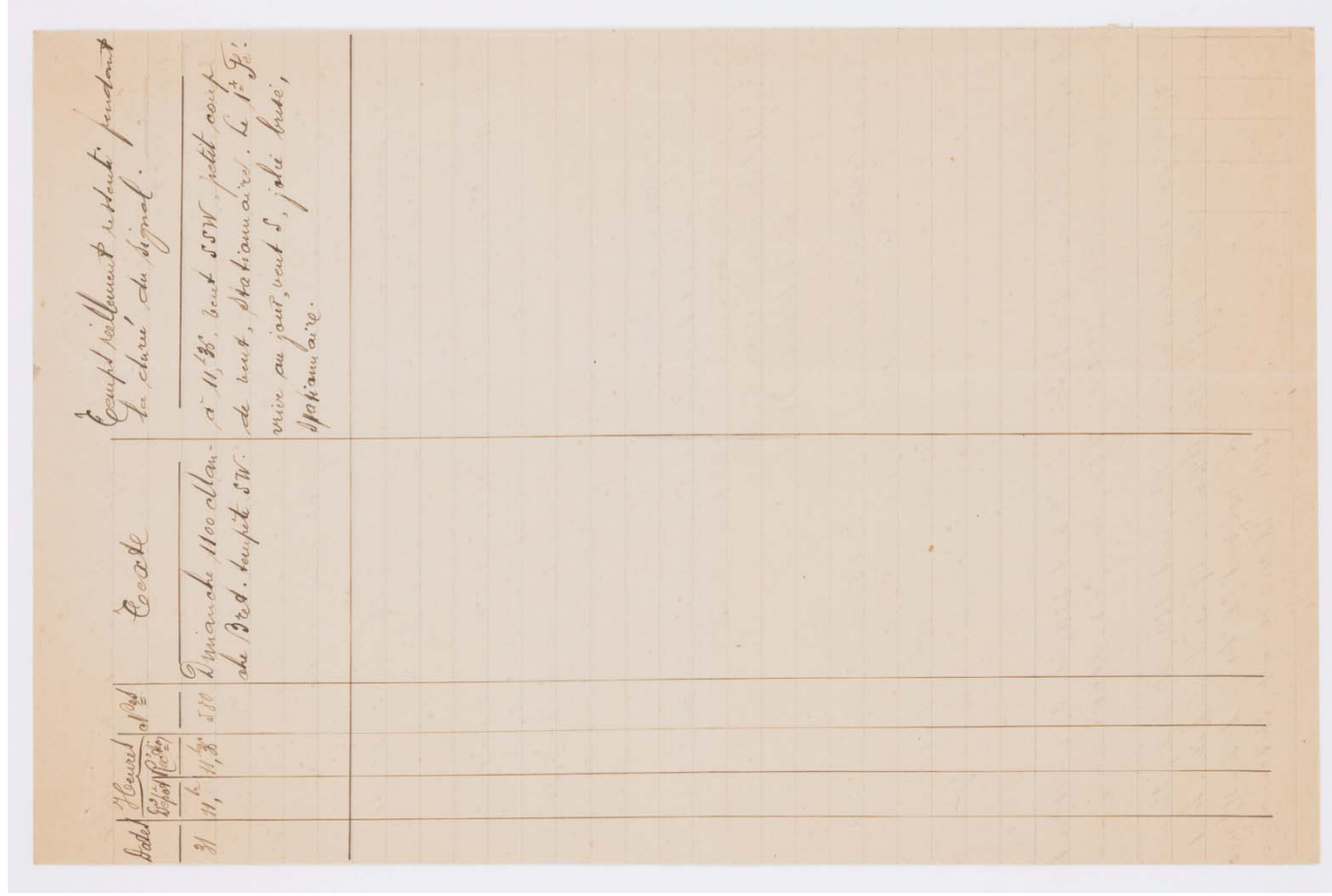
FRAN_2012_REP_00108 : copie de
19910602/ 345
Ministère des Transports, Direction de la
Météorologie, Division Climatologie
sémaphores de l'île de Batz, relevé des avis
de tempête reçu pendant le mois de janvier
1926
table de relevés, janvier 1926, page 1,
dimensions, 19,4 X 29,7 cm.
janvier 1926

©Archives nationales - S. Reby - 2012

Ministère des Transports, Direction de la Météorologie, Division Climatologie
 sémaphores de l'île de Batz, relevé des avis de tempête reçu pendant le mois de janvier 1926
 table de relevés, janvier 1926, pages 2 et 3, dimensions, 29,7 X 38,7 cm.

©Archives nationales - S. Reby - 2012

Heures	Heures	Co. etc.	Co. etc.	Remarques	Remarques
12	13, 14, 15	Mardi Mer allouable Bretagne jusqu'à NE	Mardi 1100 Brest bonne tempête SW	à 13, 30, vent E, jolie brise, pluie - cessant jusqu'à bon soir. Le 13 au soir, vent NE, petit coup de vent, Stokomare.	Tempête allouable restant la nuit du signal. à 14, 15, vent SW, petit coup de vent, cessant dans la soirée jusqu'à grand soir. Le 14 au jour, vent W, jolie brise, Stokomare.
13	16, 17, 18, 19	Mardi Mer allouable Bretagne NE	Mardi 1100 Brest bonne tempête SW	à 13, 30, vent E, jolie brise, pluie - cessant jusqu'à bon soir. Le 13 au soir, vent NE, petit coup de vent, Stokomare.	à 15, 15, vent SW, bon soir, Sta- komare toute la journée.
14	20, 21, 22	Mardi Mer allouable Bretagne SW	Mardi 1100 Brest bonne tempête SW	à 13, 30, vent E, jolie brise, pluie - cessant jusqu'à bon soir. Le 13 au soir, vent NE, petit coup de vent, Stokomare.	à 13, 30, vent SW, grand soir, jolie brise, vent SE, bon soir. Le 14 au jour, vent SE, bon soir. Le 15, vent SW, petit coup de vent, Stokomare.
15	23, 24, 25	Mardi Mer allouable Bretagne SW	Mardi 1100 Brest bonne tempête SW	à 13, 30, vent E, jolie brise, pluie - cessant jusqu'à bon soir. Le 13 au soir, vent NE, petit coup de vent, Stokomare.	à 13, 30, vent SW, petit coup de vent, Stokomare.
16	26, 27, 28	Mardi Mer allouable Bretagne SW	Mardi 1100 Brest bonne tempête SW	à 13, 30, vent E, jolie brise, pluie - cessant jusqu'à bon soir. Le 13 au soir, vent NE, petit coup de vent, Stokomare.	à 13, 30, vent SW, petit coup de vent, Stokomare. Le 14, au jour, vent S, jolie brise, 11 ^h vent SSE, jolie brise, cessant jusqu'à bonne brise.
17	29, 30, 31	Mardi Mer allouable Bretagne SW	Mardi 1100 Brest bonne tempête SW	à 13, 30, vent E, jolie brise, pluie - cessant jusqu'à bon soir. Le 13 au soir, vent NE, petit coup de vent, Stokomare.	à 13, 30, vent SW, bon soir, Sta- komare.
18	1, 2, 3	Mardi Mer allouable Bretagne SW	Mardi 1100 Brest bonne tempête SW	à 13, 30, vent E, jolie brise, pluie - cessant jusqu'à bon soir. Le 13 au soir, vent NE, petit coup de vent, Stokomare.	à 13, 30, vent SW, bon soir, Sta- komare.
19	4, 5, 6	Mardi Mer allouable Bretagne SW	Mardi 1100 Brest bonne tempête SW	à 13, 30, vent E, jolie brise, pluie - cessant jusqu'à bon soir. Le 13 au soir, vent NE, petit coup de vent, Stokomare.	à 13, 30, vent SW, bon soir, Sta- komare.
20	7, 8, 9	Mardi Mer allouable Bretagne SW	Mardi 1100 Brest bonne tempête SW	à 13, 30, vent E, jolie brise, pluie - cessant jusqu'à bon soir. Le 13 au soir, vent NE, petit coup de vent, Stokomare.	à 13, 30, vent SW, bon soir, Sta- komare.
21	10, 11, 12	Mardi Mer allouable Bretagne SW	Mardi 1100 Brest bonne tempête SW	à 13, 30, vent E, jolie brise, pluie - cessant jusqu'à bon soir. Le 13 au soir, vent NE, petit coup de vent, Stokomare.	à 13, 30, vent SW, bon soir, Sta- komare.
22	13, 14, 15	Mardi Mer allouable Bretagne SW	Mardi 1100 Brest bonne tempête SW	à 13, 30, vent E, jolie brise, pluie - cessant jusqu'à bon soir. Le 13 au soir, vent NE, petit coup de vent, Stokomare.	à 13, 30, vent SW, bon soir, Sta- komare.
23	16, 17, 18	Mardi Mer allouable Bretagne SW	Mardi 1100 Brest bonne tempête SW	à 13, 30, vent E, jolie brise, pluie - cessant jusqu'à bon soir. Le 13 au soir, vent NE, petit coup de vent, Stokomare.	à 13, 30, vent SW, bon soir, Sta- komare.
24	19, 20, 21	Mardi Mer allouable Bretagne SW	Mardi 1100 Brest bonne tempête SW	à 13, 30, vent E, jolie brise, pluie - cessant jusqu'à bon soir. Le 13 au soir, vent NE, petit coup de vent, Stokomare.	à 13, 30, vent SW, bon soir, Sta- komare.
25	22, 23, 24	Mardi Mer allouable Bretagne SW	Mardi 1100 Brest bonne tempête SW	à 13, 30, vent E, jolie brise, pluie - cessant jusqu'à bon soir. Le 13 au soir, vent NE, petit coup de vent, Stokomare.	à 13, 30, vent SW, bon soir, Sta- komare.
26	25, 26, 27	Mardi Mer allouable Bretagne SW	Mardi 1100 Brest bonne tempête SW	à 13, 30, vent E, jolie brise, pluie - cessant jusqu'à bon soir. Le 13 au soir, vent NE, petit coup de vent, Stokomare.	à 13, 30, vent SW, bon soir, Sta- komare.
27	28, 29, 30	Mardi Mer allouable Bretagne SW	Mardi 1100 Brest bonne tempête SW	à 13, 30, vent E, jolie brise, pluie - cessant jusqu'à bon soir. Le 13 au soir, vent NE, petit coup de vent, Stokomare.	à 13, 30, vent SW, bon soir, Sta- komare.
28	31, 1, 2	Mardi Mer allouable Bretagne SW	Mardi 1100 Brest bonne tempête SW	à 13, 30, vent E, jolie brise, pluie - cessant jusqu'à bon soir. Le 13 au soir, vent NE, petit coup de vent, Stokomare.	à 13, 30, vent SW, bon soir, Sta- komare.
29	3, 4, 5	Mardi Mer allouable Bretagne SW	Mardi 1100 Brest bonne tempête SW	à 13, 30, vent E, jolie brise, pluie - cessant jusqu'à bon soir. Le 13 au soir, vent NE, petit coup de vent, Stokomare.	à 13, 30, vent SW, bon soir, Sta- komare.
30	6, 7, 8	Mardi Mer allouable Bretagne SW	Mardi 1100 Brest bonne tempête SW	à 13, 30, vent E, jolie brise, pluie - cessant jusqu'à bon soir. Le 13 au soir, vent NE, petit coup de vent, Stokomare.	à 13, 30, vent SW, bon soir, Sta- komare.
31	9, 10, 11	Mardi Mer allouable Bretagne SW	Mardi 1100 Brest bonne tempête SW	à 13, 30, vent E, jolie brise, pluie - cessant jusqu'à bon soir. Le 13 au soir, vent NE, petit coup de vent, Stokomare.	à 13, 30, vent SW, bon soir, Sta- komare.



FRAN_2012_REP_00110 : copie de
19910602/ 345
Ministère des Transports, Direction de la
Météorologie, Division Climatologie
sémaphores de l'île de Batz, relevé des avis
de tempête reçu pendant le mois de janvier
1926
table de relevés, janvier 1926, page 4,
dimensions, 19,4 X 29,7 cm.
janvier 1926

©Archives nationales - S. Reby - 2012

Sémaphore de Pointe de St-Gildas

Relevé des avis de tempête de janvier 1926

N°1 A P de Paris N° 02144 W S à 10^h 10. (Avis reçu le 1^{er} janvier à 11^h 22. Sémaphore de St-Gildas)
 De 10^h à 10^h 30 vent NE bon frais (5)
 De 10^h 30 à 11^h vent NE bon frais (5)
 De 11^h à 11^h 30 vent NE bon frais (5)
 De 11^h 30 à 12^h vent NE bon frais (5)
 De 12^h à 12^h 30 vent NE bon frais (5)

N°2 A P de Paris N° 02144 W S à 10^h 30. Sémaphore de St-Gildas
 Samedi 10^{er} janvier tempête sud-ouest
 (Avis reçu à 11^h 38)
 De 10^h à 10^h 30 vent WNW bon frais (6)
 De 10^h 30 à 11^h vent WNW bon frais (6)
 De 11^h à 11^h 30 vent WNW bon frais (6)
 De 11^h 30 à 12^h vent WNW bon frais (6)

3 A P de Paris N° 02144 W S à 10^h 30. Sémaphore de St-Gildas
 Dimanche 10^{er} janvier tempête sud-ouest
 (Avis reçu dimanche 3 janvier à 11^h 28)
 De 10^h à 10^h 30 vent WNW grand frais (7)
 De 10^h 30 à 11^h vent WNW grand frais (7)
 De 11^h à 11^h 30 vent WNW grand frais (7)
 De 11^h 30 à 12^h vent WNW grand frais (7)
 De 12^h à 12^h 30 vent WNW grand frais (7)
 De 12^h 30 à 13^h vent WNW grand frais (7)
 De 13^h à 13^h 30 vent WNW grand frais (7)

4 A P de Paris N° 02144 W S à 11^h 45. Sémaphore de St-Gildas
 Lundi 11^{er} janvier tempête sud-ouest
 (Avis reçu le lundi 4 janvier à 11^h 45)
 De 11^h à 11^h 45 vent WNW bon frais (5)
 De 11^h 45 à 12^h vent WNW bon frais (5)
 De 12^h à 12^h 45 vent WNW bon frais (5)
 De 12^h 45 à 13^h vent WNW bon frais (5)

5 A P de Paris N° 02144 W S à 11^h 45. Sémaphore de St-Gildas
 Mardi 11^{er} janvier tempête sud-ouest
 (Avis reçu mardi 5 janvier à 11^h 45)
 De 11^h à 11^h 45 vent WNW bon frais (5)
 De 11^h 45 à 12^h vent WNW bon frais (5)
 De 12^h à 12^h 45 vent WNW bon frais (5)
 De 12^h 45 à 13^h vent WNW bon frais (5)

6 A P de Paris N° 02144 W S à 11^h 45. Sémaphore de St-Gildas
 Mercredi 11^{er} janvier tempête sud-ouest
 (Avis reçu mercredi 5 janvier à 11^h 45)
 De 11^h à 11^h 45 vent WNW bon frais (5)
 De 11^h 45 à 12^h vent WNW bon frais (5)
 De 12^h à 12^h 45 vent WNW bon frais (5)
 De 12^h 45 à 13^h vent WNW bon frais (5)

FRAN_2012_REP_00111 : copie de
 19910602/ 345
 Ministère des Transports, Direction de la
 Météorologie, Division Climatologie
 sémaphores de pointe de Saint Gildas,
 relevé des avis de tempête du mois de
 janvier 1926
 table de relevés, janvier 1926, page 1,
 dimensions: 20,1 X 28,2 cm.
 janvier 1926

©Archives nationales - S. Reby - 2012

7/ A P de Paris N° 011949 W 6 à 16° - Luminosité bonne - Pluie -
 vent. 1000 mètres. Direction Nord-Ouest.
 De 16° à 17° vent NW fort, pluie - (4)
 De 17° à 18° vent NW fort, pluie - (4)
 De 18° à 19° vent NW fort, pluie - (4)
 De 19° à 20° vent NW fort, pluie - (4)

8/ A P de Paris N° 011950 W 6 à 16° -
 (Avis ven. Nord-Ouest) -
 De 16° à 17° vent NE fort, pluie - (3)
 De 17° à 18° vent NE fort, pluie - (3)

9/ A P de Paris N° 011951 W 6 à 16° -
 (Avis ven. Nord-Ouest) -
 De 16° à 17° vent NE fort, pluie - (3)
 De 17° à 18° vent NE fort, pluie - (3)

10/ A P de Paris N° 011952 W 6 à 16° -
 (Avis ven. Nord-Ouest) -
 De 16° à 17° vent NE fort, pluie - (3)
 De 17° à 18° vent NE fort, pluie - (3)

11/ A P de Paris N° 011953 W 6 à 16° -
 (Avis ven. Nord-Ouest) -
 De 16° à 17° vent NE fort, pluie - (3)
 De 17° à 18° vent NE fort, pluie - (3)

12/ A P de Paris N° 011954 W 6 à 16° -
 (Avis ven. Nord-Ouest) -
 De 16° à 17° vent NE fort, pluie - (3)
 De 17° à 18° vent NE fort, pluie - (3)

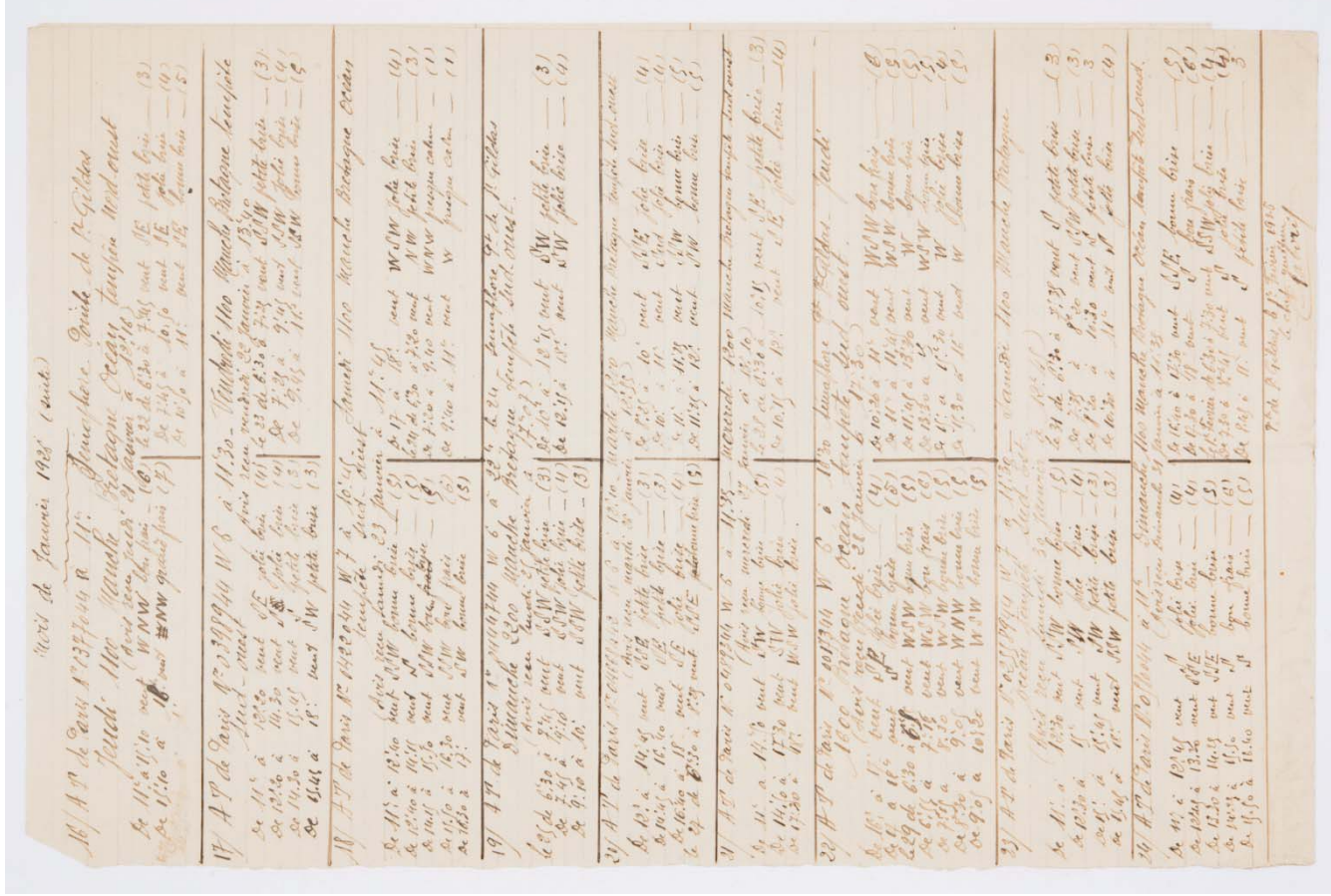
13/ A P de Paris N° 011955 W 6 à 16° -
 (Avis ven. Nord-Ouest) -
 De 16° à 17° vent NE fort, pluie - (3)
 De 17° à 18° vent NE fort, pluie - (3)

14/ A P de Paris N° 011956 W 6 à 16° -
 (Avis ven. Nord-Ouest) -
 De 16° à 17° vent NE fort, pluie - (3)
 De 17° à 18° vent NE fort, pluie - (3)

15/ A P de Paris N° 011957 W 6 à 16° -
 (Avis ven. Nord-Ouest) -
 De 16° à 17° vent NE fort, pluie - (3)
 De 17° à 18° vent NE fort, pluie - (3)

FRAN_2012_REP_00112 : copie de
 19910602/ 345
 Ministère des Transports, Direction de la
 Météorologie, Division Climatologie
 sémaphores de pointe de Saint Gildas,
 relevé des avis de tempête du mois de
 janvier 1926
 table de relevés, janvier 1926, page 2,
 dimensions: 20,1 X 28,2 cm.
 janvier 1926

©Archives nationales - S. Reby - 2012



FRAN_2012_REP_00113 : copie de 19910602/345

Ministère des Transports, Direction de la
Météorologie, Division Climatologie
sémaphores de pointe de Saint Gildas, relevé
des avis de tempête du mois de janvier 1926
table de relevés, janvier 1926, page 3,
dimensions: 20,1 X 28,2 cm.
janvier 1926

©Archives nationales - S. Reby - 2012

FRAN_2012_REP_00114 : copie de 19910602/ 345

Ministère des Transports, Direction de la Météorologie, Division Climatologie
 télégramme du 6 janvier 1926, Bretagne, océan, tempête sud ouest
 texte, dimensions: 13,2 X 24,4 cm.

6 janvier 1926

©Archives nationales - S. Reby - 2012

INDICATIONS DE TRANSMISSION

INDICATIONS DE RÉCEPTION.

Paris 7^h 45

AG

Télégramme.

26.

NATURE DU TÉLÉGRAMME ET DESTINATION.	ORIGINE.	NUMÉRO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE.	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.
<i>O.T.</i>	<i>Paris</i>	<i>072964</i>		<i>6/1</i>		
<i>Mercredi 1600 Bretagne Océan tempête Sud-Ouest</i>	<i>Paris</i>					
<i>Date</i>	<i>Heure</i>					
<i>7</i>	<i>7^h 45</i>					<i>Paris</i>
<i>7</i>	<i>11^h 00</i>					<i>Janvier Paris</i>
<i>7</i>	<i>17^h 30</i>					<i>Janvier Paris</i>

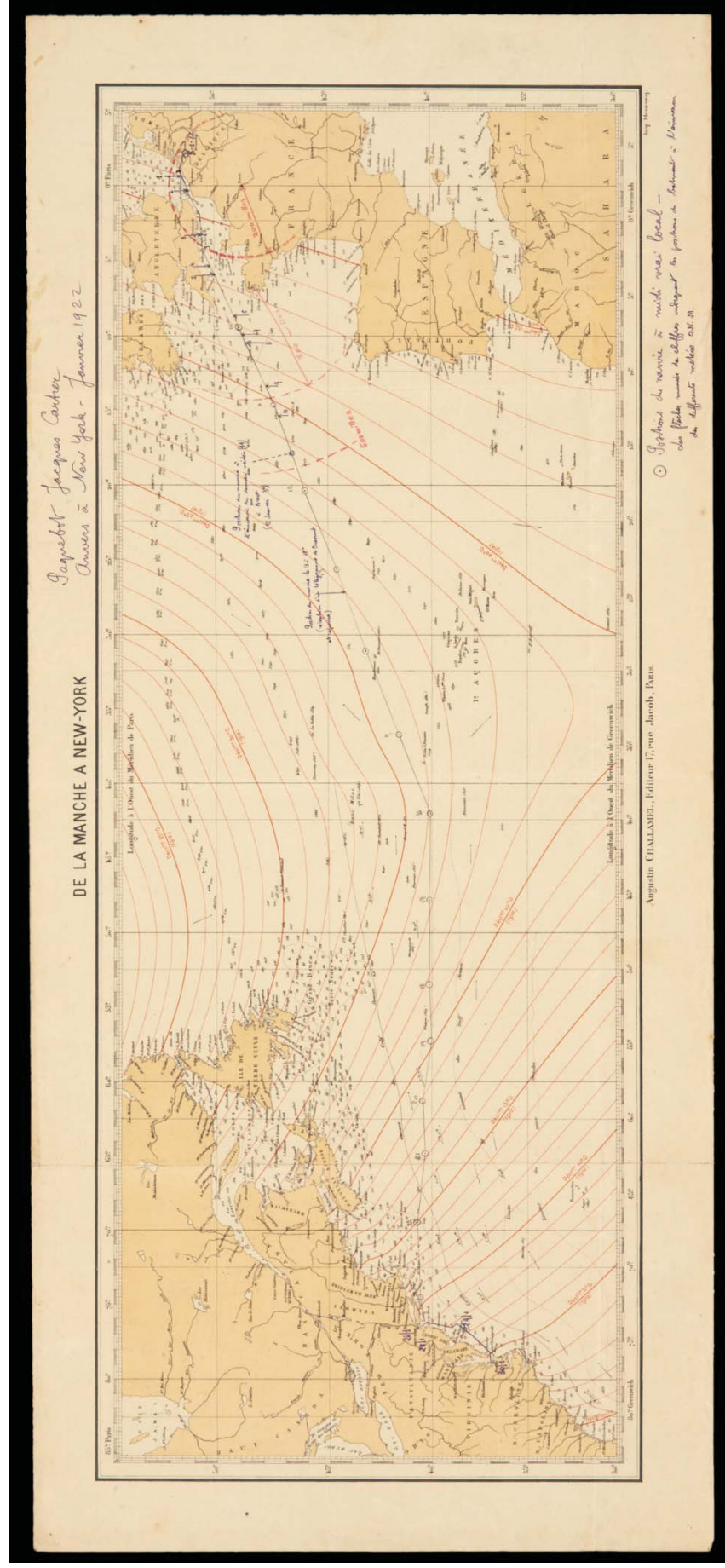
Taxe principale.....
 Taxes accessoires.....
 Total.....

No 700. — En sp. Jeune 683. — Sept. 1921.

AVIS. — Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure du dépôt. Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

FRAN_2012_REP_00115 : copie de 19830062/ 32
Ministère des Transports, Direction de la Météorologie
paquebot Jacques Cartier, de la manche à New-York, Anvers à New-York
carte en couleur, dimensions: 37,4 X 84,5 cm.
29-30 janvier 1922

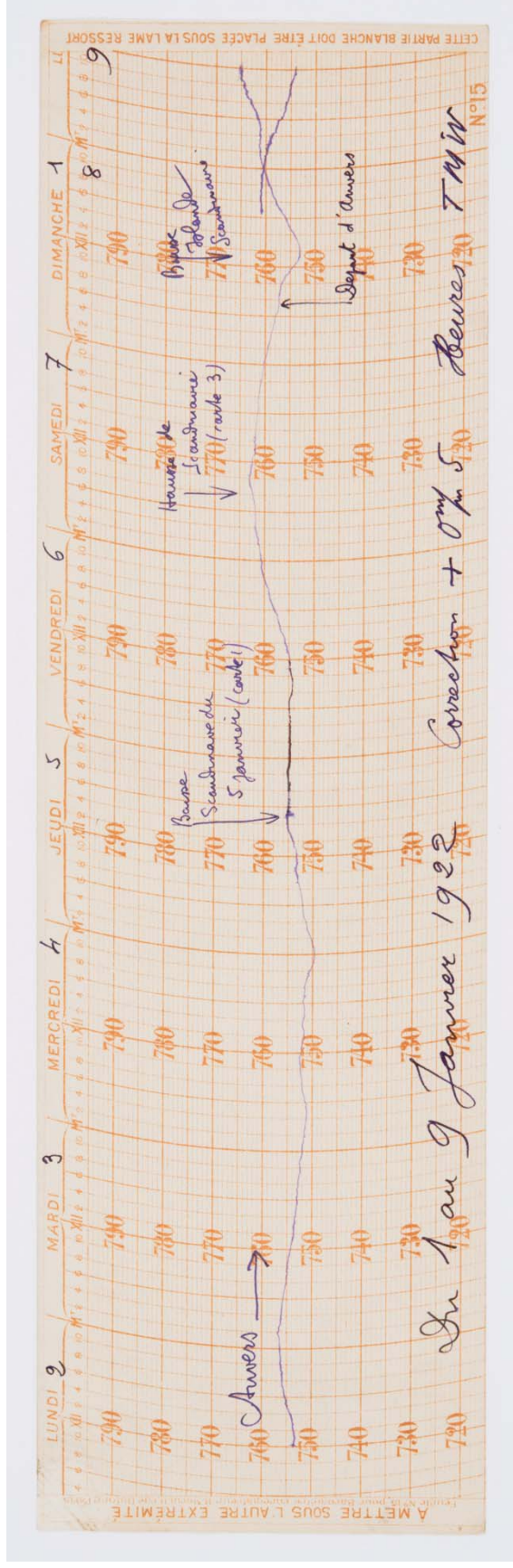
©Archives nationales - S. Reby - 2012



FRAN_2012_REP_00116 : copie de 19830062/ 32

Ministère des Transports, Direction de la Météorologie, service météorologique métropolitain, de la manche à New-York, paquebot Jacques Cartier
diagrammes du 1 au 9 janvier 1922, dimensions: 9 X 30,5 cm.
janvier 1922

©Archives nationales - S. Reby - 2012

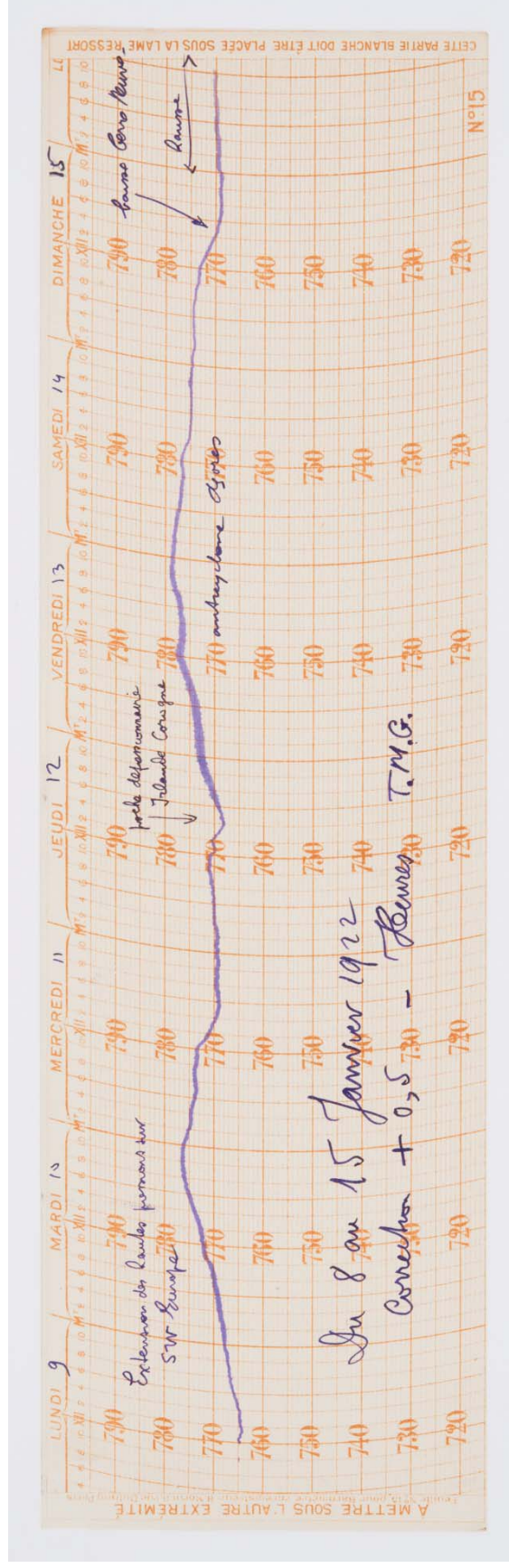


FRAN_2012_REP_00117 : copie de 19830062/ 32

Ministère des Transports, Direction de la Météorologie, service météorologique métropolitain, de la manche à New-York, paquebot Jacques Cartier diagrammes du 8 au 15 janvier 1922, dimensions: 9 X 30,5 cm.

janvier 1922

©Archives nationales - S. Reby - 2012

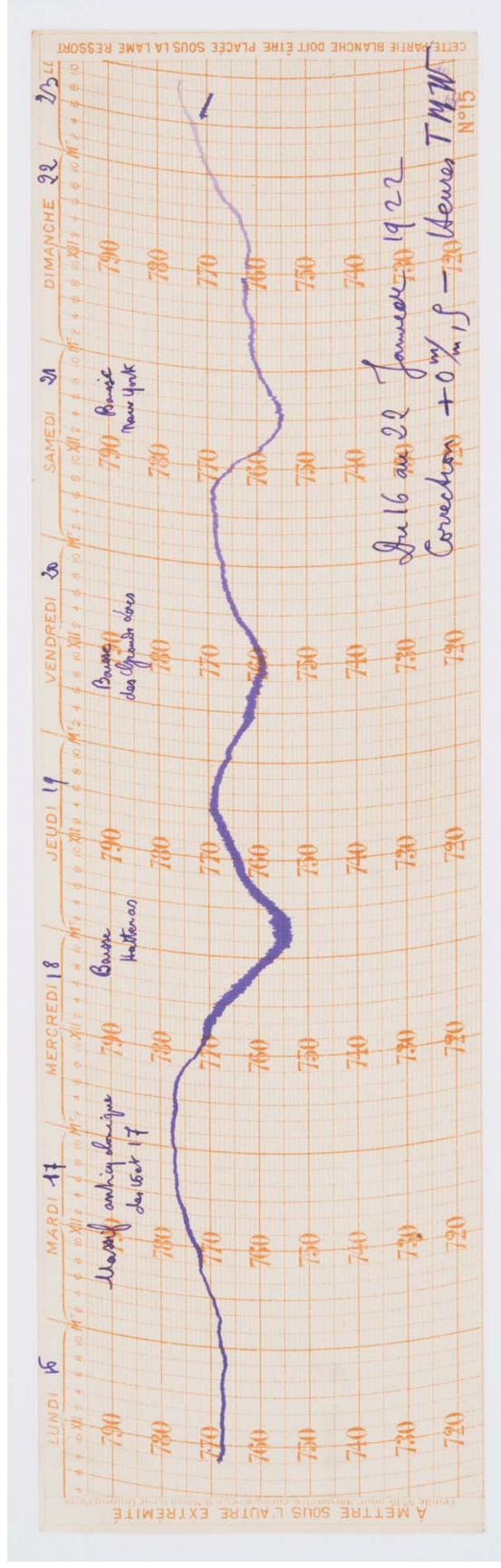


FRAN_2012_REP_00118 : copie de 19830062/ 32

Ministère des Transports, Direction de la Météorologie, service météorologique métropolitain, de la manche à New-York, paquebot Jacques Cartier diagrammes du 16 au 22 janvier 1922, dimensions: 9 X 30,5 cm.

janvier 1922

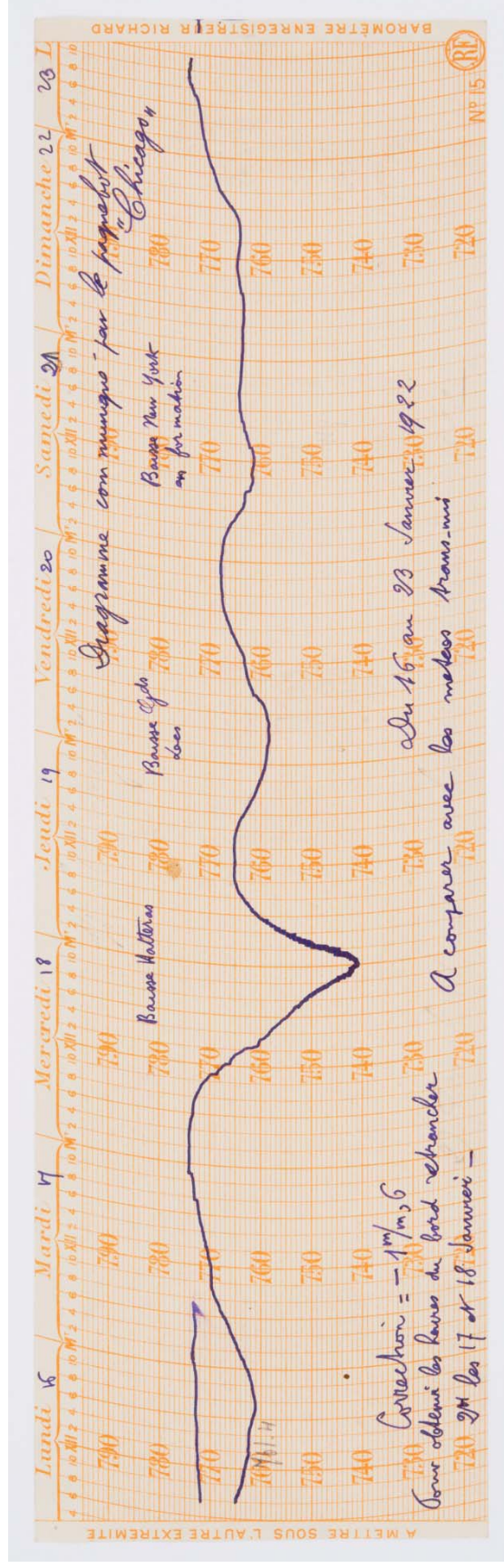
©Archives nationales - S. Reby - 2012



FRAN_2012_REP_00119 : copie de 19830062/ 32

Ministère des Transports, Direction de la Météorologie, service météorologique métropolitain, de la manche à New-York, paquebot Jacques Cartier diagrammes du 16 au 23 janvier 1922, dimensions: 9 X 30,5 cm.

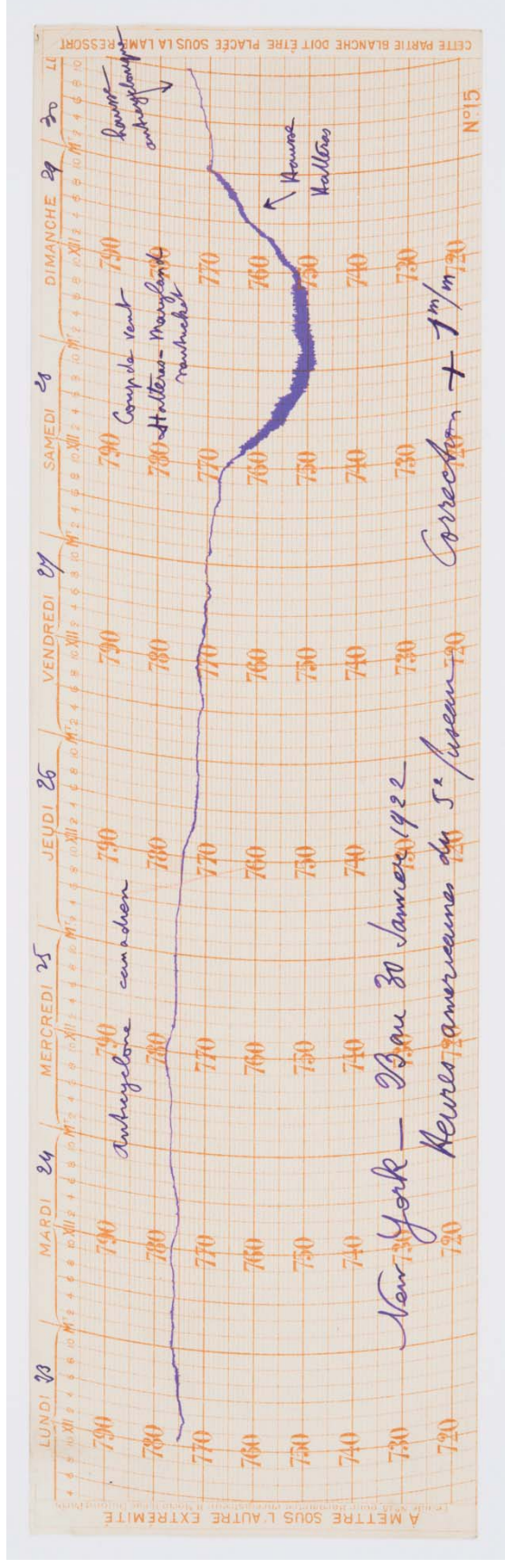
©Archives nationales - S. Reby - 2012



FRAN_2012_REP_00120 : copie de 19830062/ 32

Ministère des Transports, Direction de la Météorologie, service météorologique métropolitain, de la manche à New-York, paquebot Jacques Cartier diagrammes du 23 au 30 janvier 1922, dimensions: 9 X 30,5 cm. janvier 1922

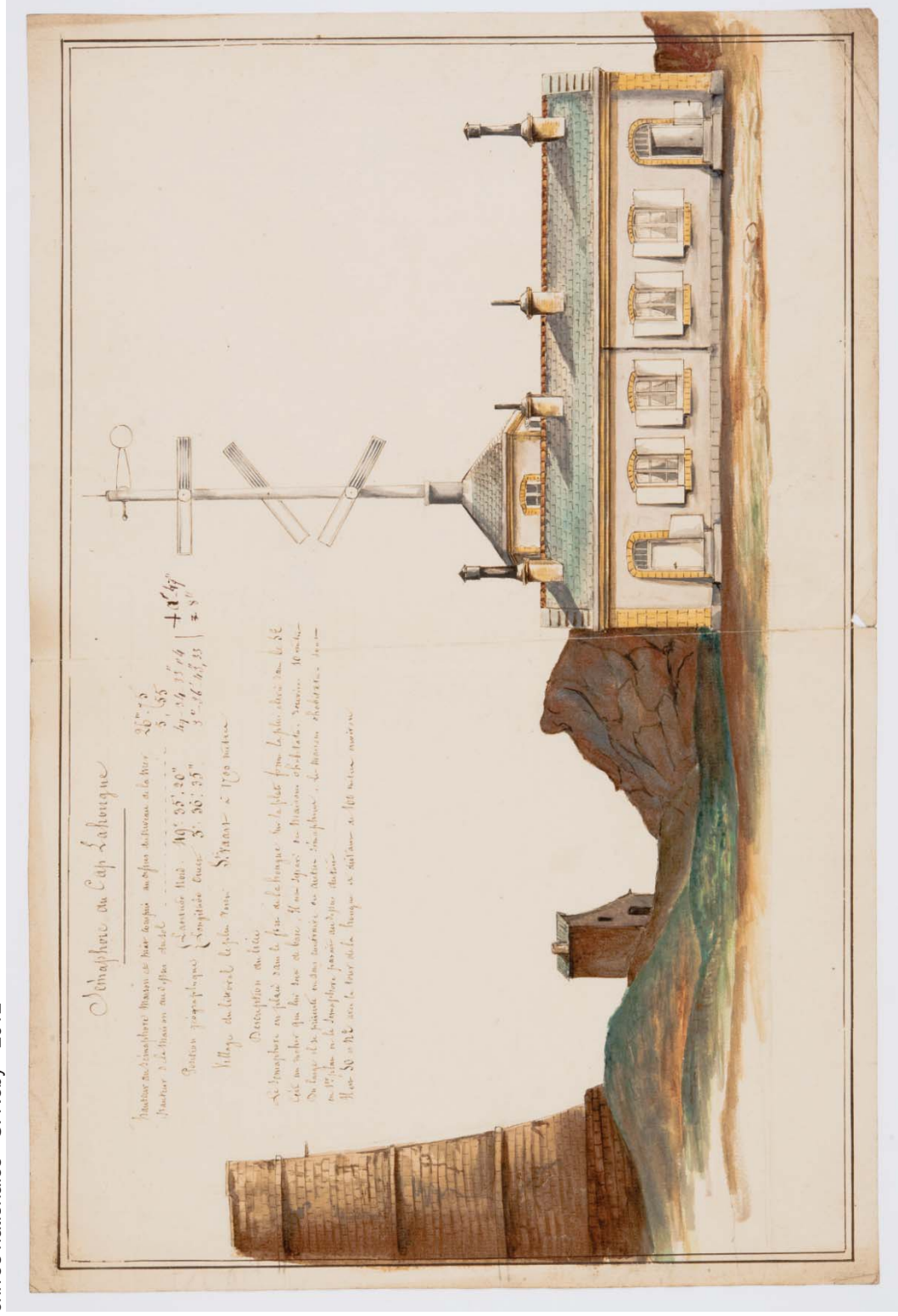
©Archives nationales - S. Reby - 2012



FRAN_2012_REP_00122 : copie de 19910602/ 326
 Ministère des Transports, Direction de la Météorologie
 sémaphore du cap Lahougue
 plan en couleur, dimensions: 28,7 X 42,5 cm.

fin du XIX^e siècle

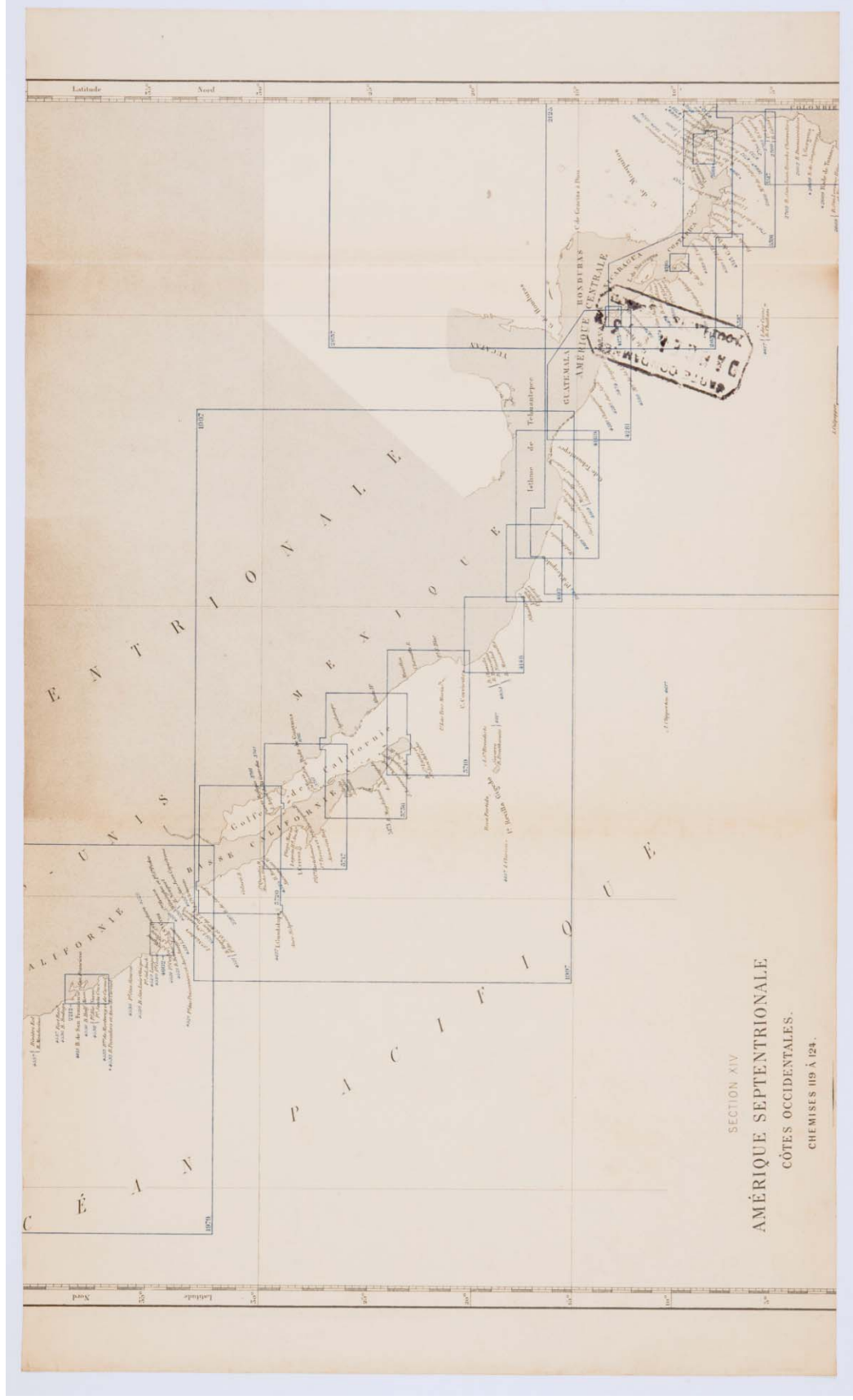
©Archives nationales - S. Reby - 2012



FRAN_2012_REP_00123 : copie de 19910602/ 326
Ministère des Transports, Direction de la Météorologie
Amérique septentrionale, cotes occidentales, chemises 119 à 124
carte, dimensions: 31,5 X 52,5 cm.

fin du XIX^e siècle

©Archives nationales - S. Reby - 2012



*Sémaphore de Pointe-Saint-Gildas
Nouv. de juillet 1892 (S. Reby)*

Date	Point		Point		Etat		M. de la	P. de la	M. de la
	minutes	sec	minutes	sec	de la	de la			
21	1	165.0	13	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	2	167.0	14	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	3	169.0	15	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	4	171.0	16	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	5	173.0	17	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
22	1	167.0	13	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	2	169.0	14	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	3	171.0	15	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	4	173.0	16	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	5	175.0	17	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
23	1	165.0	13	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	2	167.0	14	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	3	169.0	15	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	4	171.0	16	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	5	173.0	17	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
24	1	167.0	13	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	2	169.0	14	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	3	171.0	15	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	4	173.0	16	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	5	175.0	17	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
25	1	165.0	13	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	2	167.0	14	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	3	169.0	15	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	4	171.0	16	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	5	173.0	17	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
26	1	167.0	13	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	2	169.0	14	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	3	171.0	15	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	4	173.0	16	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	5	175.0	17	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
27	1	165.0	13	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	2	167.0	14	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	3	169.0	15	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	4	171.0	16	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
	5	173.0	17	19.0	Clair	Belle	0	15.0	12.0
M. de la - Constant du temp. + 7									

FRAN_2012_REP_00124 : copie de
 19910602/ 345
 Ministère des Transports, Direction de
 la Météorologie
 sémaphore de la pointe Saint Gildas,
 observations météorologiques, juillet
 1892, 3° dizaine
 table de relevés, juillet 1892, recto,
 dimensions: 31 X 40 cm.
 juillet 1892

©Archives nationales - S. Reby - 2012

FRAN_2012_REP_00125 : copie de
 19910602/ 345
 Ministère des Transports, Direction de
 la Météorologie
 sémaphore de la pointe Saint Gildas,
 observations météorologiques, juillet
 1892, 3° dizaine
 table de relevés, juillet 1892, verso,
 dimensions: 31 X 40 cm.
 juillet 1892

©Archives nationales - S. Reby - 2012

Date Heures	Baromètre		Chaleur mètre Subsolaire	Vent Direction Force	Etat du ciel	Vitesse de la mer	Vagues haute	Fluide Pari	Humidité Moyenne	Météorologie
	Pression	Température								
7	762.0	762.3	22	N.E.	4	Belle	g	"	19.0	17.0
10	761.8	763.1	22	N.E.	4	Belle	g	"	19.0	"
11	763.0	763.3	22	N.E.	4	Belle	g	"	19.0	"
4	762.6	763.1	24	N.E.	4	Belle	g	"	19.0	"
8	765.0	763.8	22	N.E.	4	Belle	g	"	18.8	"
5	766.1	765.1	21	N.E.	4	Belle	g	"	19.0	"
10	765.4	764.2	22	N.E.	4	Belle	g	"	19.0	"
12	765.4	765.1	22	N.E.	4	Belle	g	"	19.0	"
4	765.3	765.1	22	N.E.	4	Belle	g	"	19.0	"
8	766.4	764.4	22	N.E.	4	Belle	g	"	19.0	"
7	766.9	764.6	21	N.E.	4	Belle	g	"	19.0	"
10	766.5	764.9	21	N.E.	4	Belle	g	"	19.0	"
12	766.5	762.9	21	N.E.	4	Belle	g	"	19.0	"
4	766.4	764.7	22	N.E.	4	Belle	g	"	19.0	"
8	766.2	764.6	21	N.E.	4	Belle	g	"	19.0	"
9	767.5	766.7	20	N.E.	4	Belle	g	"	19.0	"
10	766.9	764.6	21	N.E.	4	Belle	g	"	19.0	"
12	766.0	764.3	22	N.E.	4	Belle	g	"	19.0	"
4	763.7	764.1	22	N.E.	4	Belle	g	"	19.0	"
7	763.4	762.1	21	N.E.	4	Belle	g	"	19.0	"
<i>Remarques particulières</i>										

MINISTÈRE DE LA MARINE.

ÉLECTRO-SÉMAPHORE DE *Saint Gilles*

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.

Année *1892* Mois d' *août*

Altitude de la cuvette du baromètre au-dessus du niveau de la mer *10 mètres*
Hauteur de l'environnement du pluviomètre au-dessus du sol *2 mètres*

Nature du baromètre *Boulenger* N° du thermomètre sec *11807*
Numéro et constructeur *Le Solal* N° du thermomètre mouillé *2702*
Correction fixe *0,0* N° du thermomètre maxima *Lacaze*
Nature du pluviomètre *Association Scientifique* N° du thermomètre minima *2702*

Les observations barométriques et thermométriques doivent être corrigées des erreurs instrumentales.
Pour les notations et la manière de faire les réductions, consulter les INSTRUCTIONS publiées par le Bureau central météorologique.
Les observations auront lieu à 7 heures du matin, midi, 8 ou 9 heures du soir, de préférence à 9 heures.

RÉSUMÉS DU MOIS D

PRESSION BAROMÉTRIQUE.

Moyenne de 7 h. du matin *762,2*
midi *762,5*
8 h. 45 h. du soir *762,2*
Maximum absolu *764,2*, le *21*
Minimum absolu *756,5*, le *18*

PLUIE.

Total de la Pluie du mois *34,6*

TEMPÉRATURE.

Moyenne de 7 h. du matin *17,3*
midi *22,3*
8 h. 45 h. du soir *18,9*
Moyenne des temp. minima *13,3*
Maximum absolu *22,0*, le *16*
Minimum absolu *10,0*, le *6 et 12*

VENT ET PHÉNOMÈNES DIVERS.

LETTRES. 7^{he.} 8^{he.} ou 9^{he.}

N	NOMBRE DE FOIS QUE LE VENT A SOUFFLÉ DES DIRECTIONS												
	N	NO	MO	0	080	80	S	SE	SE	E	ENE	NE	NNE
3	4	5	2	3	3	1	1	3	2	4	2	1	1
3	3	3	1	5	4	1	1	1	1	1	1	1	1
2	4	4	5	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1

Pluie. *6*

NOMBRE DE JOURS OÙ LES PHÉNOMÈNES SUIVANTS ONT ÉTÉ OBSERVÉS.											
Pluie.	Neige.	Givre.	Grêle.	Éclairs.	Tonnerre.	Roses.	Grêle.	Blanche.	Grêle.	Brouillard.	Bonne.
6	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Modèle n° 2 file - 53-53-92.

FRAN_2012_REP_00126 : copie de
19910602/ 345
Ministère des Transports, Direction de
la Météorologie
électro-sémaphore de la pointe Saint
Gildas, observations
météorologiques, aout 1892
table de relevés, aout 1892, page 1,
dimensions: 23,6 X 30,7 cm.

©Archives nationales - S. Reby - 2012

DATES.	TEMPÉRATURES extrêmes.			TEMPÉRATURE ET HUMIDITÉ.						ÉTAT DU CIEL.					
	Minima.	Maxima.	Moyenne.	7 heures du matin.			Midi.			8 ou 9 heures du soir.					
				Sec.	Moist.	Différence.	Sec.	Moist.	Différence.	Sec.	Moist.	Différence.	7 heures du matin.	Midi.	8 ou 9 heures du soir.
1	14.6	21.2	17.9	18.0	16.0	2.0	20.8	19.0	1.8	10.4	10.9	0.5	3	3	0
2	15.2	24.0	19.6	16.6	14.4	2.2	22.5	17.5	5.0	17.0	16.0	1.0	2	5	3
3	14.5	22.7	19.1	15.7	14.7	1.0	23.4	18.6	4.8	18.0	16.3	1.7	4	3	1
4	14.6	22.5	18.5	16.0	14.3	1.7	21.5	17.3	4.2	18.8	16.0	2.8	6	4	4
5	13.6	24.4	19.0	16.0	13.0	3.0	23.4	17.8	5.6	19.4	15.1	4.3	0	4	0
6	12.0	27.7	19.5	15.0	13.8	1.2	20.7	16.8	3.9	18.0	15.3	2.7	0	1	0
7	12.0	23.4	17.7	14.8	14.3	0.5	19.0	17.2	1.8	19.0	17.2	1.8	0	3	0
8	12.0	23.0	17.5	15.0	15.8	0.8	22.8	18.9	3.9	18.4	15.1	3.3	2	1	0
9	15.0	27.7	21.3	18.0	17.0	1.0	21.9	19.9	2.0	18.0	15.0	3.0	1	9	3
10	15.8	27.0	21.4	18.0	17.0	1.0	20.0	18.0	2.0	19.0	17.0	2.0	1	10	6
11	14.0	22.5	18.4	16.0	14.9	1.1	21.0	17.3	3.7	18.0	16.1	1.9	3	5	0
12	13.2	24.0	18.4	15.0	15.0	0.0	23.7	19.0	4.7	18.0	16.0	2.0	0	0	0
13	14.5	23.0	18.7	15.0	15.0	0.0	23.0	19.3	3.7	19.0	18.0	1.0	1	4	1
14	16.5	23.0	19.7	18.0	17.0	1.0	23.0	20.2	2.8	19.0	18.0	1.0	3	3	0
15	17.0	24.0	20.9	18.0	17.5	0.5	23.3	20.0	3.3	19.2	17.2	2.0	3	3	0
16	14.0	27.0	20.5	17.0	17.0	0.0	26.5	21.0	5.5	20.0	19.0	1.0	0	3	1
17	18.0	26.0	22.0	23.0	21.0	2.0	23.3	21.0	2.3	22.0	19.3	2.7	3	10	10
18	18.0	23.4	20.7	21.0	19.0	2.0	23.0	19.5	3.5	22.0	18.5	3.5	4	4	9
19	17.0	20.5	18.7	18.0	17.0	1.0	20.0	17.0	3.0	19.0	16.5	2.5	1	3	0
20	14.0	22.0	18.1	17.0	14.0	3.0	20.0	17.0	3.0	18.0	16.0	2.0	1	0	0
21	13.0	24.0	18.6	16.4	14.5	1.9	23.0	17.9	5.1	20.0	15.5	4.5	0	0	0
22	15.0	23.0	19.0	19.0	15.0	4.0	25.0	17.9	7.1	22.0	15.5	6.5	0	0	0
23	18.0	23.0	20.6	19.0	16.0	3.0	22.0	17.0	5.0	18.0	16.5	1.5	0	0	0
24	16.0	21.5	18.7	18.4	16.0	2.4	20.5	16.8	3.7	18.4	16.8	1.6	1	10	8
25	18.5	22.0	20.3	17.4	15.5	1.9	21.0	15.8	5.2	18.0	16.4	1.6	1	0	0
26	14.5	27.0	21.9	15.0	15.0	0.0	22.0	15.0	7.0	18.0	17.0	1.0	1	0	0
27	13.0	22.8	17.9	17.0	16.8	0.2	22.0	17.0	5.0	18.0	17.0	1.0	1	0	0
28	17.0	23.0	20.0	17.0	17.0	0.0	22.0	18.0	4.0	19.0	17.5	1.5	1	0	0
29	17.0	23.2	20.2	18.2	18.0	0.2	22.4	18.0	4.4	19.4	17.5	1.9	3	3	1
30	17.7	23.0	20.3	18.5	17.0	1.5	22.8	18.5	4.3	18.7	15.8	2.9	3	3	4
31	16.0	27.7	21.8	17.4	16.6	0.8	20.8	15.0	5.8	17.4	13.0	4.4	5	4	0
Total...	473.6	719.8	533.2	554.6			610.9						180	168	145
Moyenne.	15.3	23.0	18.3	17.9			22.3						6	5	5

Il est inutile de calculer les totaux et moyennes pour les colonnes où ces deux lignes sont barrées par une croix.

FRAN_2012_REP_00127 : copie de
 19910602/ 345
 Ministère des Transports, Direction de
 la Météorologie
 électro-sémaphore de la pointe Saint
 Gildas, observations météorologiques,
 aout 1892
 table de relevés, aout 1892, page 2,
 dimensions: 23,6 X 30,7 cm.
 aout 1892

©Archives nationales - S. Reby - 2012

Électro-Sémaphore de

S. de J. Gildas

Mois de *août 1892*

DATES.	PRESSION BAROMÉTRIQUE.						VENT DES CIRQUETTES.						PLUIE EN MILLIMÈTRES ET DIVIÈRES.		
	7 heures du matin.			3 ou 9 heures du soir, 7 h. du matin.			7 heures du matin.			8 ou 9 heures du soir.			7 heures du matin.	8 ou 9 heures du soir.	
	Lecture.	Température.	Corrigé et à zéro.	Lecture.	Température.	Corrigé et à zéro.	Direction.	Force.	Midi.	Direction.	Force.	Midi.	Direction.	Force.	Midi.
1	66.0	19.0	66.2	65.0	19.0	65.6	N.O.	3	N.N.O.	4	N.N.O.	4			
2	65.5	18.8	65.7	64.8	19.1	65.1	N.	4	N.	3	N.	3			
3	67.8	20.0	67.3	66.8	20.1	66.3	N.	3	N.N.O.	3	N.N.O.	3			
4	65.5	18.8	65.5	65.5	19.2	65.0	N.	3	N.O.	3	N.O.	3			
5	65.5	19.0	65.7	64.8	19.1	65.3	N.E.	4	N.	3	N.O.	4			
6	67.0	19.6	67.2	66.4	19.7	66.0	N.O.	4	N.O.	3	N.O.	4			
7	67.3	19.8	67.5	66.4	19.8	66.7	E.	2	O.	2	N.E.	2			
8	67.0	19.6	67.1	66.2	19.7	66.5	S.	4	O.	3	O.	4			
9	67.5	20.0	67.6	66.5	20.1	67.1	E.	2	N.	3	N.E.	2		16.5	
10	65.0	18.0	65.2	64.1	18.2	64.6	N.E.	3	N.E.	2	N.E.	2			
11	67.4	19.6	67.6	66.6	19.7	67.2	E.S.E.	2	O.	2					
12	67.8	20.0	67.9	66.8	20.1	67.4	E.S.E.	3	N.S.O.	4	N.S.O.	4			
13	67.0	19.6	67.1	66.0	19.7	66.5	N.O.	1	N.O.	3	N.O.	3			
14	67.0	19.6	67.1	66.0	19.7	66.5	N.O.	1	N.O.	3	N.O.	3			
15	67.8	20.0	67.9	66.8	20.1	67.4	N.O.	3	O.	3					
16	67.4	19.6	67.5	66.4	19.7	67.0	N.O.	3	O.	3					
17	67.8	20.0	67.9	66.8	20.1	67.4	N.O.	3	O.	3					
18	67.8	20.0	67.9	66.8	20.1	67.4	N.O.	3	O.	3					
19	67.5	19.8	67.6	66.5	19.9	67.1	N.O.	4	N.O.	4	N.O.	4		8.5	
20	66.0	18.0	66.2	65.1	18.1	65.6	N.O.	3	O.	3	N.O.	3			
21	67.0	19.6	67.1	66.0	19.7	66.5	O.	3	O.	3	N.O.	1			
22	67.0	19.6	67.1	66.0	19.7	66.5	O.	3	O.	3	N.O.	1			
23	67.0	19.6	67.1	66.0	19.7	66.5	O.	3	O.	3	N.O.	1			
24	67.0	19.6	67.1	66.0	19.7	66.5	O.	3	O.	3	N.O.	1		8.4	
25	67.0	19.6	67.1	66.0	19.7	66.5	O.	3	O.	3	N.O.	1			
26	67.0	19.6	67.1	66.0	19.7	66.5	O.	3	O.	3	N.O.	1			
27	67.0	19.6	67.1	66.0	19.7	66.5	O.	3	O.	3	N.O.	1			
28	67.0	19.6	67.1	66.0	19.7	66.5	O.	3	O.	3	N.O.	1			
29	67.0	19.6	67.1	66.0	19.7	66.5	O.	3	O.	3	N.O.	1			
30	67.0	19.6	67.1	66.0	19.7	66.5	O.	3	O.	3	N.O.	1			
31	67.0	19.6	67.1	66.0	19.7	66.5	O.	3	O.	3	N.O.	1			
Total. . .	1992		1992	1932		1932	X	X	X	X	X	X	X	93	94.6
Moyenne.	63.5		63.5	62.5		62.5	X	X	X	X	X	X	X	3.3	3

Il est inutile de calculer les totaux et moyennes pour les colonnes où ces deux lignes sont lavées par une croix.

FRAN_2012_REP_00128 : copie de
19910602/ 345
Ministère des Transports, Direction de
la Météorologie
électro-sémaphore de la pointe Saint
Gildas, observations
météorologiques, aout 1892
table de relevés, aout 1892, page 3,
dimensions: 23,6 X 30,7 cm.
aout 1892

©Archives nationales - S. Reby - 2012

Électro-Sémaphore de St-Jules

Mois de Août

DATES	FOURME ET DIRECTION DES NUAGES.		ÉTAT DE LA MER.	REMARKES DIVERSES ET PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS. (ORAGE, TEMPÊTES, ROSEÉ, AIGRÉ).
	7 heures du matin	Midi.		
1	Belle N. E.	Stratus N. E.	Belle	
2	Stratus N.	Stratus N.	Agitée	
3	Stratus N.	Stratus N.	Belle	
4	Stratus N.	Stratus N. E.	Belle	
5	Stratus N.	Stratus N. E.	Belle	
6	"	Stratus N. E.	Belle	
7	Stratus S.	Stratus S.	Belle	
8	Stratus S.	Stratus S. E.	Belle	
9	Stratus S.	Stratus S. E.	Belle	
10	Stratus N. E.	Stratus N. E.	Belle	Ponon rose le matin
11	Stratus N. E.	Stratus N. E.	Belle	
12	"	"	Belle	
13	Stratus N. E.	Stratus S. E.	Belle	
14	Stratus S.	Stratus S. E.	Belle	
15	Stratus S.	Stratus S. E.	Belle	
16	Stratus S.	Stratus S. E.	Belle	
17	Stratus S.	Stratus S. E.	Belle	
18	Stratus S.	Stratus S. E.	Belle	
19	Stratus S. E.	Stratus S. E.	Belle	
20	Stratus N. E.	Stratus N. E.	Belle	
21	"	"	Belle	
22	Stratus S.	Stratus S.	Belle	
23	Stratus S.	Stratus S.	Belle	
24	Stratus S.	Stratus S.	Belle	
25	Stratus S.	Stratus S.	Belle	
26	Stratus S.	Stratus S.	Belle	
27	Stratus S.	Stratus S.	Belle	
28	Stratus S.	Stratus S.	Belle	
29	Stratus S.	Stratus S.	Belle	
30	Stratus S.	Stratus S.	Belle	
31	Stratus S.	Stratus S.	Belle	

Électro-Sémaphore de St-Jules, le 1^{er} septembre 1892
Le Chef guetteur, *[Signature]*

FRAN_2012_REP_00129 : copie de
19910602/ 345
Ministère des Transports, Direction de
la Météorologie
électro-sémaphore de la pointe Saint
Gildas, observations météorologiques,
aout 1892
table de relevés, aout 1892, page 4,
dimensions: 23,6 X 30,7 cm.
aout 1892

©Archives nationales - S. Reby - 2012

Département
de Nord-Oise
Commune de
• Rangor
Sémaphore de
Balut (Belle-Ile-en-Mer)

Deuxième Série
de Mois de
Mars 1887

Observations Météorologiques

Date	Nombre de Baromètre et Thermomètre	Phénomènes Observés	Observations
L. 11 Mars	761		
L. 12	759	Ciel clair tous la journée et la soirée. (Horizon embrasé) à 8h 45 ^m des grains de pluie jusqu'à 8h 45 ^m - à 9h ^m dégrainés et pluie qui devient tout à fait et le soir et toute la nuit - 10h 45 ^m 9h 45 ^m 8h 45 ^m	
L. 13	759	1 ^{er} Vent. Pluie jusqu'à 8h 45 ^m et. - à 9h ^m dégrainés et pluie tombant 10 min.	
L. 14	760	à 8h ^m de grains de pluie pendant 10 min.	
L. 15	758	Ciel 1/2 couvert le matin, 3/4 couvert sans pluie. Courant E. à 1/2.	
L. 16	768	Ciel couvert le matin, 3/4 couvert sans pluie. Courant E. à 1/2.	
L. 17	763	1 ^{er} Vent. Pluie pendant 10 min	
L. 18	766	à 8h ^m de grains de pluie jusqu'à 8h 45 ^m - à 9h ^m dégrainés et pluie pendant 10 min	
L. 19	765	1 ^{er} Vent. Courant E. matin. 3/4 couvert et Courant Ouest le soir et la nuit.	
L. 20	762	Ciel 3/4 et 1/2 couvert	

A. Balut le 21 Mars 1887
Le Chef-lieu
G. H. B.

FRAN_2012_REP_00130 : copie de 19910602/
326

Ministère des Transports, Direction de la
Météorologie
observations météorologiques, mars 1887,
sémaphore du Balut, Belle-Ile-en-Mer
table de relevés, mars 1887, dimensions: 20,1
X 31 cm.

©Archives nationales - S. Reby - 2012

Station de *Mermoz*

HEURES T.M.C.		SIGNES CONV. TOMELLA		IV. - Description du temps
1	2	1	2	
0200				<i>Grand pastelonnage constat par C. Fr. la et S.C. de nébulosité croît. Ciel 7/10 couvert par Cs stable. - Vis : très faible - 4 km. visibilité - Bonne visibilité sur aéro N. - Vent de nord - N. 8 m/s - Basse en basse - Ablatage sans changement - Même type de ciel - Sans changement</i>
0230				
0300				
0411				<i>Relevé à Mermoz le 9/5/48</i>
0530				
0600				

V. - Résumé du temps et secteurs nuageux	
Ciel :	Précipitations :
Vent :	Visibilité :
Secteurs nuageux :	

FRAN_2012_REP_00132 : copie de
 19830062/ 26
 Ministère des Transports, Direction de la
 Météorologie
 compte rendu quotidien bateau météo,
 frégate Mermoz
 tableau de relevés, 9 mai 1948, page 2,
 dimensions: 23,5 X 31,5 cm.
 9 mai 1948

©Archives nationales - S. Reby - 2012

Journales du 9 Mai 1948

VI. HEURES		PRESSION		VITESSE		TEMPÉRATURE		CROUSETS		DIRECTION DU VENT		REMARQUES
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
<p>VII. 24 23 22 21 20 19 18 17 16 15 14 13 12 11 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1 0</p> <p>HEURES T.M.C.</p>												
Cl.	Cx.	Cz.	Ac.	As, Ns	Sc.	Cu.	Cb.	Fs, Fc.	St.	N.		
<p>VIII. 5 20 (1) 50 100 (1) 200 (1) 400 1000 2000 5000</p> <p>Vitesse en dans</p>												
<p>IX. Heures T.M.C. 24 23 22 21 20 19 18 17 16 15 14 13 12 11 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1 0</p> <p>Précipitations</p>												
<p>X. 40 30 20 15 10 5 2</p> <p>Sondes (mm)</p>												

(1) Limite correspondant à un état d'aggrégation du temps.

FRAN_2012_REP_00133 : copie de
 19830062/ 26
 Ministère des Transports, Direction de la
 Météorologie
 compte rendu quotidien bateau météo,
 frégate Mermoz
 tableau de relevés, 9 mai 1948, page 3,
 dimensions: 23,5 X 31,5 cm.
 9 mai 1948

©Archives nationales - S. Reby - 2012

Station de
Mermoz

Journée du 9 Mai 1948

HEURES T.M.C.		XI. — Sondages aérologiques				XII. — Observations néphoscopiques				XIII. — Autres observations (y compris AVB)					
H. km.	d. (50) kmh.	v. kmh.	d. (50) kmh.	v. kmh.	d. (50) kmh.	v. kmh.	d. (50) kmh.	v. kmh.	C. code	d. (50) kmh.	v. kmh.	d. (50) kmh.	v. kmh.	N. dir.	
06	03	X							La Météo ne s'élève						
05	X								ni brumes ni brouillards						
10	X								ni brouillards ni brumes						
15	02	027							ni brouillards ni brumes						
20	01	017							ni brouillards ni brumes						
30	01	016							ni brouillards ni brumes						
40	02	026							ni brouillards ni brumes						
50	03	027							ni brouillards ni brumes						
60															
70															
80															
H. = 2300 d. = 01 v. = 036		H. = d. = v. =		H. = d. = v. =		H. = d. = v. =		H. = d. = v. =		H. = d. = v. =		H. = d. = v. =		H. = d. = v. =	
C. C. H. H. M.		C. C. H. H. M.		C. C. H. H. M.		C. C. H. H. M.		C. C. H. H. M.		C. C. H. H. M.		C. C. H. H. M.		C. C. H. H. M.	
Observations relatives aux sondages (1)		8000		R.A.		R.A.		R.A.		R.A.		R.A.		R.A.	
Observations relatives		X X X		X X X		X X X		X X X		X X X		X X X		X X X	

(1) a : Circonstances de fin de sondage, — b : Foras ascensionnelle du ballon, — c : Couleur, — d : Date de fabrication (Contrôle par M. *Enache*)

FRAN_2012_REP_00134 : copie de
19830062/ 26
Ministère des Transports, Direction de la
Météorologie
compte rendu quotidien bateau météo,
frégate Mermoz
tableau de relevés, 9 mai 1948, page 4,
dimensions: 23,5 X 31,5 cm.

©Archives nationales - S. Reby - 2012

MÉTÉOROLOGIE NATIONALE. COMPTE RENDU QUOTIDIEN.

E. C. N. Station : *Tripoli, Cylice* Journée du *6 février 1949*
 T.Clim. (jour) *Dimanche*
 (date) *6 février 1949*

Indicatif : *JF 20 N*
 Latitude (Greenwich) : *42° 41'*
 Longitude (Greenwich) : *12° 50'*
 Altitude de la station Hs : *1200* m. Altitude de la caverne du baromètre Hb : *1200* m.
 Hauteur de l'aéromètre au-dessus du sol : *1200* m.
 Type de l'aéromètre : *Bar. Bar.*
 Fuseau horaire auquel la région est rattachée : *2* heures G. M. T. (méridien de Greenwich).
 Lorsqu'il est midi, heure de ce fuseau, il est *14* heures légales.

I. SERVICE OBSERVATIONS*		JOUR (de 0 à 24 h.)**		JOUR (de 0 à 24 h.)**		JOUR (de 0 à 24 h.)**		JOUR (de 0 à 24 h.)**	
* - Continus le jour; interrompus le soir.		(1) Sans brouillard.		(1) Sans chute de neige.		(1) Sans chute de grêle.		(1) Sans chute de grêle.	
30 intervalles		(2) Avec brouillard (< 1 km).		(2) Avec chute de neige.		(2) Avec chute de grêle.		(2) Avec chute de grêle.	
HEURE	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24	BEUZE	BRUME	ROSEEE	GELEE	GIVRE.	SOL	VERGLAS.	
RESOLUTION	AIR LIMPE.	BRUME	1 km. <= V < 1 km. Hum. rel. <= 80%.	ROSEEE	GELEE	GIVRE.	SOL	VERGLAS.	
ARCENCIEL.	COURONNE.	HALO.	LUMIERE	CHASSE	CHASSE	CHASSE	FOUSSIERES.	TEMPETE	EGLAIS
			POUR L'AVANT.	avec V >= 1 km.	avec V >= 1 km.	avec V >= 1 km.	ou en tourbillons au-dessus de la surface.	ou en tourbillons au-dessus de la surface.	ou en tourbillons au-dessus de la surface.
III. — Grains, Orages, Grêlil, Grêle.									
IV. — Résumé du temps et Secteurs nuageux.									
V. — Observateurs.									

FRAN_2012_REP_00135 : copie de 19830062/ 26
 Ministère des Transports, Direction de la Météorologie
 compte rendu quotidien bateau météo, frégate Laplace
 table de relevés, 6 février 1949, page 1, dimensions: 23,5 X 31,5 cm.
 6 février 1949

©Archives nationales - S. Reby - 2012

Levée 1949

3

S. SUR LES VAGUES.		OBSERVATIONS A NOTER AVANT l'usage du baromètre.			OBSERVATIONS A NOTER APRÈS l'usage du baromètre.			OBSERVATIONS SUPPLÉMENTAIRES.		
RAIN	ÉTAT	TEMPÉRATURES	HUMIDITÉ.	PRESSION AU SOL.	PRESSION AU NIVEAU DE LA MER.	VENT.	TEMPÉRATURES	HUMIDITÉ.	PRESSION AU SOL.	PRESSION AU NIVEAU DE LA MER.
(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12) (13) (14) (15) (16) (17) (18) (19) (20) (21) (22) (23)	de la mer.	à l'air.	à l'air.	à l'air.	à l'air.	à l'air.	à l'air.	à l'air.	à l'air.	à l'air.
00										
01				1130	1115	14				
02										
03				1128	1110	16				
04										
05										
06				1120	1108	13				
07										
08										
09				1130	1110	12				
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										

FRAN_2012_REP_00137 : copie de
 19830062/ 26
 Ministère des Transports, Direction de
 la Météorologie
 compte rendu quotidien bateau météo,
 frégate Laplace
 table de relevés, 6 février 1949, page 3,
 dimensions: 23,5 X 31,5 cm.
 6 février 1949

©Archives nationales - S. Reby - 2012

4 Station de : *Laplace* INDICATIF Journée du : *6 février 1949*

IX. - Sondages par ballon pilote.		XI. - Description du temps.	
HEURE (h.m.s)	1 ^{er} SONDAGE	2 ^e SONDAGE	3 ^e SONDAGE
AL- TITUDE en mètres	d. (30) m., e. (30) m., f. (30) m.	d. (30) m., e. (30) m., f. (30) m.	d. (30) m., e. (30) m., f. (30) m.
(Sol)	3 3 3	3 3 3	3 3 3
050	<i>Nil</i>		
100	<i>Voiles</i>		
150	<i>Et plus</i>		
200	<i>Voiles</i>		
300	<i>Ensemble</i>		
400			
500			
600			
700			
800			
900			
1000			
1100			
1200			
1300			
1400			
1500			
1600			
1700			
1800			
1900			
2000			
2100			
2200			
2300			
2400			
2500			
2600			
2700			
2800			
2900			
3000			
3100			
3200			
3300			
3400			
3500			
3600			
3700			
3800			
3900			
4000			
4100			
4200			
4300			
4400			
4500			
4600			
4700			
4800			
4900			
5000			
5100			
5200			
5300			
5400			
5500			
5600			
5700			
5800			
5900			
6000			
6100			
6200			
6300			
6400			
6500			
6600			
6700			
6800			
6900			
7000			
7100			
7200			
7300			
7400			
7500			
7600			
7700			
7800			
7900			
8000			
8100			
8200			
8300			
8400			
8500			
8600			
8700			
8800			
8900			
9000			
9100			
9200			
9300			
9400			
9500			
9600			
9700			
9800			
9900			
10000			
10100			
10200			
10300			
10400			
10500			
10600			
10700			
10800			
10900			
11000			
11100			
11200			
11300			
11400			
11500			
11600			
11700			
11800			
11900			
12000			
12100			
12200			
12300			
12400			
12500			
12600			
12700			
12800			
12900			
13000			
13100			
13200			
13300			
13400			
13500			
13600			
13700			
13800			
13900			
14000			
14100			
14200			
14300			
14400			
14500			
14600			
14700			
14800			
14900			
15000			
15100			
15200			
15300			
15400			
15500			
15600			
15700			
15800			
15900			
16000			
16100			
16200			
16300			
16400			
16500			
16600			
16700			
16800			
16900			
17000			
17100			
17200			
17300			
17400			
17500			
17600			
17700			
17800			
17900			
18000			
18100			
18200			
18300			
18400			
18500			
18600			
18700			
18800			
18900			
19000			
19100			
19200			
19300			
19400			
19500			
19600			
19700			
19800			
19900			
20000			

0800 - Ciel clair - tout fait de N.W. - Mer lisse - sans pour le dire - Très bonne visibilité.
0900 - Apparition de Cas. Très apte à l'observation des secteurs.
0900 - Le vent a augmenté - sa visibilité des Cas sera variable.
0930 - Les Cas se résorbent.
0900 - Ciel clair - Très bonne visibilité.
0900 - Beau temps - ciel bleu - faible vent de N.W.
0900 - Formation von Wite à l'horizon. Bonne visibilité.
0900 - Très ciel. Beau temps anticyclonique.
Relevé du Point h. effectué pour le S/S LEBRIX. à 0900.

XII. - Messages chiffrés des avis de variation, ne figurant pas aux tableaux III et VI.

FRAN_2012_REP_00138 : copie de 19830062/ 26
 Ministère des Transports, Direction de la Météorologie
 compte rendu quotidien bateau météo, frégate Laplace
 table de relevés, 6 février 1949, dimensions: 23,5 X 31,5 cm.
 6 février 1949

©Archives nationales - S. Reby - 2012

Campagne de l'Erigone

de Nantes le 5 Mai
 OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A BORD.
 latitude observée 42° 14' 9"
 longitude observée 13 47 0"
 idem estimée 11 12'
 A l'Erigone de l'Erigone

HEURES des OBSERVATIONS.	BAROMETRE.		HYGROMETRE.		TEMPERATURES		VENTS ET ETAT DU CIEL.
	Hauteur.	Thermomètre.	Hauteur.	Thermomètre.	de l'air.	de l'eau.	
Midi.							
1 h.	758.4		77.5	12.9	12.9		
2	758.4		77.5	12.9	12.9		
3	758.4		77.5	12.9	12.9		
4	758.4		77.5	12.9	12.9		
5	758.4		77.5	12.9	12.9		
6	758.4		77.5	12.9	12.9		
7	758.4		77.5	12.9	12.9		
8	758.4		77.5	12.9	12.9		
9	758.4		77.5	12.9	12.9		
10	758.4		77.5	12.9	12.9		
11	758.4		77.5	12.9	12.9		
Midi.							
1 h.	758.4		77.5	12.9	12.9		
2	758.4		77.5	12.9	12.9		
3	758.4		77.5	12.9	12.9		
4	758.4		77.5	12.9	12.9		
5	758.4		77.5	12.9	12.9		
6	758.4		77.5	12.9	12.9		
7	758.4		77.5	12.9	12.9		
8	758.4		77.5	12.9	12.9		
9	758.4		77.5	12.9	12.9		
10	758.4		77.5	12.9	12.9		
11	758.4		77.5	12.9	12.9		

PHÉNOMÈNES ET OBSERVATIONS DIVERSES.

Inspection des hauteurs barométriques...
 Les hauteurs barométriques ont été observées à l'aide d'un baromètre de Fortin...
 Les observations ont été faites à l'aide d'un thermomètre de Fortin...
 Les observations ont été faites à l'aide d'un hygromètre de Fortin...
 Les observations ont été faites à l'aide d'un anémomètre de Fortin...
 Les observations ont été faites à l'aide d'un ventomètre de Fortin...
 Les observations ont été faites à l'aide d'un pluviomètre de Fortin...
 Les observations ont été faites à l'aide d'un ombromètre de Fortin...
 Les observations ont été faites à l'aide d'un néphomètre de Fortin...
 Les observations ont été faites à l'aide d'un thermomètre de Fortin...
 Les observations ont été faites à l'aide d'un hygromètre de Fortin...
 Les observations ont été faites à l'aide d'un anémomètre de Fortin...
 Les observations ont été faites à l'aide d'un ventomètre de Fortin...
 Les observations ont été faites à l'aide d'un pluviomètre de Fortin...
 Les observations ont été faites à l'aide d'un ombromètre de Fortin...
 Les observations ont été faites à l'aide d'un néphomètre de Fortin...

FRAN_2012_REP_00139 : copie de
 19830062/ 22
 Ministère des Transports, Direction de la
 Météorologie
 observation météorologique faites à bord de
 l'Erigone, de Brest à Rio de Janeiro, en 1841
 registre, table de relevés, 5 mai 1841,
 dimensions: 23,5 X 31,5 cm.

©Archives nationales - S. Reby - 2012

Campagne d

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A BORD.

A MIDI { latitude observée 3° 4. 46' S.
idem estimée 3. 6. 58' } longitude observée 31° 2. 18' O.
idem estimée 31. 42' 18" =

HEURES des observations	BAROMETRE.		SYMPHYSOMETRE.		TEMPERATURES		VENTS ET ETAT DU CIEL.
	Hauteurs.	Thermomètre.	Hauteurs.	Thermomètre.	de la mer.	de l'air.	
Midi.	765.0	27.1	761.5	26.5	26.0	25.8	25.9
1 h.	764.0	26.6			26.0	26.5	26.5
2	763.9	26.6			26.0	26.5	26.5
3	763.0	26.6			26.0	26.5	26.5
4	763.0	26.6			26.0	26.5	26.5
5	763.0	26.6			26.0	26.5	26.5
6	763.8	26.8			26.0	26.5	26.5
7	763.8	26.8			26.0	26.5	26.5
8	764.0	26.8			26.0	26.5	26.5
9	764.9	27.0			26.0	26.5	26.5
10	764.7	26.8			26.0	26.5	26.5
11	764.6	26.7			26.0	26.5	26.5
Moy.	764.3	26.8			26.0	26.5	26.5
1 h.	764.1	27.0			26.0	26.5	26.5
2	764.0	27.0			26.0	26.5	26.5
3	763.8	27.2			26.0	26.5	26.5
4	763.6	27.0			26.0	26.5	26.5
5	763.4	27.0			26.0	26.5	26.5
6	763.7	27.0			26.0	26.5	26.5
7	763.8	27.1			26.0	26.5	26.5
8	764.6	26.8			26.0	26.5	26.5
9	765.3	26.4			26.0	26.5	26.5
10	765.0	26.4			26.0	26.5	26.5
11	765.2	26.4			26.0	26.5	26.5

PHÉNOMÈNES ET OBSERVATIONS DIVERSES

Le port de Commanche
Coatlog

FRAN_2012_REP_00140 : copie de
19830062/ 22
Ministère des Transports, Direction de la
Météorologie
observation météorologique faites à bord de
l'Erigone, de Brest à Rio de Janeiro, en 1841
registre, table de relevés, 31 mai 1841,
dimensions: 23,5 X 31,5 cm.

©Archives nationales - S. Reby - 2012

Campagne de l'année 1841

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A BORD.

A MIDI { latitude observée δ : $18^{\circ} 22' 25''$ longitude observée ϵ : $37^{\circ} 0' 13''$
 { latitude estimée = $18^{\circ} 14' 44''$ { longitude estimée = $37^{\circ} 11' 55''$

HEURES des observations.	BAROMETRE.		EPILOMETRE.		SYMPHÉROMÈTRE.		TEMPÉRATURES.		VENTS ET ÉTAT DU CIEL.
	Hauteurs.	Thermomètres.	Hauteurs.	Thermomètres.	Hauteurs.	Thermomètres.	de l'air.	de la mer.	
1	761.2	24.5	766.4	30.6	764.8	24.8	24.4	23.5	26.5
2	761.0	24.1	766.2	30.5	764.6	24.7	24.2	23.4	26.4
3	760.8	23.7	766.0	30.4	764.4	24.6	24.0	23.3	26.3
4	760.6	23.3	765.8	30.3	764.2	24.5	23.8	23.2	26.2
5	760.4	22.9	765.6	30.2	764.0	24.4	23.6	23.1	26.1
6	760.2	22.5	765.4	30.1	763.8	24.3	23.4	23.0	26.0
7	760.0	22.1	765.2	30.0	763.6	24.2	23.2	22.9	25.9
8	759.8	21.7	765.0	29.9	763.4	24.1	23.0	22.8	25.8
9	759.6	21.3	764.8	29.8	763.2	24.0	22.8	22.7	25.7
10	759.4	20.9	764.6	29.7	763.0	23.9	22.6	22.6	25.6
11	759.2	20.5	764.4	29.6	762.8	23.8	22.4	22.5	25.5
12	759.0	20.1	764.2	29.5	762.6	23.7	22.2	22.4	25.4
13	758.8	19.7	764.0	29.4	762.4	23.6	22.0	22.3	25.3
14	758.6	19.3	763.8	29.3	762.2	23.5	21.8	22.2	25.2
15	758.4	18.9	763.6	29.2	762.0	23.4	21.6	22.1	25.1
16	758.2	18.5	763.4	29.1	761.8	23.3	21.4	22.0	25.0
17	758.0	18.1	763.2	29.0	761.6	23.2	21.2	21.9	24.9
18	757.8	17.7	763.0	28.9	761.4	23.1	21.0	21.8	24.8
19	757.6	17.3	762.8	28.8	761.2	23.0	20.8	21.7	24.7
20	757.4	16.9	762.6	28.7	761.0	22.9	20.6	21.6	24.6
21	757.2	16.5	762.4	28.6	760.8	22.8	20.4	21.5	24.5
22	757.0	16.1	762.2	28.5	760.6	22.7	20.2	21.4	24.4
23	756.8	15.7	762.0	28.4	760.4	22.6	20.0	21.3	24.3
24	756.6	15.3	761.8	28.3	760.2	22.5	19.8	21.2	24.2
25	756.4	14.9	761.6	28.2	760.0	22.4	19.6	21.1	24.1
26	756.2	14.5	761.4	28.1	759.8	22.3	19.4	21.0	24.0
27	756.0	14.1	761.2	28.0	759.6	22.2	19.2	20.9	23.9
28	755.8	13.7	761.0	27.9	759.4	22.1	19.0	20.8	23.8
29	755.6	13.3	760.8	27.8	759.2	22.0	18.8	20.7	23.7
30	755.4	12.9	760.6	27.7	759.0	21.9	18.6	20.6	23.6

PHÉNOMÈNES ET OBSERVATIONS DIVERSES. *Pluie à l'horizon.*
Le 16 à 1 h 1/2 fort vent du N. fort pluie. Le 17 à 1 h 1/2 fort vent du N. fort pluie. Le 18 à 1 h 1/2 fort vent du N. fort pluie. Le 19 à 1 h 1/2 fort vent du N. fort pluie. Le 20 à 1 h 1/2 fort vent du N. fort pluie. Le 21 à 1 h 1/2 fort vent du N. fort pluie. Le 22 à 1 h 1/2 fort vent du N. fort pluie. Le 23 à 1 h 1/2 fort vent du N. fort pluie. Le 24 à 1 h 1/2 fort vent du N. fort pluie. Le 25 à 1 h 1/2 fort vent du N. fort pluie. Le 26 à 1 h 1/2 fort vent du N. fort pluie. Le 27 à 1 h 1/2 fort vent du N. fort pluie. Le 28 à 1 h 1/2 fort vent du N. fort pluie. Le 29 à 1 h 1/2 fort vent du N. fort pluie. Le 30 à 1 h 1/2 fort vent du N. fort pluie.

FRAN_2012_REP_00141 : copie de
 19830062/ 22
 Ministère des Transports, Direction de la
 Météorologie
 observation météorologique faites à bord de
 l'Erigone, de Brest à Rio de Janeiro, en
 1841
 registre, table de relevés, 7 juin 1841,
 dimensions: 23,5 X 31,5 cm.
 7 juin 1841

©Archives nationales - S. Reby - 2012

FRAN_2012_REP_00143 : copie de 19830062/ 22

Ministère des Transports, Direction de la Météorologie

observation météorologique, extrait du journal de bord du « Ville de Maceio », atlantique nord, coup de vent
texte manuscrit, 12 janvier 1906, recto, dimensions: 18 X 23,2 cm.

12 janvier 1906

©Archives nationales - S. Reby - 2012

Atlantique Nord
Coup de vent.
12 janvier 1906.

Extrait du journal "Ville de Maceio", Charqueas réunis.

A notre départ de Charbourg nous avons essuyé un fort coup de vent de SO. Les vents très faibles du NE ont pris de la force à mesure qu'ils tournaient vers le Nord, au NO ils ont stationné peu de temps. Le ciel s'est chargé et le vent s'est levé par grains et a défermé en rafales, en balant l'horizon le SO. Une fois les vents stabilisés dans cette partie le ciel s'est totalement couvert de gros Cumulus, Nimbus, pluie presque constante, force du vent variant de 8 à 10; la température a baissé 14 heures pendant lesquelles la mer a été démontée surtout par le travers de Culbrant. Le baromètre très sensible marquait 765.7... puis s'est mis à remonter à 779.7 en l'espace de 30 heures, la température est restée constante de 9 à 16° cent.

Alizés de NE
Nous avons passé à l'allec des alizés de NE du 23 au 26 janvier de Générife à Gabbar, ils ont été très réguliers et ont soufflé de 3 à 4. Un pont de Générife au NNE, puis à mesure que nous rapprochions de

FRAN_2012_REP_00144 : copie de 19830062/ 22
 Ministère des Transports, Direction de la Météorologie
 observation météorologique, extrait du journal de bord du « Ville de Maceio », atlantique nord, orages 1°
 février au 7
 texte manuscrit, 12 janvier 1906, verso, dimensions: 18 X 23,2 cm.
 12 janvier 1906
 ©Archives nationales - S. Reby - 2012

l'Equateur ils ont balé vers l'ENE.

Orages.
 1^{er} février au 7.
 Entre le 7^o parallèle Nord et le 5^o, nous avons eu de gros orages de pluie, quelques tornades sans aucune importance, d'aspect du temps il n'y a rien qui au Port au Noir.

Brouilles
 Entre Grand Bassam et Cotonou, dans la nuit du 7 février nous avons eu une brume intense, par temps normal dans ces parages la brume est presque constante, mais elle reste sur les terres et se dissipe à mesure que le Soleil monte à l'horizon, c'est plutôt une espèce de brouillard.

Orages du NE (Cotonou)
 En remontant les côtes du NE entre Bakou et Lériffé, les vents ont été presque Nord dans la nuit du 15 Mars au 16 de 2^o à 6^o du matin, nous avons eu un fort orage, vents variables de l'O^t au SO. pendant très peu de temps; pluie, tonnerre, éclair venant de toutes les directions, gros cumulus, Nimbus. À 6^h matin le temps s'est remis au beau.
 En longeant la côte du Portugal montant vers le N. remonte de gros vents de Nord, avec très grosse, temps clair entre les grains, pendant les grains pluie et grêle.

1914
 Chicaokipin Nord
 (Cours de vent)

La "Floride" de la Cie Générale Transatlantique,
 Observation Rosmond Hébert,
 de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans, et retour (NOR)
 du 17 Novembre 1913 au 17 Janvier 1914.

De 1^{er} / 2 Janvier 1914

Résumé.

Hauteurs barométriques.

1 ^{er} Janvier 4 ^h m.	= 758,5
" 8 ^h m.	= 757,0
" Midi	= 755,0
" 4 ^h P.	= 750,0
" 8 ^h P.	= 750,0
" 10 ^h uit	= 750,0
2 ^e Janvier 4 ^h m.	= 750,0
" 8 ^h m.	= 751,0
" Midi	= 752,5
" 4 ^h P.	= 754,0
" 8 ^h P.	= 756,0
" 10 ^h uit	= 758,0
3 ^e Janvier 4 ^h m.	= 759,0
" 8 ^h m.	= 760,0

Nous avons été assailli par un cyclone du 1^{er} au 3^e Janvier 1914, par 1. 38° N. et 6. 60° W. On trouve ci-dessous le résumé de ce qui s'est passé pendant ces différents phases de la tempête, et plus tard le tracé de la trajectoire, ainsi que la position approchée du Centre. Enfin un graphique permettra de mieux interpréter nos différentes positions par rapport à l'ouragan.

- 1^{er} Janvier Midi. Cap à vent d'Est, mer très calme.
- " 4^h P. Tempête d'ENE, plus violente et continue, mer " très grosse.
- " 8^h P. Mer démontée, le navire se jette sur le flanc.
- " 10^huit. Ouragan d'ENE, mer énorme, grains d'eau " verticaux violents et sans arrêt, éclair " continuels et tonnerre.
- 2^e Janvier 8^hm. Essai de débarquer en fait, les balais de " rebrousse de la barre cessent, retirés à l'abri.
- " Midi. Les vents montent au NE. Le péri amilbra " très à mesure que le centre s'éloigne. Peut " accablés d'eau de vents violents, mer " toujours démontée.
- " 8^h P. Les vents sont NE, les vents le Nord, grains de pluie, mer démontée, fait nuit à l'ENE.

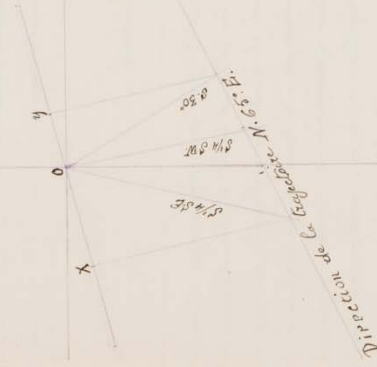
Crucé.

FRAN_2012_REP_00145 : copie de
 19830062/ 22
 Ministère des Transports, Direction de la
 Météorologie
 observation météorologique, extrait du
 journal de bord du « Floride », atlantique
 nord, coups de vents
 texte manuscrit, 1° et 2 janvier 1914, page
 1, dimensions: 21,3 X 30,8 cm.

©Archives nationales - S. Reby - 2012

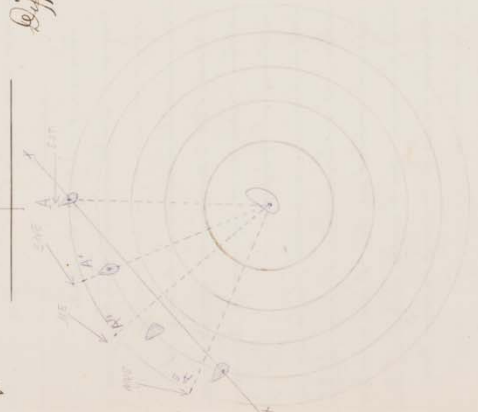
Croisière de la Vigie.

des documents OX et OY sont
particulièrement intéressants
mais à voir pour aller de
l'ENE au NE, puis du NE
au NNE. (Mélodie Valley)



Le 1^{er} janvier à 4^h soir, le centre de la dépression se
trouve dans le S 14 S W par rapport à nous et à envi-
ron 300 milles d'après la borne barométrique.
Les vents passent au NE le 2^e janvier à 8^h
du matin, et ce moment le centre est dans le
S 14 S E. Ce fait nous du soir le 2^e janvier, les vents
montent au NNE, le centre de basse pour conséquent
dans le S 30° E par rapport à nous, étant donné que
nous n'avons presque pas changé de position pendant
la durée de la traversée, étant en ce jour à l'ouest, nous
avons chuté très brutalement dans le NNE-W.

Position du centre à midi: 17° le 1^{er} janvier - 11° 4
T. 38°, G. 67° W. (Lombard - 69° 10 Paris
Direction de la traversée: N 65° E.



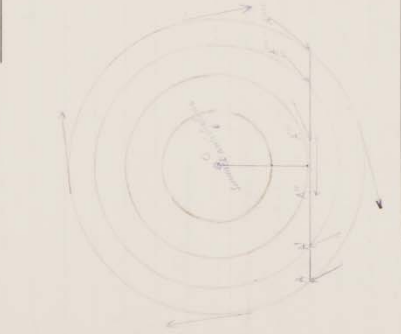
Différentes positions de l'ouragan par rapport au Cap
à midi le 1^{er} janvier, le temps commence à s'aggraver
de l'est et ce moment nous sommes à l'est en A. Puis la
Cape Verde Amers, les vents passent et passent à l'
ENE, nous sommes à ce moment en A. le baromètre con-
tinue à descendre. Avant la nuit du 1^{er} au 2^e jan-
vier nous sommes de Am A par rapport au Cap.
Pendant ce temps, le baromètre atteint son minimum
750^{mm}. Nous sommes à notre plus grande distance
du centre. Puis dans la matinée du 2^e janvier le baro-
mètre remonte à 753^{mm}, les vents passent au NE, nous
sommes en A par rapport au NE quand nous sommes en
en A. Nous sommes dans l'air maritime.
Il faut que lorsque nous sommes par faire soit
le mer était traversée et plusieurs fois de plus
et que les vents ont repris au NE puis à l'ENE.

Notes.

FRAN_2012_REP_00146 : copie de
19830062/ 22
Ministère des Transports, Direction de la
Météorologie
observation météorologique, extrait du
journal de bord du « Floride », atlantique
nord, coups de vents
texte manuscrit, 1° et 2 janvier 1914, page
2, dimensions: 21,3 X 30,8 cm.
janvier 1914

©Archives nationales - S. Reby - 2012

Il nous n'avons pas eu de voir faire une observation régulière et continue à 0^h 15^h et 21^h, étant donné que les variations de pression et de température, de vent et de mer sont très peu sensibles pendant la durée d'un même quart. Nous espérons donc que cette observation pourra être utilisée facilement des notes.



Le 11 ou 12 Janvier, nous sommes arrivés à 11^h à l'W. à l'Est, la partie sud d'un terrain anticyclonique, dont le sommet de haute pression devait se trouver d'après nos calculs dans le NW de l'Irlande. Nous avons été essaimés en A, A', A'', A''', A'''' des vents de Sud. (REF. 125, 135, 145, 155, 165, 175, 185, 195, 205, 215, 225, 235, 245, 255, 265, 275, 285, 295, 305, 315, 325, 335, 345, 355, 365, 375, 385, 395, 405, 415, 425, 435, 445, 455, 465, 475, 485, 495, 505, 515, 525, 535, 545, 555, 565, 575, 585, 595, 605, 615, 625, 635, 645, 655, 665, 675, 685, 695, 705, 715, 725, 735, 745, 755, 765, 775, 785, 795, 805, 815, 825, 835, 845, 855, 865, 875, 885, 895, 905, 915, 925, 935, 945, 955, 965, 975, 985, 995, 1005, 1015, 1025, 1035, 1045, 1055, 1065, 1075, 1085, 1095, 1105, 1115, 1125, 1135, 1145, 1155, 1165, 1175, 1185, 1195, 1205, 1215, 1225, 1235, 1245, 1255, 1265, 1275, 1285, 1295, 1305, 1315, 1325, 1335, 1345, 1355, 1365, 1375, 1385, 1395, 1405, 1415, 1425, 1435, 1445, 1455, 1465, 1475, 1485, 1495, 1505, 1515, 1525, 1535, 1545, 1555, 1565, 1575, 1585, 1595, 1605, 1615, 1625, 1635, 1645, 1655, 1665, 1675, 1685, 1695, 1705, 1715, 1725, 1735, 1745, 1755, 1765, 1775, 1785, 1795, 1805, 1815, 1825, 1835, 1845, 1855, 1865, 1875, 1885, 1895, 1905, 1915, 1925, 1935, 1945, 1955, 1965, 1975, 1985, 1995, 2005, 2015, 2025, 2035, 2045, 2055, 2065, 2075, 2085, 2095, 2105, 2115, 2125, 2135, 2145, 2155, 2165, 2175, 2185, 2195, 2205, 2215, 2225, 2235, 2245, 2255, 2265, 2275, 2285, 2295, 2305, 2315, 2325, 2335, 2345, 2355, 2365, 2375, 2385, 2395, 2405, 2415, 2425, 2435, 2445, 2455, 2465, 2475, 2485, 2495, 2505, 2515, 2525, 2535, 2545, 2555, 2565, 2575, 2585, 2595, 2605, 2615, 2625, 2635, 2645, 2655, 2665, 2675, 2685, 2695, 2705, 2715, 2725, 2735, 2745, 2755, 2765, 2775, 2785, 2795, 2805, 2815, 2825, 2835, 2845, 2855, 2865, 2875, 2885, 2895, 2905, 2915, 2925, 2935, 2945, 2955, 2965, 2975, 2985, 2995, 3005, 3015, 3025, 3035, 3045, 3055, 3065, 3075, 3085, 3095, 3105, 3115, 3125, 3135, 3145, 3155, 3165, 3175, 3185, 3195, 3205, 3215, 3225, 3235, 3245, 3255, 3265, 3275, 3285, 3295, 3305, 3315, 3325, 3335, 3345, 3355, 3365, 3375, 3385, 3395, 3405, 3415, 3425, 3435, 3445, 3455, 3465, 3475, 3485, 3495, 3505, 3515, 3525, 3535, 3545, 3555, 3565, 3575, 3585, 3595, 3605, 3615, 3625, 3635, 3645, 3655, 3665, 3675, 3685, 3695, 3705, 3715, 3725, 3735, 3745, 3755, 3765, 3775, 3785, 3795, 3805, 3815, 3825, 3835, 3845, 3855, 3865, 3875, 3885, 3895, 3905, 3915, 3925, 3935, 3945, 3955, 3965, 3975, 3985, 3995, 4005, 4015, 4025, 4035, 4045, 4055, 4065, 4075, 4085, 4095, 4105, 4115, 4125, 4135, 4145, 4155, 4165, 4175, 4185, 4195, 4205, 4215, 4225, 4235, 4245, 4255, 4265, 4275, 4285, 4295, 4305, 4315, 4325, 4335, 4345, 4355, 4365, 4375, 4385, 4395, 4405, 4415, 4425, 4435, 4445, 4455, 4465, 4475, 4485, 4495, 4505, 4515, 4525, 4535, 4545, 4555, 4565, 4575, 4585, 4595, 4605, 4615, 4625, 4635, 4645, 4655, 4665, 4675, 4685, 4695, 4705, 4715, 4725, 4735, 4745, 4755, 4765, 4775, 4785, 4795, 4805, 4815, 4825, 4835, 4845, 4855, 4865, 4875, 4885, 4895, 4905, 4915, 4925, 4935, 4945, 4955, 4965, 4975, 4985, 4995, 5005, 5015, 5025, 5035, 5045, 5055, 5065, 5075, 5085, 5095, 5105, 5115, 5125, 5135, 5145, 5155, 5165, 5175, 5185, 5195, 5205, 5215, 5225, 5235, 5245, 5255, 5265, 5275, 5285, 5295, 5305, 5315, 5325, 5335, 5345, 5355, 5365, 5375, 5385, 5395, 5405, 5415, 5425, 5435, 5445, 5455, 5465, 5475, 5485, 5495, 5505, 5515, 5525, 5535, 5545, 5555, 5565, 5575, 5585, 5595, 5605, 5615, 5625, 5635, 5645, 5655, 5665, 5675, 5685, 5695, 5705, 5715, 5725, 5735, 5745, 5755, 5765, 5775, 5785, 5795, 5805, 5815, 5825, 5835, 5845, 5855, 5865, 5875, 5885, 5895, 5905, 5915, 5925, 5935, 5945, 5955, 5965, 5975, 5985, 5995, 6005, 6015, 6025, 6035, 6045, 6055, 6065, 6075, 6085, 6095, 6105, 6115, 6125, 6135, 6145, 6155, 6165, 6175, 6185, 6195, 6205, 6215, 6225, 6235, 6245, 6255, 6265, 6275, 6285, 6295, 6305, 6315, 6325, 6335, 6345, 6355, 6365, 6375, 6385, 6395, 6405, 6415, 6425, 6435, 6445, 6455, 6465, 6475, 6485, 6495, 6505, 6515, 6525, 6535, 6545, 6555, 6565, 6575, 6585, 6595, 6605, 6615, 6625, 6635, 6645, 6655, 6665, 6675, 6685, 6695, 6705, 6715, 6725, 6735, 6745, 6755, 6765, 6775, 6785, 6795, 6805, 6815, 6825, 6835, 6845, 6855, 6865, 6875, 6885, 6895, 6905, 6915, 6925, 6935, 6945, 6955, 6965, 6975, 6985, 6995, 7005, 7015, 7025, 7035, 7045, 7055, 7065, 7075, 7085, 7095, 7105, 7115, 7125, 7135, 7145, 7155, 7165, 7175, 7185, 7195, 7205, 7215, 7225, 7235, 7245, 7255, 7265, 7275, 7285, 7295, 7305, 7315, 7325, 7335, 7345, 7355, 7365, 7375, 7385, 7395, 7405, 7415, 7425, 7435, 7445, 7455, 7465, 7475, 7485, 7495, 7505, 7515, 7525, 7535, 7545, 7555, 7565, 7575, 7585, 7595, 7605, 7615, 7625, 7635, 7645, 7655, 7665, 7675, 7685, 7695, 7705, 7715, 7725, 7735, 7745, 7755, 7765, 7775, 7785, 7795, 7805, 7815, 7825, 7835, 7845, 7855, 7865, 7875, 7885, 7895, 7905, 7915, 7925, 7935, 7945, 7955, 7965, 7975, 7985, 7995, 8005, 8015, 8025, 8035, 8045, 8055, 8065, 8075, 8085, 8095, 8105, 8115, 8125, 8135, 8145, 8155, 8165, 8175, 8185, 8195, 8205, 8215, 8225, 8235, 8245, 8255, 8265, 8275, 8285, 8295, 8305, 8315, 8325, 8335, 8345, 8355, 8365, 8375, 8385, 8395, 8405, 8415, 8425, 8435, 8445, 8455, 8465, 8475, 8485, 8495, 8505, 8515, 8525, 8535, 8545, 8555, 8565, 8575, 8585, 8595, 8605, 8615, 8625, 8635, 8645, 8655, 8665, 8675, 8685, 8695, 8705, 8715, 8725, 8735, 8745, 8755, 8765, 8775, 8785, 8795, 8805, 8815, 8825, 8835, 8845, 8855, 8865, 8875, 8885, 8895, 8905, 8915, 8925, 8935, 8945, 8955, 8965, 8975, 8985, 8995, 9005, 9015, 9025, 9035, 9045, 9055, 9065, 9075, 9085, 9095, 9105, 9115, 9125, 9135, 9145, 9155, 9165, 9175, 9185, 9195, 9205, 9215, 9225, 9235, 9245, 9255, 9265, 9275, 9285, 9295, 9305, 9315, 9325, 9335, 9345, 9355, 9365, 9375, 9385, 9395, 9405, 9415, 9425, 9435, 9445, 9455, 9465, 9475, 9485, 9495, 9505, 9515, 9525, 9535, 9545, 9555, 9565, 9575, 9585, 9595, 9605, 9615, 9625, 9635, 9645, 9655, 9665, 9675, 9685, 9695, 9705, 9715, 9725, 9735, 9745, 9755, 9765, 9775, 9785, 9795, 9805, 9815, 9825, 9835, 9845, 9855, 9865, 9875, 9885, 9895, 9905, 9915, 9925, 9935, 9945, 9955, 9965, 9975, 9985, 9995, 10005, 10015, 10025, 10035, 10045, 10055, 10065, 10075, 10085, 10095, 10105, 10115, 10125, 10135, 10145, 10155, 10165, 10175, 10185, 10195, 10205, 10215, 10225, 10235, 10245, 10255, 10265, 10275, 10285, 10295, 10305, 10315, 10325, 10335, 10345, 10355, 10365, 10375, 10385, 10395, 10405, 10415, 10425, 10435, 10445, 10455, 10465, 10475, 10485, 10495, 10505, 10515, 10525, 10535, 10545, 10555, 10565, 10575, 10585, 10595, 10605, 10615, 10625, 10635, 10645, 10655, 10665, 10675, 10685, 10695, 10705, 10715, 10725, 10735, 10745, 10755, 10765, 10775, 10785, 10795, 10805, 10815, 10825, 10835, 10845, 10855, 10865, 10875, 10885, 10895, 10905, 10915, 10925, 10935, 10945, 10955, 10965, 10975, 10985, 10995, 11005, 11015, 11025, 11035, 11045, 11055, 11065, 11075, 11085, 11095, 11105, 11115, 11125, 11135, 11145, 11155, 11165, 11175, 11185, 11195, 11205, 11215, 11225, 11235, 11245, 11255, 11265, 11275, 11285, 11295, 11305, 11315, 11325, 11335, 11345, 11355, 11365, 11375, 11385, 11395, 11405, 11415, 11425, 11435, 11445, 11455, 11465, 11475, 11485, 11495, 11505, 11515, 11525, 11535, 11545, 11555, 11565, 11575, 11585, 11595, 11605, 11615, 11625, 11635, 11645, 11655, 11665, 11675, 11685, 11695, 11705, 11715, 11725, 11735, 11745, 11755, 11765, 11775, 11785, 11795, 11805, 11815, 11825, 11835, 11845, 11855, 11865, 11875, 11885, 11895, 11905, 11915, 11925, 11935, 11945, 11955, 11965, 11975, 11985, 11995, 12005, 12015, 12025, 12035, 12045, 12055, 12065, 12075, 12085, 12095, 12105, 12115, 12125, 12135, 12145, 12155, 12165, 12175, 12185, 12195, 12205, 12215, 12225, 12235, 12245, 12255, 12265, 12275, 12285, 12295, 12305, 12315, 12325, 12335, 12345, 12355, 12365, 12375, 12385, 12395, 12405, 12415, 12425, 12435, 12445, 12455, 12465, 12475, 12485, 12495, 12505, 12515, 12525, 12535, 12545, 12555, 12565, 12575, 12585, 12595, 12605, 12615, 12625, 12635, 12645, 12655, 12665, 12675, 12685, 12695, 12705, 12715, 12725, 12735, 12745, 12755, 12765, 12775, 12785, 12795, 12805, 12815, 12825, 12835, 12845, 12855, 12865, 12875, 12885, 12895, 12905, 12915, 12925, 12935, 12945, 12955, 12965, 12975, 12985, 12995, 13005, 13015, 13025, 13035, 13045, 13055, 13065, 13075, 13085, 13095, 13105, 13115, 13125, 13135, 13145, 13155, 13165, 13175, 13185, 13195, 13205, 13215, 13225, 13235, 13245, 13255, 13265, 13275, 13285, 13295, 13305, 13315, 13325, 13335, 13345, 13355, 13365, 13375, 13385, 13395, 13405, 13415, 13425, 13435, 13445, 13455, 13465, 13475, 13485, 13495, 13505, 13515, 13525, 13535, 13545, 13555, 13565, 13575, 13585, 13595, 13605, 13615, 13625, 13635, 13645, 13655, 13665, 13675, 13685, 13695, 13705, 13715, 13725, 13735, 13745, 13755, 13765, 13775, 13785, 13795, 13805, 13815, 13825, 13835, 13845, 13855, 13865, 13875, 13885, 13895, 13905, 13915, 13925, 13935, 13945, 13955, 13965, 13975, 13985, 13995, 14005, 14015, 14025, 14035, 14045, 14055, 14065, 14075, 14085, 14095, 14105, 14115, 14125, 14135, 14145, 14155, 14165, 14175, 14185, 14195, 14205, 14215, 14225, 14235, 14245, 14255, 14265, 14275, 14285, 14295, 14305, 14315, 14325, 14335, 14345, 14355, 14365, 14375, 14385, 14395, 14405, 14415, 14425, 14435, 14445, 14455, 14465, 14475, 14485, 14495, 14505, 14515, 14525, 14535, 14545, 14555, 14565, 14575, 14585, 14595, 14605, 14615, 14625, 14635, 14645, 14655, 14665, 14675, 14685, 14695, 14705, 14715, 14725, 14735, 14745, 14755, 14765, 14775, 14785, 14795, 14805, 14815, 14825, 14835, 14845, 14855, 14865, 14875, 14885, 14895, 14905, 14915, 14925, 14935, 14945, 14955, 14965, 14975, 14985, 14995, 15005, 15015, 15025, 15035, 15045, 15055, 15065, 15075, 15085, 15095, 15105, 15115, 15125, 15135, 15145, 15155, 15165, 15175, 15185, 15195, 15205, 15215, 15225, 15235, 15245, 15255, 15265, 15275, 15285, 15295, 15305, 15315, 15325, 15335, 15345, 15355, 15365, 15375, 15385, 15395, 15405, 15415, 15425, 15435, 15445, 15455, 15465, 15475, 15485, 15495, 15505, 15515, 15525, 15535, 15545, 15555, 15565, 15575, 15585, 15595, 15605, 15615, 15625, 15635, 15645, 15655, 15665, 15675, 15685, 15695, 15705, 15715, 15725, 15735, 15745, 15755, 15765, 15775, 15785, 15795, 15805, 15815, 15825, 15835, 15845, 15855, 15865, 15875, 15885, 15895, 15905, 15915, 15925, 15935, 15945, 15955, 15965, 15975, 15985, 15995, 16005, 16015, 16025, 16035, 16045, 16055, 16065, 16075, 16085, 16095, 16105, 16115, 16125, 16135, 16145, 16155, 16165, 16175, 16185, 16195, 16205, 16215, 16225, 16235, 16245, 16255, 16265, 16275, 16285, 16295, 16305, 16315, 16325, 16335, 16345, 16355, 16365, 16375, 16385, 16395, 16405, 16415, 16425, 16435, 16445, 16455, 16465, 16475, 16485, 16495, 16505, 16515, 16525, 16535, 16545, 16555, 16565, 16575, 16585, 16595, 16605, 16615, 16625, 16635, 16645, 16655, 16665, 16675, 16685, 16695, 16705, 16715, 16725, 16735, 16745, 16755, 16765, 16775, 16785, 16795, 16805, 16815, 16825, 16835, 16845, 16855, 16865, 16875, 16885, 16895, 16905, 16915, 16925, 16935, 16945, 16955, 16965, 16975, 16985, 16995, 17005, 17015, 17025, 17035, 17045, 17055, 17065, 17075, 17085, 17095, 17105, 17115, 17125, 17135, 17145, 17155, 17165, 17175, 17185, 17195, 17205, 17215, 17225, 17235, 17245, 17255, 17265, 17275, 17285, 17295, 17305, 17315, 17325, 17335, 17345, 17355, 17365, 17375, 17385, 17395, 17405, 17415, 17425, 17435, 17445, 17455, 17465, 17475, 17485, 17495, 17505, 17515, 17525, 17535, 17545, 17555, 17565, 17575, 17585, 17595, 17605, 17615, 17625, 17635, 17645, 17655, 17665, 17675, 17685, 17695, 17705, 17715, 17725, 17735, 17745, 17755, 17765, 17775, 17785, 17795, 17805, 17815, 17825, 17835, 17845, 17855, 17865, 17875, 17885, 17895, 17905, 17915, 17925, 17935, 17945, 17955, 17965, 17975, 17985, 17995, 18005, 18015, 18025, 18035, 18045, 18055, 18065, 18075, 18085, 18095, 18105, 18115, 18125, 18135, 18145, 18155, 18165, 18175, 18185, 18195, 18205, 18215, 18225, 18235, 18245, 18255, 18265, 18275, 18285, 18295, 18305, 18315, 18325, 18335, 18345, 18355, 18365, 18375, 18385, 18395, 18405, 18415, 18425, 18435, 18445, 18455, 18465, 18475, 18485, 18495, 18505, 18515, 18525, 18535, 18545, 18555, 18565, 18575, 18585, 18595, 18605, 18615, 18625, 18635, 18645, 18655, 18665, 18675, 18685, 18695, 18705, 18715, 18725, 18735, 18745, 18755, 18765, 18775, 18785, 18795, 18805, 18815, 18825, 18835, 18845, 18855, 188

Archives et histoire du climat : sauvegarde et valorisation du fonds de la météo aux Archives nationales

Présentation PowerPoint

Cette présentation est proposée par Sylvie Le Clech, conservateur général du patrimoine, directrice de l'appui scientifique, Archives nationales et Philippe Dandin, ingénieur en chef, directeur de la climatologie de Météo France.

Archives et histoire du climat

Sauvegarde et valorisation du fonds de la météo aux Archives nationales

Sylvie Le Clech et Philippe Dandin

Avec le concours de Sonia Woelfing, Gérard Fleuter,
Sylvie Jourdain, Jean-Pierre Javelle
Météo-France et Archives Nationales

Séminaire Les Archives de la mer et du littoral, INP
Cherbourg, 26 juin 2012

**ARCHIVES
NATIONALES**

inp Institut national
du patrimoine

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Sommaire

I - Constitution des fonds : fortunes critiques

- Un patrimoine unique conservé à Fontainebleau
- Météo-France et les Archives nationales : agir ensemble pour la reconstitution des fonds versés entre 1971 et 1990

2 - Climat et Typologies des documents

- le diagnostic sur le climat passé : retrouver pour comprendre (récupération d'informations : par procurations ou sauvetage d'observations ET « métadonnées »
- Etudes et observations : les relevés
- Représentation : les cartes

3 - météorologie opérationnelle et mer

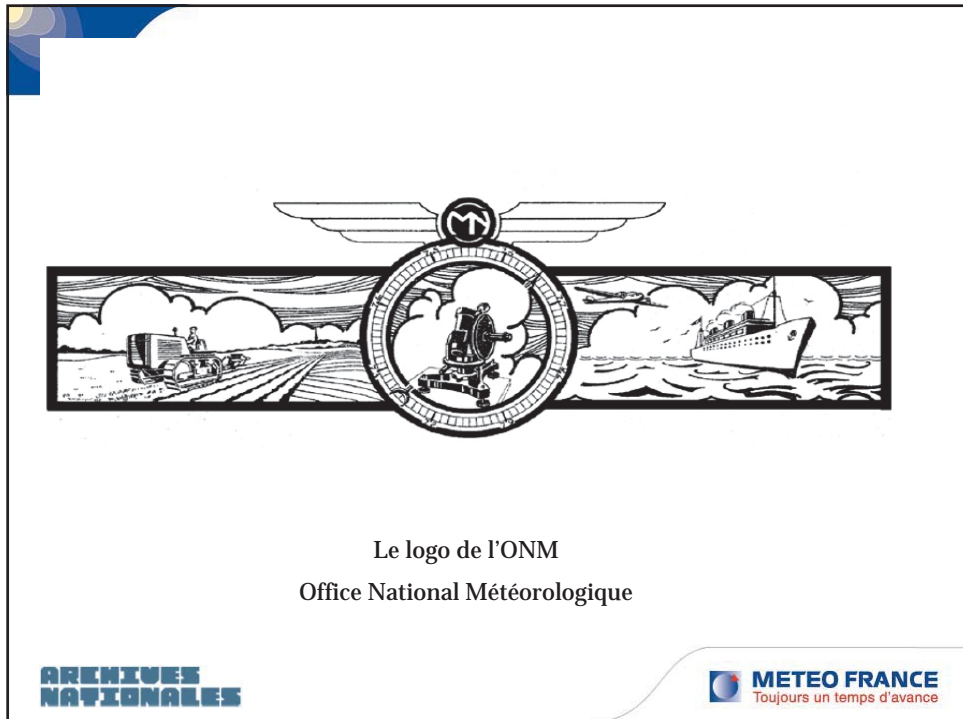
- La météorologie est née de la mer : marins, contributeurs, utilisateurs
- Une météo organisée et instrumentée : techniques et services rendus
- La météorologie accompagne l'Etat : colonies, océans, conflits, institutions...

4 - Quelques documents établis par les sémaphores et navires

- Lien vers dossier iconographique (notices et images)

**ARCHIVES
NATIONALES**

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance



Les sources d'archives

Sources historiques primaires : les archives scientifiques centrales, versées à Fontainebleau entre 1971 et 1990

Sources historiques « in situ »

- Conservation à St Mandé (la « Doc ») d'un fonds de grande qualité
- Petit fonds à Toulouse (la « Clim ») pour la climatologie
- De petits fonds répartis dans les différents centres
- Un centre d'archives intermédiaires à Trappes : futurs versements pour les AN

Sources complémentaires des autres institutions

- Archives départementales
- Archives nationales d'Outre Mer (Aix en Provence)
- Service Historique de la Défense
- Musées (Marine...)
- Périodiques : bibliothèques nationale ou locales, académie de médecine

**ARCHIVES
NATIONALES**

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Le fonds « MET » (1971 - 1994)

Les principes des versements

- Documents préservés, jugés sans utilité opérationnelle ou lors de déménagements.
- Les bordereaux de versement permettent un inventaire *a priori* et la localisation des cartons.
- Les instruments de recherche existent mais sont sommaires.
- METC Climatologie, METP Prévision, EERM Recherche, et quelques autres catégories.

Le fonds METC Climatologie

- Relevés météorologiques, au sol et en altitude, et observations du temps depuis 1797.
- Numérisations sélectives de documents et de saisie de données utiles à l'étude du climat pour **disposer de longues séries de températures, de précipitations, relever et qualifier des « évènements exceptionnels » (crues, tempêtes...)**

Le fonds METP Prévision

- Cartes météorologiques, observées ou prévues, au sol et en altitude.
- Intérêt pour le ré-examen de situations particulières
- Intérêt historique indéniable : **invention et évolution d'une science, la « prévision météorologique » ; pratiques d'un métier de création intellectuelle, avec des supports visuels concentrant l'information**

**ARCHIVES
NATIONALES**

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Notre action commune (2010 - 2014)

1 - Un projet scientifique : climat et culture

- Compléter et consolider le diagnostic établi
- Offrir l'accès à ce fonds, et le valoriser, pour tous types de recherches
- Dans le cadre de nos missions respectives

2 - L'association de partenaires

- Engagement des Archives Nationales et de Météo-France
- Soutien important aux niveaux national (mesure du PNACC) et international
- Une phase préparatoire active et un mécène – accélérateur, BNP Paribas

3 - Mise en œuvre des phases en parallèle (2012-2014)

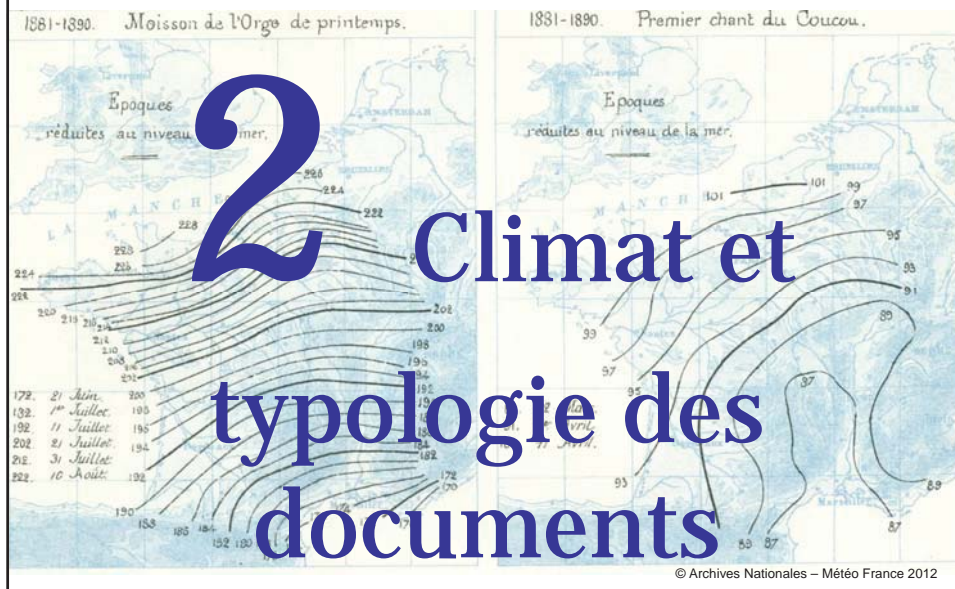
- Conservation préventive et curative, régie des fonds : dépoussiérage, désamiantage, reconditionnement, transfert, code – barrage
- Archivistique : inventier pour donner accès, et permettre recherches et valorisations ultérieures ; migrations des inventaires dans la salle des inventaires virtuelle
- Climatologique et culturelle : analyser et sélectionner les documents et contenus pour les études liées au climat et à la diffusion culturelle et patrimoniale

**ARCHIVES
NATIONALES**

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance







2 Climat et typologie des documents

Observations météorologiques faites à Avanches le 27 Avril 1782

Thermomètre à l'esprit de vin		Baromètre		État du ciel	
la matinée	la pres midi	la matinée	la pres midi	la matinée	la pres midi
4. $\frac{1}{2}$ au dessus de la glace	4. au dessus de la glace	27 p. 6 l.	27 p.	S. Couverts	0. pluie & grêle temp.
4. $\frac{1}{2}$	4. $\frac{1}{2}$ au dessus de la glace	27 p. 4 l.	27 p. 6 l. $\frac{1}{4}$	N. Neux fort	0. Neux mages Soleil grêle
3. $\frac{1}{2}$ au dessus de la glace	2. $\frac{1}{4}$ au dessus de la glace	27 p. 6 l.	27 p. 8 l. $\frac{1}{2}$	S. 0. pluie & grêle	N. 0. pluie & Soleil grêle vent
	3. au dessus de la glace		27 p. 8 l. $\frac{1}{2}$	S. nuages Soleil	S. pluie & grêle
6. $\frac{1}{4}$ au dessus de la glace	3. au dessus de la glace	27 p. 7 l. $\frac{1}{2}$	27 p. 9 l.	S. 0. Soleil nuages	S. nuages Soleil
6. $\frac{3}{4}$ au dessus de la glace	2. $\frac{3}{4}$ au dessus de la glace	27 p. 10 l. $\frac{1}{4}$	27 p. 11 l. $\frac{1}{2}$	N. 0. nuages Soleil	N. 0. pluie nuages
7. 2. $\frac{3}{4}$	2. $\frac{1}{2}$ au dessus de la glace	28 p.	28. $\frac{1}{2}$ l.	N. nuages Soleil	N. 8. nuages pluie
8. 2. $\frac{3}{4}$ au dessus de la glace	2. $\frac{3}{4}$ au dessus de la glace	28 p. $\frac{1}{2}$ l.	28 p.	N. Couverts nuages	N. nuages Soleil
9. 2. $\frac{1}{4}$ au dessus de la glace	2. $\frac{1}{4}$ au dessus de la glace	27 p. 11 l. $\frac{3}{4}$	27 p. 10 l. $\frac{3}{4}$	N. nuages Soleil	N. 8. Couverts pluie
				N. nuages Soleil	N. nuages Soleil
				N. Couverts	N. pluie

La Société Royale de Médecine

Avanches, 1782. SRM carton 143 dossier 14 pièce 5 (fol. 5). <http://meteo.academie-medecine.fr> ANR Chedar

© Archives Nationales – Météo France 2012



1686 – Naviguer, vite, loin et en sûreté
Depuis Halley et les vents dans les tropiques...

- En 1686, l'astronome Edmund Halley (1656-1742) publie une carte des vents sur mer entre 30 N et 30 S. In *Philosophical transactions*, vol. XXVI 1686-1687

ARCHIVES NATIONALES

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance
© Archives Nationales – Météo France 2012

1854 – La Météo naît de la mer

Conférence maritime de Bruxelles, 1853, Maury.
Conserver, échanger, harmoniser...

Crimée, 1854, naufrage de la flotte franco-britannique
Bouches de Bonifacio, 1855, naufrage de la Sémillante



Naufrage du Henri IV, 14 novembre 1854.

Le Verrier prouve la faisabilité d'un
service météorologique
Observer, transmettre, alerter



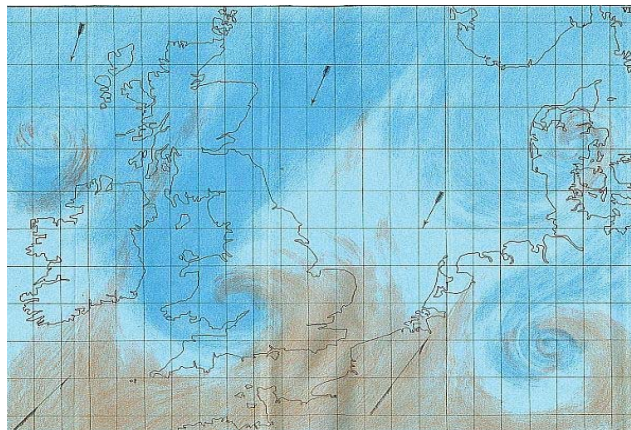
25 décembre 1857, Arch.nat. 19810145/1

Carte météo, dimensions : 23 X 36 cm.

**ARCHIVES
NATIONALES**

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance
© Archives Nationales – Météo France 2012

L'amiral Fitz Roy , *The weather book*, 1863



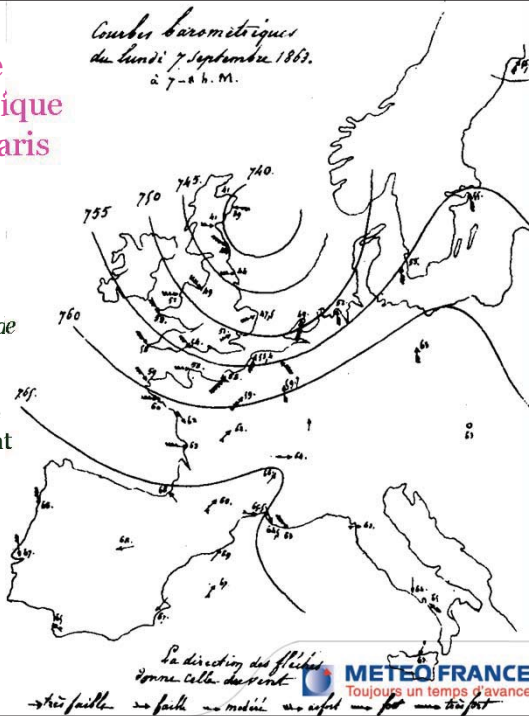
**ARCHIVES
NATIONALES**

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance
© Archives Nationales – Météo France 2012

1863 - Le réseau de météorologie télégraphique de l'Observatoire de Paris

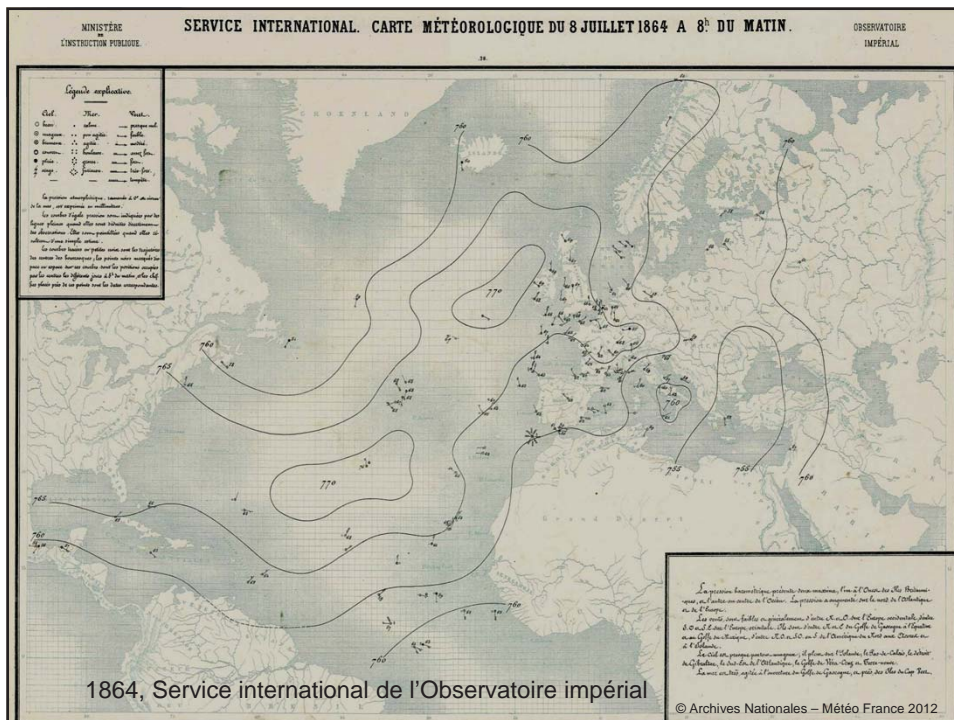
- 1856 : 24 stations tenues par des employés du télégraphe.
- 2 novembre 1857 : publication quotidienne du *Bulletin international de l'Observatoire de Paris*.
- 1865 : 70 dépêches provenant de plusieurs pays européens arrivent chaque jour entre 9h à 11h30 à l'Observatoire.

Première carte météorologique sur l'Europe (pour le 7 septembre 1863) publiée dans le *Bulletin International de l'Observatoire de Paris*. Originaux aux AN

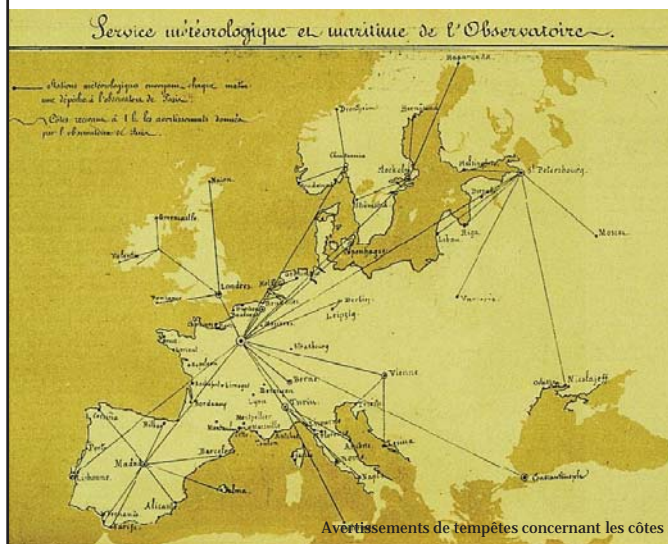


ARCHIVES NATIONALES

© Archives Nationales - Météo France 2012



1866 - Le réseau international de l'Observatoire



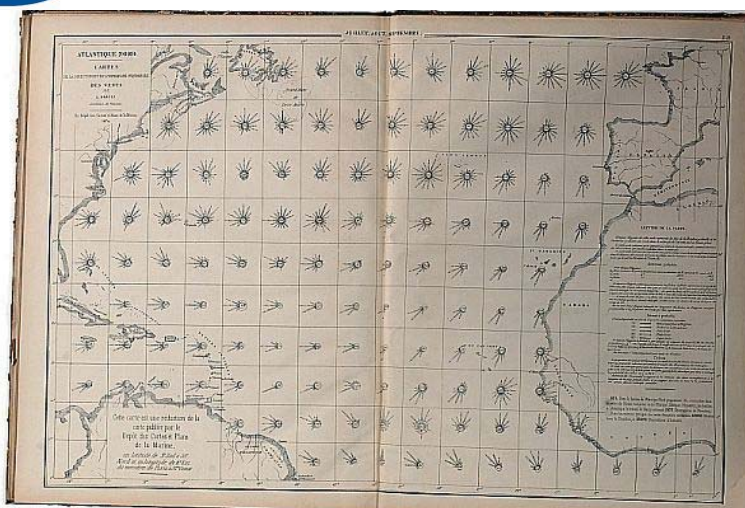
La météorologie est par essence une activité internationale, dont la coordination est mise en place dès le 19^e siècle.

Elle tire partie des technologies de l'observation, des transmissions et du traitement de l'information.

ARCHIVES NATIONALES

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance
© Archives Nationales – Météo France 2012

Climatologie maritime : l'accumulation d'informations

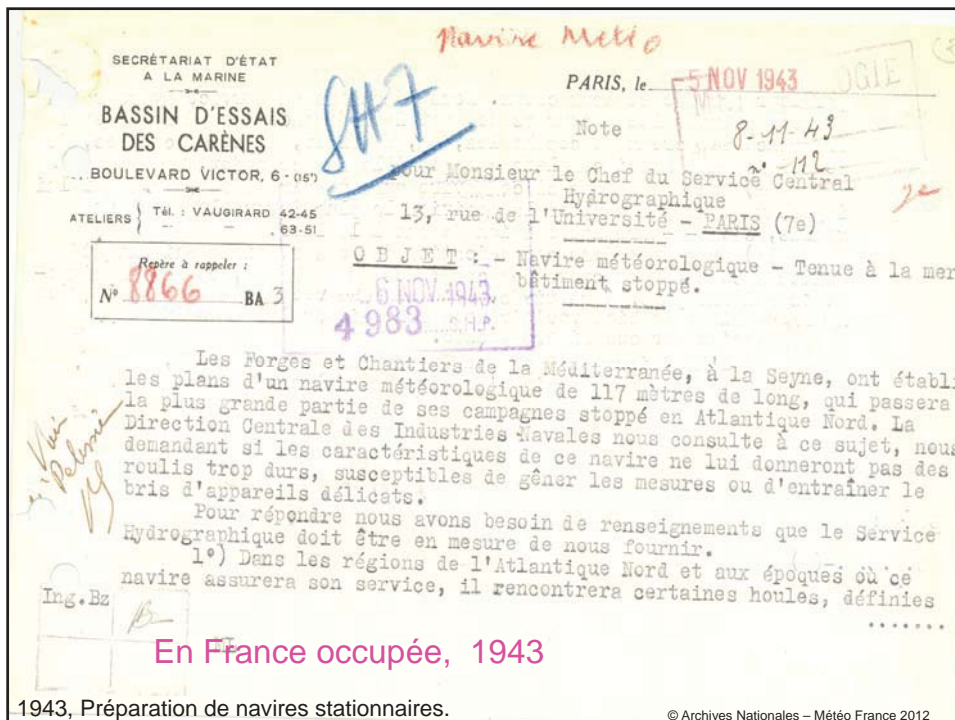
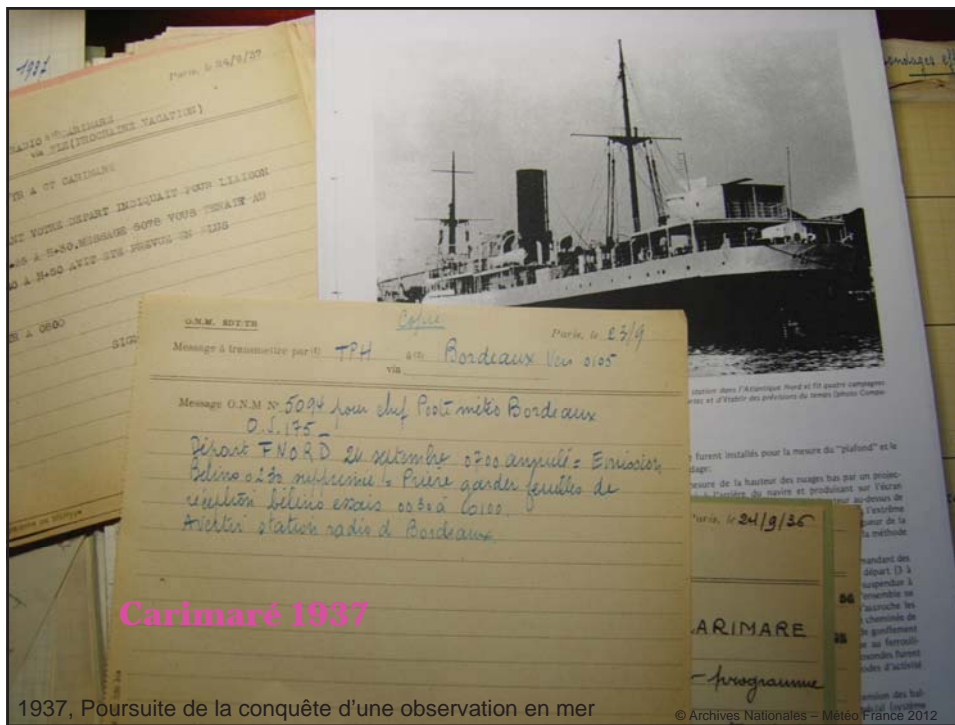


- Observation
- Climatologie
- Prédiction
- Climat
- Changement climatique
- Système Terre
- ...

1874 - Atlas de l'Observatoire de Paris, roses de vents - Brault L (*Pilot chart*)

ARCHIVES NATIONALES

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance
© Archives Nationales – Météo France 2012





Les Frégates

Laplace – Mermoz – Le Brix –
Le Verrier

Point K 45 N 16 W

1949 à 1958

Relève prise par les « Frégates
météorologiques », France 1 et
2.

**ARCHIVES
NATIONALES**

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance
© Archives Nationales – Météo France 2012



4

Quelques documents

© Archives Nationales – Météo France 2012

Compte-rendu quotidien (CRQ) 2 février 1932, Observations sol, Cherbourg

Créé en 1920, l'Office National Météorologique va renforcer la normalisation des relevés.

Le CRQ (Compte-rendu Quotidien) apparaît en 1923.

Les CRQ seront rédigés jusqu'en 1972 en conservant le même format et le même contenu.

Ils sont précieux pour documenter l'évolution des phénomènes extrêmes ou à fort impact.

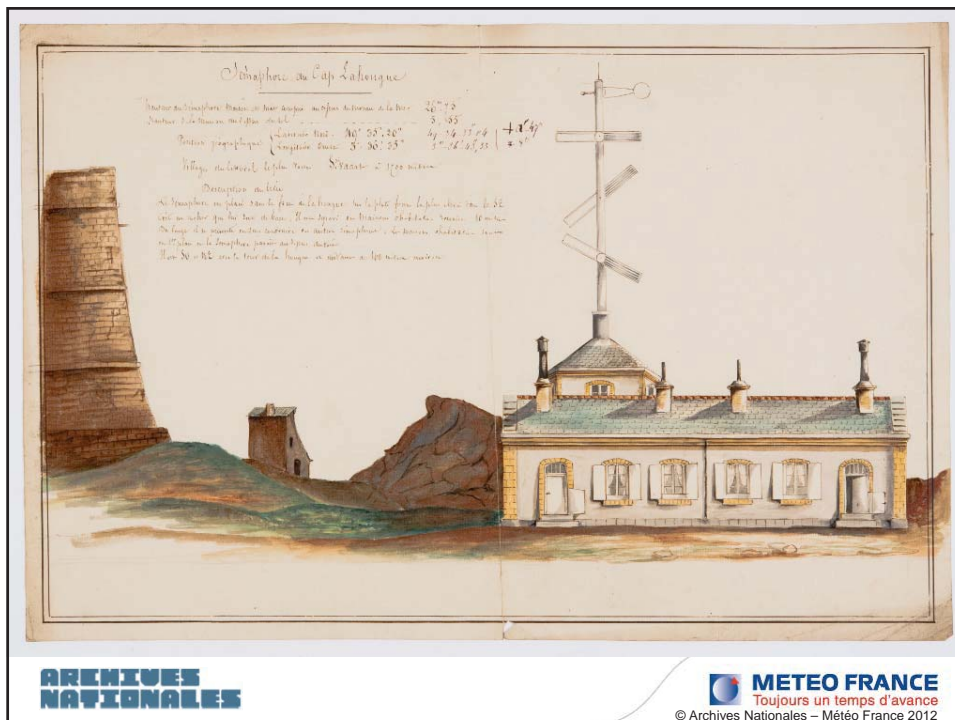
Environ 1500 cartons DIMAB contenant des CRQ ont été identifiés.

ARCHIVES
NATIONALES

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance
© Archives Nationales - Météo France 2012

ARCHIVES
NATIONALES

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance
© Archives Nationales - Météo France 2012



ARCHIVES NATIONALES

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

© Archives Nationales – Météo France 2012

Campagne de *l'Erigone*

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A BORD

Le 10 Mars 1841

HEURE	ALTIMÈTRE	TEMPÉRATURE		HUMIDITÉ		VENT	ÉTAT DU CIEL
		AIR	EAU	RELATIVE	ABSOLUE		
11h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
12h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
13h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
14h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
15h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
16h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
17h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
18h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
19h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
20h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
21h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
22h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
23h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
24h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
25h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
26h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
27h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
28h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
29h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
30h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
31h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
32h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
33h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
34h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
35h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
36h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
37h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
38h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
39h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
40h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
41h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
42h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
43h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
44h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
45h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
46h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
47h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
48h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
49h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
50h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
51h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
52h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
53h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
54h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
55h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
56h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
57h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
58h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
59h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0
60h	372.4	12.0	12.0	75.0	10.0	0	0

PHÉNOMÈNES ET OBSERVATIONS DIVERSES

L'Erigone

L'Erigone, 1841

La frégate de 3e rang se prépare pour une expédition coloniale

cf. Denis Nardin. *Les Français à Basilan : un projet de colonisation avorté*. In: Archipel. Volume 15, 1978. pp. 29-40. Persee.

Commandée par M. Cécille, capitaine de vaisseau. *Annale coloniale*, 1841. SHOM

Les officiers de quart devront prendre en compte les instructions d'observation.

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

© Archives Nationales – Météo France 2012

Nos premières conclusions

Des fonds riches et pluridisciplinaires : sciences et vie de la terre, sciences humaines et sociales

Un objectif majeur pour le climat : compléter et parfaire les diagnostics établis

- Densifier les séries d'observation actuellement exploitées pour l'analyse du climat, pour mieux les qualifier ou décrire des événements extrêmes

Premier bénéfice : un inventaire html permettant des mises en valeur multiples

- Identification de documents et de leurs paramètres : analyses et annexes
- Un corpus sélectif de documents numérisés qui illustrera un progrès continu de la pratique météorologique et du service constant rendu à la Nation

Un processus itératif dont chaque étape améliore l'accès aux fonds

Une aventure humaine pour historiens, archivistes et climatologues, apportant une contribution collective à l'étude du climat et à l'histoire : équipes mixtes (traitements) ; pilotage d'un chantier de conservation et régie

**ARCHIVES
NATIONALES**

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance



Old Weather

HOME VESSELS TUTORIAL TRANSCRIBE ABOUT BLOG FORUM GET STARTED

HMS Hilary
Active: Northern Patrol
89% COMPLETE
89 volunteers are following this vessel
Jump Aboard

Données cartographiques ©2012 Google, Tele Atlas. Conditions d'utilisation

Old Weather: Our Weather's Past, the Climate's Future

Introduction
Help scientists recover worldwide weather observations made by Royal Navy ships around the time of World War I. These transcriptions will contribute to climate model projections and improve a database of weather extremes. Historians will use your work to track past ship movements and the stories of the people on board.

Project Statistics
Old Weather transcriptions so far

28,042	VOLUNTEER TRANSCRIBERS
1,039,688	PAGES DONE
280	SHIPS COMPLETE

1. Follow vessels 2. Digitise pages 3. Get promoted

Vos contacts, pour suivre le projet

Des mises en ligne en fonction des opportunités (page Facebook des Archives nationales, site internet, versements futurs sur Archim)

N'hésitez pas à nous contacter

Sylvie.Le-Clech@culture.gouv.fr
Philippe.Dandin@meteo.fr

ARCHIVES NATIONALES **inp** Institut national du patrimoine **METEO FRANCE** Toujours un temps d'avance

Les archives des associations de défense de l'environnement en Finistère : de l'action locale à la mise en réseau

Résumé d'intervention

Ce résumé a été proposé par Patrick Singelin, association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE).

L'inventaire des archives des acteurs privés de la protection de la nature : une action expérimentale de l'AHPNE dans le Finistère.

La protection de la nature et de l'environnement constitue aujourd'hui une politique publique reconnue aux niveaux national, européen et mondial. Ce ne fut pas toujours le cas et les premiers balbutiements de ces préoccupations apparaissent seulement au tout début du 19^{ème} siècle. Mais c'est après la deuxième guerre mondiale, surtout à partir des années cinquante que de nombreuses initiatives apparaissent en France métropolitaine et outre mer. Ces initiatives sont le fait de personnalités diverses qui ont agi en leur nom ou dans un cadre associatif. Il semblait opportun de conserver les traces de cette phase pionnière à un moment où cela était encore possible. De ce constat dressé par un petit groupe de personnes venant d'horizons variés, toutes attachées à préserver et à transmettre cette mémoire encore vivante, est venue l'idée de lancer une initiative en faveur de l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement et de créer à cette fin - le 16 octobre 2008 - « l'Association pour l'Histoire de la Protection de la Nature et de l'Environnement » (AHPNE)

L'association a aujourd'hui diverses activités :

Repérage et conservation des archives privées en partenariat avec les archives départementales et nationales et les responsables des archives du ministère de l'écologie

Organisation de colloques et, de séminaires, et publications associées.

Réalisation d'un dictionnaire biographique des acteurs de la protection de la nature

Elaboration d'une chronologie de la protection de la nature

Partenariat avec le Comité d'Histoire du Ministère de l'Ecologie et avec Parcs Nationaux de France

Gestion du site internet <http://www.ahpne.fr/>

Dès 2009, la réflexion sur la problématique des archives et sur la mise en place d'une action expérimentale de repérage des archives des personnalités et associations ayant œuvré pour la protection de la nature dans le département du Finistère est engagée.

A cette fin, l'AHPNE a sollicité et a obtenu le soutien financier du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer en 2010.

Le niveau départemental est choisi dans la mesure où il correspond à l'organisation territoriale des archives en France. Cette action expérimentale sera conduite en lien étroit avec les Archives départementales du Finistère qui ont accepté d'accompagner l'opération et de l'encadrer sur le plan méthodologique. Le choix de ce département a été arrêté aussi du fait qu'il est de ceux qui ont été précurseurs pour la protection de la nature par l'implantation de nombreuses associations naturalistes, de comités de défenses et de personnalités militantes. De plus c'est un département maritime où les préoccupations de préservation du milieu marin et du littoral sont très présentes. L'autre raison de ce choix tient au fait que l'AHPNE disposait de membres en région Bretagne en capacité de piloter la démarche avec les parties prenantes.

Dans un premier temps, les associations et personnalités qui ont œuvré pour la protection de la nature et de l'environnement en Finistère ont été identifiées puis conviées à une réunion d'information se déroulant aux Archives départementales. Lors de cette réunion, le 30 septembre 2010, l'intérêt de procéder à un premier état des lieux des archives associatives et privées, relatives à la protection de la nature, a reçu l'approbation de l'ensemble des participants.

Dans un second temps, l'AHPNE a entamé des démarches afin de recruter une personne en CDD de deux mois pour situer et dresser un premier inventaire d'un certain nombre de fonds associatifs ou personnels volontaires.

La mission de « conservation des archives privées de la protection de la nature et de l'environnement » effectuée par une jeune historienne et archiviste a consisté à :

- rencontrer les associations et les personnalités installées dans diverses communes du Finistère ayant accepté de participer à l'opération ;
- identifier et caractériser les fonds d'archives disponibles : thèmes, typologie (documents imprimés, manuscrits, photographies, films, vidéos...), volume ;
- évaluer leur état et leurs conditions de conservation ;
- évaluer les travaux de classement et de tri ;
- prévoir avec les propriétaires les conditions de collecte, de traitement, de conservation et de communication des documents ;
- élaborer un rapport « bilan et perspectives » pouvant conduire à la mise en œuvre d'actions opérationnelles

Cette mission s'est concentrée sur les archives détenues par les acteurs qui ont menés des actions militantes pour la protection de la nature et de l'environnement. Ainsi, les archives scientifiques et naturalistes ne rentrent pas dans le cadre de cette mission.

La mission a donné lieu à un rapport aujourd'hui en ligne sur le site de l'Ahpne. Il contient un guide des sources présentant chaque fond étudié, et une description de chaque détenteur d'archives.

Le guide des sources distingue les fonds d'associations et les fonds de particuliers. Les associations, qui sont aussi bien régionales que départementales ou locales, composent la majorité des fonds. En effet, sur les 27 fonds seuls 8 sont des fonds de particuliers, ce qui correspond à 30% de personnalités.

Le guide des sources comporte

- l'intitulé du fonds ;
- les dates extrêmes du fonds ;
- une présentation du contenu du fonds ;
- le métrage linéaire conservé ;
- le lieu de conservation ;
- les modalités d'accès au fonds.

Sur les 36 associations et particuliers contactés, 27 ont été intégrés au guide des sources. Ces chiffres illustrent l'intérêt accordé à cette démarche. En effet, les contacts pris ont été généralement très positifs et se sont accompagnés d'une coopération active au projet.

Les archives particulièrement intéressantes correspondent :

- aux documents uniques et historiques sur la création d'associations, la préparation de journées ou états régionaux de l'environnement
- aux séries complètes de procès-verbaux de réunion, conseil d'administration et assemblée générale. Ces données permettent en effet de retracer fidèlement la vie d'une association et ses actions ;
- aux dossiers complets d'action en justice ayant fait jurisprudence ;
- à certaines études réalisées par une association.
- Aux collections complètes de revues militantes devenues rares.

En conclusion nous avons pu constater que les associations et les personnalités militantes prises dans l'action quotidienne, n'ont guère de temps à consacrer au classement des archives. L'initiative de l'AHPNE, les contacts établis et la réalisation du guide des sources ont permis une prise de conscience de l'importance de la conservation des documents historiques de ces acteurs. Certaines associations et certaines personnalités sont même prêtes à effectuer un dépôt de leur fonds le plus rapidement possible aux Archives départementales.

Au cours de cette mission quelques contacts ont été pris avec des personnes et associations résidant dans les départements limitrophes du Finistère. Ce projet pourrait donc être élargi, dans un premier temps, aux départements composant la Bretagne historique ou administrative, afin d'obtenir une vision complète régionale des acteurs de la protection de la nature et de l'environnement et de leurs archives.

Visite du muséum Emmanuel Liais

Résumé d'intervention

Ce résumé a été proposé par Louise Le Gall, conservateur du patrimoine, directrice des musées de Cherbourg-Octeville.

Seul muséum d'histoire naturelle de Basse-Normandie, le muséum Emmanuel Liais trouve ses origines dans le cabinet de curiosités présenté à l'hôtel de ville de Cherbourg dès 1832. Installé depuis 1910 au cœur d'un parc botanique, dans l'ancienne maison de l'astronome Emmanuel Liais, il est resté fidèle à l'esprit des premiers muséums du XIX^e siècle. Au rez-de-chaussée sont présentés les *naturalia* : minéraux, fossiles, spécimens de la faune et de la flore locale ou exotique. L'étage dévoile les *artificialia*, objets produits de la main de l'homme : vestiges archéologiques issus de 150 années de fouilles dans le Cotentin, antiquités égyptiennes, objets d'Asie, d'Afrique et d'Océanie.

Le lien entre les collections du muséum et le patrimoine maritime s'effectue au travers de deux prismes : d'une part, l'histoire des donateurs, officiers de marine pour la plupart, qui ont légué à la Ville les objets et spécimens ramenés de leurs pérégrinations ; d'autre part, l'important fonds d'océanographie acquis par le musée en 1925, issu du laboratoire de biologie marine de l'île de Tatihou. Cette collection, précieuse pour l'histoire des sciences, réunit les représentants de la faune marine de la région de Saint-Vaast-la-Hougue.

Bibliographie :

Cécile BINET, *Histoire du muséum Liais*, Unica, Ville de Cherbourg-Octeville, 2008, 80 p.

De l'inventaire scientifique de la biodiversité marine à la documentation des métiers du littoral : l'œuvre de Mathurin Méheut

Résumé d'intervention et orientation bibliographique

Ce résumé a été proposé par Denis-Michel Boëll, conservateur général du patrimoine, directeur adjoint du musée national de la Marine.

En 1910, un jeune artiste d'origine bretonne est sollicité par la revue *Art et Décoration* pour illustrer une série d'articles sur la mer. Dans la perspective esthétique de l'Art Nouveau, théorisée par Eugène Grasset, il s'agit de puiser dans les formes proposées par la nature des motifs propres à inspirer décorateurs et artisans d'art.

De son séjour au laboratoire de biologie marine de Roscoff, Mathurin Méheut (1882-1958) rapporte la matière d'un impressionnant recueil de planches intitulé *La mer, faune et flore de l'océan* (1913), mais aussi celle de sa première exposition personnelle au pavillon de Marsan, riche de 427 œuvres. Ses dessins qui résultent de deux ans d'observation in-situ et dans des aquariums constituent encore aujourd'hui une documentation d'une réelle valeur scientifique sur les écosystèmes de la côte nord de Bretagne. Un biologiste marin, Michel Glémarec, l'a récemment mis en évidence.

Simultanément, l'artiste porte sur les hommes qui vivent sur la zone côtière un regard neuf. Il embarque avec les pêcheurs, restitue avec acuité leurs gestes de travail, se penche avec précision sur le fonctionnement de leur outil de travail, le bateau. Durant trois décennies, il recueille certaines des caractéristiques d'une société littorale qui connaît une profonde mutation. Même si c'est en artiste, et avec une ambition de décorateur, qu'il explore sans relâche le milieu marin et les activités maritimes, Méheut, dans ses croquis de terrain, fruit d'une observation empathique, sinon participante, se fait l'archiviste d'une société littorale en plein bouleversement technique, économique, et bientôt social.

Bibliographie :

1909. Joubin, Louis, « Recherches sur la distribution océanographique des végétaux marins de la région de Roscoff », *Annales de l'Institut océanographique*, I, p. 1-17.

1910. Pillard-Verneuil, Maurice, « La mer », dans *Art et Décoration*, 1910, ...Paris, E. Lévy, Librairie centrale des Beaux-arts

1913. Pillard-Verneuil, Maurice, *Etude de la mer. Faune et flore de la Manche et de l'océan*. Paris, E. Lévy, Librairie centrale des Beaux-arts, in-4°, 2 volumes.

1914. Beauchamp, Paul Marais de, *Les Grèves de Roscoff, études sur la répartition des êtres dans la zone des marées*. Paris, Klincksiek, in-8°, 270 p.

1984. *Mathurin Méheut, Le peintre de la mer*, Douarnenez, éditions de l'Estran, 1984.

2010. GLEMAREC, Michel, *La biodiversité littorale dans l'œuvre de Mathurin Méheut*, éditions Le Télégramme de Brest,

Le document final de synthèse au DRASSM

Document de référence

Ce document a été proposé par Michel L'Hour, conservateur général du patrimoine, directeur du Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, Marseille.



Explorer, protéger, étudier et valoriser
les archives englouties de l'humanité





Présentation générale

Repérer & analyser les enjeux

Les mers explorées, l'Histoire révélée

Savoirs partagés, le patrimoine protégé

De Vinci à Malraux en passant par Cousteau... Aux origines du Drassm

Dans l'imaginaire collectif, les épaves n'ont cessé d'alimenter le mythe du trésor englouti. Transcendant le rêve, elles se sont aussi, au XX^e siècle, singularisées comme de fantastiques machines à remonter le temps. Longtemps cependant l'historien est demeuré terrien, le monde du silence lui restant étranger.

Le déclic s'est fait en 1943 lorsque Jacques-Yves Cousteau et Émile Gagnan mirent au point le scaphandre autonome. Devenu réalité, *l'homo aquaticus* de Léonard de Vinci allait désormais défricher l'océan. **Fascinés par les secrets consignés dans l'abîme, quelques scientifiques inventèrent ainsi, à Marseille, dans les années 50, sur le site du Grand Congloué, une discipline nouvelle : l'archéologie sous-marine.**

Génie intuitif, sensible à la modernité, André Malraux sut tirer la leçon de cette évolution. Dès 1966, il inaugura en France, au sein de son ministère des Affaires Culturelles, le premier service au monde de recherche archéologique immergée, le Drassm. Structurant aussitôt son instinct visionnaire, André Malraux le dota en 1967 d'un navire de recherche, *L'Archéonaute*. Figure emblématique de la profession et compagnon de plusieurs générations d'archéologues sous-marins, *L'Archéonaute* sera remplacé en 2012 par un nouveau bâtiment mieux armé pour relever les nouveaux défis de la discipline et affronter l'exploration des grands fonds. Juste retour des choses, cet héritier sera baptisé *André Malraux*.

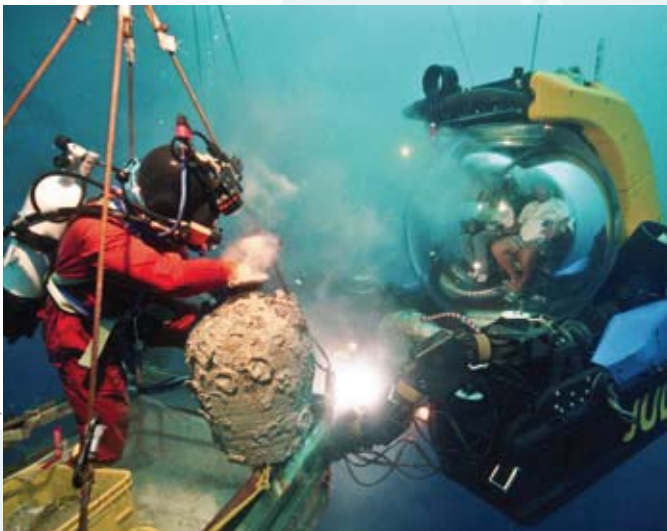


Photo Drassm, F. Osada

Plongeur et sous-marin sur l'épave de Brunei, XV^e siècle.

Le Drassm en 2 minutes

- **En charge du patrimoine immergé**, le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (Drassm) est un **service de gestion et de recherche à compétence nationale**.

- Il emploie 37 collaborateurs, chercheurs et administratifs.

- **Son siège est à Marseille**, capitale historique de la plongée et berceau mondial de l'archéologie sous-marine.

- Le Drassm contrôle un espace maritime aux dimensions planétaires : **11 millions de km² de zone économique exclusive**, de l'Atlantique au Pacifique et de l'Indien à la Méditerranée.

- **Il administre et valorise un patrimoine considérable**, fort d'une très grande diversité typologique et chronologique, de la grotte Cosquer (- 28 000 ans) au Lightning P38 de Saint Exupéry (1944).

- Depuis sa création, le Drassm a réalisé l'expertise, dirigé l'étude ou contrôlé la fouille de plus de **1 500 sites archéologiques subaquatiques et sous-marins**, en France métropolitaine comme en Outre-mer ou à l'étranger (Brunei, Égypte, Gabon, Libye, Malte, Pakistan, Philippines, Salomon, USA...).

- Le Département occupe une position forte à l'international et dispose d'une expérience unique des grands fonds. C'est le plus ancien service au monde de gestion du patrimoine sous-marin.

- Son expertise est reconnue dans l'évaluation et l'étude de sites aussi variés que des épaves de navire, des habitats lacustres préhistoriques, des aménagements fluviaux ou des grottes ennoyées.

- **Le Drassm collabore régulièrement à des programmes axés sur la reconstitution des variations du climat**, de la Préhistoire à nos jours.

- **Son rôle de centre de formation pour les futures générations d'archéologues sous-marins est appelé à se renforcer.**

- Des découvertes aussi spectaculaires que les **statues en bronze d'Agde** ou le **buste de César** mis au jour en septembre 2007 dans le lit du Rhône à Arles continuent d'illustrer les propos prémonitoires de Salomon Reinach qui affirmait en 1928 que la mer est le plus grand musée du monde.



Photo Drassm, D. Metzger

L'Archéonaute.

Chargé de l'application du **Code du patrimoine** (Livre V, Titre III, chapitre 2 et Titre IV, chapitre 4), le Drassm assure la protection, l'étude et la mise en valeur des biens culturels maritimes (BCM) en liaison avec l'ensemble des administrations participant de l'action de l'État en mer : Préfectures maritimes, Affaires maritimes, Douanes, etc.

EXPLORER ET RÉVÉLER

Exploration et opération archéologiques

- 1** Le Drassm recense et expertise l'ensemble des découvertes ou biens culturels maritimes (BCM) relevant de son champ de compétence : **49 épaves recensées en 1966, près de 5800 en 2010, un potentiel estimé à 20000 BCM** pour les seuls rivages de la métropole...
- 2** Le Drassm assure la délivrance des autorisations de prospection et de sondage, l'instruction des demandes de fouilles programmées et le contrôle des opérations archéologiques dans le domaine public maritime.
- 3** Le Drassm dirige des opérations de prospection, d'expertise et de fouille programmée.
- 4** Le Drassm intervient ponctuellement hors du territoire national, à la demande d'états étrangers, pour des missions d'audit ou d'opération de fouille.

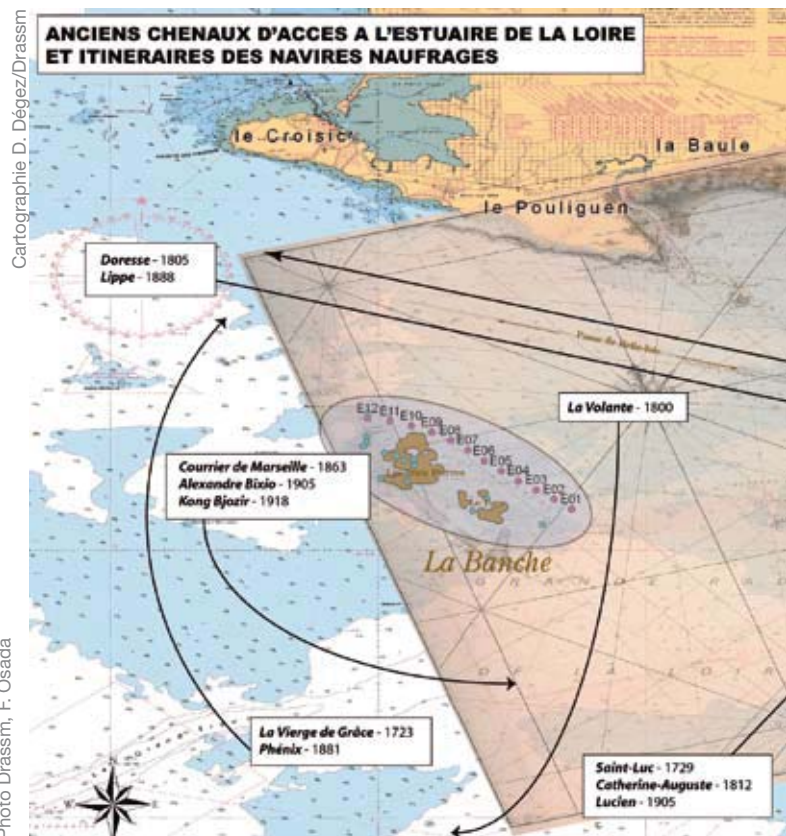
REPÉRER ET ANALYSER

Expertise et orientation de la recherche

- 5** Le Drassm instruit les dossiers d'archéologie préventive sur le domaine public maritime : extractions de granulats, parcs d'éoliennes, aménagements littoraux, ports, digues, mouillages, aquaculture, émissaires, gazoducs...
- 6** Le Drassm contribue à la **Carte archéologique nationale** afin d'assurer une meilleure protection aux biens culturels maritimes et de mieux définir les axes prioritaires de la recherche.
- 7** Le Drassm prépare pour le Conseil national de la recherche archéologique le volet scientifique des demandes de récompense présentées par les inventeurs.



Epave Aber Wrac'h 1, XV^e siècle.



Cartographie D. Dégez/Drassm

Photo Drassm, F. Osada

Etude préalable à la prescription d'archéologie préventive.



FORMER ET SENSIBILISER

Éducation des acteurs et partenaires

- 8 Le Drassm assure chaque année l'instruction des dossiers de dérogation au **certificat d'aptitude à l'hyperbarie** de plus de **500 plongeurs scientifiques bénévoles** intervenant dans le domaine public maritime.
- 9 Le Drassm contribue à la formation des archéologues et plongeurs à la conduite de fouilles archéologiques : accueil sur les chantiers, ressources du pôle documentaire, co-suivi de masters.

PARTAGER ET PROTÉGER

Disponibilité des savoirs et ressources

- 10 Le Drassm diffuse de l'information par le biais de son bilan scientifique annuel, de rencontres scientifiques (Journée annuelle du Drassm ; colloques), de conférences, d'expositions (« César, le Rhône pour mémoire » ; « Le mystère Lapérouse » ; « La mer pour mémoire »).
- 11 Le Drassm gère les collections d'objets archéologiques issues du domaine public maritime et organise leur mise en dépôt auprès des musées.
- 12 Le Drassm constitue un pôle documentaire dans son champ de compétence : rapports et archives des fouilles sous-marines françaises, photos, vidéos et publications nationales et internationales.

« Les continents séparent les peuples, la mer les rapproche »
André Malraux



Briefing au cours de la fouille de la Natière.

Photo Drassm

Photo Drassm, T. Seguin



Bilans scientifiques annuels et monographies.

ARCHÉOLOGIE SOUS-MARINE ET CONSERVATION

Forces et faiblesses des biens culturels maritimes

Près de 60% des vestiges ramenés au jour lors de l'étude des sites archéologiques immergés d'époque moderne sont constitués de matériaux organiques (bois, fibres végétales, textile, cuir, graines...). Si on doit leur bonne conservation au milieu humide qui les a hébergés depuis leur engloutissement, on lui doit aussi une profonde altération de leur nature originelle.

Ainsi, aussitôt exhumés, ils sont en grand danger s'ils ne sont pas immédiatement pris en charge et stockés dans des conditions environnementales comparables, voire identiques, à celles qui leur ont permis de parvenir jusqu'à nous. Bien d'autres matériaux, faussement réputés plus stables, sont soumis à cette règle. Le verre, la céramique ou les métaux ne peuvent ainsi pas être entreposés et séchés sans mesures de conservation spécifiques, pour lesquelles le Drassm dispose d'une expertise particulière.



Diversité du mobilier des épaves de La Hougue, 1692.

ARCHÉOLOGIE SOUS-MARINE ET ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

Le grand défi de l'archéologie métropolitaine

Le domaine public maritime n'échappe pas plus que les zones émergées à la mainmise de l'homme sur son milieu. Corrélativement aux travaux d'aménagements portuaires, consécutifs à l'extraordinaire développement du trafic conteneurisé (Le Havre Port 2000), se développent de nombreux projets liés aux énergies renouvelables comme les centrales éoliennes et hydroliennes implantées offshore.

Les travaux de BTP impactent également l'univers marin à travers les besoins constants de granulats qui sont, à terre, confrontés à l'épuisement relatif des gisements naturels et à la difficulté d'ouvrir de nouvelles carrières ; d'où une multiplication des demandes de permis d'extraction de granulats marins. Sur plus d'une centaine de dossiers d'infrastructures instruits chaque année par le Drassm, les permis d'extraction sont les plus importants en terme de surface (jusqu'à 53 km²). Ils sont situés en outre dans des zones sensibles pour le patrimoine maritime, comme l'embouchure des grands fleuves.



Le Havre, opération Port 2000.

ARCHÉOLOGIE SOUS-MARINE ET FORMATION

Le Drassm maître d'œuvre de la création d'un centre international de formation à l'archéologie sous-marine

Les dernières décennies ont vu follement s'accroître l'extraordinaire emprise de l'homme sur ces très grand fonds que les archéologues sous-marins considéraient dans les années 1980 comme le berceau inviolé et ultime des ressources les plus fondamentales de leur discipline. Or, force est aujourd'hui d'admettre que cette vision d'un éden archéologique protégé est définitivement dépassée. En témoignent chaque jour l'extension des chalutages hauturiers, la pose de câbles transcontinentaux et de pipe-lines transnationaux... ou, plus ponctuellement, l'exploitation commerciale par très grand fond d'épaves historiques jusqu'alors préservées, tel le *Black Swann*, ou *Nuestra Senora de las Mercedes*, récemment exploré par l'entreprise Odyssey.

La discipline se devait de réagir. Alertés par les scientifiques, de nombreux États tiennent aujourd'hui à rappeler et à réaffirmer leur souhait de voir sauvegarder et valoriser le patrimoine maritime immergé. Cette volonté nouvelle se heurte cependant dans le monde entier au manque cruel de spécialistes capables d'accompagner et de prolonger sur le terrain les décisions prises au plus haut niveau. Le besoin de formation est immense. La France, dont le rôle pionnier dans la discipline est reconnu de tous, est à cet égard constamment sollicitée. Pour satisfaire à cette exigence, le ministère français de la Culture a, dès 2003, confié au Drassm le soin d'engager une réflexion et d'entreprendre des consultations pour trouver des solutions à ce besoin de formation.

Étayées par plusieurs rapports du Drassm et aiguillonnées par l'inflation de la demande, des actions ont été entreprises qui devraient conduire à l'horizon 2013 à la création d'un centre international de formation à l'archéologie sous-marine. La fondation d'une telle institution est au demeurant conforme aux articles 21 et 22 de la Convention Unesco sur la protection du patrimoine culturel subaquatique de 2001 que la France s'appête à ratifier. Ces articles prônent en effet la création d'institutions spécialisées de formation à la discipline.

ARCHÉOLOGIE SOUS-MARINE ET GESTION DU RISQUE ÉCOLOGIQUE

La question des épaves historiques à cargaison dangereuse

Brutalement frappée par le naufrage de l'*Amoco Cadix* et par le drame environnemental qui s'ensuivit, la France a soudainement pris conscience en 1978 de la dangerosité des accidents maritimes et de leur impact potentiellement pérenne sur l'écologie. Les dispositifs mis en place après cette catastrophe ont cependant continué à ignorer le triste héritage des naufrages passés. Or, l'alimentation des mécanismes de propulsion en carburants fossiles date désormais de près de deux siècles, cependant que les transports de matières dangereuses, produits chimiques et explosifs, n'ont cessé dans le même temps de croître en volume, tout particulièrement pendant les périodes de conflits. Si l'on ajoute à ce constat inquiétant les matières fissiles ou toxiques que l'on a volontairement immergées au cours du XX^e siècle, et le mécanisme inexorable de la corrosion marine qui dévore lentement les coques et les conteneurs métalliques, force est d'admettre que ce sont d'innombrables bombes à retardement qui gisent désormais sur le fond des océans.

Le Drassm a donc entrepris depuis le milieu des années 80 de constituer des bases de données fiables sur tous les vestiges anthropiques potentiellement dangereux qui jonchent le sol marin. Elles devraient contribuer à terme à faciliter l'action des pouvoirs publics pour mieux circonscrire le danger.



Les nouveaux enjeux de l'archéologie sous-marine du XXI^e siècle inscrivent désormais plus fortement le patrimoine immergé au cœur de l'action de l'État en mer à laquelle incombent des attributions aussi diverses que sûreté et sécurité maritimes, luttés contre les trafics illicites, souveraineté...

Juan de Nova, épave d'un vapeur par 20 m de fond et épave du SS *Tottenham* échouée sur le platier (1911).

Photo Drassm, F. Osada

ARCHÉOLOGIE SOUS-MARINE ET VALORISATION TOURISTIQUE/ÉCONOMIQUE

Les routes littorales des épaves : vers de nouveaux produits de nautisme culturel

C'est la proximité de la côte qui a depuis toujours engendré de manière privilégiée les fortunes de mer. Suscitant la compassion des populations côtières, ou générant bien au contraire leur brutale cupidité, le naufragé est un personnage incontournable des légendes littorales cependant que l'épave a de tout temps alimenté de ses bois la construction locale. Les fortunes de mer sont ainsi partie prenante de l'histoire de nos rivages et le Drassm a l'ambition de les réinscrire lentement sur le tracé de nos horizons maritimes.

Des itinéraires littoraux pourraient ainsi évoquer, tout au long des sentiers côtiers, naufrages et épaves célèbres, en rappelant la dangerosité des côtes et la diversité des trajectoires maritimes, des bateaux et des équipages qui les ont sillonnées. Déclinée sous forme de panneaux d'information ou de récits téléchargeables sur portable, via Internet, cette histoire ancrerait le grand public dans son aventure maritime tout en matérialisant l'infinie diversité des échanges d'un monde maritime perpétuellement en gestation.

« Les sentiers d'Émeraude »... Visites d'épaves *in situ*

Ambition récurrente mais délicate à satisfaire, le projet qui vise à favoriser la visite *in situ* des épaves reste un véritable serpent de mer... La difficulté de la plongée, la prolifération des algues marines et l'absence de visibilité sur un grand nombre de secteurs littoraux rendent pour le moins difficile à réaliser ce dessein pourtant porteur de rêves et à ce titre largement plébiscité par le public.

Le Drassm poursuit depuis plusieurs années une réflexion à ce sujet. Si la visite *in situ* d'épaves semble plus facile à envisager sur les gisements les plus récents car ils émergent plus volontiers du fond marin que les épaves antiques et médiévales, elle reste aléatoire car elle est largement conditionnée par un milieu naturel rarement clément. On peut en revanche envisager plus aisément de recréer volontairement des sites sous-marins anciens en mobilisant à cet effet des collections archéologiques de moindre intérêt. Le Drassm s'est donc engagé dans cette voie originale en 2010 et un premier site sous-marin reconstitué a été ouvert au public. Si ce type de musée sous-marin rencontre l'estime des visiteurs, d'autres sites de même nature pourraient, dans les prochaines années, voir le jour.

LA MÉDITERRANÉE : CONTINENT LIQUIDE, TERRITOIRE DE MÉMOIRES

LANGUEDOC-ROUSSILLON : MESSAGERS DES FONDS

Agde : des prémices prometteuses aux plus récentes découvertes

C'est à la protection des flots que nous devons à quelques chefs-d'œuvre de l'art antique d'être parvenus jusqu'à nous. La découverte de l'éphèbe d'Agde (Hérault) en 1964 en fut le premier indice exemplaire pour les eaux françaises. Trente-sept ans plus tard, les recherches sur les côtes languedociennes ont à nouveau livré deux œuvres de très belle facture : un amour et un jeune enfant, accompagnés d'un magnifique *emblema* de mosaïque.



Photo musée de l'Ephèbe, Agde

L'éphèbe d'Agde, Alexandre le Grand?



Photo J.-G. Aubert/Arc'Antique

Enfant romain.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : UN OBSERVATOIRE SUD-NORD



Photo A. Chéné/GNRS-CCJ

Représentation de pingouins dans la grotte Cosquer (19000 BP).

La Grotte Cosquer : un témoignage essentiel sur l'art paléolithique occidental

Découverte en 1991 dans les Bouches-du-Rhône, cette cavité ornée met en lumière une période peu attestée de la préhistoire méridionale, les sites archéologiques littoraux ayant été submergés par la remontée du niveau de la mer, lequel se situait au Paléolithique à près de 120 mètres sous son niveau actuel. Cinq cents représentations peintes et gravées marquent les deux périodes de fréquentation de la grotte, autour de 28000 ans puis vers 19000 ans avant nos jours. La représentation d'animaux marins (pingouin, poisson, phoque et méduse) offre une vision unique et singulière de l'environnement maritime de l'époque.



Photo F. Bassemayouisse

Grand Ribaud F Étrurie, V^e s. av. J.-C.

Grand Ribaud F Étrurie : technologie et commerce du vin à l'époque archaïque

Située au large du Var, par 60 m de fond, l'épave Grand Ribaud F a bénéficié pour son expertise, conduite par le Drassm de 2000 à 2002, du soutien logistique de la société Comex (navire *Minibex*, robot *Achille* et sous-marin *Rémora 2000*). Ces outils ont permis d'expérimenter de nouvelles méthodes de relevés (stéréophotographie, photogrammétrie et modélisation 3D). L'étude de ce navire gros porteur (25 m de long, un millier d'amphores étrusques de Caere) a sensiblement enrichi notre vision des relations entre les puissances coloniales du temps (Étrurie et Grèce) et le monde indigène.

Des Aresquiers 10 à Trinidad... *L'Amphitrite*, Marseille et le commerce des îles

Le 12 novembre 1839, ce brick marchand eut le malheur de croiser sur sa route l'une des plus violentes tempêtes du XIX^e siècle. Son épave vient aujourd'hui rappeler les productions provençales (alimentaires et artisanales) comme les produits exotiques (étoffes des Indes, drogueries du Levant), que l'on troquait aux colons contre les produits coloniaux (sucre, café, cacao, rhum). Ce commerce d'échange fit au XIX^e siècle la richesse du port de Marseille.

C'est à la protection des flots que nous devons à quelques chefs-d'œuvre de l'art antique d'être parvenus jusqu'à nous.



Caisse d'emballage marquée
« J. Pagniol huile surfine Marseille AF ».

Photo C. Durand/CNRS-CCJ



Blocs de verre, Ouest Embiez 1, III^e s. ap. J.-C.

Photo C. Durand/CNRS-CCJ

Ouest Embiez 1 : sous les vagues, la magie du verre et ce qu'elle révèle

Les analyses des verres de l'épave varoise Ouest Embiez 1, fouillée par le Drassm, ont mis en évidence une remarquable homogénéité dans la composition des verres antiques. Leurs résultats tendent ainsi à prouver l'existence d'une source d'approvisionnement pérenne et stable en produits semi-finis. Ils attestent également d'une dépendance des verriers à l'égard des ateliers primaires des rives sud de la Méditerranée (côte levantine et Égypte). Chargée de dix-huit tonnes de verre brut transparent ainsi que d'une cargaison de vaisselle (gobelets et verres à pied) et de verres à vitre (rectangulaires et *oculi*), l'épave Ouest Embiez 1, perdue au début du III^e siècle ap. J.-C., constitue un témoignage unique sur le commerce occidental de redistribution des matières premières de verre.



Petit récipient zoomorphe, Batéguier, X^e siècle.

Photo Y. Rigoir

Al Andalus : les épaves sarrasines, rares et remarquables

La mauvaise conservation des matériaux organiques explique la rareté des découvertes d'épaves médiévales sur nos côtes. Le témoignage de quatre épaves sarrasines sur les côtes provençales (Batéguier 1, Agay A, Plane 3, Roche Fouras 3) n'en est que plus remarquable. Complémentaires des sources qui mentionnent la présence de communautés musulmanes sur le littoral varois (Fraxinetum / La Garde-Freinet), elles éclairent l'histoire des relations maritimes entre l'Espagne musulmane et le monde chrétien au X^e siècle.

LA CORSE AU CŒUR DES ÉCHANGES

Le commerce romain dans les profondeurs du détroit de Bonifacio...

Ce sont quelques unes des plus grandes routes commerciales de la Méditerranée qui se croisaient au large de la Corse. Privilégiant un trajet en droiture entre l'une des plus riches provinces du monde romain, l'Espagne, et la capitale de l'Empire, l'une de ces routes acheminait vers Rome les productions les plus diversifiées.

Lingots de plomb et de cuivre chargés à fond de cale accompagnaient les productions agricoles de la vallée du Guadalquivir (huile d'olive, vins, olives) comme les pêches miraculeuses du détroit de Gibraltar transportées en amphores. Protégé par la profondeur du détroit de Bonifacio où, comme bien d'autres, il a fait naufrage, le navire Sud Lavezzi 2 témoigne, d'après l'épigraphie de ses lingots, d'un affrètement unique, cependant que l'épave Sud Perduto 2 atteste sans doute de l'association de plusieurs affréteurs.

Dispersées sur les récifs perfides de l'archipel des Lavezzi ou de la Maddalena, de nombreuses autres épaves trahissent la spectaculaire dangerosité d'une zone qui reste aujourd'hui encore périlleuse pour les marins.



Photo A. Chéné/CNRS-CCJ

Amphores espagnoles de Sud Perduto 2, 1^{er} s. ap. J.-C.

Porto Nuovo (Porto Vecchio) : une nouvelle épave à chargement de marbre

De nos jours amer étincelant pour les plaisanciers, les carrières de Carrare ont, tout au long de l'Empire, alimenté en marbre architectural les bâtiments les plus insignes des capitales provinciales du monde romain occidental.

Si, en 1951, l'épave à chargement de marbre de Saint-Tropez s'est d'emblée imposée au nombre des gisements pionniers où s'est forgée la discipline, il aura pourtant fallu attendre près de quarante ans avant qu'une nouvelle épave de ce type soit localisée, cette fois dans les eaux qui baignent la Corse-du-Sud.

Le site a en particulier livré des témoignages aussi singuliers qu'exceptionnels sur l'identité des passagers présents à bord, notamment un outillage très varié appartenant à deux tailleurs de pierre d'origine orientale et l'arme d'un officier militaire en escorte officielle.



Photo J. Chiapetti

Marbre de Porto Nuovo, 1^{er} s. ap. J.-C.

Épaves à *dolia* : le monde romain en quête d'efficacité technico-économique

La découverte des navires à *dolia* fut une révélation pour les archéologues et les historiens de l'économie antique. Demeurant à poste dans les cales du navire, ces grandes jarres d'une capacité de deux à trois mille litres sont l'expression matérielle d'un souci évident de rentabilité et d'adéquation technique (rapidité des manutentions portuaires, meilleur rapport de volume transporté - contenant) dans un milieu romain perçu comme peu innovateur.

Ces pinardiers antiques étaient destinés au commerce de gros d'un vin de qualité médiocre entre les entrepôts des grands centres portuaires de Méditerranée occidentale.



Photo Arkaeos/Drassm, T. Seguin

Préparatifs pour la remontée d'un *dolium*, Ouest Giraglia 2, 1^{er} s. ap. J.-C.

De l'archéologie à l'astrophysique : les secrets des cargaisons

Les épaves antiques ne sont pas absentes des côtes du Ponant, notamment en Manche où les épaves de Douvres et de Guernesey offrent un contrepoint britannique aux torques en or du Bronze Final découverts à Sotteville-sur-mer (Seine-Maritime), ou à l'épave du Bas Empire mise au jour à Ploumanac'h, en 1983. Celle-ci, située dans l'archipel des Sept-Îles (Côtes d'Armor), fournit un témoignage rare des exportations du plomb produit par des tribus celtiques de Grande Bretagne romanisée, *Icenes* et *Brigantes*, au IV^e siècle ap. J.-C. Au-delà de l'étude archéologique de très nombreux lingots couverts d'inscriptions, la cargaison de Ploumanac'h a offert au Drassm, grâce à un nombre non moins grand de lingots anépigraphes, l'opportunité de marier de manière quasi-magique l'Antiquité et la plus grande modernité. Remis aux physiciens du laboratoire d'astrophysique du CNRS, ce plomb dépourvu de toute radioactivité résiduelle contribue aujourd'hui à la recherche fondamentale qui tente, dans les souterrains du tunnel de Modane, d'isoler de la matière noire. Enfin, le modeste mais exceptionnel élément de pavois d'une galère de la *Classis Britannica*, la flotte romaine de Bretagne, découvert sur la plage de Tardinghen (Pas-de-Calais) rappelle le grand potentiel des épaves de l'estran, désormais mises en danger par les contraintes liées à l'accès sécurisé du public aux plages.



Photo Ph. Mura

Lingots de plomb de Ploumanac'h, IV^e s. ap. J.-C.



Photo Drassm, T. Seguin

Mise à l'eau d'un sonar latéral. Projet européen Atlas des deux mers.

De la Manche à la mer du Nord : l'Atlas des deux mers (projet Europe/Interreg IV - A2S)

Cet ambitieux projet de quatre ans, initié en 2009, vise à valoriser le patrimoine archéologique maritime transfrontalier. Il est porté par trois des principaux organismes de recherche et de gestion de l'archéologie sous-marine en Europe : le Drassm en France, English Heritage en Angleterre et l'Institut flamand du patrimoine (VIOE) en Belgique.

L'Atlas se propose d'établir pour le territoire maritime qui borde les trois pays une banque de données et la cartographie des sites archéologiques sous-marins, le tout couplé à un système d'information géographique. Les données de l'histoire locale seront ainsi replacées dans un contexte global élargi et les diverses ressources disponibles regroupées et confrontées : informations sur le site du naufrage et données d'archives sur les navires concernés par exemple. Les campagnes de terrain permettront les transferts de compétences et de savoir-faire entre les équipes, avant que la mise en ligne des données rassemblées n'autorise un partage plus large avec l'ensemble des publics.

Dès 2005, le Drassm a permis l'éclosion, au Ponant, d'un projet précurseur d'Atlas archéologique des biens culturels maritimes de l'Arc Atlantique, inventaire méthodique des épaves, intégré à un SIG, soutenu par un vaste réseau de chercheurs, professionnels et bénévoles, œuvrant dans un cadre mutualisé. Il a été suivi en 2008 et 2009 par des programmes similaires mis en œuvre sur les côtes provençales et languedociennes.

Martinique : d'Aubagne à Doban, voyages céramiques

Situé en baie de Saint-Pierre, le gisement dit du ponton de la quincaillerie Gouyer est peut-être à mettre en relation avec le naufrage d'une goélette de commerce intervenu lors de l'éruption de la Montagne Pelée en 1902. Au cours de cette éruption volcanique, un nuage de cendre ensevelit le port de Saint-Pierre et provoqua la mort de plus de 30 000 personnes. Capitale de l'île et perle des Antilles, Saint-Pierre attirait alors des navires marchands venus de toute la métropole et tout particulièrement de Provence. Ce sont d'ailleurs les productions céramiques provençales qui sont le mieux attestées par la fouille du ponton Gouyer : marmites et poêlons de Vallauris, tians de Saint-Zacharie, jarres de Biot, céramiques d'Aubagne. L'opération d'expertise conduite sur le site en 2010 s'est inscrite dans un projet de recherche interrégional associant le Drassm, la Drac Martinique, le CNRS (Lamm) et l'association Arkaeos sur « les poteries des Îles françaises d'Amérique, productions locales et importations ».

Les îles Éparses : un très riche potentiel archéologique sous-marin

Le Drassm s'est penché dès la fin des années 80 sur les territoires que la France possède dans le canal de Mozambique et dans l'aire mahoraise (mission Bassas da India 1987, exposition de Saint-Denis de la Réunion 1992). Cet intérêt ne s'est pas démenti et c'est pourquoi, en 2009, une équipe a participé à la mission « Éparses 2009 » du *Marion Dufresne* organisée par les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). Cette opération a permis de conduire des prospections systématiques sur les platiers coralliens et les franges récifales des îles françaises du canal de Mozambique, ainsi qu'à Tromelin.



Photo Drassm/Lamm, Ph. Groscaux/CNRS-LAMM
Accumulation de tians, marmites et poêlons en baie de Saint-Pierre.

Guyane : enquête dans les eaux intérieures

L'immensité du territoire guyanais traversé par un réseau dense de fleuves et de rivières en fait un domaine de première importance pour l'archéologie fluviale.

Aux traces d'occupations amérindiennes localisées sur les rives (polissoirs à haches, roches gravées) répondent dans les cours d'eau des vestiges matériels (céramiques, outils en bois et en pierre) dont l'étude n'est qu'à peine ébauchée.

Pour l'époque coloniale, de récentes prospections ont confirmé l'étroitesse du lien qui unit les grands domaines agricoles, les « habitations », et le réseau des voies d'eau qui fournit dans cet univers forestier et tropical les seuls axes de communication maîtrisables.

Le Drassm a entrepris en 2009 une longue campagne d'enquête sur les eaux intérieures.



Photo Drassm, M. L'Hour
Ancre du *Sussex* (1738) sur le platier de Bassas da India.

Par la reconstitution de l'évolution ancienne du climat, de ses facteurs et des interactions homme-milieu, les archéologues du Drassm contribuent aujourd'hui au débat sur les changements climatiques.

Lacs-Habitats : des collaborations autour de la modélisation du climat

Outre de classiques opérations de fouille (habitat médiéval et village néolithique du lac de Paladru en Isère...) et de nombreux travaux systématiques d'inventaire et d'évaluation, les archéologues du Drassm ont accompagné dans les grands lacs alpins et jurassiens plusieurs programmes associant des spécialistes des sciences de l'environnement (Climasilac, Pygmalion, JurAlp...). Par la reconstitution de l'évolution ancienne du climat, de ses facteurs et des interactions homme-milieu, les spécialistes attachés à ces recherches contribuent aujourd'hui au débat sur les changements climatiques.

Résurgences : des procédures spécifiques pour étudier le culte de l'eau

Si les cultes liés à l'eau sont, dès l'époque antique, bien attestés autour des sources et des monuments qui leur sont associés, les pratiques culturelles entourant les grandes résurgences karstiques n'ont été pour leur part que très récemment documentées (Douix de Châtillon, Fontaine des Chartreux, Fontaine de Vaucluse...). Dans ce dessein, le Drassm a développé des techniques d'intervention adaptées à ce milieu souterrain et noyé, toujours d'accès difficile.

Épaves-Batellerie : des ressources pour l'archéologie navale

Dans les eaux intérieures, les vestiges d'embarcations sont fréquents. Il s'agit pour l'essentiel de pirogues dont l'utilisation est attestée du Mésolithique au Moyen Âge. Pour la batellerie, les épaves sont d'architecture et d'âge variés : caboteur fluvio-maritime du VII^e siècle en Charente, coque du XV^e siècle dans la Canche à Beutin (Nord-Pas-de-Calais), chaland de transport du XVII^e dans le lac d'Annecy et grande barque lémanique du XIX^e à Saint-Gingolph (Haute-Savoie). Au-delà de l'histoire économique du milieu, l'archéologie navale, qui se préoccupe de l'étude des navires, ouvre des perspectives sur l'histoire des techniques, leur constitution et leur émergence.



Lac du Bourget.

Photo Drassm, E. Champelovier



Expertise dans la Fontaine de Vaucluse.

Photo Drassm, E. Champelovier



Chaland dans le lac d'Annecy, XVII^e siècle.

Photo Drassm, E. Champelovier



Pieux de fondation du pont médiéval de La Charité-sur-Loire.

Photo Drassm, A. Dumont



Relevé des pieux des vestiges du pont de Chassenard, dans la Loire.

Photo P. Moyat

Fleuves (ponts, gués, pêcheries...) : un champ d'études transversales

La diversité des usages des fleuves et rivières à travers les âges (ressources vivrières, voie de communication, force motrice...) se traduit pour l'archéologue par une multiplicité des objets d'étude. Actuellement, leur approche ne se limite plus au seul cours mineur mais prend en compte un environnement large et son évolution dans le temps. La compréhension exige des approches pluridisciplinaires, auxquelles histoire et archéologie fournissent un cadre temporel. Ces études auxquelles participe le Drassm s'inscrivent pleinement dans les nouveaux modes de gestion des cours d'eau.

CULTURE 2000 : Danube, Ljubjanica, Charente... Des coopérations de recherche autour de fleuves d'Europe

Dans le cadre du programme européen Culture 2000, trois pays, la Hongrie, la Slovénie et la France, représentée par le Drassm, ont confronté au cours de campagnes de prospections et de fouilles communes leurs méthodes de recherche et de sauvegarde du patrimoine fluvial. La découverte à Taillebourg (Charente) de quelques rares objets vikings (lestes de filets ornés, ancres, anneau, haches, épées), vifère quelque matérialité aux très nombreuses mentions écrites des redoutables raids scandinaves qui ont touché les fleuves et côtes de France aux IX^e et X^e siècles.

USA : *La Belle* découverte au Texas revient au pavillon français

Révéle en 1995 en baie de Matagorda, au large du Texas, dans le golfe du Mexique, ce navire participait à l'expédition menée en 1686 par Robert Cavelier de la Salle pour établir, au nom de Louis XIV, une colonie à l'embouchure du Mississippi.

Menée par des archéologues texans, auxquels se sont mêlés à trois reprises des spécialistes du Drassm, la fouille de cette épave a donné lieu à la ratification d'un accord franco-américain par lequel les autorités de Washington ont reconnu à la France la pleine propriété de l'épave, en tant que navire d'État sur lequel s'exerce l'immunité imprescriptible attachée au droit du pavillon français.

USA : partenariat franco-américain pour expertiser le *Griffon* dans le lac Michigan

Construit par l'explorateur français René Cavelier de la Salle et lancé sur le fleuve Niagara en 1679, le *Griffon* doit son nom, dit-on, aux griffons qui ornaient les armoiries du Comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle France. Perdu lors de son premier voyage sur le lac Michigan, le *Griffon* avait définitivement disparu avec ses six hommes d'équipage jusqu'à ce qu'un chercheur américain ne retrouve en 2004 une épave susceptible d'être identifiée comme le navire de Cavelier de la Salle, lui-même resté à terre au moment du naufrage.

À l'issue d'une longue négociation entre la France et les États-Unis d'Amérique, à laquelle le Drassm a été étroitement associé, l'État du Michigan s'est rendu en décembre 2009 aux arguments présentés par la France et a reconnu ses droits sur l'épave. À l'expertise conduite en 2010 par une équipe américaine sur le site pourraient succéder plusieurs campagnes de fouille annuelles confiées à une équipe franco-américaine épaulée par le Drassm.



Fouille de *La Belle* (1686) à l'abri d'un batardeau.

Photo Drassm, F. Osada



Vase kendi, porcelaine de Chine.

Brunei : le « Shipwreck Project » met au jour les fastes du Sultanat au XV^e siècle

63 m de fond, 140 spécialistes internationaux d'horizons très divers, 4600 pièces de porcelaine bleu-et-blanc d'époque Ming, 2200 jarres originaires de Chine, de Thaïlande ou du Vietnam, des bracelets et lingots de verre, plusieurs gongs et des barres métalliques...

Dirigée par le Drassm, la fouille exhaustive de la jonque perdue à la fin du XV^e siècle sur les côtes de Bornéo, comme les expositions qui l'ont suivie, en France, Asie et Australie, sont le fruit d'un ambitieux projet conjointement souhaité par les autorités de Brunei, le Gouvernement français et la société pétrolière Elf, aujourd'hui Total.

Cette épave illustre une période fastueuse de l'histoire du Sultanat de Brunei, moment clé où ce petit royaume s'est imposé comme la plaque tournante du commerce maritime du sud de la mer de Chine.

Photo Drassm, F. Osada

Gabon : le *Mauritius*, vestige de la conquête de l'Orient par les marchands hollandais

Fouillée par le Drassm, l'épave de ce grand vaisseau de commerce fut découverte en 1985 à l'occasion d'une étude bathymétrique réalisée à la demande de la société pétrolière Elf-Gabon à proximité de son terminal pétrolier du cap Lopez, proche de Port-Gentil. Construit en Europe, chargé en Asie, perdu en Afrique au retour de son deuxième voyage aux Indes Orientales (1609) avec un précieux chargement de poivre et de lingots de zinc, ainsi que quelques pièces de porcelaine bleu-et-blanc d'époque Wanli, l'un des derniers empereurs de la dynastie Ming, le *Mauritius* est la plus ancienne épave retrouvée et étudiée de la célèbre VOC, la compagnie hollandaise des Indes Orientales. C'est à ce titre un témoignage essentiel sur les premiers jours de la grande aventure économique et maritime qui allait pendant près de deux siècles voir de dynamiques marchands hollandais établir en Orient un véritable empire commercial.



Photo P. Enault

Lingots de zinc et canon en bronze sur l'épave du *Mauritius* (1609).

Italie : le *Danton*, un profond sommeil centenaire

C'est à l'occasion de prospections préliminaires à l'établissement d'un gazoduc entre l'Algérie et l'Italie que la société Galsi fit la découverte, en 2008, par plus de 1 000 mètres de fond, des vestiges magnifiquement conservés du cuirassé français *Danton* coulé en 1917 au large de la Sardaigne. Près de trois cents marins, dont le commandant et les officiers du cuirassé, reposent encore dans l'épave qui devrait faire l'objet d'une nouvelle expertise robotisée du Drassm d'ici quelques années.



Image numérique du *Danton* obtenue à partir de données multifaisceaux. Opération Galsi/Fugro.

Taiwan : l'expérience française au service du patrimoine sous-marin mondial

En mars 2007, une équipe du Drassm a réalisé, à la demande et en collaboration avec le gouvernement taiwanais, l'expertise d'un site archéologique découvert dans le port de Makong, dans l'archipel des Penghu, au cœur du détroit de Formose.

Une série de conférences données par les archéologues du Drassm à l'université de Tainan a ensuite permis de partager avec les universitaires et professionnels du National Center for Research and Preservation of Cultural Properties le bilan de l'activité pluri-décennale du service français et sa longue expérience de la discipline. Deux délégations du ministère taiwanais de la Culture, pilotées par le ministre en titre lui-même, sont ensuite venues en France, à Saint-Malo, pour rencontrer l'équipe du Drassm en charge du chantier de la Natière.

Cette visite a été l'occasion pour les deux pays de ratifier un arrangement administratif prévoyant l'appui des spécialistes du Drassm pour créer à Taiwan un service similaire à ce département.



Photo Drassm, T. Seguin

Remontée d'un canon à Vanikoro.

Îles Salomon, Vanikoro : le mystère Lapérouse, enquête dans le Pacifique Sud

Le grand voyage exploratoire planétaire décidé par Louis XVI pour concurrencer les expéditions de l'anglais James Cook autour du monde vit embarquer, en 1785, sur les frégates la *Boussole* et l'*Astrolabe*, quelques uns des scientifiques les plus éminents de leur temps. Après trois ans de voyage et une ultime escale à Botany Bay, en Australie, au début de l'année 1788, l'expédition disparut mystérieusement et l'on rapporte que Louis XVI s'inquiéta du sort de Jean François de Galaup, comte de Lapérouse, jusqu'à ses derniers instants. Ce n'est cependant qu'en 1827 qu'un navigateur irlandais, Peter Dillon, localisa sur l'île de Vanikoro, dans le sud de l'archipel des Santa Cruz, aux îles Salomon, les vestiges des deux navires de l'expédition. Bénéficiant de l'appui du Drassm, les dernières campagnes de fouille conduites par l'association néo-calédonienne Salomon sur le site de Vanikoro ont finalement permis de lever les derniers doutes sur la fin de cette grande aventure maritime de l'Europe des Lumières. L'exposition organisée en 2008 au Musée national de la Marine à Paris, par le Drassm et le MNM, a accueilli en six mois plus de 200 000 visiteurs.

LE DRASSM CENTRE DE RESSOURCES

Des connaissances et compétences à l'usage de tous

PATRIARCHE, carte archéologique nationale sur l'espace littoral maritime : gérer les biens culturels

L'élaboration de la carte archéologique nationale est l'une des premières missions du Drassm. Son établissement concourt à la connaissance et à la conservation du patrimoine. Le ministère de la Culture a ainsi doté ses services chargés de l'archéologie d'un système de base de données géoréférencées unique recensant la totalité du patrimoine archéologique connu sur le territoire national.

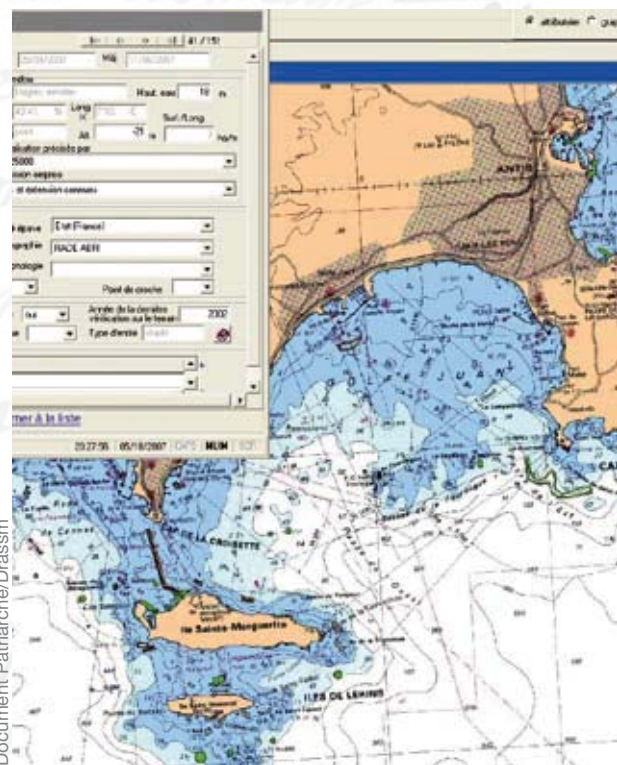
Les gisements y sont associés aux sources documentaires, aux protections réglementaires et aux opérations de recherches archéologiques. Le traitement de ces données et leur visualisation sous forme de document cartographique géoréférencé permet de produire un état spécifique de connaissances pour des usages variés : recherche, administration, diffusion documentaire, aménagement du territoire...

Les informations issues de la carte archéologique dressée par l'État et son application informatique seront en grande partie accessibles via l'Atlas de l'architecture et du patrimoine, sur Internet.

La cellule documentation : des milliers de dossiers d'épaves

La cellule documentation du Drassm a pour vocation de centraliser l'ensemble des documents relatifs aux biens culturels maritimes du domaine public maritime français, ainsi que ceux traitant des épaves perdues sous pavillon français dans les eaux étrangères ou internationales.

Elle héberge également le résultat des recherches conduites en archives par certains bénévoles passionnés ; ainsi le fonds Philoux qui compte 1800 références issues du dépouillement, pendant quarante années, d'un grand nombre de fonds d'archives français par M. Gérard Philoux.



Document Patriarche/Drassm

Extrait de la carte archéologique nationale.



Photo Drassm, S. Cavillon

Bibliothèque du Drassm.

La bibliothèque : 6500 ouvrages et plus de 5500 tirés à part

La bibliothèque très spécialisée du Drassm couvre l'essentiel des domaines de compétence de ce département : archéologie sous-marine, archéologie fluviale et lacustre, histoire maritime, histoire de l'architecture et de la construction navale, naufrages et épaves, histoire de la plongée, amphores, métallurgie, artillerie, conservation préventive...

Disposant d'une large zone de travail, elle accueille sur rendez-vous, chercheurs, archéologues et étudiants, et son fonds en cours d'informatisation sera progressivement accessible en ligne.



Atlas Palm/Arkaeos

Les Atlas : trois projets de valorisation, de connaissance et de diffusion du patrimoine maritime

L'Atlas archéologique des biens culturels maritimes de l'Arc Atlantique, l'Atlas PALM (Patrimoine archéologique du littoral méditerranéen, Paca) et l'Atlas des biens culturels maritimes de l'Hérault, ainsi qu'un grand programme européen, l'Atlas des deux mers, (Atlas of the 2 Seas, Manche et mer du Nord), usent des technologies numériques pour lier informations et banques d'images à un fond cartographique.

Ils constituent aujourd'hui, avec la base Patriarche qui les concentre tous, l'instrument d'étude et de valorisation le plus efficace pour mieux gérer le patrimoine sous-marin français. Ils sont ainsi des moteurs essentiels à l'édification d'un atlas maritime à l'échelle nationale ou trans-nationale et sont particulièrement utiles à mieux sensibiliser le grand public à sa mémoire maritime.

La Cellule de conservation préventive : gestion des collections, formation des fouilleurs

Depuis 2010, le Drassm a créé une cellule de conservation préventive qui a désormais la charge d'assurer la gestion des collections de mobiliers archéologiques mis au jour fortuitement ou au cours des opérations d'expertises et de fouilles sous-marines.

Outre cette vaste mission, les personnels spécialisés qui composent cette cellule ont pour charge d'assurer la formation des fouilleurs en matière de prélèvement et de conservation préventive des collections en cours de fouille et de rédiger un *vade-mecum* de la conservation préventive en archéologie sous-marine.

Cette cellule polyvalente permettra de créer un lien fort entre les différents partenaires de la recherche et de la valorisation des biens culturels maritimes : fouilleurs bénévoles, archéologues professionnels, laboratoires de restauration, conservateurs de musées ou responsables de dépôts...



Photo Drassm, T. Seguin

Conservation préventive sur la fouille de la Natière.

Le Dépôt des Milles : un lieu de conservation et d'étude du mobilier archéologique

Inauguré en mars 2006, le Dépôt archéologique régional des Milles, que le Drassm partage avec le Service Régional de l'Archéologie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, est constitué d'un vaste espace de plain-pied doublé d'une mezzanine équipée de rayonnages mobiles. Un bâtiment attenant regroupe des espaces de nettoyage et de séchage pour le mobilier archéologique cependant que des bureaux peuvent accueillir des chercheurs venus étudier les collections issues des fouilles sous-marines de l'arc méditerranéen français.



Photo Drassm, S. Cavillon

Dépôt archéologique des Milles.

Photothèque, vidéothèque, laboratoire de prise de vues : une base de près de 100 000 documents

En quarante-deux années d'exercice, le Drassm a réalisé l'expertise, dirigé l'étude ou contrôlé la fouille de plus de 1500 sites archéologiques subaquatiques et sous-marins, en France métropolitaine comme en Outre-mer ou à l'étranger. Du même coup, ses fonds documentaires, qui témoignent aussi bien de l'histoire que des développements scientifiques et des principaux succès de la discipline, sont parmi les plus importants et les plus diversifiés au monde. Les données qui y sont consignées concernent aussi bien des épaves de navires que des habitats submergés, des grottes ornées ennoyées, des ports ensablés, des zones de mouillage délaissées ou des objets isolés...

Les thématiques illustrées touchent autant à l'histoire maritime qu'à l'histoire économique et commerciale, l'histoire des sciences et des techniques ou l'histoire de la vie quotidienne, depuis l'Antiquité, sinon la Préhistoire, jusqu'à nos jours. De même, tous les types de mobiliers archéologiques se côtoient au sein de cette documentation, amphores et grès normands, glaives romains et canons de bronze, fioles en verre et bouteilles à parfum en corne, statues en marbre et icônes de voyage en bronze... L'évolution enfin des technologies de fouille y est parfaitement illustrée, depuis les premiers aspirateurs sous-marins élaborés par Jacques-Yves Cousteau jusqu'aux submersibles biplaces, en passant par les magnétomètres ou les sondeurs à bandes latérales...

Pour préserver et faciliter l'accès à cette collection inestimable, le Drassm a donc entrepris depuis 2006, avec l'appui du programme national de numérisation soutenu par le ministère de la Culture, de numériser 90 000 phototypes, 255 bandes vidéo de tous types, et des centaines de dossiers scientifiques et de rapports de fouilles qui sont progressivement versés sur la base « Mémoire » du ministère de la Culture accessible en ligne.

Les fonds documentaires du Drassm sont parmi les plus importants et les plus diversifiés au monde.

LE DRASSM ET LA PROSPECTION

Des outils au service du patrimoine

Matériel de détection : une palette d'outils déterminants dans les recherches

De nos jours, une majorité de projets de prospections diachroniques ou thématiques recourt à du matériel spécialisé de détection de type sonar latéral ou magnétomètre. L'usage et l'analyse de ces outils sont souvent déterminants pour la localisation et l'identification d'anomalies pouvant se révéler être des biens culturels maritimes.

Les surfaces couvertes sont importantes et la profondeur d'intervention par visibilité même très réduite n'est pas un handicap majeur. Les cibles mises en évidence sont bien localisées. Ces instruments appellent toujours une expertise et une interprétation fine qui nécessitent très souvent des compléments de lecture ciblés. Ces outils de détection se sont progressivement imposés au Drassm dans la palette utile à l'inventaire, la gestion et l'étude du patrimoine culturel des espaces maritimes.

L'André Malraux, le futur navire de recherche du Drassm

Après avoir créé le Drassm en 1966, André Malraux, alors ministre des Affaires Culturelles, a doté dès 1967 le nouvel organisme d'un navire de recherche archéologique : *L'Archéonaute*. Compagnon attitré de plusieurs générations d'archéologues sous-marins, *L'Archéonaute* a ainsi sillonné, quarante années durant, la Méditerranée avant d'être atteint, en 2005, par la limite d'âge eu égard aux missions contraignantes imposées au Drassm.

Amorcée à l'automne 2006, une longue étude navale a permis d'élaborer les plans de son successeur. De conception résolument moderne, le nouveau navire de recherche, baptisé *André Malraux*, devrait pouvoir soutenir jusqu'au milieu des années 2050 tous les programmes de prospection, d'expertise et de fouille dévolus au Drassm, tant sur les franges côtières que dans le domaine hauturier, en Méditerranée comme en Atlantique, Manche ou mer du Nord.

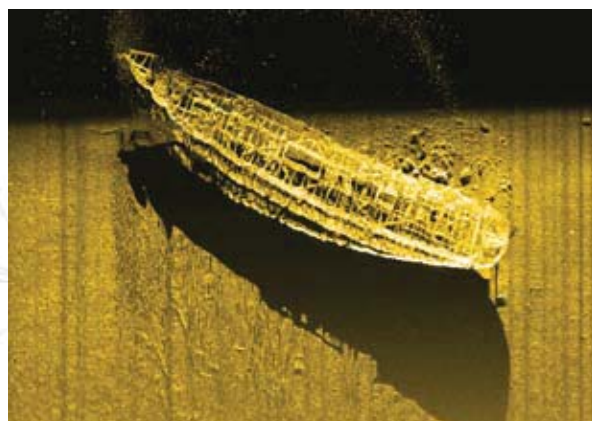


Image sonar du *Saint-Dominique* (1897).

Document Drassm, Denis Degez



Maquette de l'*André Malraux*.

Réalisation, A. Métroz Photo Drassm, S. Cavillon

La Lune, témoin des progrès des techniques de fouilles

Découverte au printemps 1993 par le sous-marin *Nautile* d'Ifremer, l'épave de la *Lune* repose depuis 1664 par 90 m de fond au large de Toulon.

Englouti en quelques instants avec, à son bord, près d'un millier d'hommes en arme, toute son artillerie de bronze et de fer et l'intégralité de ses équipements, ce navire royal français a fait l'objet au lendemain de sa découverte d'une expertise conduite par le Drassm avec l'appui d'Ifremer.

Il a ensuite été décidé de cocooner l'épave jusqu'à ce que l'évolution des techniques de fouille et la réunion de moyens logistiques importants permettent d'en envisager l'étude.

Les données ayant évolué, le Drassm travaille depuis 2008 à rendre ce chantier possible. La *Lune*, qui compte sans doute au nombre des épaves les plus importantes et les mieux préservées au monde, devrait ainsi devenir le laboratoire expérimental où seront développées et testées les méthodes de fouilles indispensables à l'émergence d'une archéologie sous-marine des abysses.



Le *Nautile* d'Ifremer en expertise sur l'épave de la *Lune*.

Photo Drassm, L. Long

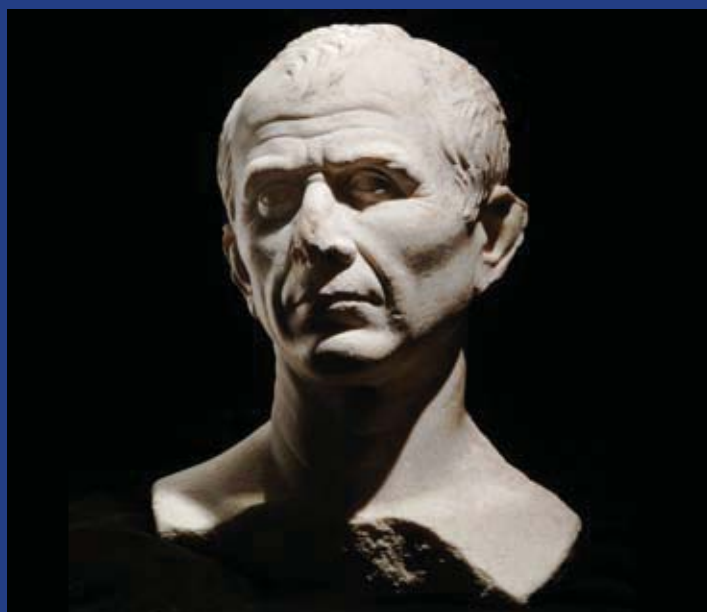
Le projet de la Lune, laboratoire de l'archéologie sous-marine du XXI^e siècle.

LE DRASSM INITIATEUR D'ÉVÉNEMENTS

Expositions majeures et sites Internet

« César : le Rhône pour mémoire, vingt ans de fouilles dans le fleuve à Arles »

Extraordinaire voie de pénétration vers l'intérieur des terres, le Rhône, depuis la plus haute Antiquité, est une artère de communication majeure qui assure le lien entre la mer et les cours d'eau irriguant le cœur de l'Europe. Venus des horizons les plus lointains, les navires ont progressivement enrichi la cité d'Arles qui reçut le statut de colonie romaine. L'exposition organisée en 2009 et 2010 par le Drassm et le Musée départemental Arles antique rend compte de vingt ans d'activité du Drassm dans le fleuve et son estuaire. Reconnue d'intérêt national par le ministère de la Culture, elle a accueilli près de 400 000 visiteurs.



Buste de César découvert dans le Rhône en 2007.

Photo Musée départemental Arles Antique, J.-L. Maby

« La mer pour mémoire : archéologie sous-marine des épaves atlantiques »

Symbole d'épouvante ou de fortune providentielle, le naufrage s'est lentement imposé dans l'univers maritime des populations littorales. Il en a imprégné l'imaginaire et, ce faisant, éveillé l'intérêt des aventuriers comme des juristes, des inventeurs comme des industriels. Capsules de temps brutalement figées, les épaves sont de l'histoire un témoin immergé que les archéologues s'efforcent à ce titre aujourd'hui d'étudier. Programmée de 2005 à 2009, dans huit musées du Grand Ouest français, l'exposition « La mer pour mémoire », voulue et organisée par le Drassm, a offert à plus de 250 000 visiteurs la plus vaste synthèse jamais réalisée sur les recherches archéologiques sous-marines menées depuis quarante ans sur les épaves du Ponant. Manifestation interrégionale et itinérante, elle a été reconnue d'intérêt national par le ministère de la Culture.



Exposition « La mer pour mémoire ».

Photo Drassm, T. Seguin

« La Natière : les épaves corsaires de Saint Malo »

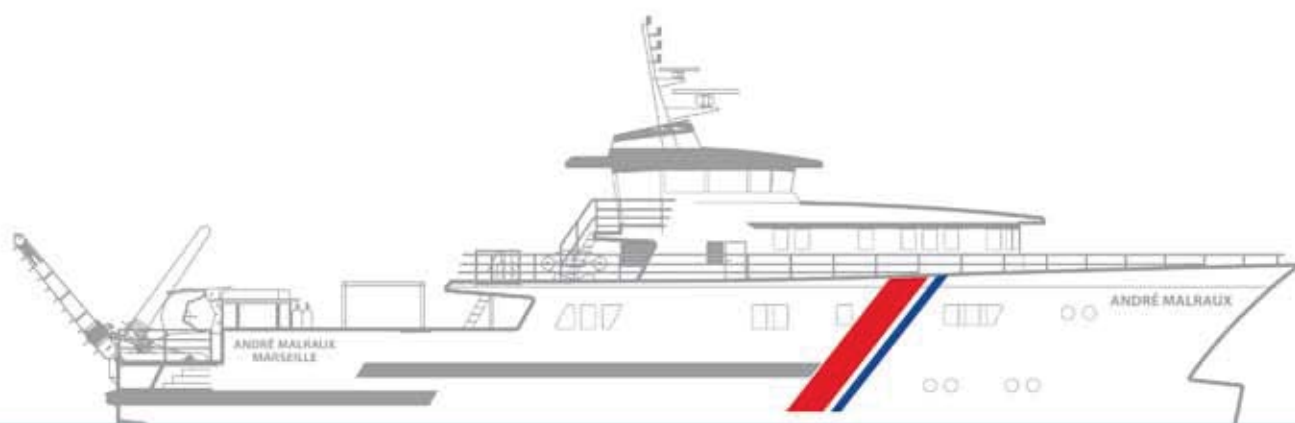
<http://www.epaves.corsaires.culture.fr>

Après « Les hommes des lacs » (les premiers agriculteurs), « Les fouilles de Colletière » (les chevaliers paysans de l'an mil) et « L'archéologie sous les mers », le Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie et la Sous-direction de l'archéologie du ministère de la Culture ont complété ce panorama des apports de l'archéologie subaquatique et sous-marine à l'histoire des connaissances avec un site Internet dédié aux fouilles conduites par le Drassm sur les épaves de la Natière (collection « Grands sites archéologiques » du ministère de la Culture). Ces épaves constituent un extraordinaire témoignage sur la vie des marins, corsaires et marchands, qui firent aux XVII^e et XVIII^e siècles la richesse de Saint-Malo tout en écrivant l'une des plus belles pages de l'histoire maritime française.



Mise au jour d'un tonneau de brai, épave Natière 2 (1749)

Photo Drassm, T. Seguin



Ministère de la Culture et
de la Communication

Département des recherches archéologiques
subaquatiques et sous-marines

Direction générale des patrimoines
Sous-direction de l'archéologie

147 plage de l'Estaque
13016 Marseille
Tél. 04 91 14 28 00 / Fax 04 91 14 28 14
courriel : le-drassm@culture.gouv.fr



Présentation des installations et des partenaires de l'île de Tatihou : du patrimoine historique au patrimoine naturel préservé

Résumé d'intervention

Ce résumé a été élaboré par Mathilde Moebs, documentaliste, chargée des collections au Musée Maritime de l'île Tatihou.

Plan de l'intervention :

- Visite de l'exposition Sagas de Tatihou
- Visite de l'atelier de charpente marine
- Les archives du musée de Tatihou
- Comment se réalise le lien entre les différents acteurs ?

Visite de l'exposition Sagas de Tatihou en évoquant, pour certaines sections, les sources d'archives et les problèmes liés :

- la rénovation de l'île : archives administratives propres à Tatihou stockées en cartons mais non dépouillées jusqu'à l'intervention d'un étudiant en patrimoine qui a listé et analysé. Son rapport d'études a servi pour la rédaction du panneau d'expo et du catalogue.
- le centre de rééducation et colonies : témoignages oraux directs + quelques archives papier du centre (factures, photos, journaux d'anciens élèves) + quelques archives des AD50 pour les colonies + presse locale
- les réfugiés espagnols : presse locale et trois témoignages !
- la Première Guerre Mondiale : un témoignage + archives suisses + médiathèque patrimoine + quelques ouvrages
- le Muséum : Archives nationales, archives du Muséum, internet (périodiques)
- les fortifications : archives SHD Vincennes, Cherbourg, AD14 + travail archéologique
- le Moyen-Âge, âge du bronze, néolithique...

Les archives et les sources de Tatihou

Texte de présentation

Ce texte a été préparé par Mathilde Moebs, documentaliste, chargée des collections au Musée Maritime de l'île Tatihou.

Séminaire INP Les archives de la mer, Tatihou, mercredi 27 juin 2012
Les ressources archivistiques du domaine maritime

13h30 – 17h45

Présentation des installations et des partenaires de l'île Tatihou : du patrimoine historique au patrimoine naturel préservé

Les archives et les sources de Tatihou

1. Archives et sources sur l'histoire de l'île - Héléne François et Mathilde Moebs

L'exposition **Sagas de Tatihou** (7 avril-11 novembre 2012) présente l'histoire de l'île, de 2012 au big bang. Chaque partie a été constituée à partir d'archives, de témoignages, de documents divers, d'ouvrages ou travaux de chercheurs et de la participation de spécialistes (période viking, néolithique...).
Visite de l'exposition en évoquant, pour chaque partie, les sources d'archives ou autres sources et les problèmes liés

Période	Archives originales	Dépouillement	Éléments conservés à Tatihou	Problèmes ?
Du Néolithique au Moyen-Age	Dossiers de fouilles archéologiques	En partie Travail avec les archéologues (INRAP, SRA)	En partie à Tatihou, en partie au SRA et à l'INRAP	Pas d'archives d'époque ou presque, interprétations
Fortifications, de Vauban au début XX ^e	- Archives et Bibliothèque du Génie, Vincennes - Service Historique de la Défense, Cherbourg - Archives nationales - Bib. Nationale de France - Archives dép. Manche - rapports de fouilles archéologiques	Dépouillements faits en grande partie (fichiers Word, photos d'archives), recherches sur internet pour plans BNF	- photocopies ou photos (argentiques et numériques) en partie	Comment savoir si on a tout dépouillé ?
Bataille de La Hougue (1692)	- Archives nationales françaises, anglaises et hollandaises - Bib. Nationale de France - ouvrages et articles - rapports de fouilles archéologiques	- Le plus complet possible en 1991-1992 dans les 3 pays (avec l'aide d'étudiants) pour les archives papier - travail permanent avec les archéologues (DRASSM)	Fichiers Word d'analyse ou de copies d'extraits, photocopies partielles	Comment savoir si on a tout dépouillé ? Mise en valeur à travers les expos permanentes (<i>Flottes et fracas</i> en ce moment
Lazaret (1721-1861)	AD14, AD50, AM Saint-Vaast-la-Hougue	A compléter	Fichiers Word d'analyse ou de copies d'extraits, photocopies partielles	

Période	Archives originales	Dépouillement	Éléments conservés à Tatihou	Problèmes ?
Laboratoire du Museum National d'Histoire Naturelle (1887-1922)	<ul style="list-style-type: none"> - Museum National d'Histoire Naturelle - Archives nationales - Laboratoire de Dinard - Musée E. Liais de Cherbourg - internet (Gallica et autres) 	<ul style="list-style-type: none"> - MNHN : ce qui a été inventorié par eux - AN : oui, dossier spécifique - Dinard : fait une première fois, à actualiser - Musée E. Liais : collections inventoriées - internet : périodiques scientifiques 	<ul style="list-style-type: none"> - MNHN : fichiers Word d'analyse ou de copies d'extraits, photographies - AN : photocopies ou photos - Dinard : fichier Word - Liais : collections inventoriées, fichier Word - internet : téléchargement des documents 	Retrouver les archives du laboratoire lui-même (Dinard et autres ?)
Prisonniers civils et soldats 1 ^{ère} guerre mondiale	<ul style="list-style-type: none"> - Médiathèque du patrimoine - collection privée - presse locale 	<ul style="list-style-type: none"> - Médiathèque du patrimoine : découverte par hasard sur internet (base Mistral) d'iconographie - archives fédérales suisses - privée : courrier envoyé à Tatihou par un particulier - monographies sur la Première Guerre mondiale dans la Manche 	<ul style="list-style-type: none"> - Médiathèque du patrimoine : fichiers informatiques, photos haute def commandées pour expo - archives fédérales suisses : copie numérique des archives - privée : copies de documents (photos, photos d'objets) 	
Aérium et colonies de vacances (1926-1942)	<ul style="list-style-type: none"> - AD50 - collection privée - presse locale - archives Education nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - AD50 : fait - collection privée : contacts spontanés (témoignages oraux) - presse locale : recherche sur Gallica (Ouest-Eclair) et à Cherbourg pour archives de Cherbourg-Eclair - archives Education nationale : pas fait 	<ul style="list-style-type: none"> - AD50 : fichiers Word d'analyse ou de copies d'extraits, photographies - collection privée : fichiers Word reprenant les témoignages reçus, copies de photos, rares originaux - presse locale : fichiers informatiques, photos 	
Réfugiés espagnols, 1939	<ul style="list-style-type: none"> - collection privée - presse locale 	<ul style="list-style-type: none"> - collection privée : contacts spontanés (3 !) - presse locale : recherche sur Gallica (Ouest-Eclair) et à Cherbourg pour archives de Cherbourg-Eclair 	<ul style="list-style-type: none"> - collection privée : fichiers Word reprenant les témoignages reçus, copies de photos - presse locale : fichiers informatiques, photos 	Rien dans les archives officielles ?

Période	Archives originales	Dépouillement	Éléments conservés à Tatihou	Problèmes ?
2 ^e guerre mondiale	- AD50 - collection privée - presse locale	- AD50 : en cours - collection privée : historienne locale	- AD50 : fichiers Word d'analyse ou de copies d'extraits, photographies - collection privée : fichiers Word reprenant les témoignages reçus, copies de photos	Archives allemandes à fouiller
Centre de rééducation (1948-1984)	- collection privée - presse locale - archives officielles du centre (Salagosse) - archives Education nationale	- collection privée : contacts spontanés, témoignages oraux - archives officielles du centre (Salagosse) : pas fait - archives Education nationale : pas fait	- fichiers Word reprenant les témoignages reçus, copies de photos - copies d'articles de presse ou de documents techniques donnés par témoins, journaux des anciens - quelques objets restés sur l'île	Sources "sensibles"
Travaux 1990-1992	Plans, dossiers d'entreprises, d'architecte	Dépouillement fait par un étudiant dans le cadre de ses recherches mais pas d'inventaire. Boîtes à archives stockées à Tatihou,	Le rapport d'études a servi pour la rédaction du panneau d'exposition et du catalogue.	

NB : Témoignages oraux : pas d'enregistrement, prise de notes puis retranscription. Le témoin est averti que son témoignage pourra être utilisé par le musée, de façon anonyme et sans information personnelle. Pas de convention signée.

2. Archives du Musée de Tatihou depuis 1990 - Mathilde Moebs

NB : le terme "archives" est ici utilisé au sens large du terme, pas au sens juridique !

1990 : un chargé de mission, futur directeur-conservateur du musée, un chargé de communication, une secrétaire et une documentaliste sont embauchés afin de travailler à la création du Musée maritime de l'île Tatihou. 5 juin 1992 : ouverture du musée

Thème	Archives originales	Contenu	Inventaire fait	Commentaires
Expositions / Publications	Tatihou	Travaux de recherche, textes d'expo ou de publications, dossier "technique" (devis, appels d'offres, factures...)	Pas d'inventaire précis mais tout ce qui a été produit par Tatihou existe en version numérique, conservé sur CD ou sur serveur (sauvegarde CG50). Dossiers classés par expo, en boîtes à archives.	Les factures sont dans des dossiers "comptabilité" à part (sauf exceptions).

Thème	Archives originales	Contenu	Inventaire fait	Commentaires
Fonds photographique	Tatihou	<ul style="list-style-type: none"> - repros de documents faites à l'occasion de recherches pour expo - repros de documents anciens prêtés - photos de la vie de l'île (événements, travail atelier de charpente,...) - reportages photographiques commandés par le musée (pêche) 	Fiches techniques en partie sur logiciel documentaire (sans numérisation de l'icône), en partie sur fichier Word	La numérisation des documents argentiques (environ 18 000) se fait au fur et à mesure des besoins. L'exposition Sagas de Tatihou commence avec un mur d'images issu de ce fonds.
Vidéos	Tatihou	Vidéos produites par le Musée de Tatihou, dans le cadre d'expositions	Fiches techniques sur logiciel documentaire + listing Word	Numérisation partielle à compléter
Festival Traversées Tatihou	Premières années à Tatihou et ensuite au CG50 (selon gestion du festival)	Disques d'artistes (pas seulement ceux programmés), programmation, contrats, photos, enregistrements des concerts	Disques : oui Photos : classées par année pour l'argentique, Cd par année pour le numérique boîtes à archives par année	Une partie est à Tatihou, l'autre au Conseil général à Saint-Lô
Fonds documentaire	Tatihou	Pas archives mais fonds constitué de dossiers documentaires, collections de périodiques, documents audiovisuels...	Fichiers Word	
Administration	Tatihou	Tous docs produits ou reçus par Tatihou	Pas d'inventaire précis mais tout ce qui a été produit par Tatihou existe en version numérique, conservé sur CD ou sur serveur + archivage papier en boîtes à archives	

Pour l'instant, toutes ces archives sont stockées à Tatihou. Voir avec les AD pour reversement.



Musée maritime de l'île Tatihou, exposition *Sagas de Tatihou*, 2012

3. La construction navale et l'atelier de charpente navale de Tatihou – Sylvie Coulot, Jean-Pierre Laurence et Mathilde Moebs

Visite du hangar de la *Sainte-Thérèse-Souvenez-vous* où la restauration d'un cordier de 1948 a été arrêtée pour raisons financières

Le bateau en cours de restauration va servir (2013-2014) d'espace consacré à la construction navale en Basse-Normandie (petite pêche et plaisance), en liaison avec les bateaux conservés dans les collections du musée.

Les archives, documents et objets utilisés seront : gabarits de navires, plans de construction, plans de voilure, dossiers de construction (archives privées), outils de charpentier de marine, photographies de collections privées ou publiques, cartes postales, peintures...

De plus, il sera important de prendre en compte la mémoire orale de Jean-Pierre, premier charpentier de marine de Tatihou (encore en poste). Après une vingtaine d'années passée au chantier Bernard de Saint-Vaast-la-Hougue, il a été embauché à Tatihou pour entretenir la flottille du musée (à l'époque en grande partie à flot, aujourd'hui presque exclusivement à sec). Il a construit, avec quelques personnes de l'équipe, une réplique d'un bateau de pêche de 1860, grâce à ses connaissances bien sûr mais aussi grâce à des documents d'archives (plans, documents privés). Olivier, un deuxième charpentier sorti lui aussi de la formation charpente navale du Lycée Doucet d'Équeurdreville (près Cherbourg) apprend aux côtés de Jean-Pierre les secrets du métier. Une enquête orale filmée est à envisager.



Le cordier *Sainte-Thérèse-Souvenez-vous* en cours de restauration

3. La construction navale et l'atelier de charpente navale de Tatihou – Sylvie Coulot, Jean-Pierre Laurence et Mathilde Moebs

Visite du hangar de la *Sainte-Thérèse-Souvenez-vous* où la restauration d'un cordier de 1948 a été arrêtée pour raisons financières

Le bateau en cours de restauration va servir (2013-2014) d'espace consacré à la construction navale en Basse-Normandie (petite pêche et plaisance), en liaison avec les bateaux conservés dans les collections du musée.

Les archives, documents et objets utilisés seront : gabarits de navires, plans de construction, plans de voilure, dossiers de construction (archives privées), outils de charpentier de marine, photographies de collections privées ou publiques, cartes postales, peintures...

De plus, il sera important de prendre en compte la mémoire orale de Jean-Pierre, premier charpentier de marine de Tatihou (encore en poste). Après une vingtaine d'années passée au chantier Bernard de Saint-Vaast-la-Hougue, il a été embauché à Tatihou pour entretenir la flottille du musée (à l'époque en grande partie à flot, aujourd'hui presque exclusivement à sec). Il a construit, avec quelques personnes de l'équipe, une réplique d'un bateau de pêche de 1860, grâce à ses connaissances bien sûr mais aussi grâce à des documents d'archives (plans, documents privés). Olivier, un deuxième charpentier sorti lui aussi de la formation charpente navale du Lycée Doucet d'Équeurdreville (près Cherbourg) apprend aux côtés de Jean-Pierre les secrets du métier. Une enquête orale filmée est à envisager.



Le cordier *Sainte-Thérèse-Souvenez-vous* en cours de restauration

4. Comment se réalise le lien entre les différents acteurs ? - Sylvie Coulot

En juillet 2008, les tours Vauban de Tatihou et Saint-Vaast-la-Hougue ont été classées au **patrimoine mondial** dans le cadre du Réseau Vauban (www.sites-vauban.org). Le dossier de candidature a été préparé à l'aide d'archives historiques par la ville de Saint-Vaast-la-Hougue avec la collaboration du Musée de Tatihou. Le classement implique certaines obligations de mise en valeur. De nouvelles fouilles archéologiques ont également été réalisées. Les archives ont permis la compréhension du site mais il a également fallu compléter les recherches pour vérifier certains détails. Les vestiges ont été mis en valeur par l'Architecte des Bâtiments de France.



Photo D. Daguier/CG50

L'île a été confiée en 1990 au **Conservatoire du Littoral** qui a passé une convention de gestion avec le conseil général de la Manche pour la partie bâtie et avec son service, le Symel, pour la partie "naturelle". L'île est depuis intégrée au réseau Natura 2000, la réserve ornithologique est gérée par le Groupe ornithologique normand. Un plan de gestion définit les actions à mener et les limites d'occupation du site, parfois difficilement compatibles avec la fréquentation de l'île (plus de 60 000 visiteurs par an).

Les archives et documents concernant le patrimoine naturel de Tatihou sont conservées entre ces différents acteurs, sans lien actif.



Photo J.-Cl. Petremann



Bon de commande

Titre	Année	Prix*	Quantité		
Des Vaisseaux et des Hommes	1992	22,90 €	Constructeurs de navires à Barfleur et Saint-Vaast-la-Hougue	2002
Cultiver la mer	1993	15,20 €	Découvrir l'île Tatihou : guide du visiteur	2003
Pêcheurs de la Manche	1994	15,20 €	Coquillages et crustacés : de la plage à la table	2003
Les Normands et la Mer	1995	30,40 €	Hommes et navires dans la lumière du vitrail normand	2004
Les Oiseaux de Tatihou et des rivages du Val de Saire	1996	9,20 €	La naissance du roman maritime	2004
L'Ami Pierre, Bisquine de Barfleur	1996	7,60 €	Regards sur l'homme et la mer, collections du Musée de Tatihou (co-éd.Somogy**)	2005
Anne Delfieu, Roland Cognet, Bob Verschueren	1996	9,10 €	Si le Gulf stream s'arrêtait ?	2005
Corsaires de Saint-Vaast-la-Hougue sous l'Empire	1998	6,80 €	Des Normands au Cap Horn	2005
Bateaux et métiers de la pêche en Basse-Normandie	1996	19 €	La Normandie à l'aube de l'histoire	2005
Les Vaisseaux de Tourville	1999	5,40 €	Pierre-Emile Berthélémy, 1818-1894 (co-éd.Somogy**)	2007
Bénédictions et fêtes de la mer en Basse-Normandie	2000	13,70 €	La Mer et l'enfant (co-éd.Somogy**)	2007
Paul Signac, été 31, Barfleur et Saint-Vaast-la-Hougue	2000	18,30 €	Catalogue des peintures de marine	2008
Vivre et pêcher en Atlantique Nord	2001	13,70 €	Sémaphores du Cotentin : veilleurs et guetteurs	2008
Le Crapois normand	2001	7,70 €	Du verre sous la mer	2011
Graffiti marins des églises du Val de Saire : Réville, Quettehou, Morsalines	2002	19 €	A la découverte des jardins de Tatihou	2011
L'équipage, du navire antique aux marines d'aujourd'hui	2002	30 €	A venir : Saqas de Tatihou	
Figures de proue : fortunes de mer	2002	16 €	Prénom et Nom :	



Bon à envoyer au
Musée Maritime de l'Île Tatihou
B.P. 3

50550 Saint-Vaast-la-Hougue

ou par fax au 02 33 54 33 47 ou à ile.tatihou@manche.fr

* Prix hors frais d'envoi. N'envoyez pas votre règlement avec ce bon de commande. La facture avec les frais de port sera jointe aux ouvrages.

** Les ouvrages co-édités avec Somogy ne peuvent être vendus aux libraires par nos soins.

Mémoire des gens de la mer : Cimarconet, un projet participatif

Résumé d'intervention

Ce résumé a été élaboré par André Zysberg, professeur émérite des universités, CRHQ et Université de Caen

CIMARCONET : Un projet participatif

Le sigle CIMARCONET signifie : Consultation de l'Inscription Maritime du Cotentin sur Internet

Ce programme est né en 1998 à Cherbourg. Il a été développé à partir d'un partenariat entre le service historique de la marine à Cherbourg (rue de l'Abbaye, aujourd'hui Centre historique des archives, département marine, échelon de Cherbourg), le Centre de Recherche d'Histoire Quantitative (Unité mixte de recherche 6587, CNRS et Université de Caen), l'Inter-âge de cette université (Octeville, antenne de Cherbourg), et le Conseil général de la Manche.

CIMARCONET s'appuie sur les fonds de l'Inscription maritime. Rattachée à la marine d'Etat, l'administration de l'Inscription maritime a exercé pendant trois siècles, de Louis XIV à de Gaulle, une tutelle sur tous les professionnels de la navigation maritime (flotte militaire, flotte de pêche et de commerce, métiers de la construction navale) qui étaient requis de servir périodiquement sur les bâtiments de guerre moyennant un certain nombre d'avantages, dont une pension de retraite versée au terme de 300 mois de navigation dans la flotte militaire et/ou la marine marchande.

Cette sujétion très forte, qui s'assouplit progressivement jusqu'à devenir un simple service militaire vers 1900, s'accompagnait d'un suivi très minutieux de la trajectoire des « inscrits », depuis leurs débuts professionnels (comme mousse ou novice) jusqu'à la fin de leur carrière comme « hors service » vers l'âge de 50 à 60 ans. D'où la tenue régulière (dans la série P), de registres d'armements (avec les rôles d'équipage correspondant à départ d'un navire dans un port donné) et surtout de registres matricules contenant des renseignements biographiques et professionnels sur tous les marins, qui étaient tenu et mis à jour année par année, mois par mois. Ces matricules des inscrits la marine constituent une des richesses archivistiques de la France, sans équivalent dans le monde (les séries plus anciennes remontent au début du XVIIIe siècle), richesse à vraie dire méconnue et encore en friche. Or nous disposons là d'un gisement majeur sur patrimoine maritime de la France.

Pendant l'exploitation de ces archives des marins s'avère un enjeu difficile et ardu. Le premier obstacle tient à la masse même de cette ressource documentaire : une centaine de registres et plusieurs dizaines de milliers de cases matriculaires pour un seul quartier maritime regroupant une dizaine de petits ports et havres. Un autre écueil est dû à la structure éclatée de l'information, puisque les renseignements concernant la vie et les activités d'un marin sont dispersés sur plusieurs registres (deux ou trois pour les carrières courtes, jusqu'à une quinzaine pour les carrières longues). Le

programme CIMARCONET vise à tracer une voie permettant d'accéder à ce filon documentaire par le canal de la numérisation et de l'Internet.

Nous sommes partis d'un exemple « raisonnable », soit une région littorale, le Cotentin, correspondant aux limites actuelles du département de la Manche, plus un « bout » de Calvados (la baie des Veys) : ce sont les quartiers d'Isigny-Grandcamp, de la Hougue, de Cherbourg et de Granville. Pour des raisons liées aux règles de communicabilité, nous nous sommes bornés aux registres compris entre le XVIII^e siècle et les années 1880. Cet ensemble représente des données sur environ 85 000 inscrits, nombre qui donne un ordre de grandeur pour des quartiers assez modestes, où les navigants pratiquaient surtout la pêche côtière, la pêche morutière et le cabotage.

Il s'est d'abord agi de reporter sur des bordereaux (par saisie manuelle, puis maintenant informatique) les renseignements de base permettant d'identifier chaque inscrits, de restituer ses dates de vie et de mort, ainsi que les principales étapes de sa carrière. Chacun de ces bordereaux contient également toutes les références archivistiques concernant le même inscrit. La numérisation des registres matricules de chaque quartier du Cotentin constitue la seconde étape. Enfin, le dernier stade consiste à coupler les images issues de cette numérisation avec le bordereau auxquelles elles se rapportent, sachant que l'image de la double page d'un registre correspond à plusieurs inscrits. A terme de ce processus assez complexe, nous obtenons une base de données qui est accessible au public sur la « toile », le site CIMARCONET. Outre la base de données (qui peut être interrogée selon divers critères), ce site WEB contient des informations sur les acteurs du programme et son processus, un développement sur l'histoire de l'inscription maritime, une étude de cas, une présentation des fonds du service de Cherbourg, ainsi qu'une cartographie évolutive sur les quartiers du Cotentin. A ce jour (mi-juin 2012), le site CIMARCONET contient les données sur les 11 000 inscrits du quartier de la Hougue, soit autant de fiches biographiques couplées aux pages des registres numérisés. Les bordereaux des 25 000 inscrits du quartier de Cherbourg s sont achevés. Reste à opérer leur saisie informatique et la numérisation des registres matricules du quartier de Cherbourg. Le dépouillement des registres du quartier de Granville (environ 50 000 inscrits) a commencé.

Le programme CIMARCONET n'aurait jamais connu un commencement d'exécution sans sa dimension participative à tous les niveaux. L'élément déclencheur fut l'entente entre le conservateur des archives de la marine à Cherbourg (Gilles Désiré dit Gosset) et l'inspirateur de ce projet (André Zysberg), professeur d'histoire moderne à l'Université de Caen. Cet accord détermina l'appel aux membres de l'Université inter-âges, dans une cité portuaire, Cherbourg, où tout ce qui concernait les gens de mer possédait une forte résonance. Une première équipe se constitua en fin 1998 pour dépouiller les registres matriculaires du service de Cherbourg. Cet effectif comptant 25 à 30 personnes, qui travaillent par petits groupes chaque semaine, forme toujours le cœur du projet. Ce volontariat repose sur une base participative. Les membres du groupe CIMARCONET sont associés aux activités de l'axe maritime du CRHQ, sous la forme de conférences et de sessions de formation, dont plusieurs ont eu lieu au musée maritime de Tatihou. Toutes les décisions sont prises avec leur accord en assemblée générale, notamment le modèle de bordereau, le processus de dépouillement et de saisie qui ont évolué. Ils sont aussi associés aux recherches en histoire maritime et littorale. Un

livre collectif sur les inscrits du quartier de la Hougue est paru en 2005 ; une autre étude sur la population de Cherbourg au XIXe siècle est en voie d'achèvement. L'exploitation statistique et cartographique des données issues de la base CIMARCONET par le CRHQ est en cours, assurant le volet scientifique du projet. Il s'agit de développer nos connaissances sur la population des gens de mer, sur leur mobilité géographique et sociale, de mieux comprendre l'évolution de leur effectif, qui s'accroît fortement entre les années 1820 jusqu'au derniers tiers du XIXe siècle.

Selon une convention, qui devrait être prochainement mise à jour, le programme CIMARCONET est dirigé conjointement par le conservateur des archives de la marine à Cherbourg (aujourd'hui Magali Lachèvre) et par deux enseignants-chercheurs de l'Université de Caen (Jean-Louis Lenhof et André Zysberg). Ce co-pilotage implique le service d'archives pour ce qui concerne, d'une part, la mise à disposition des documents, et d'autre part, le laboratoire du CNRS, qui fournit le support informatique (constitution de la base de données, mise en ligne du site WEB). Il faut souligner que l'implication du conservateur de ce patrimoine, jointe à la convivialité de l'accueil et souvent à de judicieux conseils du personnel des archives jouent un rôle essentiel dans la poursuite du projet. De même la participation de l'ingénieur informatique et de la responsable du site WEB du CRHQ, qui travaillent directement avec les membres de CIMARCONET pour la saisie, la correction et la mise en ligne des données, est aussi cruciale.

Enfin se pose la question de la numérisation. Le projet a bénéficié de deux subventions accordées par le Conseil général de la Manche, partenaire initial et décisif, aide qui a permis de numériser les registres matricules du quartier de la Hougue. Le problème de la numérisation prochaine des quartiers de Cherbourg et de Granville n'est pas encore résolu.

Sans doute, le programme CIMARCONET ne peut pas être étendu à l'ensemble de la France littorale... Les acquis se situent au plan de la méthode : démonstration du bénéfice de l'accès distant à des documents manuscrits de grande taille et surtout l'articulation des fichiers d'images avec un moteur de recherche qui permet de cibler précisément la navigation documentaire. Sans ce guide, même quand celui-ci se limiterait à un index nominatif, à des balises chronologiques et géographiques, la seule numérisation ne permet pas de recherche efficace dans une telle masse documentaire. Le simple fait de pointer sur un inscrit du projet CIMARCONET donne un accès immédiat à toutes les images qui le concernent : là se trouve la valeur ajoutée. L'autre acquis, et non le moindre, est humain, car il tient aux aspects participatifs qui ont fait la force et la cohésion de ce programme dans la longue durée.

Bibliographie

-Le site WEB CIMARCONET

-Université Inter-âges de Basse-Normandie, Antenne de Cherbourg-Octeville, *Depuis l'enfance matelot. Pêcheurs et gens de mer à la Hougue (1820-1870)*, Presses universitaires de Caen, 2005, 310 pages.

Archives et prévention des risques : l'histoire de la mer et des polders

Résumé d'intervention

Ce résumé a été élaboré par Yannis Suire, conservateur en chef du patrimoine, service régional de l'Inventaire, Conseil régional de Poitou-Charentes.

Archives, écohistoire et prévention des risques, l'exemple des espaces littoraux

L'écohistoire, ou histoire de l'environnement, est une discipline relativement jeune. Capable de trouver des applications concrètes, elle trouve tout son sens et son utilité ces dernières années dans le cadre des politiques environnementales et de prévention des risques. Tel est le cas notamment pour les espaces littoraux, particulièrement fragiles, soumis à la fois aux aléas climatiques et la pression humaine. Pour éclairer l'histoire de ces espaces et les décisions concernant leur avenir, l'écohistoire fait appel à de nombreuses sources d'archives : cartes, plans, documents techniques... Elle les met en perspective et fait apparaître des évolutions sur le long terme que les décideurs d'aujourd'hui ont souvent intérêt à mieux connaître.

Archives, écohisteire et prévention des risques : l'exemple des espaces littoraux

Présentation PowerPoint

Cette présentation a été élaborée par Yannis Suire, conservateur en chef du patrimoine, service régional de l'Inventaire, Conseil régional de Poitou-Charentes.

Archives, écohistoire et prévention des risques : l'exemple des espaces littoraux

Yannis Suire

Conservateur en chef du patrimoine

Région Poitou-Charentes

Cherbourg, 26 juin 2012



I- Qu'est-ce que l'écohistoire ?

Au croisement entre Histoire et Géographie



II- Les sources de l'écohistoire

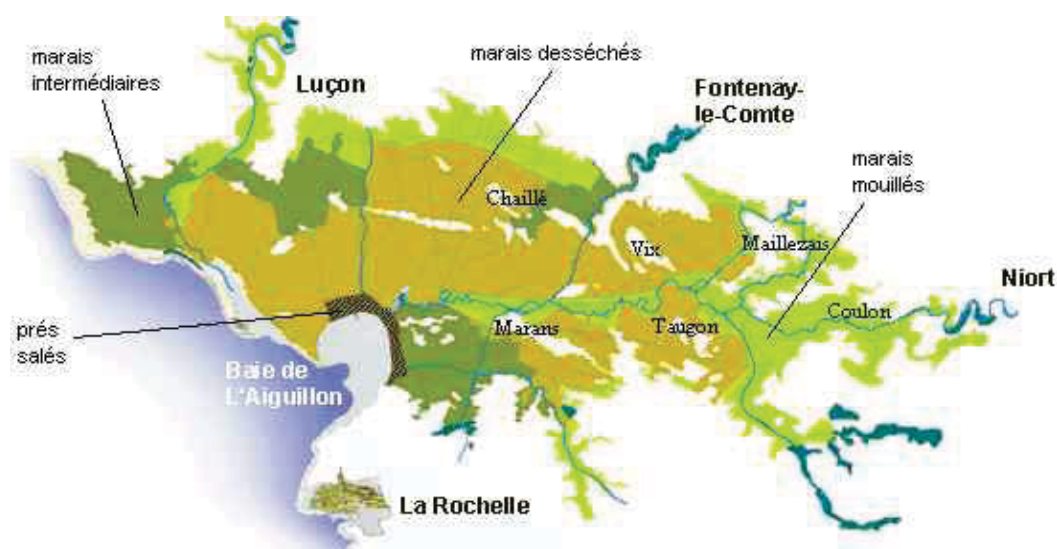


- S'appropriier le terrain d'étude, recueillir les expériences locales

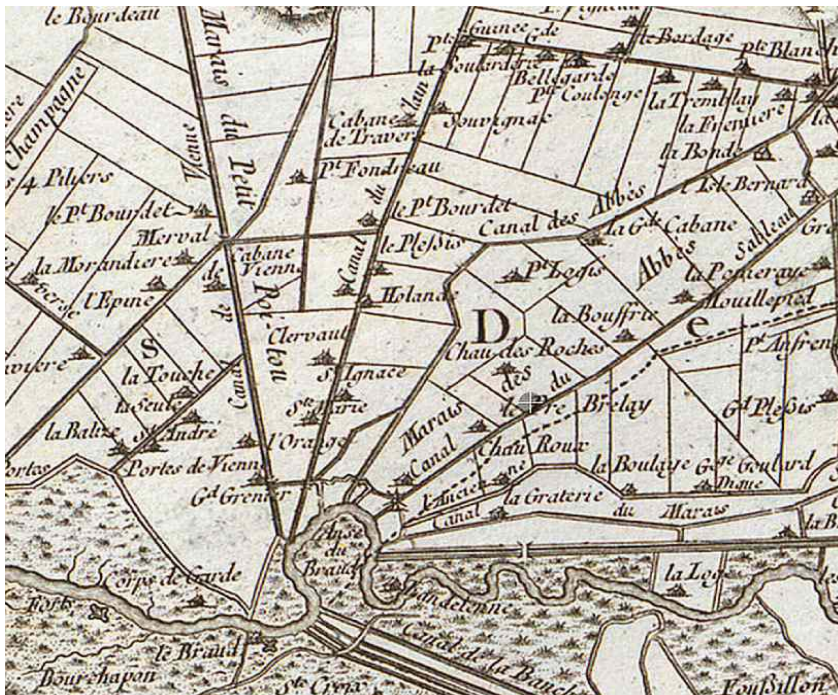


II- Les sources de l'écohistoire

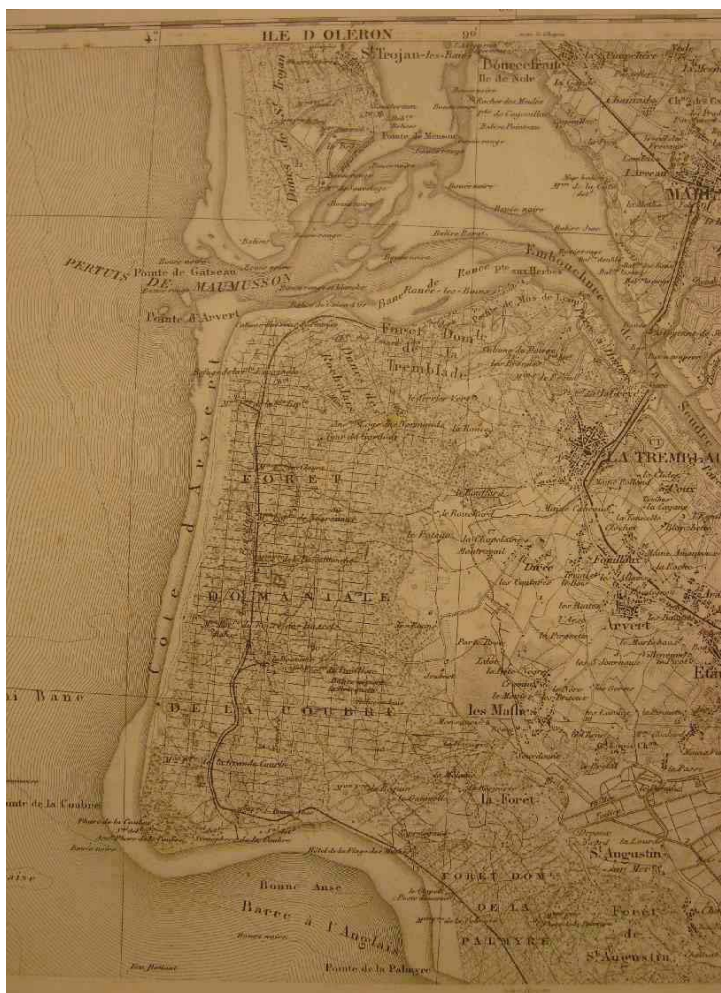
- Prendre en compte un territoire large et/ou significatif



II-1- Les sources cartographiques de l'écohistoire



- Des cartes généralistes (ex : la carte de Cassini)...

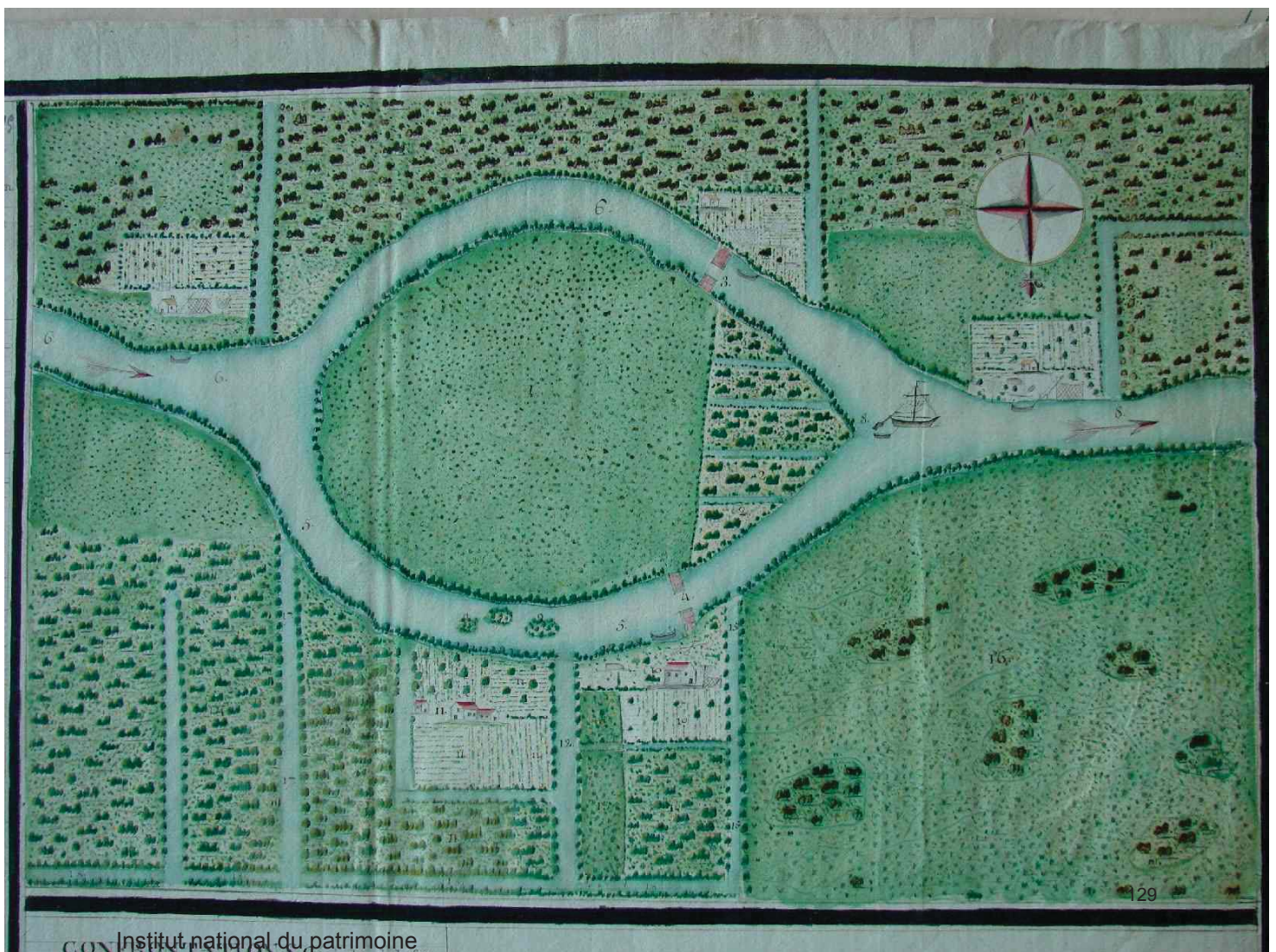
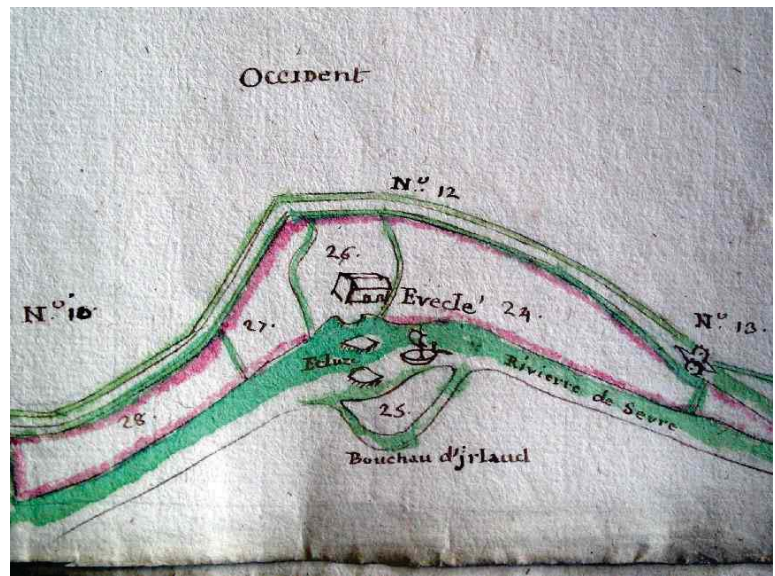


II-1- Les sources cartographiques de l'écohistoire

- ex : les cartes d'état-major (seconde moitié du XIX^e siècle)

II-1- Les sources cartographiques de l'écohistoire

- ... aux cartes d'échelle locale
ex : les plans des fiefs et seigneuries



II-1- Les sources cartographiques de l'écohistoire



- Ex : les plans de contentieux, de gestion de propriétés...

II-1- Les sources cartographiques de l'écohistoire

- ex : le cadastre

Plans...



II-1- Les sources cartographiques de l'écohistoire

- ex : le cadastre

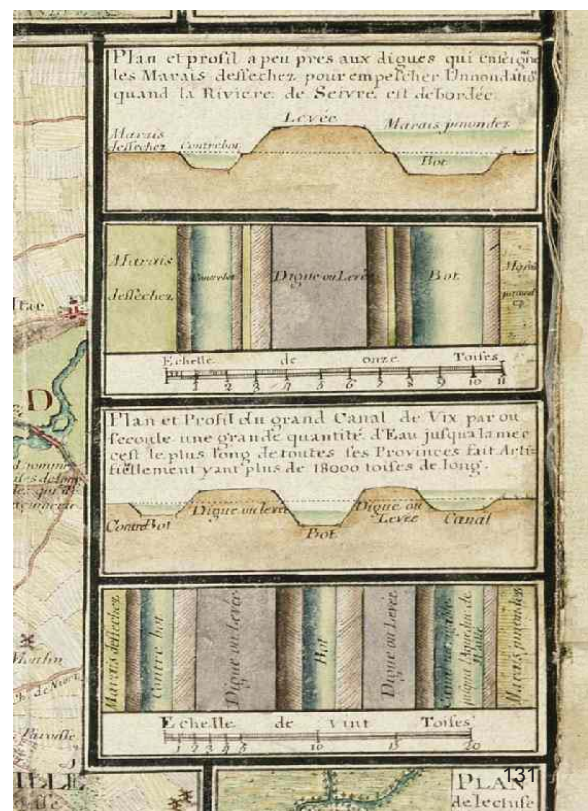
... et état de section.

Morandière s ^{ur} la Dentonnière 101	101	terre	10 40
Morandière s ^{ur} chez gabot 102	102	chez gabot terre	10 10
Godinet s ^{ur} à l'origine 103	103	terre	4 90
Seguin s ^{ur} chez gabot 104	104	terre	4 10
Morandière s ^{ur} chez gabot 105	105	terre	0 60
Seguin s ^{ur} chez gabot 106	106	maison et cour	
		Sol	2 00
Morandière s ^{ur} chez gabot 107	107	St ^e	1 10
Morandière s ^{ur} chez gabot 108	108	maison et cour	
		Sol	8 30
Seguin s ^{ur} chez gabot 109	109	jardin	2 20
Morandière s ^{ur} chez gabot 110	110	St ^e	2 20
Morandière s ^{ur} chez gabot 111	111	jardin	2 60

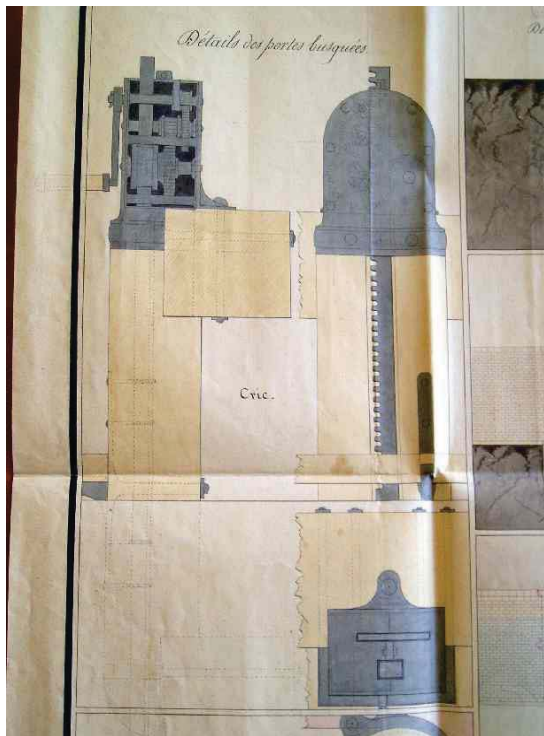
II-1- Les sources cartographiques de l'écohistoire

- Les documents techniques

ex : cartes et plans du Génie militaire (à partir de la fin du XVIIe siècle)

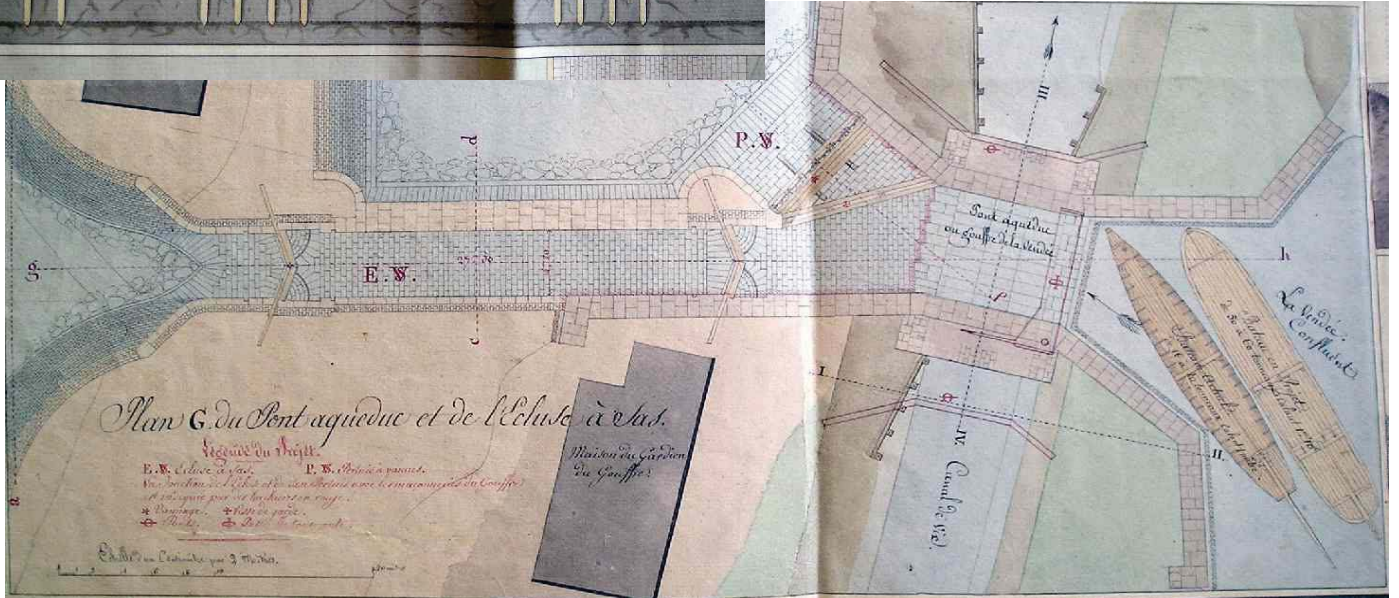
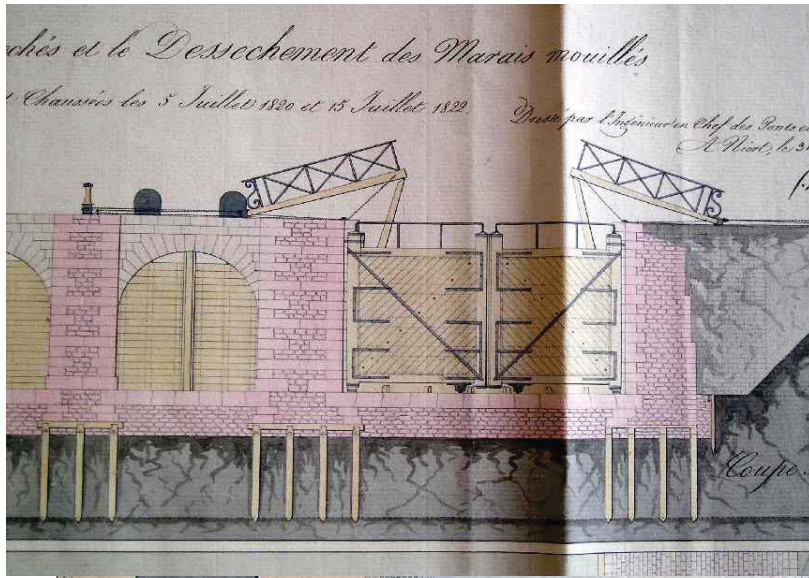


II-1- Les sources cartographiques de l'écohistoire



- Les documents techniques :
ex : cartes et plans des Ponts et chaussées (XIX^e siècle)

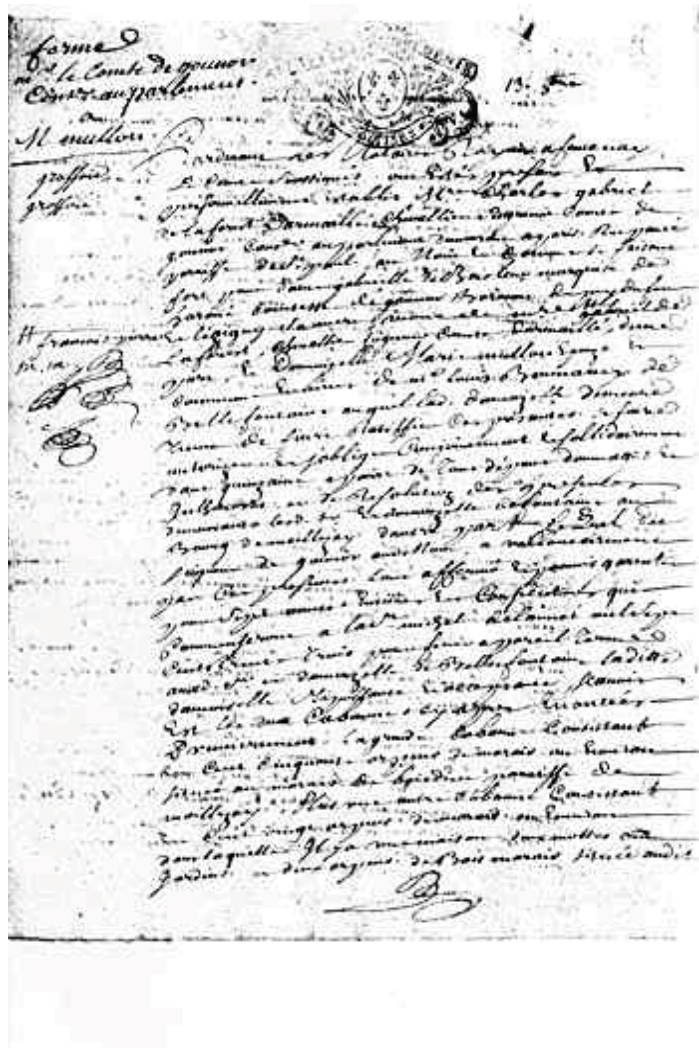




II-2- Les sources iconographiques de l'écohistoire

- Tableaux, gravures, cartes postales...





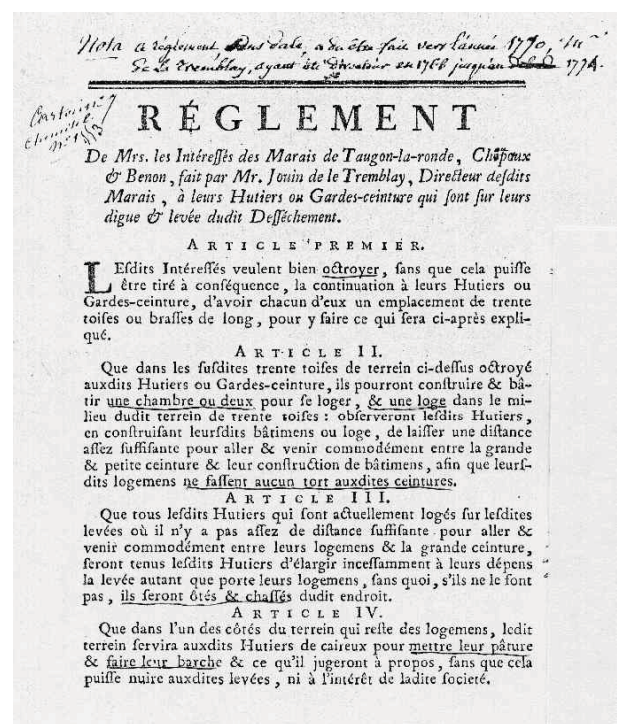
II-3- Les sources écrites de l'écohistoire

- Les actes notariés : ventes, baux à ferme...

II-3- Les sources écrites de l'écohistoire

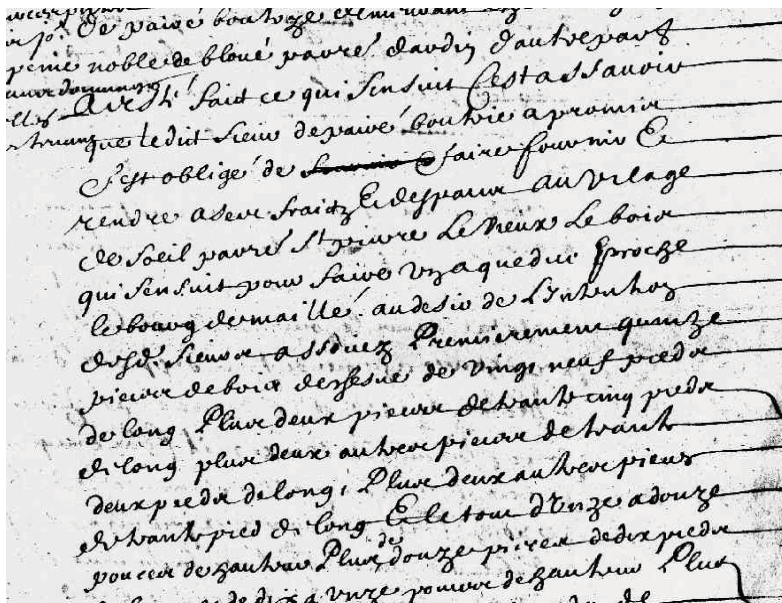
- Les documents législatifs, réglementaires et de gestion

Règlements, rapports, procès-verbaux d'infractions, registres des délibérations, etc.



II-3- Les sources écrites de l'écohistoire

- Les documents techniques



Passations de marchés, devis, etc.

II-3- Les sources écrites de l'écohistoire

- Les récits, relevés et descriptions :

Les relevés
météorologiques

Extrait du Registre des Observations
Météorologiques fait par le Sr. Ch^{rs} Vincent de Courcor
Directeur général des Marais de Bourgogne & autres
années

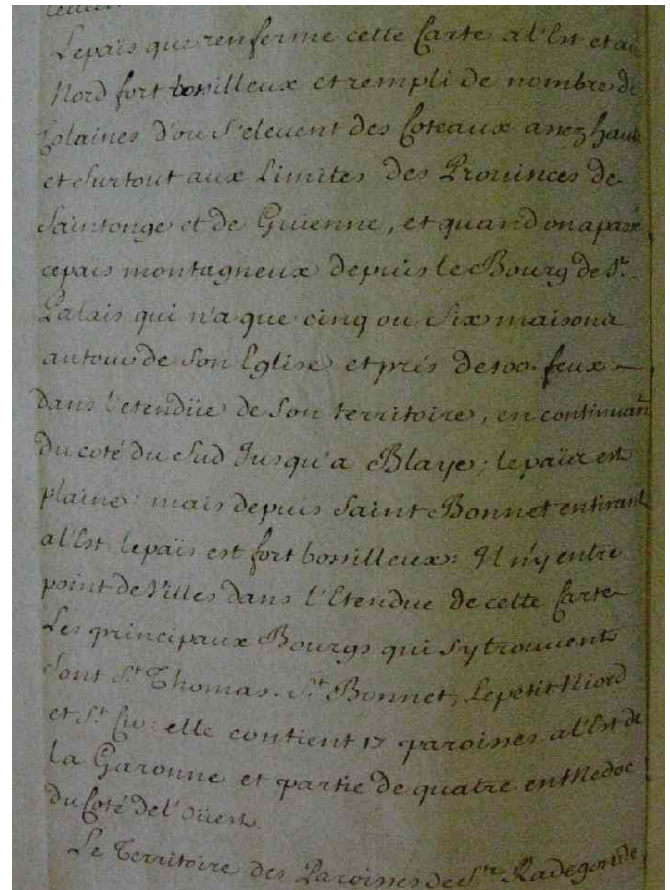
1 ^{re} Novembre 1840.		Quantité de pluie tombée	
		millimètres	lignes
2	id	002	"
3	id	"	"
4	id	"	"
5	id	003	f
6	id	016	"
7	id	011	7
8	id	021	"
9	id	002	"
10	id	003	f
11	id	012	"
12	id	012	f
13	id	002	"
14	id	003	"
15	id	008	"
16	id	018	"
17	id	010	f
18	id	"	"
19	id	012	f
20	id	003	7
21	id	010	f
Il n'a pas tombé d'eau le restant du mois			
Total		152	li

Certifié conforme au Registre
à Courcor le quinze Décembre 1840/1
Vincent

II-3- Les sources écrites de l'écohistoire

- Les récits, relevés et descriptions :

Les mémoires des ingénieurs et des militaires



III- L'écohistoire appliquée : des objectifs

- Rendre accessible la compréhension scientifique du territoire et de ses évolutions



III- L'écohistoire appliquée : des objectifs



- Eclairer les phénomènes et les évolutions actuels

Exemple : Xynthia

III- L'écohistoire appliquée : des outils

- Recenser et expliquer le patrimoine bâti en lien avec l'environnement

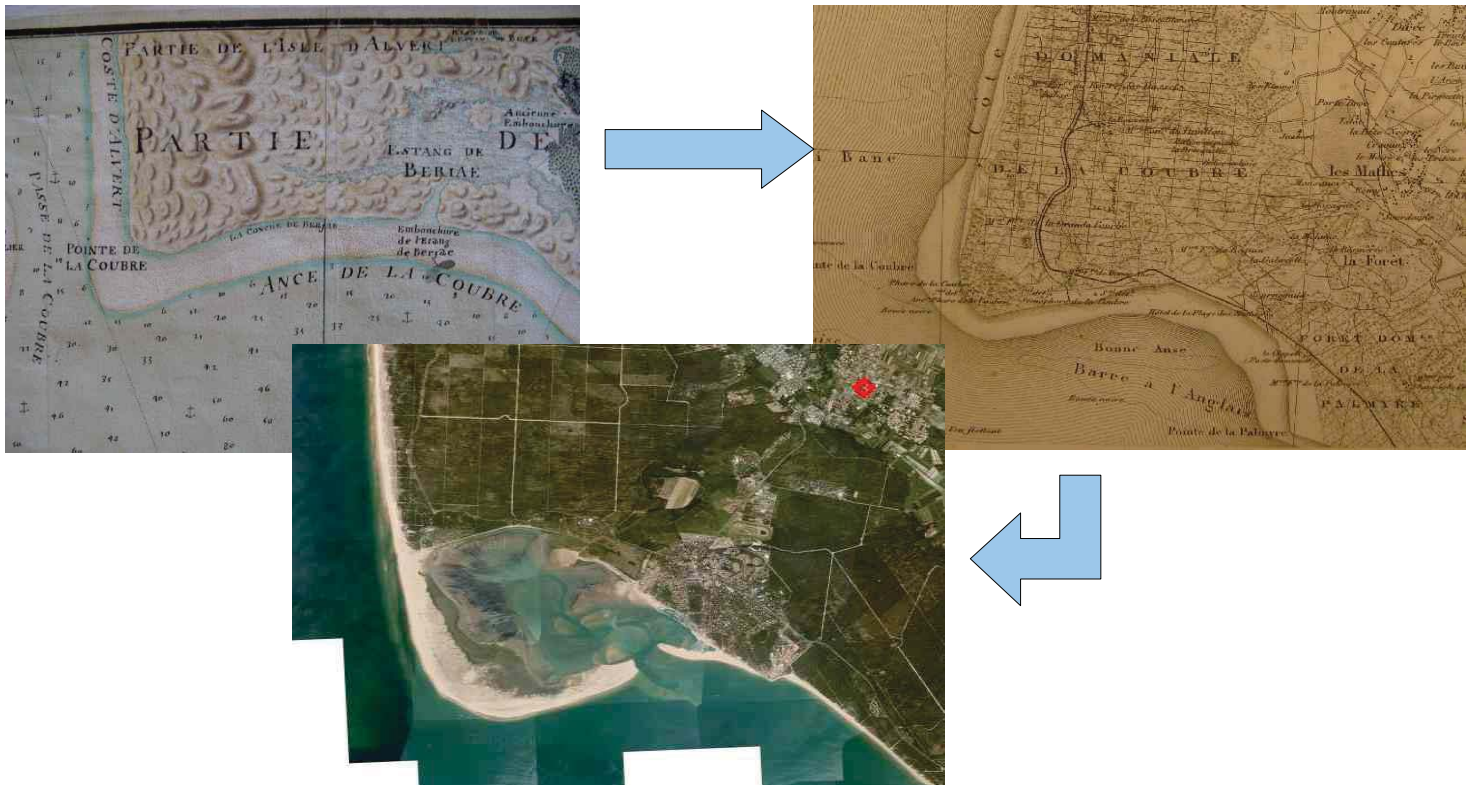


Institut national du patrimoine



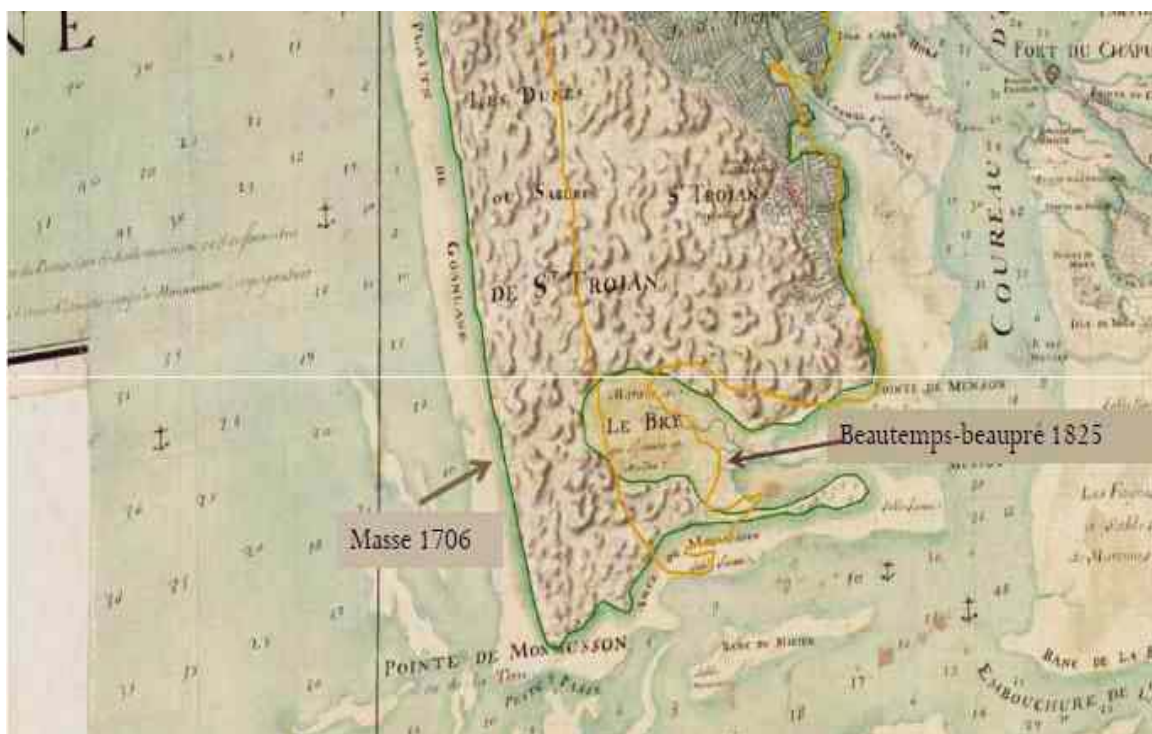
III- L'écohistoire appliquée : des outils

- Superposer les cartes pour révéler les évolutions du territoire
exemple : le trait de côte de la pointe de la Coubre



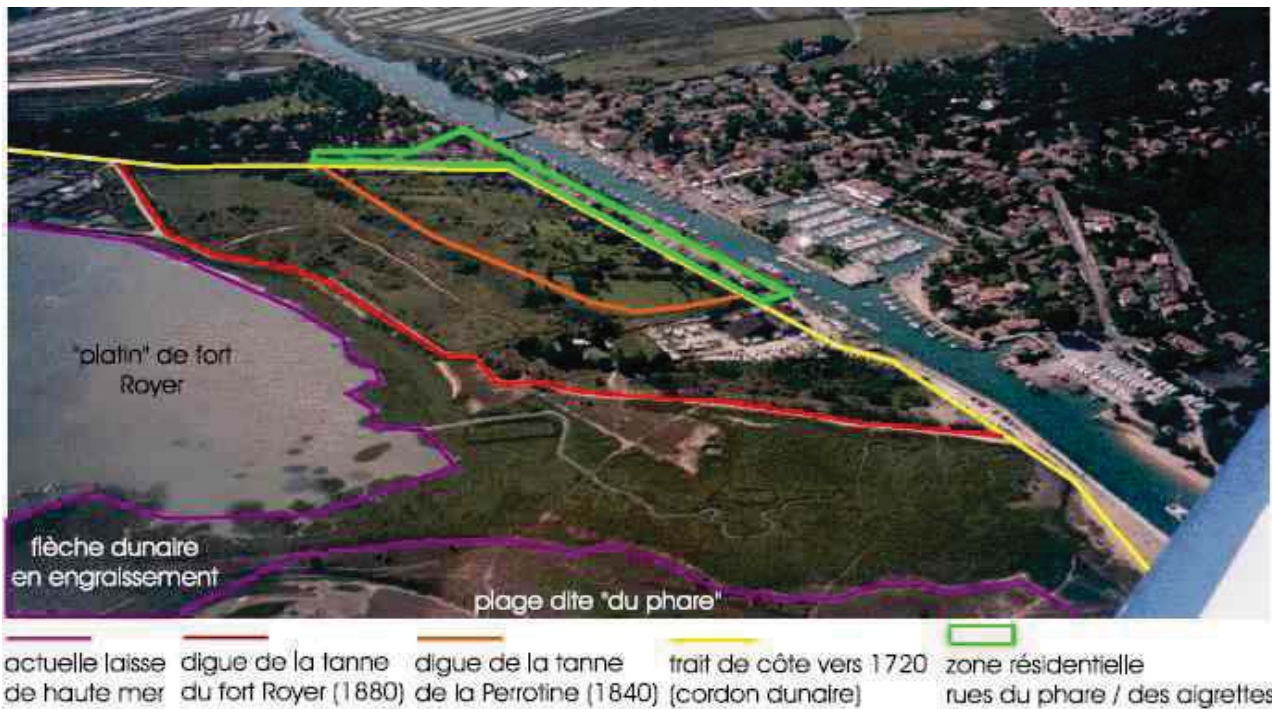
III- L'écohistoire appliquée : des outils

- Superposer les cartes pour révéler les évolutions du territoire
exemple : le trait de côte de la pointe sud d'Oleron



III- L'écohistoire appliquée : des outils

- Superposer les cartes pour révéler les évolutions du territoire
exemple : les marais de la Perrotine à Oleron



III- L'écohistoire appliquée : des outils

- Analyser les paysages et l'occupation du sol

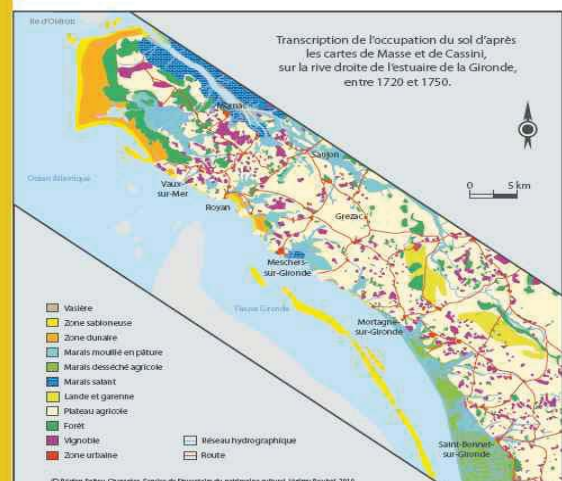
Transcription de l'occupation du sol sur la rive droite de l'estuaire de la Gironde, d'après les cartes de Masse et de Cassini, entre 1720 et 1750.

Cette carte présente l'occupation du sol de la rive droite du fleuve Gironde, dans la première moitié du 18^e siècle. On y observe une dominante agricole, certainement céréalière, et la présence d'espaces viticoles répartis sur l'ensemble du territoire. La vigne est très présente au nord de Royan. L'arrière-pays de Mortagne-sur-Gironde et de Saint-Bonnet-sur-Gironde possède un vignoble plus éparé, assujéti aux contraintes du relief et de l'exposition.

On remarque aussi une importante présence de marais mouillés sur l'ensemble du territoire, et de marais desséchés au niveau de Saint-Bonnet-sur-Gironde. Ce dernier espace correspond aux marais de Cónac et de Blaye, nés du comblement sédimentaire lié à l'hydrodynamisme du fleuve, et desséchés à partir du 17^e siècle. Le lien entre les terres hautes et le fleuve n'est pourtant pas rompu par cet espace de transition car la pêche demeure une activité primordiale pour les communautés locales. Les marais mouillés coïncident avec le réseau hydrographique local, aussi bien sur les affluents de la Seudre que sur ceux du fleuve Gironde. Il s'agit de zones de tourbière, de pâture et de maréage favorables aux activités de chasse, de pêche et d'élevage. Un troisième type de marais longe la Seudre : les marais salants qui structurent le paysage par leurs formes rectilignes caractéristiques et dont la production de sel contribue au commerce maritime de la région.

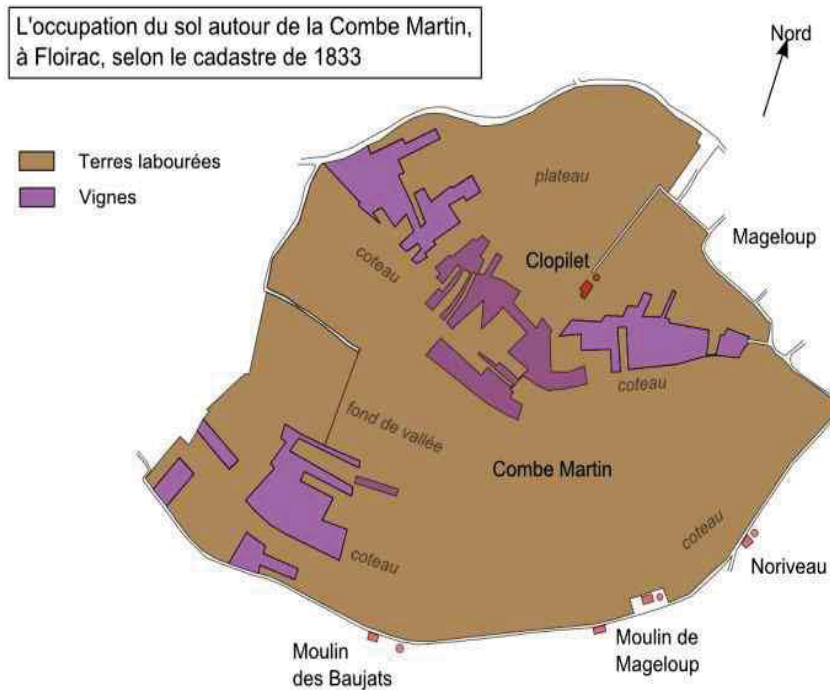
De l'autre côté de la presqu'île, la pointe de la Coubre n'existe pas encore, même si une flèche tend à se dessiner. La presqu'île d'Arvert, délimitée par la Seudre jusqu'à Saujon et le fleuve Gironde jusqu'à Royan, n'est au 18^e siècle, pour la majeure partie, qu'une étendue de dunes retenue par une forêt. On peut observer la présence d'un étang au cœur de l'espace dunaire. L'étang de Beraie est alimenté par les intrusions marines via une embouchure étroite et par l'écoulement du marais mouillé en amont. Celui-ci occupe à cette époque un dixième de la presqu'île. Les premiers efforts de conquête de ces marais par le drainage apparaissent également. Un ensemble de canaux structurés se dessine en effet. L'intérieur de la presqu'île présente la particularité d'une imbrication d'éléments rectilignes qui engendrent une composition ordonnée du paysage, entre un vignoble strié relativement dense et important pour l'époque, des marais salants au nord et un marais mouillé en voie d'aménagement au centre.

L'occupation humaine est très diffuse. Des villes actuelles comme Cozes et La Tremblade n'existent pas encore, alors que des bourgs importants à l'époque, comme Grezac, sont aujourd'hui plus réduits. Les grandes zones urbaines sont interconnectées par un maillage de voies de communication, à la fois perpendiculaires au fleuve et parallèles à celui-ci.



II-1- Les sources cartographiques de l'écohistoire

- Analyser les paysages et l'occupation du sol



- Pour en savoir plus :

<http://inventaire.poitou-charentes.fr/>

Orientation bibliographique

Anne-Laure Séguin

Adjointe au responsable du centre de ressources documentaires, Institut national du patrimoine.

*Les ouvrages et articles précédés d'un * sont consultables au centre de ressources documentaires de l'Inp.*

1. Patrimoine maritime et littoral

1.1. Généralités

*« Les archives municipales et le patrimoine maritime et fluvial » : actes du colloque de la section des archivistes municipaux de l'AAF, Martigues, 22-23 mai 1996, *La Gazette des archives*, 1996-3, 1996-4, n° 174-175, p. 295-457

BARRE Eric, ZYSBERG André (dir.), *L'équipage, du navire antique aux marines d'aujourd'hui* : actes du colloque organisé sur l'Île de Tatihou du 13 au 15 mai 1999, Saint-Vaast-la-Houge, Musée maritime de l'île Tatihou, 2001, 364 p.

BARRE Eric, RIDEL Elisabeth, ZYSBERG André (dir.), *Ils vivent avec le rivage, pêche côtière et exploitation du littoral* : actes du colloque organisé au Musée maritime de l'île Tatihou du 29 juin au 1er juillet 2000, Caen, Université de Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2005 (coll. Histoire maritime, n° 2), 352 p.

CABANTOUS Alain, LESPAGNOL André, PERON Françoise (dir.), *Les Français, la terre et la mer : XIIIe-XXe siècle*, Paris, Fayard, 2005, 700 p.

COCHARD Nicolas, « L'histoire des populations maritimes à l'époque contemporaine : la géographie au service de l'historien. », *EchoGéo* [en ligne], 2012, n° 19, mis en ligne le 10 février 2012 <<http://echogeo.revues.org/12991>> (consulté le 17 septembre 2012).

*CORBIN Alain, *Le territoire du vide : l'Occident et le désir de rivage (1750-1840)*, Paris, Flammarion, (coll. Champs Histoire, n° 218), 407 p.

DESIRE dit GOSSET, Gilles, GARNIER Bernard, HUGON Alain et al. (dir.), *Des galères méditerranéennes aux rivages normands : recueil d'études en hommage à André Zysberg*, Caen, Annales de Normandie, 2011, 574 p.

*GUIGUENO Vincent, *Les phares, gardiens des côtes de France*, Paris, Gallimard, 2012, (coll. Découvertes Gallimard), 127 p.

GUIGUENO Vincent, « Le rivage des ingénieurs », *Le Mouvement Social* [en ligne], 2002/3, n° 200, p. 147-152 <<http://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2002-3-page-147.htm>> (consulté le 17 septembre 2012).

LANGLADE Isabelle, *Marseille : littoral et gens de mer : collection des Archives municipales de Marseille*, Saint-Cyr-sur-Loire, A. Sutton, 1999, (coll. Mémoire en images), 128 p.

MARTY François, *Inventaire du patrimoine conservé par les prud'homies de pêche dans la région Languedoc-Roussillon*, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Languedoc-Roussillon, 1998, 83 p.

La mer, terreur et fascination, Paris, Bibliothèque nationale de France site François Mitterrand, 13 octobre 2004 - 16 janvier 2005 ; Brest, Quartz de Brest, 3 mai 2005 – 13 juillet 2005, catalogue sous la direction d'Alain CORBIN, Hélène RICHARD, Paris, Seuil ; Bibliothèque nationale de France, 2004, 199 p.

MICHAUD Jean-Luc, *Manifeste pour le littoral*, Paris, Berger-Levrault, 1976.

**Le patrimoine maritime et fluvial* : colloque, Nantes, avril 1992, Paris, Direction du patrimoine, 1993, (coll. Actes des Colloques de la Direction du Patrimoine, n° 12), 461 p.

**Les patrimoines maritimes et fluviaux* : séminaire organisé par l'Institut national du patrimoine, Collioure, 1^{er}-4 juillet 2008, Paris, Institut national du patrimoine, 2008, (coll. Dossier de formation permanente, n° 471).

**Les patrimoines maritimes et fluviaux. Les bateaux d'intérêt patrimonial*, séminaire organisé par l'Institut national du patrimoine, Saint-Nazaire, Nantes, Douarnenez, 6-8 juin 2007, Paris, Institut national du patrimoine, 2007, (coll. Dossier de formation permanente, n° 438).

*PERON Françoise (dir.), *Le patrimoine maritime : construire, transmettre, utiliser, symboliser les héritages maritimes européens*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, (coll. Art & Société), 538 p.

Phares : exposition, Musée national de la Marine, 7 mars - 4 novembre 2012, Paris, Musée national de la marine, 2012, 32 p.

**Présentation et conservation des patrimoines maritimes et fluviaux : bateaux, vapeurs, musées maritimes* [en ligne], Paris, Institut national du patrimoine, 2008, (coll. La bibliothèque numérique de l'Inp, n°11).

<http://mediatheque-numerique.inp.fr/index.php/content/download/4212/45512/version/6/file/dossier_electro_11.pdf>
(consulté le 17 septembre 2012)

*RIETH Eric, POMEY Patrice (dir.), *Construction navale maritime et fluviale. Approches archéologique, historique et ethnologique* : actes du septième colloque international d'archéologie navale, Île de Tatihou, Saint-Vaast-la-Hougue, 1994, Paris, CNRS Editions, 1999, (coll. Archaeonautica, n° 14).

ROUDAUT F. (dir.), *La ville maritime. Temps, espace et représentations* : Actes du colloque de Brest des 9-10-11 juillet 1996, Brest, 358 p.

**Vues sur mer, le patrimoine maritime des Côtes d'Armor* : exposition, Archives départementales des Cotes-d'Armor, 1er avril - 30 novembre 2005, Rennes, Ministère de l'Education nationale, Académie de Rennes, 2005, 80 p.

ZYSBERG André (dir.), *Depuis l'enfance matelot : pêcheurs et gens de la mé à la Hougue (1820-1870)*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2005 (coll. Région normande), 312 p.

1.2. Sources

CORVOL Andrée (dir.), *Les sources de l'histoire de l'environnement, Le XIX^{ème} siècle*, Paris, l'Harmattan, 1999, 404 p.

CORVOL Andrée (dir.), *Les sources de l'histoire de l'environnement, Le XX^{ème} siècle*, Paris, l'Harmattan, 2003, 756 p.

CORVOL Andrée, RICHEFORT Isabelle (dir.), *Nature, environnement et paysage : l'héritage du XVIII^e siècle, Guide de recherches archivistiques et bibliographiques*, Paris, L'Harmattan, 1995.

Dossier : « Les archives et la mer », *La Gazette des archives*, 1978-1, n°100.

LE FEVRE Soazig, *Guide des sources d'histoire maritime*, Association de recherche sur le littoral du Ponant : Association des archivistes français, 2005, 112 p.

*LE MARESQUIER Erik, *Guide du lecteur des archives de la Marine, Etat des répertoires et inventaires. Eléments de bibliographie*, 3 éd., Vincennes, Service historique de la Marine, 1995, 88 p.

MÉHAUD C., « Mer et outre-mer, Bibliographie des travaux intéressant l'histoire maritime publiés en France de 1962 à 1975 », *Varia, La Gazette des archives*, 1984-4, n° 127.

MOULIN Angéline, *Inventaire des fonds des acteurs privés et associatifs de la protection de la nature et de l'environnement dans le Finistère* [en ligne], Quimper, Archives départementales du Finistère, 2011, 95 p.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Inventaire_Finistere.pdf> (consulté le 17 septembre 2012)

**Service historique de la Marine*, Vincennes, Service historique de la Marine, 1990, 10 p.

**Sources de l'Histoire du patrimoine : comment et où mener une recherche* [en ligne], Paris, Institut national du patrimoine, 2011.

<http://mediatheque-numerique.inp.fr/index.php/content/download/8579/114791/version/5/file/Sources_histoire_patrimoine_2011.pdf> (consulté le 17 septembre 2012)

1.3. Textes réglementaires et rapports

Décret du 9 juin 2011 relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du Conseil National de la Mer et des Littoraux [en ligne]

<http://legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20110610&numTexte=8&pageDebut=&pageFin=> (consulté le 17 septembre 2012).

Arrêté du 15 septembre 2011 fixant la liste des organismes représentés au sein du Conseil National de la Mer et des Littoraux [en ligne]

<http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20110922&numTexte=9&pageDebut=&pageFin=> (consulté le 17 septembre 2012).

Décret du 16 février 2012 relatif à la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral (SNML) et aux Documents stratégiques de façades (DSF) [en ligne]

<http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20120217&numTexte=6&pageDebut=02781&pageFin=02784> (consulté le 17 septembre 2012).

**Le Grenelle de la mer – Deuxième rapport d'étape 2009-2011* [en ligne], mars 2012, 36 p.

<http://www.legrenelle-environnement.gouv.fr/IMG/pdf/grenellemer-2e_rapport-mars2012.pdf> (consulté le 17 septembre 2012).

**Le Grenelle de la Mer, Groupe III : partager la passion de la mer* [en ligne], juin 2009, 46 p.

<<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/094000255/0000.pdf>> (consulté le 17 septembre 2012).

**Le Grenelle de la mer - Rapport d'étape 2009-2010* [en ligne], février 2011, 27 p.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_d_etape_-_Grenelle_de_la_mer.pdf> (consulté le 17 septembre 2012).

Livre bleu : Stratégie nationale pour la mer et les Océans [en ligne], Décembre 2009, 83 p.

<http://www.sgmer.gouv.fr/IMG/pdf/2009-12-08_-_Livre_bleu.pdf> (consulté le 17 septembre 2012).

Stratégie nationale pour la création et la gestion des aires marines protégées [en ligne], mars 2012, 89 p.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_creation_aires_marines_protegees_scgamp_2012.pdf> (consulté le 17 septembre 2012).

Institut national du patrimoine

2. Sites internet

Agence des aires marines protégées :

<<http://cartographie.aires-marines.fr/>> (consulté le 17 septembre 2012).

Archives de la marine :

<<http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/Archives-de-la-marine-nouveaux.html>> (consulté le 17 septembre 2012).

Archives départementales de la Manche :

<<http://archives.manche.fr/>> (consulté le 17 septembre 2012).

Archives nationales :

<<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/>> (consulté le 17 septembre 2012).

Association French Lines (sur la mise en valeur du patrimoine des compagnies maritimes françaises) :

<<http://www.frenchlines.com/index.php>> (consulté le 17 septembre 2012).

Association pour le Développement de la Recherche en Archéologie sous-marine :

<<http://www.adramar.fr>> (consulté le 17 septembre 2012).

Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE) :

<<http://www.ahpne.fr/>> (consulté le 17 septembre 2012).

Cimarconet, Consultation de l'Inscription Maritime du Cotentin sur Internet :

<<http://www.unicaen.fr/ufr/histoire/cimarconet/>> (consulté le 17 septembre 2012).

Cité de la mer :

<<http://www.citedelamer.com/>> (consulté le 17 septembre 2012).

Conservatoire du littoral et des rivages lacustres :

<<http://www.conservatoire-du-littoral.fr/>> (consulté le 17 septembre 2012).

DRASSM (Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines) :

<<http://www.culture.gouv.fr/fr/archeosm/archeosom/drasm.htm>> (consulté le 17 septembre 2012).

ECOREM (Plateforme de ressources en ligne sur les enjeux de la mer et des littoraux méditerranéens) :

<<http://ecorem.fr/wakka.php?wiki=PagePrincipale>> (consulté le 17 septembre 2012).

Etudes et documents : Impacts à long terme du changement climatique sur le littoral métropolitain

<<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED55.pdf>> (consulté le 17 septembre 2012).

Inventaire général du patrimoine culturel :

<<http://www.inventaire.culture.gouv.fr/>> (consulté le 17 septembre 2012).

Météo France :

<<http://france.meteofrance.com/>> (consulté le 17 septembre 2012).

Musées de Cherbourg-Octeville :

<<http://www.ville-cherbourg.fr/themes/culture/musees/>> (consulté le 17 septembre 2012).

Musée des phares et des balises à Ouessant :

<<http://www.pnr-armorique.fr/Visiter/Le-reseau-des-musees-et-maisons-a-themes/Musee-des-Phares-et-Balises>> (consulté le 17 septembre 2012).

Musée Mathurin Méheut :

<<http://www.musee-meheut.fr/fr/accueil.html>> (consulté le 17 septembre 2012).

Musée National de la Marine :

<www.musee-marine.fr> (consulté le 17 septembre 2012).

Musée de Tatihou :

<<http://tatihou.manche.fr/>> (consulté le 17 septembre 2012).

Museum Emmanuel-Liais :

<<http://www.ville-cherbourg.fr/themes/culture/musees/museum-emmanuel-liais/>> (consulté le 17 septembre 2012).

Muséum National d'Histoire Naturelle :

<<http://www.mnhn.fr/museum/office/transverse/transverse/accueil.jsp>> (consulté le 17 septembre 2012).

ONML (Observatoire national de la mer et du littoral) :

<<http://www.onml.fr/accueil/>> (consulté le 17 septembre 2012).

Plaquette sur les plans d'action pour le milieu marin (PAMM) - Pour un bon état écologique du milieu marin

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Mise_en_oeuvre_directive-cadre.pdf> (consulté le 17 septembre 2012).

Plaquette sur la stratégie de gestion du trait de côte :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/12004_Strat%C3%A9gie-gestion-trait-de-cote-2012_V6_29-02-12_light.pdf> (consulté le 17 septembre 2012).

Plan « submersions rapides » :

Document intégral :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Le_plan_submersion_rapide.pdf> (consulté le 17 septembre 2012).

Résumé de 4 pages (qui seul figurera au dossier de séance) :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGPR_Plan_submersion_18-11-2011_DEF_Web.pdf> (consulté le 17 septembre 2012).

Plaquette : Grenelle de la mer 2009-2011 :

<http://www.legrenelle-environnement.gouv.fr/IMG/pdf/grenelle_mer_2009a2011_-_salon_nautique.pdf> (consulté le 17 septembre 2012).

Point Sur : Conservation du Littoral :

<<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/LPS108.pdf>> (consulté le 17 septembre 2012).

Service historique de la Défense :

<www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr> (consulté le 17 septembre 2012).

Service historique de la Défense de Cherbourg :

<<http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/Le-SHD-a-Cherbourg.html>> (consulté le 17 septembre 2012).

Annexes



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le

La ministre de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie

La ministre de la Culture et de la Communication

à

à

Monsieur le directeur des affaires maritimes,
Monsieur la directrice de l'eau et de la biodiversité,
Monsieur le directeur de l'ENIM,
Monsieur le directeur du CETMEF,
Messieurs les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
Messieurs les directeurs de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
Monsieur le directeur des territoires, de l'aménagement et de la mer,
Messieurs les directeurs inter-régionaux de la mer,
Messieurs les directeurs de la mer,
Mesdames et messieurs les directeurs départementaux des territoires et de la mer.

Messieurs les préfets de région,
Mesdames et messieurs les préfets départementaux,
Messieurs les préfets maritimes,

à l'attention de Mesdames et Messieurs les directeurs des services départementaux d'archives.

*Pour information :
Secrétariat général de la mer*

*Pour information :
Secrétariat général du Gouvernement (Réate)*

Circulaire DGP/SIAF/2012/ et NOR

Tri et conservation des documents produits et reçus par les services du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) chargés de la mer et du littoral.

Textes de référence :

1. Mer, littoral, pêche

- Code rural et de la pêche maritime ;
- Code des ports maritimes ;
- Décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

2. Enseignement maritime

- Code du travail maritime ;
- Arrêté du 24 novembre 2008 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime par la validation d'acquis d'expérience (VAE) NOR : DEVT0828641A ;

3. Organisation des services du MEDDE

- Décret n° 2010-1443 du 25 novembre 2010 relatif aux attributions du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;
- Décret n° 2011-1242 du 5 octobre 2011 modifiant le décret n°2008-680 du 9 juillet 2008 et arrêté du 5 octobre portant organisation de l'administration centrale ;
- Décret n° 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions inter-régionales de la mer ;
- Décret n° 2010-1009 du 30 août 2010, titre I, art. 2 sur les missions de l'ENIM ;
- Convention MEDDE/ENIM du 21 octobre 2010 ;
- Circulaire du 5 juillet 2011 relative à l'organisation du réseau structuré de la fonction archivage au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

4. Archives publiques

- Code du patrimoine, notamment les livres II des parties législative et réglementaire ;
- Circulaire DGP/SIAF/201/020 du 25 novembre 2010 sur le contrôle et la collecte des archives des opérateurs de l'État ;
- Circulaire n°16-1984 du 9 mai 1984 déterminant la durée de conservation des archives de la Caisse générale de prévoyance.

Textes modifiés :

- Circulaire 98-64 du 19 juin 1998 relative au traitement des archives des directions départementales de l'équipement ;
- Circulaire 96-048 du ministère chargé de la mer du 7 mars 1996 sur les archives des quartiers des affaires maritimes ;
- Note AD 22680/5994 du 29 novembre 1985 sur les archives des services extérieurs des affaires maritimes.

Veillez trouver ci-joint la circulaire citée en objet. Nous vous remercions d'en assurer la plus large diffusion auprès de vos services.

Pour la ministre de l'Écologie, du Développement
durable et de l'Énergie,

et par délégation
le secrétaire général

Jean-François MONTIELS

VISA

Pour le ministre de l'Agriculture et de
l'Agroalimentaire,

et par délégation
le secrétaire général

Jean-Marie AURAND

Pour la ministre de la Culture
et de la Communication,

et par délégation
le directeur, chargé des Archives de France

Hervé LEMOINE

VISA

Pour le ministre de la Défense,

et par délégation
le directeur de la mémoire, du patrimoine
et des archives

Éric LUCAS

**CIRCULAIRE DGP/SIAF/2012/ ET NOR
RELATIVE AU TRI ET A LA CONSERVATION DES DOCUMENTS PRODUITS ET
REÇUS PAR LES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE (MEDDE) CHARGÉS DE LA MER
ET DU LITTORAL**

SOMMAIRE DE LA CIRCULAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	
1. Obligations législatives et réglementaires relatives aux archives publiques.....	
1.1. Responsabilité des archives, contrôle scientifique et technique.....	
1.2. Visa obligatoire pour toute destruction d'archives dépourvues d'utilité administrative ou d'intérêt historique ou scientifique.....	
1.3. Versement obligatoire des archives à conservation définitive.....	
2. Mode d'emploi de la circulaire.....	
2.1. L'introduction.....	
2.2. Le tableau de tri et de conservation des archives.....	
2.3. Modalités d'archivage des données et documents numériques.....	
Liste des services concernés par la circulaire.....	
Liste des sigles et acronymes employés dans les tableaux.....	

TABLEAUX DE TRI ET DE CONSERVATION

<u>1. SECURITE ET ACTIVITES MARITIMES</u>	
1.1. Sécurité et sûreté maritimes.....	
1.2. Gens de mer et enseignement maritime.....	
1.3. Flotte de commerce.....	
1.4. Action interministérielle de la mer.....	
<u>2. PECHEES MARITIMES ET CULTURES MARINES</u>	
2.1. Pêches maritimes.....	
2.2. Cultures marines.....	
<u>3. URBANISME ET PAYSAGES</u>	
3.1. Gestion et police du domaine public maritime (DPM).....	
3.2. Ingénierie de conseil auprès des collectivités.....	
<u>4. EAU ET BIODIVERSITE</u>	
4.1. Gestion des milieux et espaces marins et du littoral.....	
4.2. Création et gestion de réserves naturelles et de parcs nationaux.....	
4.3. Incitation à la gestion durable du patrimoine naturel.....	
4.4. Natura 2000 (en mer).....	
<u>5. INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT MARITIME</u>	
5.1. Infrastructures, stratégie d'aménagement.....	
5.2. Activité liée au transport maritime.....	
5.3. Activité portuaire.....	

ANNEXES

<u>Annexe 1 – Fiches de description des producteurs et des fonctions</u>	
1. Description de la direction des affaires maritimes (fiche ISAAR).....	

- 2. Description de la direction de l'eau et de la biodiversité (fiche ISAAR).....
- 3. Description de l'inspection générale de l'enseignement maritime (fiche ISAAR).....
- 4. Description du bureau enquêtes accidents mer (fiche ISAAR).....
- 5. Description du centre d'études techniques maritimes et fluviales (fiche ISAAR).....
- 6. Description de la direction inter-régionale de la mer (fiche ISAAR).....
- 7. Description de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (fiche ISAAR).....
- 8. Description de la direction départementale des territoires et de la mer/délégation à la mer et au littoral (fiche ISAAR).....
- 9. Description de la préfecture maritime (fiche ISAAR).....
- 10. Description de l'établissement national des invalides de la marine (fiche ISAAR).....
- 11. Description de la fonction « gestion des gens de mer » (fiche ISDF).....
- 12. Description de la fonction « suivi des pêches maritimes » (fiche ISDF).....

Annexe 2 – Précisions typologiques.....

- 1. Les types d'établissements de signalisation maritime.....
- 2. Les types de ports maritimes.....

Annexe 3 – Composition du groupe de travail.....

INTRODUCTION

La présente circulaire a pour objet de fixer les règles d'archivage des dossiers relatifs à la mer et au littoral produits par les services de l'État, pour l'essentiel dans le cadre de la mission Écologie, développement et aménagement durables et, pour une part complémentaire, dans le cadre de la mission Agriculture et pêche. A cet égard elle comble une lacune, la réglementation archivistique n'ayant jusqu'à présent abordé cette thématique que de façon circonscrite. Elle contribue également à une connaissance raisonnée du mode de production et de conservation de documents qui constituent des ressources informationnelles pour l'ensemble des acteurs intéressés à la gouvernance écologique de la mer et du littoral.

Cette circulaire formalise les procédures d'archivage applicables par les services du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) au niveau de son administration centrale (AC) et de ses services régionaux ou inter-régionaux (DREAL, DIRM ainsi que leurs services spécifiques, CROSS, CSN, phares et balises, centres de stockage POLMAR). Elle les décline aussi, sur les mêmes champs d'activités, pour le niveau départemental (DDTM/DML). Elle prend en compte les collaborations exercées par certains de ces services avec les préfetures maritimes.

Ce texte a été élaboré par des archivistes départementaux d'une part et des archivistes et représentants des services du MEDDE des régions Bretagne et Pays-de-Loire d'autre part, réunis de janvier à octobre 2011¹. Ce groupe, piloté par la mission des Archives du MEDDE et par le bureau de la Gestion, de la Sélection et de la Collecte du Service interministériel des Archives de France, s'est appuyé sur des travaux préalables, notamment le référentiel de conservation des archives de la direction des affaires maritimes réalisé en 2009, et a sollicité le ministère chargé de la défense ainsi que le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, pour les parties qui leur sont propres.

Elle se compose d'un préambule rappelant les règles applicables aux archives publiques conformément au code du patrimoine, d'une introduction historique présentant les services maritimes actuels, de quatre tableaux de tri et de conservation des archives produites par les services maritimes et d'annexes.

1. OBLIGATIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES RELATIVES AUX ARCHIVES PUBLIQUES

1.1. Responsabilité des archives, contrôle scientifique et technique

La responsabilité de la gestion et de la conservation des archives courantes et intermédiaires incombe au service qui a produit ces archives (code du patrimoine, art. R. 212-10 et R. 212-11). En réponse à cette exigence, la circulaire NOR DEVK1031905C du 5 juillet 2011 organise au profit des services du MEDDE une fonction d'archivage courant et intermédiaire en réseau national structuré, piloté par le secrétariat général du ministère.

La responsabilité des archives définitives ressort du service public d'archives compétent conformément aux articles R. 212-12 et R. 212-13 du code du patrimoine.

Le contrôle scientifique et technique (CST), tel que défini à l'article R. 212-3 du code du patrimoine, est exercé sur ces archives, quel que soit leur âge, par la personne qui en est chargée, conformément à l'article R. 212-4 du code du patrimoine. Dans le cas présent, le contrôle scientifique et technique sur les archives des services maritimes du MEDDE est assuré, d'une part, par le chef de la mission des archives du MEDDE pour ce qui concerne l'administration centrale et les établissements publics, et, d'autre part, par les directeurs des services départementaux d'archives territorialement compétents pour ce qui concerne les services déconcentrés du MEDDE.

Il est à noter que dans les tableaux qui suivent, le niveau de responsabilité de l'archivage peut

¹ Voir la composition du groupe de travail en annexe.

varier en fonction des contextes locaux. En effet, la délégation de signature relève de décisions locales à prendre en compte lors de la mise en œuvre des règles d'archivage.

1.2. Visa obligatoire pour toute destruction d'archives dépourvues d'utilité administrative ou d'intérêt historique ou scientifique

Toute élimination de documents d'archives publiques, dépourvus d'utilité administrative ou d'intérêt historique ou scientifique, est interdite sans le visa préalable de la personne chargée du contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives (code du patrimoine, art. L. 212-2, L. 212-3 et R. 212-14).

Ainsi, la liste des documents arrivés au terme de leur durée d'utilité administrative (DUA) et dont le sort final est la destruction, doit être reprise dans un bordereau d'élimination, qu'il convient de faire viser par la personne chargée du contrôle scientifique et technique.

La destruction des documents doit être opérée de façon à garantir la confidentialité des informations et l'inaliénabilité des archives publiques. Elle doit faire l'objet d'une certification par l'opérateur ou le prestataire qui y procède.

1.3. Versement obligatoire des archives à conservation définitive

Les documents qui doivent être conservés définitivement à l'expiration de leur durée d'utilité administrative (DUA) doivent obligatoirement être versés au service public d'archives compétent. En l'occurrence, pour les archives de l'administration centrale et des établissements publics du MEDDE, le versement s'effectue aux Archives nationales. Quant aux archives des services déconcentrés du MEDDE, le versement s'effectue auprès des services départementaux d'archives compétents. Néanmoins, la circulaire DGP/SIAF/2010/020 du 25 novembre 2010 relative au contrôle et à la collecte des archives des opérateurs de l'État autorise, par convention tripartite, le dépôt des archives d'un opérateur de l'État à un service départemental d'archives. Cette possibilité peut donc être mise en œuvre par les opérateurs de l'État concernés par la présente circulaire (ENIM, ports, parcs naturels, etc.). Par ailleurs, la conservation des archives historiques produites par la Préfecture maritime est assurée par le Service historique de la Défense (SHD).

En application de l'article R. 212-16 du code du patrimoine, tout versement doit faire l'objet d'un bordereau de versement, établi conformément aux préconisations du service public d'archives.

Le tableau de tri et de conservation des archives a pour but de faciliter l'application de ces dispositions législatives et réglementaires en donnant un cadre plus précis et plus spécifique pour la gestion des archives des services du MEDDE chargés de la mer et du littoral. Ainsi, les bordereaux d'élimination et de versement réglementaires ci-dessus mentionnés devront indiquer les références précises de la présente circulaire.

2. MODE D'EMPLOI DE LA CIRCULAIRE

2.1. L'introduction

L'introduction du tableau de tri et de conservation liste brièvement les services et fonctions concernés par la circulaire et renvoie, pour la description détaillée, aux fiches présentées en annexe. Afin que ces informations soient directement réutilisables par les archivistes pour alimenter leurs systèmes d'information, les fiches de description des services producteurs ont été réalisées conformément à la norme ISAAR (CPF) sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles et la description des fonctions a été réalisée conformément à

la norme ISDF pour la description des fonctions.

2.2. Le tableau de tri et de conservation des archives

Le tableau de tri et de conservation des archives a pour vocation de faciliter la bonne gestion des archives courantes et intermédiaires ainsi qu'une collecte sélective et raisonnée des archives historiques à l'expiration des délais d'utilité administrative des documents. Le service d'archives compétent, en étroite collaboration avec le service producteur, pourra décliner ce tableau de tri et de conservation en autant de tableaux de gestion que de besoin.

Le tableau de tri et de conservation ne cherche pas à refléter le mode d'organisation propre à chaque service mais présente, sous une forme synthétique susceptible d'être utilisée par tous, les fonctions et sous-fonctions des services du MEDDE chargés de la mer et du littoral reflétées dans le tableau par les différents niveaux de titre.

Le tableau se compose de six colonnes, qu'il convient de lire comme suit. Pour chacune des *typologies de documents* (colonne 2), parfois regroupées en objets et identifiées par un numéro d'ordre (colonne 1, *identifiant*), sont définis :

- le *service maître*, chargé, à l'expiration de la durée d'utilité administrative, du versement de cette typologie de documents au service public d'archives compétent. Les services qui détiendraient également cette typologie de documents et qui ne sont pas désignés comme « service maître », peuvent les détruire au bout d'une durée d'utilité qu'il leur appartient de fixer en concertation avec la personne chargée d'exercer le contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives.
- la *durée d'utilité administrative (DUA)*, qui correspond au temps pendant lequel les documents doivent être conservés, pour des raisons légales et juridiques et pour la bonne marche du service, dans les locaux du service producteur. La DUA court à compter de la date de clôture du dossier qui n'est pas systématiquement la date du document le plus récent. Par exemple, un dossier clos par un arrêté de 2011 valable 5 ans verra sa DUA démarrer en 2016 et non en 2011. Pour les registres, la DUA court à compter de la date du dernier enregistrement.

Cas particulier des financements européens : en ce qui concerne les pièces justificatives comptables relatives à des opérations cofinancées par des fonds européens, il faut tenir compte du règlement (CE) n°1083/2006 du conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion et abrogeant le règlement (CE) n° 1260/1999 (Journal officiel de l'Union européenne du 31.7.2006, L210/25). Selon l'article 90 de ce règlement, « l'autorité de gestion veille à ce que l'ensemble des pièces justificatives concernant les dépenses et les audits » d'un programme opérationnel « soit tenu à la disposition de la Commission et de la Cour des comptes » pendant 3 ans à compter de la clôture du programme ou pendant une période de 3 ans suivant l'année au cours de laquelle une clôture partielle a eu lieu. Dans ce cas, la DUA indiquée dans le tableau est suivie d'un € qui signifie littéralement « et/ou délais imposés par la réglementation européenne ».

- le *sort final*, qui définit l'action à mener par le service producteur à l'issue de la durée d'utilité administrative des documents. Ce sort final peut être la destruction (D) qui ne pourra être effectuée qu'après visa de la personne chargée du contrôle scientifique et technique (voir 1.1), le versement intégral des documents (V) à verser à titre historique au service public d'archives compétent ou le tri (I) qui signifie que les documents doivent être triés avant leur versement au service public

d'archives.

Enfin, la colonne *observations* mentionne les *références* (ref.) législatives et réglementaires relatives à une procédure administrative ou à une typologie de documents, les textes qui permettent la *justification de la DUA* (justif. DUA) ou *du sort final* (justif. SF), les *critères de tri* (tri) à appliquer lorsque le sort final est T et enfin des *remarques* (rq.) d'ordre général qui permettent d'apporter un complément d'information si nécessaire.

2.3. Modalités d'archivage des données et documents numériques.

Les données et documents nativement numériques sont soumis aux mêmes obligations législatives et réglementaires que les documents sur support papier, rappelées ci-dessus : visa obligatoire pour l'élimination, versement des données à caractère historique ou patrimonial au service public d'archives territorialement compétent. Les dispositions de la présente circulaire s'appliquent donc aux archives papier comme aux archives électroniques.

Toutefois, l'archivage de ces données et documents doit faire l'objet d'une attention particulière, tant de la part des responsables informatiques que de la part des archivistes et ce, dès la conception des systèmes d'information. Une stratégie d'archivage devra donc être étudiée et mise en place pour chaque type de cas rencontré (documents bureautiques, documents intégrés dans une gestion électronique de document (GED), bases de données, systèmes d'information métier, etc.) et pour chaque étape du cycle de vie, sachant que les solutions techniques à mettre en œuvre peuvent être très variées en fonction de ces paramètres et de l'existence ou non d'une plate-forme d'archivage numérique dans le service public d'archives².

Les systèmes d'information en usage dans les services en charge des affaires maritimes sont recensés dans les tableaux qui suivent. Toutefois, leur évaluation archivistique requérant une analyse approfondie, il n'a pas été retenu de les traiter dans la présente circulaire. En revanche, leur mention dans leur contexte fonctionnel éclaire la compréhension globale de la production des informations sur les sujets traités. Leur recensement doit aussi permettre leur utilisation éventuelle comme gisement de métadonnées permettant de constituer des instruments de recherche.

2 Par exemple, versement manuel pour les documents bureautiques hors GED (à condition de prévoir une identification correcte dès la création de ces documents : nommage des fichiers, plan de classement, etc.) ; pour les cas les plus simples de bases de données, prévision d'exports réguliers à plat avec versement parallèle de la documentation associée et, si possible, conversion vers un format pérenne d'archivage de type SIARD (cf. Note d'information DGP/SIAF/2010/017 du 21 septembre 2010) ; pour les flux de données issus de systèmes d'information, exports conformes au standard d'échange des données pour l'archivage (SEDA, cf. <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/seda/>), etc. Sur ces aspects, il convient de se reporter aux pages consacrées aux archives électroniques sur le site internet des Archives de France : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/archives-electroniques/>

Liste des services concernés par la circulaire

Les services produisant des archives relatives à la mer et au littoral sont nombreux. Sont principalement concernés par la présente circulaire les services de l'administration centrale et déconcentrée du MEDDE, ainsi que quelques organismes indépendants. Le tableau ci-dessous donne la liste de ces services ainsi que les sigles correspondant utilisés dans les tableaux de tri et de conservation et, le cas échéant, le renvoi aux fiches ISAAR présentées en annexe pour une description plus précise des producteurs.

	<i>Sigle utilisé dans le tableau</i>	<i>Fiche ISAAR (en annexe)</i>
Administration centrale		
Bureau du cabinet ministériel	AC/cabinet	
Direction des affaires maritimes	AC/DAM	Fiche n°1
Direction des services de transports	AC/DST	
Direction de l'eau et de la biodiversité	AC/DEB	Fiche n°2
Inspection générale des affaires maritimes	AC/IGAM	
Inspection générale de l'enseignement maritime	AC/IGEM	Fiche n°3
Conseil général de l'environnement et du développement durable	AC/CGEDD	
Bureau enquêtes et accidents mer	BEA-mer	Fiche n°4
Centre d'études techniques maritimes et fluviales	CETMEF	Fiche n°5
Service de santé des gens de mer	SSGM	
Services déconcentrés		
Direction inter-régionale de la mer	DIRM	Fiche n°6
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	DREAL	Fiche n°7
Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage	CROSS	
Centre de sécurité des navires	CSN	
Phares et balises	P&B	
Direction départementale des territoires et de la mer / délégation à la mer et au littoral	DDTM/DML	Fiche n°8
Services d'autres ministères		
Préfecture maritime	PréMar	Fiche n°9
Direction départementale de la protection des populations	DDPP	

Organismes indépendants		
Établissement national des invalides de la marine	ENIM	Fiche n°10
Établissements d'enseignement maritime	EEM	
Conseil supérieur de la marine marchande	CSMM	
Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux	CEDRE	

Les fonctions à l'origine des archives relatives à la mer et au littoral sont nombreuses. Ont été décrites en annexe la fonction « gestion des gens de mer » et la fonction « suivi des pêches maritimes ».

Liste des sigles et acronymes employés dans les tableaux

AC	Administration centrale
AISM	Association internationale de signalisation maritime
AOT	Autorisation d'occupation temporaire
APB	Armement des phares et balises, voir P&B
ATD	Autorisation de transport déterminé
BEA	Bureau enquête et accidents
CAA-ACR	Cessation anticipée d'activité - Allocation complémentaire de ressources
CCS	Commission centrale de sécurité
CEDRE	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux
CETMEF	Centre d'études techniques maritimes et fluviales
CGDD	Commissariat général au développement durable
CGP	Caisse générale de prévoyance
CIRPA	Comité interministériel de restructuration de la pêche artisanale
CMAFMC	Caisse maritime d'allocations familiales des marins du commerce
CMRA	Commission médicale régionale d'aptitude
CNA	Centre national des archives, voir ENIM
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNLRE	Centre national de liquidation des rôles d'équipage, voir ENIM
CNML	Conseil national de la mer et des littoraux
CNSNP	Commission nationale de sécurité de la navigation de plaisance
COD	Centre opérationnel de défense
COMOP	Comité opérationnel
Com SAR	Sous-comité chargé des radio-communications maritimes, de la recherche et du sauvetage en mer, voir OMI
COREMODE	Commission régionale de modernisation et de développement de la pêche artisanale et des cultures marines, voir COREPAM
COREPAM	Commission régionale de la pêche et de l'aquaculture maritimes
CREN	Conservatoire régional des espaces naturels
CRIP	Commission régionale d'investissement à la pêche
CRM	Caisse de retraite des marins
CROSS	Centre régional opérationnel de surveillance et sauvetage, voir DIRM
CLPMEM	Comité local des pêches maritimes et des élevages marins
CNDPS	Commission départementale de la nature, des paysages et des sites
CNPMEM	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins
CRPMEM	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
CRS	Commission régionale de sécurité
CSFPM	Comité spécialisé de la formation professionnelle maritime
CSMM	Conseil supérieur de la marine marchande

CSN	Centre de sécurité des navires, voir DIRM
CSNPSN	Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques
CSRNP	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CSV	Commission spéciale de visite
CVRH	Centre de valorisation des ressources humaines
DAM	Direction des affaires maritimes, voir DGITM
DCS	Dispositif de contrôle et de sûreté
DCSMM	Directive cadre stratégie pour le milieu marin
DDRM	Dossier départemental sur les risques majeurs
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DGALN	Direction générale aménagement, logement, nature
DGITM	Direction générale infrastructures, transports, mer
DIRM	Direction inter-régionale de la mer
DML	Délégation à la mer et au littoral, voir DDTM
DOCOB	Document d'objectif
DPM	Domaine public maritime
DPMA	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, voir MAA
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DTA	Décompte trimestriel automatisé
DTA	Directive territoriale d'aménagement
DTS	Déclaration trimestrielle simplifiée
E-CFDAM	École-centre de formation et de documentation des affaires maritimes
EEM	Établissement d'enseignement maritime
EMSA	European maritime safety agency (Agence européenne de sécurité maritime ou AESM)
ENIM	Établissement national des invalides de la marine
ENSM	École nationale supérieure maritime
ESM	Établissement de signalisation maritime
FEP	Fonds européen pour la pêche, voir IFOP
GPM	Grand port maritime
IAT	Investissement à terre
IFOP	Instrument financier d'orientation de la pêche, voir FEP
IFRECOR	Initiative française pour les récifs coralliens
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IGAM	Inspection générale des affaires maritimes
IGEM	Inspection générale de l'enseignement maritime
ISM	International Safety Management (Code international de gestion de la sécurité)
ISPS	International Ship and Port Security (Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires)
LPM	Lycée professionnel maritime
LPM	Livret professionnel maritime

MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
MAS	Maritime assistance services (Service d'assistance maritime)
MEDDE	Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
MNHM	Muséum national d'histoire naturelle
MOU	Memorandum of understanding (Mémorandum d'entente)
OIT	Organisation internationale du travail
OMI	Organisation maritime internationale
P&B	Phares et balises, voir APB
PAMM	Plan d'action pour le milieu marin
PCA	Poste de commandement avancé
PIM	Pièce d'identité des marins
PLU	Plan local d'urbanisme
PME	Permis de mise en exploitation
PNM	Parc naturel marin
PolMar	Pollutions maritimes
POS	Plan d'occupation des sols
PPA	Personne publique associée
PPR Inondation	Plan de prévention des risques inondation
PPRL	Plan de prévention des risques littoraux sur la submersion marine et l'érosion côtière
PPS	Permis de pêche spéciaux
PréMar	Préfecture maritime
PSC	Port state control (Contrôle des navires au titre de l'État du port)
PSF	Plan de sortie de flotte
PSN	Plan de secours aux naufragés
RSI	Règlement sanitaire international
RTE-T	Réseau Trans-Européen de Transport
SAR	Search and Rescue (recherche et sauvetage en mer)
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SD	Service déconcentré de l'État
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SHD	Service historique de la Défense
SI	Système d'information
SITREP	Situation Report (Compte rendu opérationnel de recherche et de sauvetage)
SMVM	Schéma de mise en valeur de la mer
SPPL	Servitude de passage de piétons le long du littoral
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
SSGM	Service de santé des gens de mer
STCW	Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers (Normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille)
TA	Tribunal administratif

TMC	Tribunal maritime commercial
TVB	Trame verte et bleue
UGIS	Unité de gestion des interventions sociales
UHF	Ultra High Frequency
ULAM	Unité littorale des affaires maritimes
VAE	Validation d'acquis d'expérience
WETREP	West European Tanker Report
ZAC	Zone d'aménagement concerté
ZMPV	Zone maritime particulièrement vulnérable
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
ZPS	Zone de protection spéciale
ZSC	Zone spéciale de conservation

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
1. SECURITE ET ACTIVITES MARITIMES					
1.1. Sécurité et sûreté maritimes					
1.1.1. Surveillance du trafic maritime					
<i>Sauvetage en mer</i>					
111/01	Norme, élaboration : dossier de travail, texte réglementaire.	AC/DAM	10 ans	V	
111/02	Participation au sous-comité chargé des radio-communications maritimes, de la recherche et du sauvetage en mer (COM SAR) : dossier préparatoire.	AC/DAM	5 ans	V	
111/03	Alerte, traitement et réception : message SITREP.	CROSS	10 ans	D	<u>Rq.</u> : ces messages, émis par les CROSS après incident, alimentent la base Trafic2000.
	CROSS, suivi :				
111/04	- bilan annuel d'activité ;	CROSS	5 ans	V	
111/05	- rapport d'inspection générale ;	AC/IGAM CROSS	5 ans	V	
111/06	- journal de bord.	CROSS	5 ans	V	<u>Rq.</u> : les accidents y sont consignés.
111/07	Opération de surveillance et de sauvetage, mise en œuvre : - cahier de veille des transmissions (transcription des messages UHF (Ultra High Frequency) par écrit ou enregistré) ;	CROSS	1 an	D	
111/08	- dossier d'opération relative à la recherche et au sauvetage en mer (SAR), à la surveillance de la navigation maritime (MAS), à la lutte contre les pollutions marines (PolMar) ;	CROSS	5 ans	T	<u>Tri.</u> : verser les années finissant par 0 et 5 et, éventuellement, les opérations concernant des personnes décédées ou disparues ainsi que des dossiers signalés (opérations ayant des suites judiciaires, médiatiques, etc.). <u>Rq.</u> : les dossiers d'opérations sont constitués d'une main courante, d'une fiche de renseignements sur les navires, d'une fiche de renseignements sur l'équipage et d'un compte rendu d'opération (SITREP).
111/09	- SI SECUMAR Web ;	AC/DAM	Cf. Observations	Observations	<u>Rq.</u> : système de collecte des informations relatives aux opérations de sauvetage
111/10	- SI Marylin ;	AC/DAM	Cf. Observations	Observations	<u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique. <u>Rq.</u> : système de gestion des opérations de recherche et de sauvetage en mer.

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
111/ 11	- SI SCG ;	AC/DA M			<u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
111/ 12	- SI SGVT.	AC/DA M			<u>Rq.</u> : il s'agit d'une plate-forme de communication pour les CROSS. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
111 /13	Engagement et contrôle opérationnel des moyens, mise en œuvre des plans de secours spécifiques : plan de secours aux naufragés (PSN).	Préfecture maritime	/	/	<u>Rq.</u> : le PSN est déclenché sur décision du préfet maritime. La préfecture maritime verse ses dossiers au Service historique de la Défense (SHD). Les documents peuvent être éliminés par les services du MEDDE au terme d'une durée de 5 ans.
<i>Surveillance du trafic</i>					
111 /14	SI TRAFIC2000.	AC/DA M			<u>Rq.</u> : système de surveillance du trafic et d'échanges d'informations sur les navires. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
<i>Contrôle de la pollution en mer</i>					
111 /15	Traversée de zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV) : message WETREP.	CROSS	1 an	D	<u>Rq.</u> : ces messages, émis par les navires, sont envoyés aux CROSS puis abondent la base de données nationale Trafic 2000.
111 /16	Dossier de pollution de mer : fiche d'opérations, bulletin d'émissions, correspondance, rapport d'expertise, état d'indemnisation, rapport de situation, rapport scientifique, compte rendu de réunion de cellule, revue de presse, communiqué de presse, et éventuellement dossier de constitution du préjudice.	AC/DA M CROSS CSN DDTM /DML	10 ans à c. de la fin de l'enq uête	T	<u>Tri.</u> : conserver les dossiers de pollution de mer marquante.
111 /17	SI VIVIAN.	AC/DA M			<u>Rq.</u> : système relatif aux pollutions et rejets illicites par les navires.

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
			ns		<u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
<i>Surveillance des pêches³</i>					
111/18	SI Exapon.	AC/DAM	Cf. Observations		<u>Rq.</u> : système relatif à la position géographique des navires de pêche. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
111/19	SI Poséidon.	MAA MEDDE	Cf. Observations		<u>Rq.</u> : système relatif au suivi et au contrôle des données de positionnement satellitaires des navires de pêche. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
111/20	Journal de bord de la communauté européenne.	DDTM	5 ans	D	<u>Rq.</u> : ces journaux sont aussi appelés logbook.
<i>Diffusion des informations nautiques</i>					
111/21	Bulletin météo.	CROSS	1 an	D	<u>Rq.</u> : bulletins émis par les CROSS pour les navigateurs.
111/22	Avis urgent.	Préfecture maritime	/	/	<u>Rq.</u> : les avis se retrouvent dans le dossier d'opération constitué par les CROSS. <u>Rq.</u> : la Préfecture maritime verse ses dossiers au Service historique de la Défense (SHD). Les documents peuvent être éliminés par les services du MEDDE au terme d'une durée d'un an.
111/23	Avis PréMar.	Préfecture maritime	/	/	<u>Rq.</u> : les avis se retrouvent dans le dossier d'opération. <u>Rq.</u> : la Préfecture maritime verse ses dossiers au Service historique de la Défense (SHD). Les documents peuvent être éliminés par les services du MEDDE au terme d'une durée d'un an.
111/24	SI GRACE.	AC/DAM	Cf. Observations		<u>Rq.</u> : système destiné à l'échange d'informations radios avec les autres participants européens et d'autres applications. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection

3 Les documents relatifs au Comité interministériel de restructuration de la pêche artisanale (CIRPA) qui pourraient encore se trouver en administration centrale seront versés aux Archives nationales. Ce comité, créé par arrêté du 13 avril 1995, a été clôturé en 1998. Il a eu pour mission d'examiner la situation des entreprises de pêche artisanale et de mettre en œuvre les mesures décidées par le gouvernement.

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
					des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
Sûreté					
	Commission nautique et grande commission nautique :				<u>Réf.</u> : décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques. <u>Rq</u> : les commissions nautiques sont pilotées par la préfecture. Il existe une commission nautique dans chaque département et des commissions locales qui se réunissent en fonction de la demande. La DDTM/DML se charge du secrétariat de la commission et de la rédaction du procès-verbal transmis au préfet.
111 /25	- composition ;	DDTM /DML	5 ans	V	
111 /26	- procès-verbal et dossier technique soumis pour avis.	DDTM /DML	5 ans	T	<u>Tri</u> : verser le procès-verbal, évaluer l'intérêt des pièces techniques.
111 /27	Manifestation nautique, dossier de suivi et d'encadrement : déclaration, convention, partenariat, etc.	AC/DA M DIRM CROSS DDTM /DML	5 ans	T	<u>Tri</u> : verser les manifestations spécifiques au littoral concerné ou significatives. Éviter les doublons DDTM/DML et DIRM. <u>Rq</u> : la DDTM/DML accuse réception de la demande et donne les prescriptions de sécurité par délégation du Préfet maritime. En cas de non respect des prescriptions, une demande de dérogation peut être faite à la DIRM.
Gestion des moyens nautiques et matériels sensibles					
111 /28	Inventaire ou registre.	CROSS DDTM /DML	10 ans	V	
111 /29	Certificat de remise aux Domaines.	AC/DA M CROSS DDTM /DML	10 ans	D	
1.1.2. Contrôle des navires français et étrangers⁴					
Contrôle des navires de l'État du pavillon (navires français)					
	Suivi des CSN :				
112 /01	- bilan annuel d'activité ;	CSN	5 ans	V	
112 /02	- compte rendu de réunion annuelle des chefs de CSN.	DIRM	5 ans	V	

4 Les visites de contrôle des navires sont réglementées par le décret n°84-840 du 30 août 1984, chapitre II relatif aux navires français et chapitre IV relatif aux navires étrangers faisant escale dans un port français. Les inspections inopinées effectuées par un inspecteur de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes sont prévues dans le mémorandum d'entente sur le contrôle par l'État du port (MOU), signé à Paris le 26 janvier 1982 (article 41 du décret n°84-840).

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
112/03	Visite périodique des navires : - rapport d'inspection ;	CSN	Sortie de flotte	D	<u>Rq.</u> : un navire sort de flotte lorsqu'il est vendu ou détruit. <u>Justif SF</u> : les rapports d'inspection se retrouvent dans les dossiers techniques de navire.
112/04	- SI Gina.	AC/DAM	Cf. Observations		<u>Rq.</u> : système de gestion des visites de sécurité des navires du pavillon par l'administration. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
112/05	Entrée ou sortie de flotte française : dossier technique de navire sous pavillon français (déclaration de l'armateur, documents techniques, procès-verbal de mise en activité, plans, schémas, documents ayant servi à l'instruction dont les certificats).	AC/DAM	Sortie de flotte	T	<u>Rq.</u> : les certificats généraux sont délivrés par les CSN tandis que les certificats plus spécifiques le sont par l'AC (exemption et armement relatif à l'ISM). La durée de vie moyenne d'un navire est de 24 ans. <u>Tri</u> : verser les rapports d'un échantillon de navires selon le contexte maritime local.
112/06	Approbation de nouveaux équipements : - dossier d'approbation : fiche technique, certificat de mise en conformité, suivi de la maintenance ;	AC/DAM	5 ans	V	
112/07	- contentieux.	CSN AC/DAM CSN	10 ans	V	
112/08	Contrôle des compagnies maritimes (armateur affrétant) : rapport d'audit de gestion de la sécurité ISM.	AC/DAM	15 ans	T	<u>Tri</u> : verser l'audit de renouvellement réalisé tous les cinq ans, éliminer les audits annuels moins complets. <u>Rq.</u> : il existe 63 compagnies maritimes certifiées. L'audit fait l'objet d'un procès-verbal de la Commission centrale de sécurité (CCS).
112/09	Vérification ISPS : SI ARES.	AC/DAM	Cf. Observations		<u>Rq.</u> : système relatif à la numérisation des plans de sûreté des navires de commerce français. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
<i>Contrôle des navires de l'État du port (navires étrangers)</i>					
112/10	Mise en œuvre des procédures applicables par les CSN : instruction, contentieux communautaire (mises en demeure), rapport annuel PSC.	AC/DAM	10 ans	V	
	Mise en œuvre du contrôle des				

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
112 /11	navires : - manuel d'inspecteur PSC ;	AC/DA M	Validité	V	<u>Rq.</u> : la méthodologie et les priorités annuelles sont communes aux États signataires du « Memorandum de Paris ».
112 /12	- rapport de visite ;	CSN	10 ans	T	<u>Tri.</u> : verser un échantillon de rapports représentatif des types de navire en fonction de leur activité.
112 /13	- dossier de décision d'immobilisation ;	CSN	5 ans	V	
112 /14	- avis de bannissement du navire ;	CSN	5 ans	V	
112 /15	- SI INGRID ;	AC/DA M	Cf. Observations		<u>Rq.</u> : système relatif à la mission de contrôle par l'Etat du port et au choix des navires à inspecter. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
112 /16	- SI THETIS.	AC/DA M	Cf. Observations		<u>Rq.</u> : système relatif aux résultats des bureaux d'enquête après pollutions accidentelles partagés au niveau européen. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
112 /17	Procédure de recours contre les décisions de PSC : dossier de recours.	AC/DA M	10 ans	V	
<i>Examen des dossiers d'approbation CRS et CCS</i>					
112 /18	Commission centrale de sécurité (CCS), dossier de séance : ordre du jour, rapport, procès-verbal.	AC/DA M	5 ans	V	
112 /19	Commission régionale de sécurité (CRS), dossier de séance : ordre du jour, rapport, procès-verbal.	DIRM	5 ans	V	<u>Réf.</u> : instruction ministérielle CAB/M n° 1209 du 31 octobre 1985 du secrétaire d'État auprès du ministre des transports chargé de la mer relative à la conservation des archives des services extérieurs des affaires maritimes.
<i>Contrôle des organismes habilités à agir au nom de l'administration en matière de sécurité maritime</i>					
112 /20	Audit réalisé par l'administration centrale sur les organismes habilités : courrier, rapport, fiche de conformité, compte rendu de réunion.	AC/DA M	6 ans	V	<u>Rq.</u> : un audit est réalisé tous les 2 ans. <u>Rq.</u> : organismes habilités à agir pour le compte de l'administration (directives européennes 94/57/CE et 96/98/CE). Appelés également « sociétés de classe ».
<i>Contribution à l'élaboration des réglementations nationales et internationales</i>					
	Contribution nationale à l'élaboration				

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
112 /21	de procédures de conception et d'équipement des navires sous pavillon français ; - textes réglementaires français ;	AC/DA M	validité	V	
112 /22	- groupes de travail OMI, Union européenne : dossier de séance.	AC/DA M	5 ans	V	
112 /23	Contribution nationale à l'élaboration de procédures de contrôle des navires au titre de l'État du port, groupes de travail OMI, OIT, MOU, Interpol : dossiers de séance.	AC/DA M	5 ans	V	
1.1.3. Signalisation maritime					
<i>Établissement de signalisation maritime (ESM)</i>					
113 /01	Dossier ESM : arrêté d'installation, carte marine, rapport et avis de la Commission des phares, procès-verbal de réunion, document technique, fiche chronologique, compte rendu de missions, rapport au Directeur du service des P&B, avis de la Commission nautique locale, bulletin pour avis aux navigateurs, note technique, photographie, plan, convention d'entretien et de fonctionnement et avenants, dossier de concession à la commune, rapport de l'inspecteur des Ponts et Chaussées, demande de prise en considération, avis du Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF), échange technique, courrier de transmission du service déconcentré, arrêté préfectoral, avis de réalisation, recommandation de l'association internationale de signalisation maritime (AISM), compte rendu de visite des inspecteurs de phare.	AC/DA M P&B CETME F	Durée de vie de l'exploitation	V	<u>Justif. SF</u> : verser en intégralité à tous les échelons car les dossiers ne sont pas complets. Prévoir le versement régulier des originaux de plus de 50 ans de date.
113 /02	Dossier technique thématique.	CETME F	Durée de vie de l'exploitation	V	<u>Justif. SF</u> : cette collection complète la collection de dossiers ESM du CETMEF.

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
			tation		
113 /03	Gestion foncière et immobilière : arrêté de déclassement et de vente immobilière.	AC/DAM P&B	30 ans	V	<u>Réf.</u> : article 2227 du code civil modifié par la loi 2008-561 du 17 juin 2008, article 1. <u>Rq.</u> : à partir de 2011, une convention d'occupation doit être établie pour chaque ESM, c'est-à-dire une convention par façade maritime. Cela concerne l'ensemble des équipements nécessaires (ESM mais aussi bâtiments annexes). Quand un bien était vendu, le service du littoral montait un projet de déclassement (du domaine public vers le domaine privé) après autorisation du directeur des affaires maritimes. L'arrêté était ensuite pris par le préfet et publié au Journal officiel. Avant 2011, la gestion était locale avant d'être reprise par France Domaine. Désormais, la DAM donne seulement son avis et l'arrêté de déclassement est pris par France Domaine.
113 /04	Commission des phares et balises : texte constitutif, liste des membres, compte rendu de séance.	AC/DAM	5 ans	V	
<i>Information nautique</i>					
113 /05	SI Aladin.	AC/DAM	Cf. Observations		<u>Rq.</u> : système de gestion de la signalisation maritime et des avis aux navigateurs. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
<i>Entretien et exploitation des engins navals et terrestres des phares et balises</i>					
113 /06	Parc nautique et automobile : - inventaire, états ;	P&B	Validité	V	
113 /07	- dossier de suivi d'entretien.	P&B	Jusqu'à la réforme du véhicule	D	
<i>Entretien des bâtiments d'exploitation des phares et balises</i>					

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
113 /08	Dossier par bâtiment : arrêté préfectoral, rapport des ingénieurs, ordre de service, procès-verbal de conférence, pièces comptables, plan, photographie.	P&B	10 ans	D	
113 /09	Registre d'exploitation et de fonctionnement.	P&B	10 ans	V	<u>Rq.</u> : il s'agit par exemple du registre de salle des machines, du registre du radiophare, du registre de la lanterne, du registre des visiteurs, du registre des balisages, etc.
<i>Gestion et organisation des unités des phares et balises</i>					
113 /10	Ressources humaines, budget : circulaire.	AC/DA M	10 ans	V	
<i>Bureau enquêtes accident mer (BEA-mer)</i>					
113 /11	Enquête nautique et technique : registre des accidents, dossier et rapport d'enquête.	BEA-mer	30 ans	V	<u>Justif. DUA</u> : selon l'article 2226 du code civil, « l'action en responsabilité née à raison d'un événement ayant entraîné un dommage corporel, engagée par la victime directe ou indirecte des préjudices qui en résultent, se prescrit par dix ans à compter de la date de la consolidation du dommage initial ou aggravé ». Comme il est très difficile de déterminer la date de consolidation d'un dommage causé par un accident, il convient de retenir une DUA de 30 ans pour les dossiers d'accidents.
1.2. Gens de mer et enseignement maritime					
1.2.1. Identification des marins, distinction honorifique⁵					
121 /01	Instruction pour l'élaboration et le suivi des documents professionnels (LPM, PIM).	AC/DA M	Validité	V	
121 /02	Suivi de la carrière du marin : - pour la période 1890-1950 : registre matricule (collection partielle) ;	ENIM	90 ans à c. de la naissance	V	<u>Rq.</u> : verser les registres antérieurs à 1940 au Service historique de la Défense et les registres postérieurs à cette date aux archives départementales. Matériellement, ces dossiers se trouvent dans les DML où il y avait auparavant des antennes ENIM.
121 /03	- pour la période 1950-1975 : fiche Acker ;	ENIM	90 ans à	V	<u>Rq.</u> : produites en DDTM/DML puis centralisées à l'ENIM, les fiches Acker

5 Certains documents, qui ne sont plus produits, peuvent encore toutefois se trouver en DDTM/DML. Ainsi, les fiches pension seront détruites. Les registres d'allocation vieillesse et les registres de réversion aux veuves et orphelins seront regroupés par l'ENIM et versés aux services départementaux d'archives à l'issue d'une DUA de 70 ans. Enfin, les registres des navires professionnels (contenant les caractéristiques du bateau et les voyages effectués) seront versés aux services départementaux d'archives.

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
121/04	- après 1975 : SI PIM.	AC/DAM	c. de la naissance Cf. Observations		sont classées par quartier maritime et devront être versées aux services départementaux d'archives en fonction de l'origine géographique du producteur initial. <u>Rq.</u> : système relatif aux pièces d'identité des gens de mer. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
121/05	SI ADM.	AC/DAM	Cf. Observations		<u>Rq.</u> : système de suivi de l'identification des marins français professionnels du commerce et de la pêche, de leur entrée dans la profession à leur retraite, ainsi que de celle des armateurs, conchyliculteurs et débiteurs de l'ENIM ; délivrance et suivi du LPM. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
121/06	Distinction honorifique (médaille du mérite maritime, médaille d'honneur des marins, médaille du sauvetage en mer) : - dossier de candidature retenue : fiche d'état civil, motif de proposition, curriculum vitae, extrait de casier judiciaire, avis du préfet ;	AC/Bureau du cabinet ministériel	5 ans	T	<u>Tri.</u> : verser un pourcentage représentatif des dossiers en fonction du volume. <u>Rq.</u> : les DIRM, DDTM et DML, ainsi que la DAM, proposent les candidatures concernant les personnels des services déconcentrés ; les dossiers originaux sont transmis en administration centrale. Les dossiers des candidats non retenus sont retournés au service émetteur.
121/07	- liste des candidats proposés ;	AC/Bureau du cabinet ministériel	5 ans	C	
121/08	- décret de nomination.	AC/DAM DIRM DDTM DDTM /DML	2 ans	D	
1.2.2. Travail et emploi maritimes					

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
<i>Élaboration et mise en œuvre de la réglementation</i>					
122/01	Élaboration de la réglementation relative au droit du travail maritime et de l'emploi : documents préparatoires, texte réglementaire, norme juridique.	AC/DA M	Validité	T	<u>Tri</u> : verser les documents de travail essentiels à l'élaboration des textes réglementaires ou de la norme.
122/02	Participation à l'élaboration de la réglementation internationale : - proposition et avis ;	AC/DA M	5 ans	V	
122/03	- rapport de mise en œuvre de directives européennes, rapport d'application des normes internationales ;	AC/DA M	10 ans	V	
122/04	- contentieux administratif et communautaire ;	AC/DA M	10 ans	V	
122/05	- dossier de suivi des relations du travail maritime et des négociations collectives ;	AC/DA M	5 ans	V	
122/06	- bilan annuel de l'enquête nationale annuelle de représentativité.	AC/DA M	5 ans	V	
122/07	Accord entre parties relatif aux visas de reconnaissance de capacité professionnelle : - décision ;	AC/DA M	Validité	V	
122/08	- rapport de contrôle de l'EMSA.	AC/DA M	5 ans	V	
122/09	Commission nationale de la négociation collective de la marine marchande : - documents préparatoires aux conventions et accords nationaux, avis, compte rendu, documents de réunion ;	AC/DA M	10 ans	D	
122/10	- convention et avenants ;	AC/DA M	Validité	V	
122/11	- rapport annuel de la négociation collective maritime.	AC/DA M	5 ans	V	<u>Rq.</u> : ce rapport est publié et diffusé à partir de 2011.
122/12	Commission nationale de recours en matière d'effectifs à bord des navires : - demande de recours ;	AC/DA M	10 ans	D	
122/13	- procès-verbal.	AC/DA M	10 ans	V	
122	Conseil supérieur des gens de mer :	AC/DA	5 ans	V	<u>Rq.</u> : le décret n° 2011-2109 du 30 décembre 2011 porte création du

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
/14	document présenté en conseil, compte rendu.	M			Conseil supérieur des gens de mer, par fusion du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels et du bien-être des gens de mer et du conseil supérieur de l'Etablissement national des invalides de la marine (ENIM).
122 /15	Commission nationale de conciliation : arrêté de constitution, procès-verbal.	AC/DA M	5 ans	V	
122 /16	Conseil de discipline de la marine marchande : arrêté de constitution, procès-verbal.	AC/DA M	5 ans	V	
122 /17	Contractualisation de la qualité de gens de mer : - contrat d'engagement maritime ;	DDTM	5 ans	D	<u>Rq.</u> : le contrat est passé entre l'armateur et le marin qui conservent chacun un exemplaire original. L'exemplaire conservé par les Affaires maritimes n'est qu'une copie.
122 /18	- dérogation sur la qualification.	DDTM	1 an	D	<u>Réf.</u> : décret n°99-439 du 25 mai 1999 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime, article 5.
<i>Contrôle de l'aptitude à la navigation en mer (visite médicale)</i>					
122 /19	Dossier médical ou fiche médicale avec exposition aux produits dangereux.	SSGM	50 ans après la fin de l'exposition	D	<u>Réf.</u> : articles R. 4412-55 et D. 4624-46 du code du travail et article R. 717-27 du code rural et de la pêche maritime. <u>Rq.</u> : ces documents tendent à disparaître au profit d'une gestion uniquement dématérialisée (SI Esculape).
122 /20	Dossier médical ou fiche médicale sans exposition aux produits dangereux.	SSGM	10 ans à c. de la fin de carrière	D	<u>Réf.</u> : instruction DAF/DPACI/RES/2009/018 relative aux archives des services communs à l'ensemble des collectivités locales. <u>Rq.</u> : ces documents tendent à disparaître au profit d'une gestion uniquement dématérialisée (SI Esculape).
122 /21	Certificat d'aptitude à la navigation.	SSGM	1 an	D	<u>Justif. DUA</u> : le certificat médical a une valeur pendant 1 an.
122 /22	SI Esculape.	AC/DA M	Cf. Observations		<u>Rq.</u> : système de gestion du fichier médical des marins. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
122 /23	SI rendez-vous santé marin.	AC/DAM	Cf. Observations		<u>Rq.</u> : système de gestion des rendez-vous pour les marins auprès des SSGM. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
<i>Contrôle des navires par le SSGM</i>					
122 /24	Rapport de visite.	SSGM	Sortie de flotte	D	<u>Rq.</u> : le rapport établit les conditions de travail. En cas de contestation ou de problème, il sert de vérification en premier lieu. Une visite a lieu avant la mise en service du navire. Fiche de contrôle (« feuille verte ») dans le dossier du navire, annexée au rapport CSN : au moins une par an par navire. <u>Justif. SF.</u> : cf. lignes 112/03 et 112/12.
122 /25	Certificat de contrôle sanitaire.	SSGM	Sortie de flotte	D	<u>Rq.</u> : les visites des navires français au titre du règlement sanitaire international (RSI) donnent lieu à la délivrance au navire d'un certificat de contrôle ou d'exemption de contrôle sanitaire valable 6 mois et à renouveler tous les 6 mois.
122 /26	Commission médicale régionale d'aptitude (CMRA) : - rapport du SSGM ;	SSGM	Fin des délais de recou rs	T	<u>Rq.</u> : les commissions régionales d'aptitude statuent notamment pour donner des dérogations aux normes médicales ; la saisine est obligatoire par les médecins lorsqu'un marin est inapte. <u>Tri.</u> : prévoir un échantillon en fonction des types de dossiers étudiés par la CMRA.
122 /27	- compte rendu de la commission ;	SSGM	Fin des délais de recou rs	T	<u>Rq.</u> : ce document contient des informations médicales, contrairement au procès-verbal établi par la DIRM. <u>Tri.</u> : prévoir un échantillon en fonction des types de dossiers étudiés par la CMRA.
122 /28	- procès-verbal de la DIRM.	DIRM	Fin des délais de recou rs	C	<u>Rq.</u> : la décision médicale de la commission est reprise dans un procès-verbal de la DIRM qui a une valeur administrative et juridique en cas de contestation. Actuellement, les recours contre les décisions de la CMRA sont prévus devant une CMRA d'une autre DIRM.

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
122 /29	Rapport statistique annuel sur les accidents du travail maritime.	AC/DA M	3 ans	V	
<i>Statistiques de l'emploi maritime</i>					
122 /30	Commission nationale de l'emploi maritime : compte rendu de réunion.	AC/DA M	5 ans	V	
122 /31	Publication « Mémento de l'emploi ».	AC/DA M	Validité	D	
<i>Dispositifs de sauvegarde de l'emploi et suivi des situations d'abandon de marins</i>					
122 /32	Instruction.	AC/DA M	Validité	V	
122 /33	Compte rendu de réunion.	AC/DA M	5 ans	V	
122 /34	Convention.	AC/DA M	10 ans	D	<u>Justif. DUA et SF</u> : il s'agit de conventions financières.
122 /35	Fiche de signalement de cas d'abandon.	AC/DA M	10 ans	D	
1.2.3. Enseignement maritime⁶					
<i>Politique de formation maritime</i>					
123 /01	Réglementation française en matière de formation maritime : - documents préparatoires, texte réglementaire ;	AC/DA M	Validité	T	<u>Tri</u> : verser les documents préparatoires pour les textes les plus importants.
123 /02	- référentiel des formations.	AC/DA M	5 ans	V	
123 /03	Comité spécialisé de la formation professionnelle maritime (CSFPM) : avis.	AC/DA M	10 ans	V	
123 /04	Journées de l'enseignement maritime : synthèse, bilan.	AC/DA M	5 ans	V	
123 /05	Agrément des établissements de formation privée : dossier par établissement, avis pédagogique de l'IGEM sur l'agrément, avis d'agrément.	DIRM	5 ans	T	<u>Tri</u> : verser un pourcentage des dossiers en fonction du volume. <u>Rq.</u> : l'agrément a une durée de validité maximale de 5 ans (arrêté du 12 mai 2011 relatif aux agréments des prestataires délivrant une formation professionnelle maritime). L'agrément de ces établissements (associations loi 1901) est délivré par les DIRM, sauf pour la Vendée et l'Outre-Mer qui relèvent de l'administration centrale.

6 Concernant la rubrique "Enseignement maritime", lorsque l'on ne renvoie pas à la réglementation spécifique qui s'attache à la création et au fonctionnement de ces établissements, il faut prendre pour référence les normes relevant du ministère de l'éducation nationale, celles réunies dans le code de l'éducation, appliquées à l'enseignement général, celles s'appliquant à la formation continue (ministère du travail ou statut de la fonction publique et des agents publics).

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
123 /06	Assistance juridique : conseil aux établissements.	AC/DA M	5 ans	D	
<i>Tutelle académique des établissements d'enseignement maritime (EEM)⁷</i>					
123 /07	Tutelle académique des lycées professionnels maritimes : - instruction, note ;	DIRM	Validité	V	
123 /08	- conseil d'administration : ordre du jour, procès-verbal de séance, documents financiers, délibérations ;	DIRM	5 ans	V	
123 /09	- plan de scolarité LPM et EEM ;	DIRM	5 ans	V	
123 /10	- compte rendu du conseil de perfectionnement, bilan de l'année scolaire, compte rendu du conseil de discipline.	EEM	5 ans	V	<u>Rq.</u> : ces documents doivent être versés par la DIRM si les archives ne sont pas versées par les EEM.
123 /11	Suivi de la préparation du contrat de plan État-région (volet formation maritime) : - document de synthèse, liste des besoins prévisionnels ;	DIRM	5 ans	D	
123 /12	- fiche d'évaluation, bilan d'exécution.	DIRM	5 ans	V	
<i>Scolarité</i>					
123 /13	Examens professionnels (certificat de capacité, brevet de patron de pêche, cuisiniers d'équipage, opérateurs radio, etc.) : - organisation des examens ;	DIRM DDTM	5 ans	T	<u>Tri</u> : échantillonnage en fonction des critères définis par la circulaire AD 82-4 du 21 décembre 1982 sur l'archivage des dossiers et des copies des concours administratifs.
123 /14	- inscription des candidats : lettre d'inscription, pièces justificatives ;	DIRM DDTM	5 ans	T	<u>Rq.</u> : les marins peuvent demander le rachat de leurs années d'études au regard de l'instruction ENIM n°9 d'octobre 2010. <u>Tri</u> : verser un pourcentage des dossiers en fonction de l'intérêt et du volume.
123 /15	- procès-verbal de résultats, liste des élèves admis ;	DDTM	50 ans	V	<u>Réf.</u> : instruction DPACI/RES/2005/003 du 22 février 2005.
123 /16	- copies.	DIRM DDTM	1 an après la publi	T	<u>Tri</u> : échantillonnage en fonction des critères définis par la circulaire AD 82-4 du 21 décembre 1982 sur l'archivage des dossiers et des copies des concours administratifs.

⁷ Les établissements maritimes sont : l'école nationale supérieure maritime (ENSM), les lycées professionnels maritimes (LPM) et les écoles-centres de formation et de documentation des affaires maritimes (E-CFDAM).

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
			ca-tion des résultats		
123 /17	Inspection d'établissement : - plan d'inspection annuel ;	AC/DA M	3 ans	D	
123 /18	- rapport d'inspection.	AC/IG EM	3 ans	V	
<i>Délivrance des titres professionnels maritimes (brevets, certificats STCW, validation d'acquis d'expérience)</i>					
123 /19	Cadre réglementaire : arrêté, texte réglementaire, note.	AC/DA M	validité	T	<u>Tri</u> : verser les documents les plus significatifs.
123 /20	Mise en œuvre : - procès-verbal d'examen ;	DIRM DDTM	50 ans	V	<u>Rq</u> : la procédure de VAE se déroule comme suit. Un dossier est déposé dans un service déconcentré DIRM ou DDTM/DML qui établit la recevabilité du dossier (il vérifie notamment que les conditions en matière de durée de navigation sont remplies), puis le dossier est transmis au secrétariat du jury de VAE qui inscrit le dossier et statue. Les décisions du jury sont notifiées aux candidats par la DIRM. Dans les cas les plus complexes, c'est l'AC qui établit ou non la recevabilité du dossier. Elle a la responsabilité de la conduite de cette politique mais ne participe pas aux commissions. <u>Tri</u> : verser un pourcentage de dossiers en fonction du volume. <u>Réf.</u> : arrêté du 24 novembre 2008 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime par la validation des acquis d'expérience, article 11.
123 /21	- dossier de recevabilité de demande de validation d'acquis d'expérience (VAE) ;	AC/DA M	2 ans	T	
123 /22	- commission VAE : procès-verbal ;	DIRM	50 ans	V	
123 /23	- SI Item.	AC/DA M	Cf. Observations		<u>Rq</u> : système de gestion des titres de l'enseignement maritime. <u>Rq</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
<i>Organisation et fonctionnement des lycées et établissements d'enseignement et de formation maritime</i>					
123 /24	Suivi des travaux de construction et aménagement des établissements de formation maritime : études et documents de consultation.	DIRM	5 ans	D	
123 /25	Subvention de fonctionnement attribuée aux LPM : demande de délégation de crédit, avis d'attribution, notification de subvention.	AC/DA M	10 ans	D	
123 /26	Subvention accordée aux établissements de formation privée pour l'embarquement de stagiaires : convention d'attribution, justificatifs de frais, délégation de subvention.	AC/DA M DDTM /DML	10 ans	D	
123 /27	Agrément financier avec le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA) : agrément financier des organismes de formation, convention d'attribution, délégation de subvention.	AC/DA M	10 ans	D	
<i>Aide sociale scolaire</i>					
123 /28	Tableau récapitulatif des aides attribuées.	AC/DA M DIRM	5 ans	V	
123 /29	Bourse individuelle : - dossier de demande accordée, avis d'attribution ;	DIRM	10 ans	T	<u>Tri</u> : verser un pourcentage représentatif des dossiers en fonction du volume.
123 /30	- dossier de demande refusée ou sans suite ;	DIRM	2 ans	D	
123 /31	- procès-verbal de commission locale d'attribution ;	DIRM	10 ans	V	
123 /32	- demande de délégation de crédit.	DIRM	10 ans	D	
123 /33	Fonds social lycéen (FSL) : - procès-verbal de commission FSL ;	DIRM	10 ans	V	
123 /34	- avis d'attribution ;	DIRM	10 ans	D	
123	- délégation de subvention.	DIRM	10	D	

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
/35			ans		
1.2.4. Protection sanitaire et sociale des marins					
124 /01	Tutelle de l'ENIM : dossier de suivi (procès-verbal de conseil d'administration, préparation budgétaire, etc.).	AC/DA M	10 ans	V	
124 /02	SI Prodigue-MAJ51.	AC/DA M ENIM	Cf. Observations		<u>Rq.</u> : système d'échange d'information entre la DAM et l'ENIM. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
124 /03	Aides aux personnes âgées, secours aux marins et à leur famille ⁸ , dossier d'aide non récupérable : formulaires, avis d'imposition, RIB, autres pièces justificatives.	ENIM	10 ans	T	<u>Tri.</u> : verser un pourcentage représentatif des dossiers en fonction du volume. <u>Rq.</u> : dossier validé et payé par l'ENIM à Lorient (UGIS). Le Service social maritime (association loi 1901), financé par l'ENIM et principalement hébergé à la DDTM, est chargé d'instruire les dossiers par délégation de service public.
124 /04	Prévoyance : - affiliation des assurés ;	ENIM	33 mois	D	<u>Rq.</u> : la DDTM/DML conserve les doubles et transmet les originaux à l'ENIM. <u>Justif. DUA</u> : art. L.332-1 du code de la sécurité sociale.
124 /05	- étude de droits à pension sur la Caisse générale de prévoyance : pension invalidité maladie, pension invalidité maladie professionnelle, pension invalidité accident, allocation anticipée activité amiante, contrôles périodiques ;	ENIM	5 ans à c. de la fin de validité des droits	T	<u>Tri.</u> : verser un spécimen par typologie de dossiers. <u>Justif. DUA</u> : circulaire AD 2000-1 du 12 janvier 2000 relative à la conservation, au traitement et à la communication des archives des organismes de sécurité sociale.
124 /06	- rapport détaillé (blessure, maladie, décès) ;	DDTM /DML	50 ans	T	<u>Réf.</u> : circulaire n° 16-1984 du 9 mai 1984 du Secrétaire d'État auprès du ministre des transports, chargé de la mer (signée par le Directeur de l'ENIM) déterminant la durée de conservation des archives de la Caisse générale de prévoyance (abroge la circulaire n°04840 du 2 juin 1970). <u>Tri.</u> : verser de façon exhaustive avant

⁸ Types d'aides : amélioration de l'habitat, chauffage, ménage à domicile, téléphone, vacances, dons et legs, frais obsèques, aide sociale temporaire, assurance maternité, congé paternité (note n° 05598 du 29 juin 1988).

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
124 /07	- compte-rendu de commission spéciale de visite (CSV) ;	ENIM	10 ans	D	1945, verser les années en 0 et 5 pour la période postérieure à 1945. <u>Rq.</u> : les rapports détaillés sont l'équivalent des « feuilles rouges » ou « CGP 102 ». Ces documents sont établis en 4 exemplaires : un pour l'armateur, un pour le marin, un pour l'ENIM, un pour la DDTM/DLM. <u>Justif. SF</u> : le compte rendu de la CSV se trouve également dans le dossier individuel du marin. <u>Rq.</u> : la CSV réunit des représentants des Affaires maritimes, le médecin des gens de mer, éventuellement l'assuré (s'il est convoqué). Cette commission donne un avis médical relatif aux droits sur la Caisse générale de prévoyance.
124 /08	- reconnaissance de droits pour orphelin majeur infirme ;	ENIM	Validité des droits	D	<u>Rq.</u> : les DDTM/DML instruisent ces dossiers pour le compte de l'ENIM puis doivent les verser au CNA.
124 /09	- allocation décès ;	ENIM	33 mois	D	<u>Rq.</u> : cette allocation est versée au conjoint en cas de décès accidentel du marin.
124 /10	- étude de droits à la CMU : décision de couverture maladie universelle (CMU) ;	ENIM	33 mois	D	<u>Rq.</u> : la décision fait l'objet d'un renouvellement annuel.
124 /11	- soins aux invalides, prise en charge du ticket modérateur ;	ENIM	33 mois	D	
124 /12	- majoration tierce personne ;	ENIM	5 ans à c. de la fin de validité des droits	D	<u>Rq.</u> : il s'agit de la majoration de la pension invalidité accident en cas d'emploi d'une assistance pour les actes ordinaires de la vie. <u>Justif. DUA</u> : circulaire AD 2000-1 du 12 janvier 2000 relative à la conservation, au traitement et à la communication des archives des organismes de sécurité sociale.
124 /13	Retraite : - dossier de pension retraite : références d'état civil, carrière extraite de registres matricules ou fiches Acker ;	ENIM	5 ans à c. de la fin de validité des	D	<u>Justif. DUA</u> : circulaire AD 2000-1 du 12 janvier 2000 relative à la conservation, au traitement et à la communication des archives des organismes de sécurité sociale.

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
124 /14	- décision de classement et surclassement catégoriel ;	DDTM /DML ENIM	droits Validité des droits	D	<u>Rq.</u> : les pensions calculées selon une certaine catégorie peuvent être surclassées. Cette opération est réalisée par l'ENIM pour le compte du MEDDE (par le compte du centre national de liquidation des rôles d'équipage, CNLRE).
124 /15	- décision de validation de période de formation.	DDTM /DML ENIM	Validité des droits	D	<u>Rq.</u> : le centre national de liquidation des rôles d'équipage instruit les dossiers pour le compte des services de l'État chargés de la mer (signature et notification aux services de l'État chargés de la mer).
124 /16	Cessation anticipée d'activité, allocation complémentaire de ressource (CAA-ACR) : - convention, document contractuel ;	AC/DAM	10 ans	D	<u>Rq.</u> : l'étude de droits à la CAA est valable pour les marins au commerce âgés d'au moins 50 ans et réunissant 30 annuités faisant l'objet d'une procédure de licenciement.
124 /17	- tableau de suivi ;	AC/DAM	5 ans	D	
124 /18	- dossier de gestion.	ENIM	5 ans	D	
124 /19	Contentieux : - pré-contentieux (tiers responsable) ;	DDTM ENIM	10 ans ou durée de vie de la victime	D	<u>Justif. DUA</u> : le dossier est conservé toute la vie de la victime s'il existe un risque d'aggravation ; il est constitué des pièces suivantes : accord du règlement amiable, décisions de justice, rapports médicaux et d'expertise.
124 /20	- action en responsabilité ;	ENIM	10 ans	D	<u>Rq.</u> : les contentieux techniques sont réglés au tribunal du contentieux de l'incapacité (TCI), les contentieux généraux au tribunal des affaires de la sécurité sociale. <u>Tri</u> : verser un pourcentage de dossiers en fonction du volume.
124 /21	- contentieux.	ENIM	Fin des délais de recours	T	

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
124/22	Émission et recouvrement de titres de recette : demande de retrait du rôle d'équipage, signalement des ventes de navires préalablement à leur enregistrement.	DDTM/DML	10 ans	D	<u>Réf.</u> : convention ENIM/DAM du 21 octobre 2010. <u>Rq.</u> : le rôle est clôturé à la demande de l'Agent comptable de l'ENIM pour non paiement des cotisations. <u>Rq.</u> : pour préparer la vente, il faut clôturer le rôle et demander au CNLRE et à la CMAFMC (Caisse maritime d'allocations familiales des marins du commerce) le montant du reliquat des cotisations à régler. Dès que les sommes sont encaissées, la vente est enregistrée et un rôle au nom du nouveau propriétaire est ouvert.
124/23	Validation de services (embarqués et non-embarqués) : - rôle d'équipage, puis déclaration trimestrielle simplifiée (DTS), puis décompte trimestriel automatisé (DTA) ;	DDTM/DML ENIM	90 ans	V	<u>Rq.</u> : un rôle d'équipage est la liste de toutes les personnes ayant embarqué sur le navire. Le CNA détient les rôles d'équipage des navires de 1940 à 1990 (certaines périodes pour certains quartiers sont détenues par les services d'archives des ports du SHD) puis les déclarations trimestrielles simplifiées de 1990 à 2008. La déclaration des services est dématérialisée depuis 2009 en décompte trimestriel automatisé.
124/24	- services embarqués : détachement sous pavillon étranger, contestation amiable des DTA ;	ENIM	90 ans	D	
124/25	- services non embarqués (services à terre, pêche à pied, chômage indemnisé) : dossier de validation.	ENIM	90 ans	D	
1.3. Flotte de commerce					
1.3.1. Élaboration et mise en œuvre de la réglementation en matière de flotte de commerce					
131/01	Élaboration de la réglementation : - texte réglementaire, documents préparatoires ;	AC/DAM	validité	T	<u>Tri.</u> : verser les documents de travail essentiels à l'élaboration du texte réglementaire.
131/02	- Conseil supérieur de la marine marchande (CSMM) : dossier de réunion, avis, études.	CSMM	5 ans	V	
131/03	Participation à des groupes de travail sur le droit maritime : procès-verbal et document de réunion.	AC/DAM	5 ans	T	<u>Tri.</u> : verser les procès-verbaux et les documents de travail des groupes ayant travaillé sur des thèmes significatifs.
1.3.2. Élaboration et suivi des procédures administratives liées aux conditions du pavillon					
132/01	Immatriculation des navires de commerce : SI NavPro et SI NavPro	AC/DAM	Cf. Observatio		<u>Rq.</u> : le SI NavPro est le référentiel des navires professionnels. Le SI NavPro Lot RIF-NIMPHEA est le système de

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
	Lot RIF-NIMPHEA.		ns		saisie des navires de commerce. <u>Rq.</u> : la France compte six registres d'immatriculation : le registre applicable en métropole et dans les départements d'outre mer, le registre international français (RIF) créé par la loi du 3 mai 2005, le registre des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF), le registre de Nouvelle-Calédonie, le registre de Wallis-et-Futuna, le registre de Polynésie française. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
1.3.3. Suivi statistique					
133 /01	Bilan statistique annuel.	AC/DAM	1 an	V	
133 /02	SI SID Flotte de commerce.	AC/DAM	Cf. Observations		<u>Rq.</u> : système d'édition de statistiques et de tableau de bord. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
1.3.4. Suivi des accords maritimes					
134 /01	Commission mixte maritime : procès-verbal.	AC/DAM	5 ans	D	<u>Justif. SF</u> : la commission est pilotée par le ministère des affaires étrangères.
134 /02	Dossier par pays.	AC/DAM	Utilité pour le service	V	
1.4. Action interministérielle de la mer					
1.4.1. Police en mer					
<i>Pilotage et coordination des missions de police de pêche</i>					
141 /01	Action de police et de surveillance maritime : - plan inter-régional de contrôle de police des pêches ;	DIRM	Validité	V	<u>Rq.</u> : il s'agit du contrôle des bateaux à quai et en mer, des criées, des lieux de vente, des restaurants, de la pêche à pied ainsi que du contrôle du transport des produits de la pêche (particuliers et professionnels) en application du code rural et de la pêche maritime.

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
141/02	- procès-verbal d'infraction ;	DDTM /DML DIRM	5 ans	T	<u>Tri</u> : verser un pourcentage de dossiers en fonction du volume. <u>Rq.</u> : les procès-verbaux sont transmis au Parquet. Il s'agit également des procès-verbaux de contrôle des techniques de pêche (interdiction des filets dérivants). Les moyens nautiques de la DIRM et de la DDTM/DML (patrouilleurs DIRM) participent aux actions de police des pêches, de la circulation et de l'environnement marin (contrôle de navires, rédaction de procès-verbal).
141/03	- SI Trident.	MAA MINDE F	/	/	<u>Rq.</u> : système relatif au contrôle des pêches maritimes.
141/04	Plan de déploiement conjoint au contrôle des pêches : - dossier de fond : tableau de suivi, compte rendu de réunion, notes ;	AC/DA M	10 ans	D	<u>Justif. SF</u> : le MAA est chargé du suivi de ces plans publiés au Journal officiel de l'Union européenne.
141/05	- rapport de mission dans le cadre du dispositif de contrôle et de surveillance maritimes (DCS) ;	AC/DA M	10 ans	V	
141/06	- SI VENUS ;	MAA MINDE F	/	/	<u>Rq.</u> : système relatif à la flotte de pêche communautaire.
141/07	- autorisation de pêche : licence et permis ;	DDTM	2 ans	D	<u>Rq.</u> : La délivrance des autorisations est électronique. Elle peut se décliner selon le type de pêche d'espèces soumises à quota (sous-marine, à la civelle, aux harengs, lançons, sardines, saumons, etc.). <u>Réf.</u> : article L921-1 du code rural et de la pêche maritime.
141/08	- autorisation de campagnes scientifiques.	DIRM DDTM	5 ans	D	
141/09	Commission régionale des pêches et de l'aquaculture marine (COREPAM) : - dossier de suivi : fiche de programmation, document préparatoire, compte rendu de séance ;	DIRM	15 ans	V	
141/10	- procès-verbal de la commission ;	DIRM	5 ans	V	
141/11	- dossier de demande de permis de mise en exploitation des navires (PME) : fiche de renseignement du	DDTM/ DML	Sortie de flotte	T	<u>Tri</u> : verser les rapports d'un échantillon de navires selon le contexte maritime local. <u>Réf.</u> : article L. 921-7 du code rural et

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
141/12	navire, arrêté du comité central ; - état récapitulatif des PME ;	DIRM	3 ans	V	de la pêche maritime. <u>Rq.</u> : la DDTM/DML instruit la demande de PME qui est une autorisation préalable à l'armement d'un navire de pêche définie en terme de puissance et de volume. Tous travaux sur le navire modifiant une de ces données nécessite une nouvelle demande de PME.
141/13	- SI NavPro ;	AC/DA M	Cf. Observations		<u>Rq.</u> : système de gestion des PME. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
141/14	- permis de pêche spéciaux (PPS) ;	DIRM DDTM/ DML	2 ans	T	<u>Tri.</u> : verser un spécimen. <u>Rq.</u> : il s'agit de permis annuels délivrés en lien avec les quotas et valables une seule saison.
141/15	- SI Octopus.	MAA MINDE F	/	/	<u>Rq.</u> : système de gestion des PPS.
141/16	Déroutement des navires : - dossier d'opération : ordre de déroutement, compte rendu d'opération, procès-verbal d'appréhension ou procès-verbal de saisie (engin et/ou produits de la pêche), et éventuellement photos de caches à poissons ;	DIRM DDTM /DML	5 ans	T	<u>Rq.</u> : le navire peut être dérouteré pour contrôle de pêche, confiscation des moyens et produits de pêche, confrontation entre navires, suite à une infraction de pêche ou une infraction à la sécurité et à la navigation. Un signalement systématique est envoyé au CROSS par télex. Les intervenants possibles sont : DDTM/DML, DIRM, douanes, gendarmerie maritime, marine nationale. <u>Tri.</u> : verser un pourcentage en fonction du volume ainsi que les dossiers signalés.
141/17	- SI SATI.	MAA	/	/	
<i>Police de la navigation</i>					
141	Tribunal maritime commercial (TMC) : - minutes des décisions de la	DDTM	30	V	<u>Réf.</u> : instruction ministérielle CAB/M n° 1209 du 31 octobre 1985 du secrétaire d'État auprès du ministre des transports chargé de la mer relative à la conservation des archives des services extérieurs des affaires maritimes <u>Rq.</u> : la DDTM assure le greffe du tribunal maritime commercial.

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
/18 141 /19	juridiction ; - dossiers de procédure.	DDTM	5 ans	T	<u>Tri.</u> : verser les dossiers les plus représentatifs du contexte local
141 /20 141 /21	Surveillance et navigation des moyens nautiques : - journaux de bord des moyens nautiques, programmation des missions ; - rapport de sortie, bilan annuel d'activité.	DIRM DDTM /DML DIRM DDTM /DML	5 ans 5 ans	D V	<u>Rq.</u> : les moyens nautiques sont les patrouilleurs en DIRM, les vedettes en DDTM et en ULAM et les zodiacs en ULAM.
141 /22 141 /23	Événements en mer (naufage, abordage et autres accidents en mer) : - enquête nautique : rapport, coupure de presse, note, correspondance ; - disparition en mer.	DIRM DDTM /DML DIRM DDTM /DML	10 ans 10 ans	V V	<u>Rq.</u> : la compétence relève de la Préfecture maritime, mais peut être déléguée à la DDTM/DML par défaut de brigade à proximité. Ces dossiers sont également conservés en préfecture maritime. Ces événements donnent lieu à une enquête nautique dont la finalité est de trouver les responsabilités. Cela concerne les personnes et les navires. Les rapports sont centralisés en DIRM. <u>Rq.</u> : cela ne concerne que les personnes. Le décès est déclaré 10 ans après la déclaration de la disparition.
<i>Gestion et police des épaves⁹</i>					
141 /24	Registre pertes et découvertes.	DDTM /DML	5 ans	V	
141 /25	Avis de découverte et signalement.	CROSS DDTM /DML	1 an	T	<u>Tri.</u> : verser un pourcentage des dossiers en fonction du volume. <u>Rq.</u> : concerne tous les corps flottants : bidons, troncs d'arbres, filets, casiers, etc. France Domaine se charge de la vente six mois après l'affichage public, sans revendication.
141 /26	Déclaration de déchéance.	DIRM DDTM	5 ans	D	<u>Rq.</u> : la décision est préparée par la DDTM/DML et signée par la DIRM

9 Dans le domaine maritime, une épave est tout navire en état de non-flottabilité qui est abandonné par son équipage, ainsi que son approvisionnement ou sa cargaison, les embarcations, engins de pêche abandonnés, les marchandises tombées ou jetées à la mer, tout objet dont le propriétaire a perdu la possession, qui est échoué sur le rivage ou trouvé en mer. Compétence DDTM/DML pour l'estran et PréMar pour la mer.

Archives de la mer et du littoral

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
		/DML			par délégation du préfet de département. La décision doit ensuite être affichée 6 mois dans les locaux de la DDTM/DML. Il y a déchéance si personne ne s'est manifesté. L'épave peut être vendue ou donnée selon son état au découvreur. France Domaine intervient dans cette transaction.
141 /27	Dossier de vente : procès-verbal d'enquête préliminaire, état récapitulatif des épaves, état de la liquidation, annonce publique de la vente, état de la gratification des inventeurs.	DDTM /DML	10 ans	T	<u>Tri.</u> : verser un pourcentage des dossiers en fonction du volume. <u>Rq.</u> : cette activité a été reprise par France Domaine.
<i>Action de l'État en mer</i>					
141 /28	Texte réglementaire, circulaire, instruction.	Préfecture maritime	/	/	<u>Rq.</u> : l'action de l'État en mer est pilotée par la préfecture maritime qui verse ses dossiers au Service historique de la Défense (SHD). Les documents peuvent être éliminés par les services du MEDDE au terme d'une durée de 5 ans.
141 /29	Compte rendu de réunion de coordination des administrations concourant à l'action de l'État en mer.	DIRM	5 ans	V	<u>Rq.</u> : dont les conférences maritimes régionales présidées par le préfet maritime. Les groupes de coordination rassemblent des représentants des différents services concourant à l'action de l'État en mer et sont présidés par le préfet territorialement compétent, le préfet maritime étant le vice-président.
141 /30	Bilan inter-régional annuel de l'action en mer.	DIRM	5 ans	V	
<i>Mise en œuvre du dispositif de contrôle et de surveillance maritime (DCS)</i>					
141 /31	Contrôle : - bilan des contrôles ;	DIRM	5 ans	V	<u>Rq.</u> : système des unités DCS. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
141 /32	- SI Alidade.	AC/DAM	Cf. Observations		
141 /33	Création des unités DCS : - texte réglementaire ;	AC/DAM	Validité	V	
141	- étude sur la création des unités ;	AC/DA	10	V	

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
/34 141 /35	- programme de co-financement européen.	M AC/DA M	ans 10 ans €	D	
141 /36	Suivi des moyens nautiques et matériels sensibles ¹⁰ : - fiche technique, certificat de mise en conformité, suivi de la maintenance, convention de mise à disposition, certificat de remise aux Domaines, dotations aux unités, reversement, destruction ;	AC/DA M DIRM DDTM /DML	10 ans après fin utilis a- tion	D	
141 /37	- contentieux relatifs aux matériels.	AC/DA M	10 ans	V	
<i>Conditions sanitaires de production (« casier sanitaire ») et mise au marché</i>					
141 /38	Agrément des centres de production : avis.	DDPP	/	/	<u>Rq.</u> : l'agrément est délivré par le préfet sur proposition des services vétérinaires. La DDTM est sollicitée par le préfet pour avis. <u>Justif. SF</u> : le dossier maître est détenu par la direction départementale de la protection des populations (DDPP). Les documents peuvent être éliminés par les services du MEDDE au terme d'une durée de 5 ans.
141/ 39	Contrôle des cartes professionnelles des mareyeurs-expéditeurs et des pêcheurs expéditeurs : - dossiers de mareyeur expéditeur : formulaire de demande de carte, extrait du registre du commerce, avis de l'institut scientifique et technique des pêches maritimes, photocopie de la carte pour les validations annuelles ;	DDTM/ DML	Validité	T	<u>Tri.</u> : verser un pourcentage des dossiers en fonction du volume.
141/ 40	- dossiers de pêcheur expéditeur : demande d'inscription ou de renouvellement sur la liste des pêcheurs autorisés à livrer des coquillages à la consommation humaine, copie du plan du bateau, enquête en vue de l'inscription ou du renouvellement d'une inscription au casier sanitaire, avis IFREMER et	DDTM/ DML	Validité	T	<u>Rq.</u> : cette carte fait l'objet d'une validation annuelle. <u>Tri.</u> : verser un pourcentage des dossiers en fonction du volume.

¹⁰ Navire, patrouilleurs, vedettes, zodiacs, armes et munitions, jumelles à vision nocturne (JVN), autres équipements spécialisés.

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
141/41	avis des services vétérinaires, copie de la carte et avis de délivrance de la carte. - registre d'autorisation de pêche.	DDTM/ DML	Validité	V	
1.4.2. Plaisance					
<i>Plaisance (mer)</i>					
	Élaboration de la réglementation relative à la sécurité et au statut administratif des bateaux et navires de plaisance (règles d'enregistrement, immatriculation, marques extérieures et permis) :				
142/01	- texte réglementaire et document préparatoire ;	AC/DA M	validité	T	<u>Tri.</u> : verser les documents de travail essentiels à l'élaboration.
142/02	- bilan d'évaluation des réformes ;	AC/DA M	10 ans	V	
142/03	- directive européenne.	AC/DA M	Validité	D	
	Sécurité des loisirs nautiques :				
142/04	- bilan national des campagnes de sécurité des loisirs nautiques ;	AC/DA M	5 ans	V	<u>Rq.</u> : action coordonnée par le PREMAR.
142/05	- bilan régional.	DIRM	5 ans	V	
	Suivi du Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques (CSNPSN) :				
142/06	- arrêté de nomination ou de renouvellement des membres ;	AC/DA M	10 ans	D	<u>Rq.</u> : le mandat de trois ans.
142/07	- rapport, étude.	AC/DA M	10 ans	V	
<i>Gestion administrative des navires de plaisance</i>					
	Immatriculation des bateaux de plaisance :				
142/08	- dossier (dont fiche plaisance, déclaration 94/25/CE) ;	DDTM/ DML	10 ans	D	<u>Rq.</u> : la fiche plaisance sert à l'enregistrement des données dans le SI IMPALA. La déclaration 94/25/CE sera à terme remplacée par la déclaration écrite de conformité (DEC) établie par le constructeur. <u>Justif. DUA</u> : code de procédure pénale, art. 7. En cas de délit,

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
142 /09	- acte de vente ;	DDTM /DML	10 ans	D	l'immatriculation et le permis peuvent faire l'objet d'une enquête pénale. <u>Rq.</u> : système de gestion de l'immatriculation et du suivi des navires de plaisance maritime. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
142 /10	- SI IMPALA.	AC/DA M	Cf. Observations		
142 /12	Attribution du permis plaisance : - permis délivré avant 1993 ;	DDTM /DML	70 ans	D	<u>Réf.</u> : circulaire n°96-048 du 7 mars 1996 du ministère chargé de la mer (circulaire AD 96-1 du 9 avril 1996 de la direction des Archives de France). <u>Justif. DUA</u> : la DUA prévue par la circulaire n°96-048 du 7 mars 1996 du ministère chargé de la mer était de 5 ans (délai de prescription fiscale). Il s'avère qu'en cas de délit, l'immatriculation et le permis peuvent faire l'objet d'une enquête pénale. Il convient donc de porter la DUA à 10 ans (code de procédure pénale, art. 7). <u>Rq.</u> : le SI OEDIPP conserve de façon dématérialisée les données relatives aux permis plaisance. <u>Rq.</u> : la préparation des examens de permis de plaisance relève de la compétence de la DIRM ; en revanche, les procès-verbaux d'examen ne relèvent pas de sa compétence. <u>Rq.</u> : système de gestion des épreuves théoriques et pratiques des permis plaisance mer et eaux intérieures. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
142 /13	- permis délivré après 1993 ;	DDTM /DML	10 ans	D	
142 /14	- liste des examinateurs, dossier d'organisation des sessions ;	DDTM /DML	5 ans	D	
142 /15	- SI OEDIPP.	AC/DA M	Cf. Observations		
142 /16	Centre de formation (bateaux-école) : - agrément ;	DDTM /DML	Validité	D	
142 /17	- dérogation ponctuelle aux zones de navigation.	DIRM	5 ans	D	
142 /18	Suivi statistique : SI SID Plaisance.	AC/DA M	Cf. Observations		<u>Rq.</u> : système d'édition de statistiques et tableaux de bord. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
					des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
<i>Approbation et suivi technique des navires de plaisance</i>					
	Commission nationale de sécurité de la navigation de plaisance (CNSNP) :				
142 /19	- dossier d'approbation, dossier d'insubmersibilité ;	AC/DA M	30 ans	V	
142 /20	- procès-verbal et décision de la commission.	AC/DA M	5 ans	V	
<i>Surveillance du marché des bateaux de plaisance</i>					
142 /21	Suivi des conformités des matériels dans le cadre de la vente : attestation de conformité.	DDTM /DML	5 ans	D	<u>Rq.</u> : cette attestation est classée dans le dossier d'immatriculation du bateau de plaisance (voir réf. 142/08).
<i>Politique d'accueil des bateaux dans les ports de plaisance</i>					
142 /22	SI OPP.	AC/DA M		Cf. Observations	<u>Rq.</u> : système relatif à l'observation des ports de plaisance. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
	Participation au « pavillon bleu » :				<u>Rq.</u> : il s'agit d'un label qui valorise chaque année les communes et les ports de plaisance, qui mènent de façon permanente une politique de recherche et d'application durable en faveur d'un environnement de qualité.
142 /23	- compte rendu de jury ;	AC/DA M	2 ans	V	
142 /24	- dossier de subvention.	AC/DA M	10 ans	V	
1.4.3. POLMAR¹¹					
<i>Plan POLMAR-mer</i>					
143 /01	Élaboration, mise à jour, révision du plan : avis des services concernés.	DIRM	Validité	V	<u>Rq.</u> : la DIRM instruit le dossier avant validation du document final par la PréMar.
143 /02	Prévention et mise en œuvre des moyens de lutte anti-pollution : instructions et arrêtés préfectoraux, compte rendu d'exercice, groupe de travail des services de l'État.	DIRM	5 ans	V	<u>Rq.</u> : mise en application des conventions POLMAR, MARPOL, ANTIPOL, etc.

11 Le ministre chargé de la mer est responsable de la coordination inter-ministérielle au niveau national.

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations
<i>Plan POLMAR-terre</i>					
143 /03	Élaboration, mise à jour et révision du plan : - instruction du dossier ;	AC/DA M AC/DE B	10 ans	V	<u>Rq.</u> : il existe un correspondant POLMAR-terre dans chaque DDTM.
143 /04	- avis des services concernés.	DIRM	Validité	V	<u>Rq.</u> : le plan est versé par la préfecture.
143 /05	Organisation d'exercices et de formations : - suivi des exercices d'entraînement ;	DDTM /DML	5 ans	D	<u>Rq.</u> : le document final se trouve en préfecture. Les formations POLMAR-terre sont réalisées par le CEDRE et le CETMEF. La DDTM/DML organise formations et exercices pour les collectivités.
143 /06	- bilans d'évaluation du CEDRE.	AC/DA M CEDRE	3 ans	V	<u>Rq.</u> : le CEDRE est le centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux . Il s'agit d'une association créée en 1979 et financée notamment par le MEDDE.
143 /07	Gestion de crise (lutte contre la pollution du littoral par hydrocarbures) : organisation des moyens, mise en place de postes de contrôle de crise : - compte rendu ;	DDTM	5 ans	V	<u>Rq.</u> : il existe une cellule de suivi en Préfecture (COD : centre opérationnel de défense, PCA : poste de commandement avancé).
143 /08	- comptabilité : pièces justificatives ;	DDTM	10 ans	D	<u>Rq.</u> : des navires privés peuvent être sollicités contre rétribution lors de constat de pollution.
143 /09	- comptabilité : récapitulatif des dépenses.	DDTM	10 ans	V	

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations – Textes de référence
2. PECHES MARITIMES ET CULTURES MARINES					
2.1. Pêches maritimes					
2.1.1. Élaboration de la réglementation en matière de pêches maritimes					
211 /01	Réglementation nationale : texte réglementaire et document préparatoire.	MAA/D PMA	/	/	
211 /02	Réglementation régionale : - dossier préparatoire à la prise d'un arrêté préfectoral ;	DIRM	10 ans	T	<u>Tri</u> : verser les dossiers les plus représentatifs du contexte local (ex. : coquille Saint-Jacques, civelle, huître).
211 /03	- chrono des arrêtés préfectoraux.	DIRM	5 ans	V	<u>Justif. SF</u> : ce chrono représente une collection complète.
2.1.2. Suivi des organisations inter-professionnelles					
212 /01	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM), dossier de suivi : statut, règlement, procès-verbal d'élection du bureau, procès-verbal des instances dirigeantes (réunion de section thématique, réunion du conseil d'administration), rapport d'activité, budget, bilan financier.	MAA/D PMA	/	/	
212 /02	Comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins, comités locaux des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM et CLPMEM) ¹² , dossier de suivi : statut, règlement, procès-verbal d'élection du bureau, procès-verbal des instances dirigeantes (réunion de section thématique, réunion du conseil d'administration), rapport d'activité, budget, bilan financier.	DIRM DDTM /DML	5 ans	V	
212 /03	Suivi des coopératives maritimes : contrôle annuel, agrément ministériel, comptes, bilan, procès-verbal de réunion.	DDTM /DML	5 ans	V	<u>Rq.</u> : les coopératives sont, comme les comités locaux des pêches, sous tutelle administrative du directeur délégué à la mer et au littoral, par délégation du préfet.
212 /04	Organisation et contrôle de la profession de mareyeur : répertoires, délimitation de la zone de circulation,	DDTM /DML	10 ans	V	<u>Réf.</u> : article L. 932-4 du code rural et de la pêche maritime.

12 L'organisation inter-professionnelle des pêches maritimes et des élevages marins a été instituée, dans sa configuration actuelle, par la loi du 2 mai 1991. L'organisation interprofessionnelle comprend 1 comité national (CNPMEM), 14 comités régionaux (CRPMEM) et 39 comités locaux (CLPMEM) des pêches maritimes et des élevages marins répartis le long des façades maritimes métropolitaines et d'outre-mer. Tous les comités sont dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Le directeur des affaires maritimes est généralement membre de droit du conseil d'administration.

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations – Textes de référence
inventaire des zones.					
2.1.3. Aide économique en faveur de la pêche (financements européens et nationaux)					
213/01	Définition des dispositifs d'aide sociale à la pêche ; - instruction ;	AC/DAM	validité	V	
213/02	- documents financiers.	AC/DAM	10 ans	D	
213/03	Subventionnement par des fonds européens et nationaux pour la pêche : dossier de demande.	DIRM	10 ans €	T	Rq.: il s'agit par exemple des subventionnement PSF (plan de sortie de flotte), Modernisation, IAT (Investissements à terre), Mareyeurs, Fonds européen pour la pêche (FEP), pêche artisanale, création d'établissements de cultures marines. Les subventionnements peuvent aussi être le fruit d'actions collectives (ex : associations professionnelles visant à obtenir des prix moindres). Tri.: verser l'année de première mise en œuvre d'une politique. Prêter une attention particulière aux PSF.
213/04	Indemnisation : dossier de demande.	DDTM/DML	10 ans	T	Tri.: verser un pourcentage en fonction du volume.
2.1.4. Statistiques					
214/01	Déclaration de capture, statistiques mensuelles et annuelles.	DDTM	5 ans	D	Justif.SF.: les statistiques mensuelles et annuelles, et les monographies sont collectées par le MAA par port et zone de capture. Ces statistiques sont déclarées à la Commission européenne.
2.2. Cultures marines					
2.2.1. Aide économique en faveur des cultures marines (financements européens et nationaux)					
221/01	Subvention exceptionnelle ou individuelle.	DIRM	10 ans	T	Rq.: par exemple, pour le transport d'huîtres. Tri.: verser intégralement l'année de mise en place du dispositif.
221/02	Subvention avec un cofinancement européen : dossier de subvention accepté.	DDTM	10 ans €	D	Rq.: il s'agit de dossiers instruits par la DDTM et financés par la DIRM.
	Subvention instruite mais non versée par la DIRM : dossier de subvention accepté :				

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations – Textes de référence
221/03	- hors cofinancement européen ;	DIRM	10 ans	D	
221/04	- avec financement européen.	DIRM	10 ans €	D	
221/05	Dossier de subvention abandonné ou rejeté avant paiement :				
221/06	- avec cofinancement européen ;	DIRM	10 ans €	D	
221/07	- hors cofinancement européen.	DIRM	2 ans	D	
	État récapitulatif des subventions.	DIRM	10 ans €	V	Rq.: prévoir une impression papier si le suivi est informatique.
2.2.2. Mise en concession					
<i>Gestion des concessions</i>					
222/01	Fichier des concessions, fichier des concessionnaires.	DDTM/DML	Validité	V	
222/02	Cadastre conchylicole.	DDTM/DML	Validité	V	
222/03	État de vacances des concessions.	DDTM/DML	5 ans	D	
<i>Instruction des demandes de concession</i>					
222/04	Dossier de demande.	DDTM/DML	35 ans	T	Rq.: le dossier est composé de la demande type de création ou de renouvellement d'un établissement de pêche, de l'attestation d'enquête, de l'engagement de paiement de la redevance et de l'arrêté ministériel. Il peut comprendre les enquêtes publiques (déclaration d'ouverture d'enquête, recueil des observations). Justif. DUA : l'autorisation d'exploitation d'une concession marine est valable pendant une durée maximale de 35 ans (Décret n° 2009-1349 du 29 octobre 2009 modifiant le décret n° 83-228 du 22 mars 1983 fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines). Tri.: verser les années finissant en 0 et 5.
	Commission des cultures marines ¹³ :				Rq.: la commission a été créée par le décret n° 2009-1349 du 29 octobre 2009.

13 La commission des cultures marines élue pour 4 ans, est présidée par le Préfet du département et est composée de représentants de l'administration, des élus et des professionnels de la conchyliculture. Elle a pour rôle de donner un avis sur : les demandes de concessions déposées par les professionnels, les aménagements des zones conchylicoles (création, restructurations ...) et le schéma des structures des exploitations de cultures marines.

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations – Textes de référence
222/05	- arrêté de composition ;	DDTM/DML	8 ans	D	<u>Rq.</u> : la commission est constituée pour une durée de 4 ans. Conserver la commission en cours et la commission précédente.
222/06	- avis de la commission sur l'occupation du DPM ;	DDTM/DML	5 ans	V	
222/07	- procès-verbal de la commission et de sa commission technique ;	DDTM/DML	5 ans	V	
222/08	- répertoire des valeurs des indemnités de transfert.	DDTM/DML	35 ans	V	<u>Rq.</u> : le répertoire est établi par une commission technique restreinte. Il sert notamment de référence pour l'estimation de l'indemnité en cas de substitution de concession.
222/09	Arrêté portant autorisation de création ou de modification de concession.	DDTM/DML	35 ans	V	<u>Justif. DUA</u> : le délai d'expiration de l'arrêté est indiqué dans l'arrêté de concession. Le délai maximal est de 35 ans. <u>Rq.</u> : l'arrêté est délivré par le préfet, sur proposition du directeur départemental ou interdépartemental des affaires maritimes après avis de la commission des cultures marines.
222/10	Acte de concession.	DDTM/DML	35 ans	V	<u>Réf.</u> : décret n°83-228 du 22 mars 1983 modifié, art. 13.
222/11	SI Amyos.	MAA MEDDE	Cf. Observations	Observations	<u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations – Textes de référence
3. URBANISME ET PAYSAGES					
3.1. Gestion et police du domaine public maritime (DPM)					
31/01	Réglementation nationale relative au littoral, élaboration : texte réglementaire, document préparatoire.	AC/DEB	Validité	T	Tri : verser les documents de travail essentiels à l'élaboration.
31/02	Dossier de classement et déclassement du DPM : arrêté, liste des sites classés, procès-verbal de remise et de concession, plan, dossier de concession, note, correspondance.	DDTM	30 ans	V	
31/03	Demande de titre minier pour création ou extension (extraction de granulats) : dossier d'instruction, rapport final.	AC/DEB	Durée de l'exploitation	V	Ref. : décret 2006-798 du 6 juillet 2006. Rq. : le dossier est déposé en AC, instruit par le préfet de département et retransmis en AC avec le rapport final DREAL. La collection complète est en AC.
31/04	Gestion du DPM : - délimitation du DPM : demande, relevé topographique, enquête d'utilité publique, arrêté préfectoral et document d'arpentage, enregistrement aux hypothèques ;	DDTM/DML	Validité	V	
31/05	- arrêté de circulation d'engins à moteur sur le DPM : demande, arrêté préfectoral ;	DDTM/DML	1 an	D	
31/06	- procédure de modification de délimitation administrative de ports : avis ;	DDTM/DML	2 ans	D	
31/07	- servitude de passage de piétons le long du littoral (SPPL) : délibération du conseil municipal, étude d'ouverture du nouveau sentier, enquête publique, note explicative, plan parcellaire, liste des propriétaires concernés, arrêté préfectoral, suivi contentieux.	DDTM/DML	Validité	V	Rq. : Prévoir le versement régulier des originaux de plus de 50 ans.
31/08	Authorisation d'occupation temporaire (AOT) : - AOT simple ;	DDTM	5 ans	T	Tri : verser un échantillon en fonction du contexte local. Rq. : l'AOT simple concerne le tourisme et les loisirs, les chantiers navals, les cabines de bain, etc. ainsi que les câbles et canalisations ne répondant pas à un intérêt général, les clubs de plage, les ouvrages construits avant la loi littoral dépourvus d'intérêt général (terre-pleins ostréicoles, marches d'escaliers, cales privées, etc.). L'AOT est assujettie à redevance. La gestion du DPM peut être déléguée aux collectivités par la mise en œuvre d'une

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations – Textes de référence
31/09	- AOT mouillage.	DDTM	5 ans	T	procédure de concession. Dans ce cas, c'est un barème communal qui s'applique (sinon c'est France Domaine qui fixe les tarifs). <u>Tri</u> : verser un échantillon en fonction du contexte local.
31/10	Aménagement du DPM ¹⁴ : - dossier de plan local d'urbanisme (PLU) : porter à connaissance, rapport de présentation, orientation d'aménagement, règlement d'urbanisme, plan, compte rendu de réunion, délibération du conseil municipal ;	DDTM	Validité	V	<u>Rq.</u> : ancien plan d'occupation des sols (POS). Collection de référence au titre du contrôle de l'État.
31/11	- dossier de procédure : avis de la personne publique associée (PPA) pour le compte du préfet de département ;	DDTM	Validité	V	<u>Rq.</u> : les personnes publiques associées (PPA) ont un statut particulier dans le déroulement de la procédure de PLU : elles reçoivent la notification de la délibération, elles peuvent demander à être consultées, le projet de PLU arrêté leur est transmis, leur avis sur le projet de PLU est annexé au dossier.
31/12	- directive territoriale d'aménagement (DTA) ;	DDTM	Validité	V	
31/13	- avis donné dans le cadre de travaux réalisés dans un espace remarquable ¹⁵ .	DDTM	10 ans	V	
31/14	Espaces agricoles sur les territoires littoraux : - terrain appartenant au Conservatoire du littoral : demande d'exploitation par le pétitionnaire, autorisation écrite du Conservatoire, cahier des charges, arrêté préfectoral ;	DDTM	5 ans	T	<u>Tri</u> : verser un échantillon selon les activités de l'exploitation.
31/15	- terrain privé ou communal : notification aux propriétaires de la candidature du terrain, arrêté préfectoral.	DDTM	5 ans	T	<u>Tri</u> : verser un échantillon selon les activités de l'exploitation.
31/16	Évaluation environnementale : - rapport d'évaluation des impacts du projet sur l'environnement ;	AC/CG EDD DREAL	10 ans après l'achèvement du	V	<u>Réf.</u> : circulaire UHC/PA2 n° 2006-16 du 6 mars 2006 relative à l'évaluation des incidences de certains documents d'urbanisme sur l'environnement (NOR : EQUU0610629C). Décret n°2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'État compétente en matière

14 Notamment dans le cadre de l'application de la loi Littoral du 3 janvier 1986. Concerne les communes littorales et estuariennes et les lacs de plus de 1000 ha.

15 Espace remarquable au sens de la loi Littoral (art. L. 146-6 du code de l'urbanisme) : « Les documents [...] préservent les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques ». Les espaces remarquables doivent être considérés comme le "noyau dur" de la "trame verte" des espaces naturels, agricoles et forestiers du littoral.

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations – Textes de référence
31/17	- avis de l'autorité environnementale sur les documents d'urbanisme (PLU, SCOT) ;	AC/CG EDD DREAL	Validité du document d'urbanisme	V	d'environnement prévue aux articles L. 122-1 et L. 122-7 du code de l'environnement (NOR : DEVK0902617D).
31/18	- avis de l'autorité environnementale sur les documents soumis à étude d'impact (dont les ZAC) ;	AC/CG EDD DREAL	10 ans après l'achèvement du projet	V	
31/19	- avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CNDPS).	DDTM	10 ans	V	
31/20	Avis et suivi de la réglementation avec les autres administrations concernées ; relations interministérielles : compte rendu de réunion interne et interministérielle, document de travail.	AC/DE B	10 ans	V	
31/21	Tutelle du Conservatoire du littoral, dossier de suivi : texte réglementaire, compte rendu de conseil d'administration, suivi budgétaire et comptable.	AC/DE B	10 ans	V	
31/22	Contentieux du DPM.	AC/DE B DREAL DDTM	10 ans	T	<u>Tri</u> : prévoir un échantillon en fonction des types de contentieux (histoire locale), par exemple : pêche à pied, extraction du granulat marin, installations sur le domaine public.
3.2. Ingénierie de conseil auprès des collectivités					
32/23	Aide à l'élaboration des SCOT et des PLU sur le littoral : rédaction des délibérations et cahiers des charges, note d'enjeux, analyse des offres.	DDTM	10 ans	D	<u>Justif. SF</u> : ces documents sont conservés par les communes.
32/24	Études.	DREAL DDTM	10 ans	V	
32/25	Outils méthodologiques : fiche repère, référentiel.	DREAL	10 ans	V	

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations – Textes de référence
4. EAU ET BIODIVERSITE					
4.1. Gestion des milieux et espaces marins et du littoral					
4.1.1. Coordination et mise en œuvre des politiques de la mer et du littoral					
411/01	Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) : décret, arrêté, étude, compte rendu de réunion, groupe de travail.	AC/CGDD	5 ans	V	Rq.: le secrétariat du CNML est assuré par la délégation interministérielle au développement durable.
411/02	Accords et conventions internationales intéressant la protection du milieu marin : instructions.	AC/DEB	10 ans	V	
411/03	Directives européennes ¹⁶ , mise en œuvre : - application au niveau national : travaux préparatoires et textes de transpositions (loi, décret), textes réglementaires de mise en œuvre, circulaires d'application guides méthodologiques, compte-rendu des groupes miroir de concertation, compte-rendu des groupes de travail nationaux, conventions financières avec les établissements publics ;	AC/DEB	5 ans	V	
411/04	- application au niveau local : note du préfet ;	DREAL	Validité	V	
411/05	- schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) : rapport de groupes de travail, état des lieux de bassin, compte rendu de réunion avec les bureaux d'études et différents partenaires, étude sur l'eau, tableau de bord ;	DREAL	Validité du SDAGE	V ou D	Tri: quand la DREAL est chef de projet, les dossiers doivent être versés. Quand l'Agence de l'Eau est chef de projet, ils peuvent être détruits.
411/06	- programme de gestion.	DREAL	10 ans €	V	
411/07	Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM) : - travaux préparatoires et textes de transpositions (loi, décret), textes réglementaires de mise en œuvre, circulaires d'application, guides méthodologiques, compte-rendu des groupes miroir de concertation, compte rendu des groupes de travail nationaux ;	AC/DEB	5 ans	V	
411/08	- compte rendu des conseils maritimes de façade ;	DIRM	5 ans	V	

16 Notamment la directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000 pour le volet « eaux littorales ».

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations – Textes de référence
411/09	- compte rendu des réunions des collèges chargés de l'élaboration des plans d'actions pour le milieu marin (PAMM), compte rendu des réunions des secrétariats techniques chargés de l'élaboration des PAMM.	DIRM	5 ans	V	
411/10	Mise en œuvre de la politique maritime intégrée : - travaux préparatoires et textes de transpositions (loi, décret), textes réglementaires de mise en œuvre, circulaires d'application, guides méthodologiques, compte rendu des groupes de concertation nationaux, conventions financières avec les établissements publics ; - compte rendu des conseils maritimes de façade.	AC/DEB	5 ans	V	
411/11		DIRM	5 ans	V	
411/12	Mise en œuvre du Grenelle de la mer : - compte rendu des COMOP et des groupes de travail nationaux ;	AC/DEB	5 ans	V	
411/13	- plans d'action ;	AC/DEB	Validité	V	
411/14	- texte réglementaire de mise en œuvre.	AC/DEB	Validité	V	
411/15	Stratégie locale : - document d'orientation stratégique, guide, document organisationnel ;	DIRM	10 ans	V	
411/16	- avis ;	DIRM	10 ans	D	
411/17	- schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) : groupe de travail, document préparatoire, document final.	DDTM	10 ans	V	Réf. : schéma introduit par la loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État et complété par la loi Littoral. La procédure d'élaboration et d'adoption des SMVM a été modifiée par l'art. 235 de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.
411/18	SI GEOIDD Littoral.	AC/CGEDD	Cf. Observations	Observations	Rq. : système relatif à la cartographie dynamique des indicateurs du littoral. Rq. : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
4.1.2. Connaissance et mesures de protection des milieux et espaces marins					
412/01	Mise en œuvre des plans de protection des espèces marines : texte réglementaire.	DRE/AL	Validité	V	

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations – Textes de référence
412/02 412/03	Mise en œuvre de l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) : - plan d'action national ; - compte rendu des comités nationaux, compte rendu des comités locaux.	AC/DEB AC/DEB	Validité 5 ans	V V	
412/04 412/05	Constat de pollution : - compte rendu de visite, résultat d'analyse non conforme ; - résultat d'analyse conforme.	DDTM DDTM	10 ans 5 ans	V D	
412/06	Arrêté d'interdiction de pêche et de commercialisation.	DIRM DDTM	1 an	D	<u>Rq.</u> : un arrêté est pris toutes les semaines pour le compte du préfet de département. La DIRM statue lorsqu'il s'agit de la protection de la ressource, la DDTM/DML pour les autres dossiers.
412/07	États récapitulatifs de mortalité, rapport au préfet par type d'attaques (virus, excès de pluie).	DDTM/DML	1 an	V	<u>Rq.</u> : la DDTM fait un constat et, éventuellement, saisit l'IFREMER pour un prélèvement.
412/08 412/09 412/10	Inventaire ZNIEFF ¹⁷ en milieu marin : - politique et méthodologie de l'inventaire ZNIEFF ; - référentiel des espèces et des habitats déterminants ; - financement de l'inventaire.	AC/DEB DREAL DREAL	10 ans Validité 10 ans	V V D	<u>Rq.</u> : réalisées en collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). <u>Rq.</u> : il s'agit de données DREAL centralisées au service du patrimoine naturel du MNHN.
412/11	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRNP) ¹⁸ : avis après consultation ou saisine, rapport annuel.	DREAL	10 ans	V	<u>Rq.</u> : les données saisies par la DREAL sont validées par le CSRNP, avant validation MNHN.

17 On distingue 2 types de ZNIEFF : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique et les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

18 La DREAL assure le co-pilotage avec la région (code de l'Environnement L415-5-III).

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations – Textes de référence
412/12	Tutelle de l'Agence des aires marines protégées : dossier de parc naturel marin (PNM).	AC/DEB	Durée de vie du parc	V	
4.1.3. Suivi de la qualité des eaux littorales et maritimes					
413/01	Rapport d'essai d'échantillons envoyés en laboratoire conforme.	DDTM	5 ans	D	
413/02	Rapport d'essai non conforme.	DDTM	10 ans	V	
413/03	Synthèse sur la qualité des eaux.	DDTM	1 an	V	
4.1.4. Prévention des risques littoraux					
414/01	Élaboration des plans de prévention des risques littoraux sur la submersion marine et l'érosion côtière (PPRI).	DDTM	Validité	V	<u>Rq.</u> : l'élaboration du PPRI est soumise à enquête publique (EP), à l'issue de laquelle sont produits un rapport de procédure et un arrêté préfectoral pour annexion au POS et au PLU. Le dossier le plus complet se trouve en DDTM mais le document qui fait foi juridiquement durant la DUA se trouve en préfecture.
414/02	Dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM), porter à connaissance sur les risques.	DDTM	10 ans	V	<u>Rq.</u> : ce dossier est élaboré avec la préfecture. Il répertorie les risques naturels ou technologiques sur le département. Il est mis à jour tous les 5 ans sauf en cas de nouveaux risques. Le porter à connaissance est transmis aux communes identifiées « à risques ».
414/03	Information des acquéreurs et des locataires sur les risques naturels et technologiques : fiche communale, arrêté préfectoral avec liste des arrêtés de catastrophes naturelles, plan réglementaire du PPR Inondation.	DDTM	5 ans	V	<u>Rq.</u> : cette information est diffusée aux communes identifiées « à risques » et à la chambre des notaires.
414/04	Animation du « club risques » pour le compte du préfet : compte rendu, doctrine, document cadre, protocole.	DREAL	5 ans	V	
414/05	Plan de gestion de crise : note au préfet, étude, document final.	DREAL DDTM	Validité	V	
	Gestion du trait de côte ¹⁹ , lutte contre l'érosion marine :				

19 Le « trait de côte » est la limite entre la terre et la mer.

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sorti final	Observations – Textes de référence
414/06	- étude, acquisition de données ;	DREAL	10 ans	V	Rq.: il s'agit de données entrées dans les bases géomatiques (géologie, pluviométrie, etc.) et qui sont achetées à des sociétés extérieures.
414/07	- avis et dossiers de projets littoraux et marins ;	DDTM	10 ans	V	Rq.: il s'agit par exemple des ports, ouvrages de protection du trait de côte, rejet en mer, dragage portuaire, etc.
414/08	- dossier de financement de travaux ou d'ouvrages ;	DREAL	10 ans	D	
414/09	- bilan annuel des projets financés.	DREAL	10 ans	V	
414/10	Contrôle des ouvrages hydrauliques (digues) : conclusions du diagnostic, mise en œuvre des recommandations et effets sur le terrain.	DREAL	Cf. observations	V	Rq.: la fréquence des contrôles varie en fonction de l'état de l'ouvrage. L'entreprise est également contrôlée sur la méthode. DUA : la DUA doit être calculée de manière à ce que le service instructeur puisse disposer des deux derniers contrôles.
4.2. Création et gestion de réserves naturelles et de parcs nationaux					
42/01	Réserve naturelle : dossier de création (décret de création, arrêté, décision, carte marine, note, correspondance), dossier de suivi (arrêté, décision, plan de gestion, carte marine, bulletin pour avis aux navigateurs, rapport de présentation, dossier de concession).	AC/DEB	Durée de vie de la réserve	V	
42/02	Parc national, création : dossier de création (décret de création, charte de l'aire d'adhésion à un parc national, décret d'approbation de la charte, procès-verbal de conseil d'administration, plan d'action, tableau de bord thématique, budget, étude, carte, rapport d'activité, programme d'aménagement, autorisation spéciale en matière de travaux, porter à connaissance sur le patrimoine naturel d'une commune), dossier de suivi (charte, décret d'approbation de la charte, arrêté, avis de la DREAL, compte rendu de conseil d'administration).	AC/DEB	Durée de vie du parc	V	Rq.: pour traiter les archives des parcs naturels, se reporter à l'instruction DPACI/RES/2005/02 du 20 janvier 2005 relative à l'archivage des documents produits par les administrations des parcs naturels régionaux.
4.3. Incitation à la gestion durable du patrimoine naturel					
<i>Conservatoires régionaux des espaces naturels (CREN)</i>					
43/01	Plan de gestion.	DREAL	10 ans	V	Rq.: les conservatoires régionaux d'espaces naturels sont des associations qui se consacrent à la préservation du patrimoine naturel et paysager. Un plan d'action est projeté sur 5 ans. Réf.: les CREN ont été créés par l'article 129 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010.
43/02	Agrément.	AC/DEB	20 ans	D	Rq.: l'État et les régions peuvent conjointement décider d'agréer les CREN. Le décret précise les conditions et

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations – Textes de référence
43/03	Dossier de subvention.	DREAL	10 ans	D	modalités de cet agrément. <u>Justif. DUA</u> : l'agrément est délivré pour une durée de dix ans, par le préfet de région et le président du conseil régional. Conserver l'agrément en cours et le précédent.
<i>Autres activités partenariales d'incitation à la gestion durable du patrimoine naturel</i>					
43/04	Développement des énergies marines renouvelables (éolien en mer, hydrolien, houlomoteur) ;	DREAL	10 ans	V	
43/05	- étude des zones pour implantation ;	DREAL	Validité	V	
43/06	- guide régional éolien ;	DDTM	Validité	V	
43/07	- schéma départemental éolien ; - document de planification.	DIRM	Validité	V	
<i>Trame verte et bleue : participation à l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique, mise en œuvre et suivi de ce schéma, actions de promotion et de communication, d'animation des démarches relevant du dispositif « trame bleue-trame verte » auprès des collectivités locales notamment</i>					
43/08	Comité national « trames verte et bleue » (TVB) ²⁰ ;	AC/DEB	6 ans	V	<u>Justif. DUA</u> : le mandat est de trois ans.
43/09	- décret de nomination des membres ;	AC/DEB	10 ans	V	
43/10	- avis, recommandations ; - document cadre national ;	AC/DEB	10 ans	V	<u>Rq.</u> : le document cadre national est constitué de différents projets de guides traitant des grands sujets mentionnés dans le projet de loi portant engagement national pour l'environnement (dit Grenelle II).
43/11	- compte rendu de comité opérationnel (COMOP TVB).	AC/DEB	10 ans	V	
43/12	Réalisation du dispositif par les collectivités locales : schéma régional de cohérence écologique (SRCE).	DREAL	Validité	V	<u>Rq.</u> : cf. décret n° 2011-738 du 28 juin 2011 relatif aux comités régionaux « trames verte et bleue » et modifiant la partie réglementaire du code de l'environnement. Le comité régional est placé auprès du président du conseil régional et du préfet de région. La composition du comité est arrêtée conjointement par le président du conseil régional et le préfet de région pour une durée de six ans (art. D. 371-11 du code de l'environnement).

20 Comité créé par décret n° 2011-738 du 28 juin 2011. « Le secrétariat du Comité national est assuré par le ministre chargé de l'environnement et le ministre chargé de l'urbanisme, avec l'appui du délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale. »

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations – Textes de référence
4.4. Natura 2000 (en mer)²¹					
<i>Pilotage de la politique</i>					
44/01	Circulaire ministérielle.	AC/DEB	Utilité	V	
44/02	Compte rendu des comités de suivi Natura 2000.	AC/DEB	5 ans	V	
<i>Pilotage d'un site Natura 2000</i>					
44/03	Dossier de site Natura 2000 : note de présentation, convention constitutive, programme d'activités, budget prévisionnel, extrait des délibérations, règlement intérieur, avis technique au préfet, document d'objectifs du site (DOCOB), fiche d'action, rapport d'évaluation.	DREAL	Durée de vie du site	V	Rq.: prévoir le versement régulier des originaux de plus de 50 ans.
44/04	Compte rendu des comités de pilotage régionaux.	DREAL	5 ans	V	
44/05	SI NATURA 2000.	AC/DEB	Cf. Observations	Observations	Rq.: portail des sites Natura 2000. Rq.: la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
44/06	SI SUDOCO.	AC/DEB	Cf. Observations	Observations	Rq.: système de suivi des sites Natura 2000. Rq.: la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
<i>Financement</i>					
44/07	Subvention aux collectivités.	DREAL	10 ans €	D	
44/08	Bilan budgétaire ou tableau de bord (LIFE : instrument financier communautaire pour l'environnement).	AC/DEB	10 ans €	V	Rq.: une compilation des projets retenus est publiée par la Commission européenne.

²¹ Les sites Natura 2000 peuvent être de deux types : ZPS (zone de protection spéciale) et ZSC (zone spéciale de conservation). Le site est établi par le préfet et validé par le MEDDE en application des directives européennes « oiseaux » (1979) et « habitats faune flore » (1992). Pour les parcs Natura 2000 en mer, la DREAL est responsable de sa mise en œuvre et participe au comité de pilotage.

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations – Textes de référence
5. INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT MARITIME					
5.1. Infrastructures, stratégie d'aménagement					
510/01	Aménagement portuaire : - commission nautique ; - avis technique sur la création d'un port ou une extension et coordination des avis de l'État pour le compte du Préfet ; - dossier de suivi de travaux.	DDTM/DML AC/DAM	Durée de vie de l'équipe ment Durée de vie de l'équipe ment	V	Rq.: voir lignes 111/25 et 111/26 Tri.: verser les dossiers avant la décentralisation et la réforme portuaire.
510/02					
510/03				T	
5.2. Activité liée au transport maritime					
520/01	Autorisation de transport déterminé (ATD).	AC/DAM	1 an	D	Réf.: décret n° 2009-702 du 16 juin 2009 pris pour application de l'article 257 du Code des douanes NOR : DEVT0817930D (article 1).
520/02	Élaboration et développement des autoroutes de la mer : appel à projets, dossiers de réponse des opérateurs privés, convention/accord, soutien public (dossier de subvention, convention de mise en œuvre et de financement).	AC/DST	10 ans	V	Rq.: pour les projets d'initiative publique, la convention établie entre chaque opérateur et les États concernés par la liaison maritime fixe les obligations de chacune d'elles, notamment en matière de qualité de service. Le soutien public prend différentes formes (aides à visée générale, aides spécifiques, programmes de soutien au report modal de la Commission Européenne, comme les aides du programme "Marco Polo" et les subventions RTE-T).
<i>Élaboration et gestion des dispositifs de soutien auprès des compagnies de transport maritime</i>					
520/03	Défiscalisation en métropole (dossier de groupement d'intérêt économique (GIE) fiscal, avis de défiscalisation) ou en outre-mer (dossier du candidat, décision de défiscalisation).	AC/DAM	10 ans	D	
520/04	Aide d'État autorisée par la Communauté européenne : - décision de la commission ; - contentieux.	AC/DAM	10 ans	D	
520/05		AC/DAM	10 ans	V	
520/06	Actionariat public : dossier de suivi.	AC/DAM	10 ans	V	Rq.: il s'agit de la Société nationale Corse-Méditerranée

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sort final	Observations – Textes de référence
					(SNCM) et de la Compagnie générale maritime et financière (CGMF).
5.3. Activité portuaire					
530/01	Réglementation : texte réglementaire, document préparatoire.	AC/SG	validité	V	
530/02	Suivi des ports : - compte rendu de réunion des directeurs des ports ;	AC/DST	5 ans	V	<u>Rq.</u> : ce dossier comprend des éléments relatifs au pilotage et à la station de pilotage.
530/03	- dossier de suivi des ports, dont procès-verbaux de l'assemblée commerciale et du conseil portuaire ;	AC/DST DDTM	20 ans	V	<u>Rq.</u> : la synthèse mensuelle est élaborée à partir des relevés statistiques des autorités portuaires (décret n° 2008-1032 du 9 octobre 2008 portant sur l'organisation des GPM (art. R154-1).
530/04	- synthèse mensuelle et rapport annuel des statistiques portuaires.	AC/DST	5 ans	V	
530/05	Services aux navires (lamanage, remorquage), concours et renouvellement de la licence de pilote ²² : dossier d'organisation de concours, arrêté de nomination.	DDTM			<u>Rq.</u> : cf. ligne 123/01 et suivantes.
<i>Suivi de l'activité des ports</i>					
530/06	Modification des droits de ports : avis.	DIRM	Validité	D	<u>Rq.</u> : la DIRM doit être consultée pour modifier les tarifications. <u>Justif. SF</u> : l'avis est publié au recueil des actes administratifs.
530/07	Statistiques de l'Observatoire régional des transports, études sur les ports maritimes et la construction navale.	DIRM	Validité	T	<u>Tri</u> : verser uniquement les documents concernant la région.
<i>Sûreté des ports</i>					
530/08	SI CEZAR.	AC/DST	Cf. Observations		<u>Rq.</u> : système de gestion des habilitations et agréments des zones d'accès restreint d'un port ou d'une installation portuaire. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
530/09	SI OSIRIS.	AC/DST	Cf. Observations		<u>Rq.</u> : système de suivi des informations de sûreté. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application,

22 La station de pilotage gère le trafic commercial. Il s'agit d'un organisme privé titulaire d'une délégation de service public. Pour les armements qui fréquentent régulièrement le port, une licence peut-être délivrée par la DDTM/DML après un entretien avec un jury.

Identifiant	Typologie des documents	Service maître	DUA	Sorti final	Observations – Textes de référence
530/10	SI E-SCALEPORT.	AC/DST	Cf. Observations		la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique. <u>Rq.</u> : système de gestion de l'activité des ports de commerce et d'élaboration des statistiques du trafic portuaire. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.
530/11	SI SALAMANDRE.	AC/DST	Cf. Observations		<u>Rq.</u> : système de suivi des données remontées par les ports à la DGITM. <u>Rq.</u> : la durée de conservation des données dans l'application, la sélection des données et les modalités d'archivage doivent faire l'objet d'une étude spécifique.

ANNEXE 1 – FICHES DE DESCRIPTION DES PRODUCTEURS ET DES FONCTIONS

1. DESCRIPTION DE LA DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES (FICHE ISAAR)

<i>A – Description du producteur</i>	
<i>Identification</i>	
<i>Nom de l'entité</i>	France. Direction des affaires maritimes
<i>Autre forme du nom</i>	DAM
<i>Type d'entité</i>	Collectivité
<i>Description</i>	
<i>Dates d'existence</i>	2008/9999
<i>Histoire</i>	<p>La direction des affaires maritimes est l'héritière du ministère de la Marine marchande, créé en 1929 à l'initiative de M. Georges-Leygues avec pour mission de superviser l'ensemble des politiques publiques appliquées spécifiquement à ce secteur d'activité tant sur le plan du statut personnel des entreprises et des salariés (mise en place de statuts réglementés) que du régime social appliqué aux différentes composantes de la protection. A compter de 1982 (institution d'un Secrétariat général à la Mer) et surtout à partir de 1999, à la faveur de la promulgation de la loi d'orientation agricole n° 99-574, ce ministère a été incorporé au ministère chargé de l'Agriculture pour ce qui touche au suivi de la politique commune de la pêche et pour le reste des activités de ce secteur, au ministère chargé de l'équipement et des transports, devenu ministère chargé du développement durable en 2007.</p> <p>La DAM est rattachée au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, au sein de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM).</p>
<i>Statut juridique</i>	Service d'administration centrale
<i>Fonctions et activités</i>	<p>La direction des affaires maritimes est le service de l'État en charge de la plupart des politiques maritimes, dont relèvent les marins professionnels français (à l'exception des marins de la marine nationale) pour leur formation et l'exercice de leur métier.</p> <p>Les missions principales de la DAM sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de sécurité maritime, y compris la prévention de la pollution par les navires et la sûreté des navires ; • la définition des orientations de la formation maritime et la conduite de la politique de l'emploi des gens de mer ; • la définition de la politique relative à la réglementation du travail, aux conditions de travail et à la protection sociale des marins (régime spécial de sécurité sociale, régime spécifique de prévoyance et protection sanitaire et sociale spécifique) ; • la tutelle, pour le compte du ministre chargé de la mer, de l'établissement

	national des invalides de la marine (ENIM), des lycées professionnels maritimes et de l'école nationale supérieure maritime (ENSM), le contrôle des établissements privés maritimes et des organismes de prévoyance sociale.
<i>Textes de référence</i>	Arrêté du 13 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire. NOR : DEVK1016970A Arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire. NOR: DEVK0815773A
<i>Relations</i>	
<i>Entité en relation</i>	France. Direction interrégionale de la mer (ressort)
<i>Identifiant de l'entité en relation</i>	FRAF_P_00011
<i>Type de relation</i>	hiérarchique-parent
<i>Date de la relation</i>	2010/9999
<i>Description de la relation</i>	Les directions interrégionales de la mer relèvent de la direction des affaires maritimes.
<i>Avec une notice d'autorité</i>	Département. Direction départementale des territoires et de la mer. Délégation à la mer et au littoral
<i>Identifiant de l'entité en relation</i>	FRAF_P_00011
<i>Type de relation</i>	hiérarchique-parent
<i>Date de la relation</i>	2010/9999
<i>Description de la relation</i>	Les délégations à la mer et au littoral relèvent de la direction des affaires maritimes.
<i>B – Contrôle de la description</i>	
<i>Identification de la notice</i>	
<i>Code d'identification</i>	FRAF_P_00006
<i>Niveau d'élaboration</i>	Notice validée
<i>Identification du service rédacteur</i>	
<i>Code du service</i>	FRAF
<i>Nom du service</i>	Service interministériel des Archives de France, Mission des Archives du ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable, des transports et de la mer
<i>Langues et écritures</i>	
<i>Langue de description</i>	Français
<i>Règles ou conventions</i>	Norme internationale sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux

	collectivités, aux personnes et aux familles ou ISAAR(CPF) du Conseil international des archives, 2 ^e édition, 1996. Norme AFNOR NF Z 44-060, octobre 1983, Catalogue d'auteurs et d'anonymes : forme et structure des vedettes des collectivités auteurs. Norme ISO 8601:2004 Éléments de données et formats d'échange -- Échange d'information -- Représentation de la date et de l'heure.
<i>Dates de création, révision, destruction</i>	
<i>Date de l'événement</i>	2011-08-30
<i>Type d'intervention</i>	Humaine
<i>Rédacteur</i>	Adeline Denoeud
<i>Événement</i>	Création
<i>Sources</i>	Textes réglementaires ; site internet www.formation-maritime.fr

2. DESCRIPTION DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ (FICHE ISAAR)

<i>A – Description du producteur</i>	
<i>Identification</i>	
<i>Nom de l'entité</i>	France. Direction de l'eau et de la biodiversité
<i>Autres appellations</i>	DEB
<i>Type d'entité</i>	Collectivité
<i>Description</i>	
<i>Dates d'existence</i>	2008/9999
<i>Histoire</i>	Mise en place le 9 juillet 2008 par le décret n° 2008-680 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, la direction de l'eau et de la biodiversité est issue de la fusion de la direction de l'eau et de la direction de la nature et des paysages.
<i>Statut juridique</i>	Service d'administration centrale
<i>Fonctions et activités</i>	<p>La direction de l'eau et de la biodiversité élabore, anime et évalue les politiques relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> — à la connaissance, à la protection, à la police et à la gestion de la nature et de la diversité biologique terrestre et marine, à la police de la chasse et à la gestion de la faune sauvage ainsi qu'au contrôle de l'utilisation et du commerce des espèces animales et végétales sauvages ; — à la connaissance, à la protection, à la police, à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques continentaux, littoraux et marins et la pêche en eau douce, à la gestion équilibrée des eaux superficielles et souterraines, des estuaires et des eaux littorales ainsi qu'à la protection des eaux marines contre les pollutions, y compris accidentelles, et à l'assainissement des eaux ; — à la recherche et à l'exploitation des substances minérales non énergétiques. <p>Elle contribue, dans ses domaines de compétence, à l'application de la législation relative à la protection du littoral et de la montagne. Elle coordonne la politique relative à la mise en valeur du domaine public maritime. Elle contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique d'aménagement, de protection et de mise en valeur du littoral ainsi qu'à celle de la plaisance et des activités nautiques.</p> <p>Elle élabore les différentes politiques techniques qui concourent à la politique de l'eau, et les réglementations afférentes.</p> <p>Elle assure la coordination de l'action des ministres dans le domaine de l'eau, et le secrétariat de la mission interministérielle de l'eau et du Comité national de l'eau.</p> <p>Elle assure le secrétariat du Conseil national de la protection de la nature, du Comité national de l'initiative française pour les récifs coralliens et du Comité de l'environnement polaire.</p> <p>Elle traite des questions relatives aux parcs naturels régionaux, aux réserves naturelles, aux conservatoires botaniques nationaux et aux parcs naturels marins.</p> <p>Elle élabore et met en œuvre la politique destinée à assurer la sécurité de l'approvisionnement en substances minérales non énergétiques, dans des</p>

	<p>conditions économiquement compétitives et respectueuses de l'environnement. A ce titre, elle propose et met en œuvre les mesures permettant d'assurer dans les meilleures conditions l'approvisionnement de la France en substances minérales non énergétiques et en produits issus de la première transformation de ces substances, à l'exception des produits sidérurgiques.</p> <p>Elle propose toutes mesures concourant au développement durable en France et à l'étranger de l'industrie minière et extractive, aux industries de première transformation des substances minérales non énergétiques, à l'exception de la sidérurgie, et aux industries de fabrication des matériaux de construction issus des substances minérales naturelles.</p> <p>Elle élabore les spécifications techniques applicables aux substances minérales non énergétiques.</p> <p>Elle exerce, pour le compte du ministre chargé de l'environnement, la tutelle de plusieurs établissements publics.</p>
<i>Textes de référence</i>	<p>Décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire NOR: DEVK0815768D.</p> <p>Arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire NOR: DEVK0815773A.</p>
<i>B – Contrôle de la description</i>	
<i>Identification de la notice</i>	
<i>Code d'identification</i>	FRAF_P_00007
<i>Niveau d'élaboration</i>	Notice validée
<i>Identification du service rédacteur</i>	
<i>Code du service</i>	FRAF
<i>Nom du service</i>	Service interministériel des Archives de France, Mission des Archives du ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable, des transports et de la mer
<i>Langues et écritures</i>	
<i>Langue de description</i>	Français
<i>Règles ou conventions</i>	Norme internationale sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles ou ISAAR(CPF) du Conseil international des archives, 2 ^e édition, 1996. Norme AFNOR NF Z 44-060, octobre 1983, Catalogue d'auteurs et d'anonymes : forme et structure des vedettes des collectivités auteurs. Norme ISO 8601:2004 Éléments de données et formats d'échange -- Échange d'information -- Représentation de la date et de l'heure.
<i>Dates de création, révision, destruction</i>	
<i>Date de l'événement</i>	2012-04-12
<i>Type d'intervention</i>	Humaine
<i>Rédacteur</i>	Christophe Lenormand

<i>Événement</i>	Création
<i>Sources</i>	Décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire NOR: DEVK0815768D, art. 7

3. DESCRIPTION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT MARITIME (FICHE ISAAR)

<i>A – Description du producteur</i>	
<i>Identification</i>	
<i>Nom de l'entité</i>	Inspection générale de l'enseignement maritime
<i>Autres appellations</i>	IGEM
<i>Type d'entité</i>	Collectivité
<i>Description</i>	
<i>Dates d'existence</i>	1765/9999
<i>Statut juridique</i>	Service d'administration centrale
<i>Histoire</i>	L'arrêté de 1955 marque la séparation entre le contrôle et l'opérationnel (la tutelle des écoles est désormais assurée par la direction des affaires maritimes). Inspection rattachée au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).
<i>Fonctions et activités</i>	L'inspection générale de l'enseignement maritime intervient dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • la gestion du corps des professeurs de l'enseignement maritime (notation, propositions de distinctions honorifiques concernant les professeurs, avis sur les autres professeurs des écoles de la marine marchande) ; • contrôle de l'ensemble des établissements de la formation professionnelle maritime ; • agrément de ces établissements ; • organisation des examens et concours ; • évolution, adaptation des programmes d'enseignement ; • avis sur la réglementation applicable à l'enseignement maritime et la formation professionnelle maritime. Elle est membre de plusieurs commissions : <ul style="list-style-type: none"> • comité spécialisé de la formation professionnelle maritime ; • commission nationale de l'enseignement maritime.
<i>Textes de référence</i>	Arrêté du 26 juin 1979 portant organisation de l'inspection générale de l'enseignement maritime. Arrêté du 4 septembre 1967 portant organisation de l'inspection générale de l'enseignement maritime. Arrêté du 4 février 1955 portant organisation de l'inspection générale de l'enseignement maritime.
<i>Relations</i>	
<i>Entité en relation</i>	France. Direction des affaires maritimes
<i>Identifiant de l'entité en relation</i>	FRAF_P_00006
<i>Type de relation</i>	Relation d'association
<i>B - Contrôle de la description</i>	

<i>Identification de la notice</i>	
<i>Code d'identification</i>	FRAF_P_00008
<i>Niveau d'élaboration</i>	Notice validée
<i>Identification du service rédacteur</i>	
<i>Code du service</i>	FRAF
<i>Nom du service</i>	Service interministériel des Archives de France, Mission des Archives du ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable, des transports et de la mer
<i>Langues et écritures</i>	
<i>Langue de description</i>	Français
<i>Règles ou conventions</i>	Norme internationale sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles ou ISAAR(CPF) du Conseil international des archives, 2 ^e édition, 1996. Norme AFNOR NF Z 44-060, octobre 1983, Catalogue d'auteurs et d'anonymes : forme et structure des vedettes des collectivités auteurs. Norme ISO 8601:2004 Éléments de données et formats d'échange -- Échange d'information -- Représentation de la date et de l'heure.
<i>Dates de création, révision, destruction</i>	
<i>Date de l'événement</i>	2011-10-10
<i>Type d'intervention</i>	Humaine
<i>Rédacteur</i>	Adeline Denoeud
<i>Événement</i>	Création
<i>Sources</i>	Textes réglementaires

4. DESCRIPTION DU BUREAU ENQUÊTES ACCIDENTS MER (FICHE ISAAR)

<i>A – Description du producteur</i>	
<i>Identification</i>	
<i>Nom de l'entité</i>	France. Bureau enquêtes accidents mer
<i>Autres appellations</i>	BEA mer
<i>Type d'entité</i>	Collectivité
<i>Description</i>	
<i>Dates d'existence</i>	1997/9999
<i>Histoire</i>	Le Bureau d'enquêtes sur les événements de mer a été créé en décembre 1997. Son cadre juridique national institutionnel a été complété en 2003 et 2004.
<i>Statut juridique</i>	Service d'administration centrale
<i>Fonctions et activités</i>	<p>Le BEA mer a pour mission première de réaliser les enquêtes techniques sur les événements de mer. Il a également vocation à recueillir, exploiter et diffuser les informations relatives aux pratiques et aux renseignements de retour d'expérience sur les événements de mer, et à réaliser ou faire développer des études et recherches en matière de retour d'expérience et d'accidentologie.</p> <p>Les enquêtes du BEA mer peuvent porter sur les navires civils battant pavillon français où qu'ils se trouvent, ainsi que sur les navires civils battant un autre pavillon lorsque l'événement de mer s'est produit dans les eaux intérieures ou dans la mer territoriale française.</p> <p>Sont également concernés les événements de mer où qu'ils se soient produits qui ont coûté la vie ou infligé des blessures graves à des ressortissants français, ou causé ou menacé de causer un grave préjudice au territoire français, à l'environnement, aux installations ou ouvrages sur lesquels la France exerce sa juridiction.</p>
<i>Textes de référence</i>	<p>Code pour la conduite des enquêtes sur les accidents et les incidents de mer adopté le 27 novembre 1997 par l'Organisation maritime internationale.</p> <p>Directive 1999/35/CE du Conseil du 29 avril 1999 relative aux transbordeurs rouliers et engins à passagers à grande vitesse.</p> <p>Loi du 3 janvier 2002 sur les enquêtes techniques après événement de mer.</p> <p>Décret du 26 janvier 2004 relatif aux enquêtes techniques après événement de mer, accident ou incident de transport terrestre.</p>
<i>B - Contrôle de la description</i>	
<i>Identification de la notice</i>	
<i>Code d'identification</i>	FRAF_P_00009
<i>Niveau d'élaboration</i>	Notice validée
<i>Identification du service rédacteur</i>	
<i>Code du service</i>	FRAF
<i>Nom du service</i>	Service interministériel des Archives de France, Mission des Archives du ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable, des transports et de la mer

<i>Langues et écritures</i>	
<i>Langue de description</i>	Français
<i>Règles ou conventions</i>	Norme internationale sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles ou ISAAR(CPF) du Conseil international des archives, 2 ^e édition, 1996. Norme AFNOR NF Z 44-060, octobre 1983, Catalogue d'auteurs et d'anonymes : forme et structure des vedettes des collectivités auteurs. Norme ISO 8601:2004 Éléments de données et formats d'échange -- Échange d'information -- Représentation de la date et de l'heure.
<i>Dates de création, révision, destruction</i>	
<i>Date de l'événement</i>	2011-10-10
<i>Type d'intervention</i>	Humaine
<i>Rédacteur</i>	Adeline Denoeud
<i>Événement</i>	Création
<i>Sources</i>	Site internet du BEA mer http://www.beamer-france.org/index-fr.html

5. DESCRIPTION DU CENTRE D'ÉTUDES TECHNIQUES MARITIMES ET FLUVIALES (FICHE ISAAR)

<i>A – Description du producteur</i>	
<i>Identification</i>	
<i>Nom de l'entité</i>	Centre d'études techniques maritimes et fluviales
<i>Autres appellations</i>	CETMEF
<i>Type d'entité</i>	Collectivité
<i>Description</i>	
<i>Dates d'existence</i>	2008/9999
<i>Lieux d'existence</i>	Siège : Compiègne (Oise, France) ; Agences : Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône, France), Bonneuil-sur-Marne (Val-de-Marne, France), Brest (Finistère, France), Nantes (Loire-Atlantique, France)
<i>Statut juridique</i>	Service à compétence nationale
<i>Histoire</i>	Le CETMEF est issu de la fusion, devenue effective le 1 ^{er} janvier 1999, du service technique central des ports maritimes et des voies navigables (STCPMVN) et du service technique de la navigation maritime et des transmissions de l'équipement (STNMTE), créés respectivement par arrêtés des 20 mars 1969 et 20 août 1990.
<i>Fonctions et activités</i>	En vertu de son décret de création, le CETMEF a pour mission d'élaborer et de diffuser les techniques, de conduire des études et recherches, d'exécuter des prestations d'ingénierie et des expertises dans les domaines des aménagements et des ouvrages maritimes et fluviaux, des phénomènes hydrauliques maritimes et fluviaux, des aides et des dispositifs de sécurité intéressant la navigation maritime et fluviale, des transmissions, de la télématique et des techniques satellitaires, pour l'ensemble des services du ministère chargé de l'équipement. Dans ses domaines de compétence, il anime et oriente l'action du réseau des centres d'études techniques de l'équipement et participe au développement des échanges d'expériences et à la promotion des techniques françaises à l'étranger. Il peut exécuter des prestations d'ingénierie et des expertises pour les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que pour les entreprises et organismes de statut public ou privé qui lui en font la demande.
<i>Textes de référence</i>	Décret n°98-980 du 2 novembre 1998 portant création du centre d'études techniques maritimes et fluviales NOR : EQUIP9800078D. Arrêté du 10 décembre 1998 portant organisation du centre d'études techniques maritimes et fluviales NOR: EQUIP9801409A.
<i>B - Contrôle de la description</i>	
<i>Identification de la notice</i>	
<i>Code d'identification</i>	FRAF_P_00010
<i>Niveau d'élaboration</i>	Notice validée
<i>Identification du service rédacteur</i>	
<i>Code du service</i>	FRAF

<i>Nom du service</i>	Service interministériel des Archives de France, Mission des Archives du ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable, des transports et de la mer
<i>Langues et écritures</i>	
<i>Langue de description</i>	Français
<i>Règles ou conventions</i>	Norme internationale sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles ou ISAAR(CPF) du Conseil international des archives, 2 ^e édition, 1996. Norme AFNOR NF Z 44-060, octobre 1983, Catalogue d'auteurs et d'anonymes : forme et structure des vedettes des collectivités auteurs. Norme ISO 8601:2004 Éléments de données et formats d'échange -- Échange d'information -- Représentation de la date et de l'heure.
<i>Dates de création, révision, destruction</i>	
<i>Date de l'événement</i>	2011-10-10
<i>Type d'intervention</i>	Humaine
<i>Rédacteur</i>	Marie Chouleur
<i>Événement</i>	Création
<i>Sources</i>	Textes réglementaires ; site internet www.cetmef.developpement-durable.gouv.fr

6. DESCRIPTION DE LA DIRECTION INTER-RÉGIONALE DE LA MER (FICHE ISAAR)

<i>A – Description du producteur</i>	
<i>Identification</i>	
<i>Nom de l'entité</i>	France. Direction inter-régionale de la mer (ressort)
<i>Autre appellation</i>	DIRM France. Direction de la mer (DM). Appellation valable pour l'Outre-Mer.
<i>Type d'entité</i>	Collectivité
<i>Description</i>	
<i>Dates d'existence</i>	2010/9999
<i>Lieux d'existence</i>	Manche orientale-Mer du Nord : siège au Havre (Seine-Maritime, France), Bretagne-Pays de la Loire : siège à Nantes (Loire-Atlantique, France), Sud-Atlantique : siège à Bordeaux (Gironde, France), Méditerranée : siège à Marseille (Bouches-du-Rhône, France).
<i>Statut juridique</i>	Service déconcentré de l'Etat
<i>Histoire</i>	Les directions inter-régionales de la mer (DIRM) ont été créées le 23 janvier 2010 par fusion des directions régionales des affaires maritimes (DRAM) et par intégration des services chargés de la signalisation maritime et de gestion des centres de stockage interdépartementaux PolMAR. Elles sont sous l'autorité fonctionnelle des préfets de région, du préfet maritime et du préfet de zone selon les domaines de compétence.
<i>Fonctions et activités</i>	<p>Les DIRM sont en charge de la conduite des politiques de l'État en matière de développement durable de la mer, de gestion des ressources et de régulation des activités maritimes.</p> <p>Elles coordonnent les politiques publiques qui s'appliquent aux activités exercées en mer et mettent en œuvre soit par leurs propres services, soit par la coordination des autres services de l'État :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réglementation des pêches maritimes (professionnelle et de loisir), • les mesures de sécurité et de sûreté des navires français et étrangers en escale dans les ports français, • le balisage et la signalisation maritime (services des phares et balises dit P&B), • le sauvetage en mer et la prévention de la pollution (services de gestion des centres interdépartementaux de stockage PolMAR), • la délivrance des titres de formation professionnelle maritime, • les aides à la modernisation des entreprises de pêche maritime et de cultures marines. <p>Ainsi les DIRM délivrent les brevets des marins et exercent la tutelle sur les lycées professionnels maritimes. Elles comprennent également les centres de sécurité des navires (CSN), les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) et les services de santé des gens de mer (SSGM).</p>
<i>Contexte général</i>	Les directions inter-régionales de la mer ont été créées dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'État et sous l'impulsion du Grenelle

	de la mer.
<i>Textes de référence</i>	Décret n°2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions inter-régionales de la mer. Circulaire n°5389 du Premier ministre sur la réforme de l'administration territoriale de la mer et du littoral (circulaire n°5389 SG du 15 juin 2009).
<i>Relations</i>	
<i>Entité en relation</i>	France. Direction des affaires maritimes
<i>Type de relation</i>	Hiérarchique-enfant
<i>Date de la relation</i>	2010/9999
<i>Entité en relation</i>	Département. Direction départementale des territoires et de la mer. Délégation à la mer et au littoral
<i>Type de relation</i>	Hiérarchique
<i>Date de la relation</i>	2010/9999
<i>B – Contrôle de la description</i>	
<i>Identification de la notice</i>	
<i>Code d'identification de la notice</i>	FRAF_P_00011
<i>Niveau d'élaboration</i>	Notice validée.
<i>Identification du service rédacteur</i>	
<i>Code du service</i>	FRAF
<i>Nom du service</i>	Service interministériel des Archives de France, Mission des Archives du ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable, des transports et de la mer
<i>Langues et écritures</i>	
<i>Langue de description</i>	Français
<i>Règles ou conventions</i>	Norme internationale sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles ou ISAAR(CPF) du Conseil international des archives, 2 ^e édition, 1996. Norme AFNOR NF Z 44-060, octobre 1983, Catalogue d'auteurs et d'anonymes : forme et structure des vedettes des collectivités auteurs. Norme ISO 8601:2004 Éléments de données et formats d'échange -- Échange d'information -- Représentation de la date et de l'heure.
<i>Dates de création, révision, destruction</i>	
<i>Date de l'événement</i>	2011-08-30
<i>Type d'intervention</i>	Humaine
<i>Rédacteur</i>	Adeline Denoeud
<i>Événement</i>	Création
<i>Sources</i>	Textes réglementaires ; site internet du ministère de l'écologie, du développement

	durable et de l'énergie.
	<i>C – Relations avec des ressources associées</i>
<i>Identifiant et intitulé de la ressource</i>	FRAF_F_00008 Suivi des pêches maritimes
<i>Nature de la ressource</i>	Fonction

7. DESCRIPTION DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (FICHE ISAAR)

<i>A – Description du producteur</i>	
<i>Identification</i>	
<i>Nom de l'entité</i>	Région. Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
<i>Autres appellations</i>	DREAL
<i>Type d'entité</i>	Collectivité
<i>Description</i>	
<i>Dates d'existence</i>	2009/9999
<i>Histoire</i>	<p>Dans le cadre de la réforme de l'État, le Conseil de modernisation des politiques publiques a décidé, en décembre 2007, la création d'un échelon régional unifié du MEDDE : la DREAL.</p> <p>La DREAL est issue de la fusion de trois services régionaux : les directions régionales de l'environnement (DIREN), les directions régionales de l'équipement (DRE), les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE).</p> <p>Cette fusion avait pour but une cohérence et une légitimité renforcées vis-à-vis des acteurs du développement durable, ainsi qu'un pilotage unique des politiques du MEDDE en région, et particulièrement celles liées au Grenelle de l'environnement.</p> <p>La DREAL reprend les missions de ces services hormis le développement industriel et la métrologie.</p>
<i>Statut juridique</i>	Service déconcentré de l'État
<i>Fonctions et activités</i>	<p>Sous l'autorité du préfet de région, la DREAL assume des missions majoritairement dédiées à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Elle est chargée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques de l'État en matière d'environnement, de développement et d'aménagement durables ; • d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques de l'État en matière de logement, notamment l'offre de logement, la lutte contre l'habitat indigne et la rénovation urbaine ; • de veiller à l'intégration des principes et objectifs de développement durable dans la mise en œuvre des actions conduites par l'État ; • d'évaluer ou de faire évaluer l'impact environnemental de ces actions ; • d'assister les autorités administratives dans leur rôle d'autorité environnementale sur les plans, programmes et projets ; • de contribuer à la définition de la stratégie du ministère et des établissements publics en région et de piloter sa mise en œuvre ; • de promouvoir la participation des citoyens dans l'élaboration des projets du ministère ayant une incidence sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ; • de contribuer à l'information, la formation et l'éducation des citoyens aux

	enjeux du développement durable ; <ul style="list-style-type: none"> de contribuer à sensibiliser les citoyens aux risques.
<i>Textes de référence</i>	Décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).
<i>Relations</i>	
<i>Entité en relation</i>	Département. Direction départementales des territoires et de la mer. Délégation à la mer et au littoral
<i>Identifiant de l'entité en relation</i>	FRAF_P_00013
<i>Type de relation</i>	hiérarchique
<i>B - Contrôle de la description</i>	
<i>Identification de la notice</i>	
<i>Code d'identification</i>	FRAF_P_00012
<i>Niveau d'élaboration</i>	Notice validée
<i>Identification du service rédacteur</i>	
<i>Code du service</i>	FRAF
<i>Nom du service</i>	Service interministériel des Archives de France, Mission des Archives du ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable, des transports et de la mer
<i>Langues et écritures</i>	
<i>Langue de description</i>	Notice rédigée en français
<i>Règles ou conventions</i>	Norme internationale sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles ou ISAAR(CPF) du Conseil international des archives, 2 ^e édition, 1996. Norme AFNOR NF Z 44-060, octobre 1983, Catalogue d'auteurs et d'anonymes : forme et structure des vedettes des collectivités auteurs. Norme ISO 8601:2004 Éléments de données et formats d'échange -- Échange d'information -- Représentation de la date et de l'heure.
<i>Dates de création, révision, destruction</i>	
<i>Date de l'événement</i>	2011-10-10
<i>Type d'intervention</i>	Humaine
<i>Rédacteur</i>	Adeline Denoeud
<i>Événement</i>	Création
<i>Sources</i>	Site internet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

8. DESCRIPTION DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER/DÉLÉGATION À LA MER ET AU LITTORAL (FICHE ISAAR)

<i>A – Description du producteur</i>	
<i>Identification</i>	
<i>Nom de l'entité</i>	Département. Direction départementale des territoires et de la mer. Délégation à la mer et au littoral
<i>Autres appellations</i>	DML
<i>Type d'entité</i>	Collectivité
<i>Description</i>	
<i>Dates d'existence</i>	2010/9999
<i>Histoire</i>	Les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) ont été créées le 1 ^{er} janvier 2010. Dans les régions littorales, les DDTM regroupent l'essentiel de la direction départementale de l'équipement (DDE), de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF), des directions des affaires maritimes (DDAM ou DIDAM) et une partie des services de la préfecture.
<i>Lieux d'existence</i>	Localisation départementale. 5 DDTM du littoral ne disposent pas de DML en propre ; elles sont rattachées à la DML du département mitoyen.
<i>Statut juridique</i>	Service déconcentré de l'État
<i>Fonctions et activités</i>	Les DDTM mettent en œuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires et de la mer. Au nombre de 20, les délégations de la mer et du littoral (DML), instituées en leur sein, sont notamment en charge : <ul style="list-style-type: none"> • des actions relatives à la mer et au littoral, • de la gestion des navires (immatriculation, contrôle des titres), • de la gestion des gens de mer (contrôle des conditions d'exercice de la profession de marin, application du régime disciplinaire et pénal de la marine marchande, accompagnement social du marin). Ces compétences sont exercées par délégation du préfet maritime, par délégation du préfet de département et la DML met également en œuvre des compétences propres.
<i>Textes de référence</i>	Décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles NOR: PRMX0925639D. Circulaire n°5389 du Premier ministre sur la réforme de l'administration territoriale de la mer et du littoral (circulaire n°5389 SG du 15 juin 2009).
<i>Relations</i>	
<i>Entité en relation</i>	France. Direction des affaires maritimes
<i>Identifiant de l'entité en relation</i>	FRAF_P_00006
<i>Type de relation</i>	hiérarchique-enfant
<i>Entité en relation</i>	France. Direction interrégionale de la mer (ressort)

<i>Identifiant de l'entité en relation</i>	FRAF_P_00007
<i>Type de relation</i>	hiérarchique-enfant
<i>B - Contrôle de la description</i>	
<i>Identification de la notice</i>	
<i>Code d'identification</i>	FRAF_P_00013
<i>Niveau d'élaboration</i>	Notice validée
<i>Identification du service rédacteur</i>	
<i>Code du service</i>	FRAF
<i>Nom du service</i>	Service interministériel des Archives de France, Mission des Archives du ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable, des transports et de la mer
<i>Langues et écritures</i>	
<i>Langue de description</i>	Français
<i>Règles ou conventions</i>	Norme internationale sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles ou ISAAR(CPF) du Conseil international des archives, 2 ^e édition, 1996. Norme AFNOR NF Z 44-060, octobre 1983, Catalogue d'auteurs et d'anonymes : forme et structure des vedettes des collectivités auteurs. Norme ISO 8601:2004 Éléments de données et formats d'échange -- Échange d'information -- Représentation de la date et de l'heure.
<i>Dates de création, révision, destruction</i>	
<i>Date de l'événement</i>	2011-10-10
<i>Type d'intervention</i>	Humaine
<i>Rédacteur</i>	Adeline Denoeud
<i>Événement</i>	Création
<i>Sources</i>	Textes réglementaires ; site internet www.formation-maritime.fr

9. DESCRIPTION DE LA PRÉFECTURE MARITIME (FICHE ISAAR)

<i>A – Description du producteur</i>	
<i>Identification</i>	
<i>Nom de l'entité</i>	Préfecture maritime de ...
<i>Autres appellations</i>	PréMar
<i>Type d'entité</i>	Collectivité
<i>Description</i>	
<i>Dates d'existence</i>	1800/9999
<i>Histoire</i>	<p>Le préfet maritime a été institué par le Premier consul à travers le règlement sur l'organisation de la marine du 7 floréal an VIII, quatre jours après la création du préfet de département. Il est l'héritier de l'intendant sous l'autorité duquel Colbert avait déjà centralisé les pouvoirs administratifs sur les arsenaux et les pouvoirs de la police sur les ports. Unique correspondant du ministre, il est alors chargé de la direction des services de l'arsenal et de la « sûreté des ports, de la protection des côtes, de l'inspection de la rade, et des bâtiments qui y sont mouillés ».</p> <p>L'institution subit une brève éclipse sous la Restauration avant d'être rétablie sous Charles X par l'ordonnance de 1826. Celle du 17 décembre 1828 définit les pouvoirs de police des préfets maritimes et leur confie la protection maritime de la côte et du cabotage, la police des rades de l'arrondissement et la police des pêches maritimes. La monarchie de Juillet confirme ces prérogatives par l'ordonnance du 14 juin 1844.</p> <p>Le décret n° 72-302 du 19 avril 1972 modifié et son arrêté d'application ont partiellement remédié à la dispersion des actions des administrations compétentes en mer : ils prévoyaient une répartition des tâches entre les divers ministères et reconnaissent, dans certains domaines, ainsi qu'en cas d'urgence, un pouvoir de coordination au profit du préfet maritime. Mais le décret de 1972 s'est révélé insuffisant, notamment en matière de gestion de la pollution. C'est pourquoi, les compétences et l'étendue des responsabilités actuelles du préfet maritime ont véritablement été définies en 1978. Elles ont été renforcées et mises à jour, à l'initiative du Secrétariat général de la mer, par un décret du 6 février 2004 qui est le texte d'organisation actuellement en vigueur et relatif à l'action de l'État en mer.</p>
<i>Statut juridique</i>	Service déconcentré de l'État
<i>Fonctions et activités</i>	Le préfet maritime cumule deux fonctions bien distinctes et représente ainsi une autorité à la fois civile et militaire, ce qui correspond aux deux facettes de l'action de l'État en mer. Il est chargé des affaires civiles sur la mer mais exerce également les fonctions de commandant de la zone maritime et commandant de la région maritime. Cette conjonction des responsabilités maritimes civiles et navales militaires s'explique par la prééminence des moyens de la Marine en terme d'importance face aux missions en haute mer ou dans les circonstances exceptionnelles.
<i>Textes de référence</i>	Décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer.

	Décret n°72-302 du 19 avril 1972 relatif à la coordination des actions en mer des administrations de l'État.
<i>B - Contrôle de la description</i>	
<i>Identification de la notice</i>	
<i>Code d'identification</i>	FRAF_P_00014
<i>Niveau d'élaboration</i>	Notice validée
<i>Identification du service rédacteur</i>	
<i>Code du service</i>	FRAF
<i>Nom du service</i>	Service interministériel des Archives de France, Mission des Archives du ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable, des transports et de la mer
<i>Langues et écritures</i>	
<i>Langue de description</i>	Français
<i>Règles ou conventions</i>	Norme internationale sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles ou ISAAR(CPF) du Conseil international des archives, 2 ^e édition, 1996. Norme AFNOR NF Z 44-060, octobre 1983, Catalogue d'auteurs et d'anonymes : forme et structure des vedettes des collectivités auteurs. Norme ISO 8601:2004 Éléments de données et formats d'échange -- Échange d'information -- Représentation de la date et de l'heure.
<i>Dates de création, révision, destruction</i>	
<i>Date de l'événement</i>	2011-10-10
<i>Type d'intervention</i>	Humaine
<i>Rédacteur</i>	Adeline Denoeud
<i>Événement</i>	Création
<i>Sources</i>	Répertoire du Service historique de la défense (cote 2006 ZH 212 sur « l'action de l'État en mer »).

10. DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE (FICHE ISAAR)

<i>A – Description du producteur</i>	
<i>Identification</i>	
<i>Nom de l'entité</i>	Établissement national des invalides de la marine
<i>Autres appellations</i>	ENIM
<i>Type d'entité</i>	Collectivité
<i>Description</i>	
<i>Dates d'existence</i>	1953/9999
<i>Lieux d'existence</i>	Paris (France), Saint-Malo (Ille-et-Vilaine, France), Paimpol (Côtes-d'Armor, France), Lorient (Morbihan, France), La Rochelle (Charente-Maritime, France), Bordeaux (Gironde, France)
<i>Histoire</i>	<p>La création du premier régime de sécurité sociale des marins remonte à 1670, par ordonnance royale instituant « <i>un secours viager de deux écus par mois aux anciens militaires, y compris les marins</i> ». Le statut particulier des marins se met peu à peu en place, et sera conservé lors de la généralisation du système de sécurité sociale français en 1945. Une ordonnance du 15 avril 1689 institue la « <i>caisse des invalides</i> » destinée à servir des pensions aux marins devenus invalides ; cette caisse est l'ancêtre de l'ENIM.</p> <p>C'est le décret du 30 septembre 1953 qui définit l'organisation administrative et financière de l'établissement. Jusqu'en 1993, la liquidation des pensions était réalisée dans les quartiers des Affaires maritimes en lien avec les services de l'ENIM basés à Paris. A partir de cette date, la gestion des dossiers de pensions est délocalisée à Paimpol avec la création du Centre des pensions (CDP). L'ENIM devant être en mesure de reconstituer la carrière des marins, la création du CDP a entraîné l'implantation du Centre national des archives (CNA) sur le même site (centre d'archives intermédiaires).</p>
<i>Statut juridique</i>	Établissement public à caractère administratif
<i>Fonctions et activités</i>	<p>L'ENIM gère le régime de sécurité sociale commun à tous les navigants professionnels du commerce, de la pêche et de la plaisance, en ce qui concerne les risques vieillesse, décès, accident du travail et maladies professionnelles, maladie, maternité et invalidité. Il assure la taxation et le recouvrement des contributions et cotisations sociales. Il comprend la caisse de retraite des marins, la caisse générale de prévoyance et la caisse des gens de mer.</p> <p>Il assure une mission d'action sanitaire et sociale au bénéfice de ses ressortissants soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes sociaux avec lesquels il conclut des conventions et qu'il peut subventionner à cet effet. Il concourt à la prévention des risques professionnels maritimes. Il coordonne l'action des institutions sociales maritimes et participe, le cas échéant, à leur financement.</p> <p>Il peut être appelé par convention signée avec l'un ou plusieurs de ses ministres de tutelle et, le cas échéant, le ministre chargé des pêches maritimes, à participer à l'exécution de services intéressant les entreprises et populations maritimes, en relation avec ses missions.</p>
<i>Textes de référence</i>	Décret n° 53-953 du 30 septembre 1953 relatif à l'organisation administrative et

	financière de l'ENIM. Décret n° 99-552 du 30 juin 1999 relatif à l'organisation administrative et financière de l'ENIM (modification du décret n° 53-953). Décret n° 2010-1009 du 30 août 2010 relatif à l'organisation administrative et financière de l'ENIM.
<i>Relations</i>	
<i>Entité en relation</i>	France. Direction des affaires maritimes
<i>Identifiant de l'entité en relation</i>	FRAF_P_00006
<i>Type de relation</i>	Relation d'association
<i>B - Contrôle de la description</i>	
<i>Identification de la notice</i>	
<i>Code d'identification</i>	FRAF_P_00015
<i>Niveau d'élaboration</i>	Notice validée
<i>Identification du service rédacteur</i>	
<i>Code du service</i>	FRAF
<i>Nom du service</i>	Service interministériel des Archives de France, Mission des Archives du ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable, des transports et de la mer
<i>Langues et écritures</i>	
<i>Langue de description</i>	Français
<i>Règles ou conventions</i>	Norme internationale sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles ou ISAAR(CPF) du Conseil international des archives, 2 ^e édition, 1996. Norme AFNOR NF Z 44-060, octobre 1983, Catalogue d'auteurs et d'anonymes : forme et structure des vedettes des collectivités auteurs. Norme ISO 8601:2004 Éléments de données et formats d'échange -- Échange d'information -- Représentation de la date et de l'heure.
<i>Dates de création, révision, destruction</i>	
<i>Date de l'événement</i>	2011-10-10
<i>Type d'intervention</i>	Humaine
<i>Rédacteur</i>	Adeline Denoeud
<i>Événement</i>	Révision
<i>Sources</i>	Fiche d'origine créée par Fabrice Michelet (AD29). Compléments d'information issus du site internet www.enim.eu .
<i>C – Relations avec des ressources associées</i>	
<i>Identifiant et intitulé de la ressource</i>	FRAF_F_00007 Gestion des gens de mer
<i>Nature de la ressource</i>	Fonction

11. DESCRIPTION DE LA FONCTION « GESTION DES GENS DE MER » (FICHE ISDF)

<i>Identification</i>	
<i>Type</i>	Fonction
<i>Nom de l'entité</i>	Gestion des gens de mer
<i>Autres formes du nom</i>	Droit social des gens de mer
<i>Contexte</i>	
<i>Dates</i>	1601/9999
<i>Description</i>	<p>L'inscription maritime est à l'origine de l'administration de la mer (« les Affaires maritimes » selon le nom qu'on lui a longtemps donné). C'est à la fois une administration de gestion et de tutelle, une seule et même administration qui gère la profession de marin de son entrée dans le métier jusqu'à sa mort. Cette emprise tutélaire s'exerce en amont et en aval dans la mesure où les écoles d'apprentissage maritime, les lycées maritimes et l'école de la marine marchande sont sous l'autorité de l'Inscription maritime. Elle étend sa gestion aux ayants-droit bénéficiant d'une pension de réversion ou d'un capital décès.</p> <p>Le droit social des gens de mer s'est constitué dans le cadre du droit national, au cours du XVII^e siècle. Pour des motifs autant militaires qu'économiques, l'État a imposé le privilège de nationalité des marins : seuls des marins français peuvent embarquer à bord de navires battant pavillon français (et ce jusque la seconde moitié du XX^e siècle et la libre immatriculation des navires). En contrepartie de leurs obligations militaires et des fortes contraintes qui pèsent sur les marins, ceux-ci bénéficient d'un droit social spécifique : pension, assurances sociales et régime de sécurité sociale.</p> <p>Les spécificités du droit du travail maritime se cristallisent autour du contrat écrit d'engagement maritime, issu du statut professionnel des marins. L'État, protecteur de ses intérêts et des gens de mer, a assumé une fonction tutélaire ; il enregistre les marins, autrefois par l'inscription maritime, aujourd'hui par une immatriculation, reconnaît leur aptitude professionnelle ; il vise les contrats d'engagement lors de l'établissement des rôles d'équipage, assure l'information préalable sur la durée et le contenu des contrats, contrôle leur légalité ; il a mis en place une protection sociale spécifique, qui perdure en France dans le cadre de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM).</p>
<i>Législation</i>	<p>Code du travail ; Code du travail maritime ; Code du travail applicable à Mayotte ; Code de la sécurité sociale, art. L. 711-1 et L. 711-10 ; Code des pensions de retraite des marins français de commerce, de pêche ou de plaisance ; Décret-loi du 17 juin 1938 relatif à l'organisation et à l'unification du régime d'assurance des marins ; Loi n°2005-412 du 3 mai 2005 portant création du registre international français (RIF).</p>
<i>Relations</i>	
<i>Avec des notices</i>	

<i>d'autorité</i>	
<i>B - Contrôle de la description</i>	
<i>Identification de la notice</i>	
<i>Code d'identification</i>	FRAF_F_00007
<i>Niveau d'élaboration</i>	Notice validée
<i>Identification du service rédacteur</i>	
<i>Code du service</i>	FRAF
<i>Nom du service</i>	Service interministériel des Archives de France, Mission des Archives du ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable, des transports et de la mer
<i>Langues et écritures</i>	
<i>Langue de description</i>	Français
<i>Règles ou conventions</i>	Norme internationale pour la description des fonctions ou ISDF du Conseil international des archives, 1 ^{ère} édition, 2008. Norme ISO 8601:2004 Éléments de données et formats d'échange -- Échange d'information -- Représentation de la date et de l'heure.
<i>Dates de création, révision, destruction</i>	
<i>Date de l'événement</i>	2011-10-10
<i>Type d'intervention</i>	Humaine
<i>Rédacteur</i>	Adeline Denoeud
<i>Événement</i>	Création
<i>Sources</i>	Code du travail maritime. Conférence de Dominique Confolent, « De la marine aux affaires maritimes » (16 pages), <u>Pour mémoire</u> , Comité d'histoire du MEDDE, n°3, automne 2007, 118 pages : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/pour_memoire_3.pdf
<i>C – Relations avec des ressources associées</i>	
<i>Identifiant et intitulé de la ressource</i>	FRAF_P_00015 Établissement national des invalides de la marine

12. DESCRIPTION DE LA FONCTION « SUIVI DES PÊCHES MARITIMES » (FICHE ISDF)

<i>A- Description de la fonction</i>	
<i>Identification</i>	
<i>Type</i>	Fonction
<i>Nom de l'entité</i>	Suivi des pêches maritimes
<i>Contexte</i>	
<i>Dates</i>	1983/9999
<i>Description</i>	La pêche française se caractérise par la diversité de ses flottilles, de ses captures (en eaux communautaires : sole, baudroie, langoustine, cabillaud, anchois, merlu ; autres régions du globe : lieu noir, thon, crevette, espadon, langouste) et de ses techniques (drague, casier, chalut, filet, ligne).
<i>Histoire</i>	<p>La pêche et les cultures marines intègrent, en mars 1993, le ministère de l'Agriculture alors que la mer dépend toujours du ministère de l'Équipement (actuel MEDDE) même si les agents du secteur pêche sont encore gérés par la direction des affaires maritimes. C'est sous l'influence d'États européens qui ont depuis longtemps assimilé pêche et agriculture que ce regroupement ministériel est décidé.</p> <p>Depuis les années 1980, la politique française des pêches maritimes et de l'aquaculture s'inscrit dans le cadre européen de la politique commune des pêches qui se concrétise par la communautarisation des eaux et l'ouverture des marchés pour les pêcheurs et les aquaculteurs. Au plan national, les orientations de la politique des pêches et de l'aquaculture trouvent leur expression dans les principes de la loi d'orientation n° 97-1051 du 18 novembre 1997 sur les pêches et les cultures marines. Ceux-ci visent à favoriser une gestion durable de la ressource, à accompagner la modernisation des entreprises, ainsi qu'à mieux valoriser la production. La loi d'orientation affirme parallèlement l'incessibilité des droits de pêche et en particulier les quotas. La répartition des quotas et la délivrance des autorisations de pêche sont opérées en fonction de trois critères : les antériorités de pêche des navires, les orientations du marché et les équilibres socio-économiques.</p> <p>Au niveau local, la Commission régionale des pêches maritimes et de l'aquaculture marine (COREPAM) succède en 2006 au Comité régional de modernisation et de développement de la flotte de pêche artisanale et des cultures marines (COREMODE). Elle concourt, dans chaque région littorale, à la mise en œuvre de la politique publique de la pêche et de l'aquaculture marine et à l'orientation des choix d'équipement dans ces secteurs (décret n°2006-665, art. 22).</p> <p>Les aides en faveur de la pêche maritime relèvent, pour la part des financements européens, de cofinancements communautaires au titre de la politique de cohésion économique et sociale et de la politique agricole commune. Le Fonds européen pour la pêche (FEP) a succédé à l'instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) en 2008.</p>
<i>Législation</i>	Règlement 2141/70 du 20 octobre 1970 portant établissement d'une politique commune des pêches (JOCE L 24, 27 janvier 1970).

	Règlement 170/83 du 25 janvier 1983 instituant un régime communautaire de conservation et de gestion des ressources de pêche (JOCE L 24, 27 janvier 1983). Loi d'orientation n°97-1051 du 18 novembre 1997 sur les pêches et les cultures marines (JO 19 novembre).
<i>B - Contrôle de la description</i>	
<i>Identification de la notice</i>	
<i>Code d'identification</i>	FRAF_F_00008
<i>Niveau d'élaboration</i>	Notice validée
<i>Identification du service rédacteur</i>	
<i>Code du service</i>	FRAF
<i>Nom du service</i>	Service interministériel des Archives de France, Mission des Archives du ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable, des transports et de la mer
<i>Langues et écritures</i>	
<i>Langue de description</i>	Français
<i>Règles ou conventions</i>	Norme internationale pour la description des fonctions ou ISDF du Conseil international des archives, 1 ^{ère} édition, 2008. Norme ISO 8601:2004 Éléments de données et formats d'échange -- Échange d'information -- Représentation de la date et de l'heure.
<i>Dates de création, révision, destruction</i>	
<i>Date de l'événement</i>	2011-10-10
<i>Type d'intervention</i>	Humaine
<i>Rédacteur</i>	Adeline Denoeud
<i>Événement</i>	Création
<i>Sources</i>	Brochure « Pêches maritimes et aquaculture en France », Direction des pêches et de l'aquaculture (DPMA), ministère de l'Agriculture et de la Pêche, septembre 2000, 24 pages. Conférence de Dominique Confolent, « De la marine aux affaires maritimes » (16 pages), <u>Pour mémoire</u> , Comité d'histoire du MEDDE, n°3, automne 2007, 118 pages : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/pour_memoire_3.pdf

ANNEXE 2 – PRÉCISIONS TYPOLOGIQUES

1. LES TYPES D'ÉTABLISSEMENTS DE SIGNALISATION MARITIME

Les établissements de signalisation maritime sont l'ensemble des dispositifs d'aides à la navigation maritime. Ils sont en majorité visuels, lumineux, sonores ou radioélectriques. Ils sont constitués par : les phares, les feux (ou balises lumineuses), les bouées, les tourelles, les amers et les espars.

Les phares sont des aides lumineuses à la navigation de première importance. Ils peuvent être à terre ou en mer. Leurs caractéristiques (fonction, hauteur, portée, infrastructure) les différencient des autres feux et balises lumineuses. Le jour, leur structure sert d'« amer ».

Les feux ou balises lumineuses sont toutes les constructions équipées d'un feu. Cette définition générale peut se décomposer, selon la nature du support, en tourelles lumineuses, feux de port, etc. Les grands édifices, non considérés comme phares, peuvent être intégrés dans cette classification.

Les bouées sont des marques flottantes maintenues à une position donnée par une ligne de mouillage reliée à un corps mort. Elles peuvent être passives (sans feu) ou actives (avec feu). Elles sont de taille très diverses en fonction de leur destination. La position qu'elles indiquent est contenue dans un cercle d'évitage (rayon pouvant atteindre 100 mètres).

Les tourelles font partie du balisage sur support fixe. D'aspect plus massif que les espars, elles sont en général réalisées en maçonnerie et plus récemment en béton armé.

Les amers sont des points remarquables sur la côte facilement identifiables de jour (soit naturellement, soit après mise en valeur) depuis la mer par les navigateurs. Observés avec un autre point, ils permettent d'obtenir un alignement. Ils peuvent avoir été construits uniquement pour cette fonction ou avoir d'autres fonctions (châteaux d'eau, clocher d'église). Enfin, d'autres ESM peuvent servir d'amer (phares, tourelles).

Les espars sont des marques de petites dimensions sur support fixe de formes et de tailles très diverses. Les matériaux utilisés sont le bois, l'acier, des composites verre-résine, le béton. Des massifs importants sont parfois nécessaires à la fixation des voyants.

(Source : site internet MEDDE)

2. LES TYPES DE PORTS MARITIMES

Les ports peuvent être classés selon leur localisation, leur statut et leur(s) activité(s).

Selon leur localisation, on distingue les ports maritimes, lacustres, fluviaux et à sec.

Les ports publics sont gérés directement ou indirectement par le secteur public. Les ports privés n'existent pas en France en raison des principes régissant le domaine public.

Les ports publics sont gérés soit en régie directe par une collectivité locale, soit par un établissement public (c'est le cas des grands ports maritimes et des ports autonomes, des ports gérés par les chambres de commerce et d'industrie et des ports gérés par des établissements publics locaux), soit par un organisme privé mais dans le cadre d'une délégation de service public de la part de l'État, d'une collectivité locale ou d'un groupement de collectivités locales.

En France, où existaient antérieurement des ports autonomes et des ports d'intérêt national, des conventions de transfert de ports d'intérêt national à des collectivités territoriales ont été signées à partir du 2007, en application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Selon leurs activités et les types de bateaux accueillis, on distingue les ports de commerce, de pêche, de plaisance, et les ports militaires. Il est fréquent qu'un même port combine plusieurs activités, mais celles-ci sont souvent séparées géographiquement, par exemple avec différents bassins.

(Source : Wikipédia)

ANNEXE 3 – COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL**Ministère de la Culture et de la Communication**

Inspection des patrimoines, collège « Archives »	Philippe Henwood
Service interministériel des archives de France (SIAF), bureau de la gestion, de la sélection et de la collecte	Gérard Diwo, Stéphanie Roussel

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Mission des archives	Françoise Lemaire, Adeline Denoeud, Elise Barzun
DDTM 35/DML	Jean-Luc Moser
DDTM 29	André Ansquer
DREAL Pays-de-la-Loire	Anne-Brigitte Rigollet
Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire	Annie Le Thuaut
ENIM, Centre national des archives	Alain Tanguy, Michèle Picard

Ministère de la Défense et des Anciens combattants

Secrétariat général pour l'administration, direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives (DPMA)	Sandrine Aufray
Service historique de la Défense (SHD), département Marine	René Estienne, Marie-Andrée Guyot

Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Mission des archives	Charles-André Buffet, Steve Bermond
----------------------	-------------------------------------

Services départementaux d'archives

Archives départementales du Finistère	Bruno Corre, Émilie Goubin, Fabrice Michelet
Archives départementales d'Ille-et-Vilaine	Claire Ghienne
Archives départementales de Loire-Atlantique	Jean-François Caraes
Archives départementales du Morbihan	Catherine Dube-Muntaner, Marielle Duflos

Pour information consulter également :

Le Grenelle de la Mer, Groupe III : partager la passion de la mer [en ligne], juin 2009, 46 p.

<<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/094000255/0000.pdf>> (consulté le 17 septembre 2012).

Le Grenelle de la mer - Rapport d'étape 2009-2010 [en ligne], février 2011, 27 p.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_d_etape_-_Grenelle_de_la_mer.pdf>

(consulté le 17 septembre 2012).

Le Grenelle de la mer – Deuxième rapport d'étape 2009-2011 [en ligne], mars 2012, 36 p.

<http://www.legrenelle-environnement.gouv.fr/IMG/pdf/grenellemer-2e_rapport-mars2012.pdf>

(consulté le 17 septembre 2012).

Livre bleu : Stratégie nationale pour la mer et les Océans [en ligne], Décembre 2009, 83 p.

<http://www.sgmer.gouv.fr/IMG/pdf/2009-12-08_-_Livre_bleu.pdf> (consulté le 17 septembre 2012).

COCHARD Nicolas, « L'histoire des populations maritimes à l'époque contemporaine : la géographie au service de l'historien. », *EchoGéo* [en ligne], 2012, n° 19, mis en ligne le 10 février 2012.

<<http://echogeo.revues.org/12991>> (consulté le 17 septembre 2012).

GUIGUENO Vincent, « Le rivage des ingénieurs », *Le Mouvement Social* [en ligne], 2002/3, n° 200, p. 147-152.

<<http://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2002-3-page-147.htm>>

(consulté le 17 septembre 2012).

MOULIN Angéline, *Inventaire des fonds des acteurs privés et associatifs de la protection de la nature et de l'environnement dans le Finistère* [en ligne], Quimper, Archives départementales du Finistère, 2011, 95 p.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Inventaire_Finistere.pdf>

(consulté le 17 septembre 2012).

Service producteur : Centre de ressources documentaires – Institut national du patrimoine

Publié le : 17/09/2012

Droits d’auteur

© Institut national du patrimoine

L'ensemble des ressources numériques mis en ligne par l'Inp est accessible à partir du site :
mediatheque-numerique.inp.fr